DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 12502 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine MERCREDI 10 AVRIL 1985

Incertitude au Soudan

De multiples équivoques

Quatre jours après le coup d'Etat du 6 avril au Soudan, on ignore à peu près tout de l'identité et des véritables orientations des putschistes. Certes, le général Dahab paraît être le chef de la conjuration victorieuse, mais n'était-il pas, la veille encore du pronunciamiento, l'homme lige et le ministre de la défense du maréchal Nemeiry ? Ce dernier, d'ailleurs, ne semble pas lui avoir retiré sa confiance, puisqu'il lui a adressé lundi un message lui souhaitant « pleine réussite dans [sa] mission »...

Contrairement à l'usage en pareilles circonstances, le général Dahab n'a pas rendu publics les noms de ses associés, les membres de la junte qui a rendu possible le succès de l'entreprise. Seraient-ils, eux aussi, des officiers supérieurs, des « fidèles » du dictateur déchu, ralliés à la « révolution » ? Ou sont-ils, au contraire, comme certains le prétendent, de jeunes officiers « radicaux » qui attendent le moment opportun pour faire tomber le masque ?

Rien dans les proclamations et les déclarations du nouveau pouvoir ne permet encore de répondre à ces questions fondamentales. Sur les deux problèmes cruciaux qu'affronte le Soudan, le général Dahab et ses compagnons ne disent rien, ou presque. Ils ne se prononcent pas sur les mesures à prendre pour juguler la famine, qui frappe pourtant des millions de leurs compatriotes, ou pour résoudre une crise économique qui éprouve cruellement l'ensemble de la population. D'autre part, ils évoquent à peine la guerre menée contre les autonomistes, qui contribue largement à la faillite financière de l'Etat. Les nouveaux dirigeants ont exprimé seulement le vœu de « mettre un terme à l'effusion de sang », sans indiquer comment ils s'y prendraient.

Un flou analogue plane sur les intentions de la junte quant au système politique qui se substituera à celui du maréchal Nemeiry. La Constitution a été suspendue, toutes les Assemblées législatives ont été dissoutes, tous les postes-clés confiés à des officiers, eux aussi anonymes, mais aucun gouvernement, fût-il provisoire, n'a été constitué. Certes, le général Dahab a promis – c'est l'usage après tout coup d'Etat au Soudan ou ailleurs – de « rendre le gouvernement aux civils », mais il n'a fixé aucun délai et, autant qu'on le sache, n'a pas pris contact avec les formations politiques dissoutes sous l'ancien régime. Le front formé par ces dernières a rendu publique, au lendemain du putsch, une charte des « droits démocratiques » dans laquelle elles appellent à l'instauration du multipartisme. Cependant, le général Dahab, sans se référer au document de l'opposition, a accusé lundi « un groupe » de vouloir « confisquer à son profit l'immense victoire obtenue grâce à la solidarité de toutes les couches de la population ».

En matière de politique étrangère, le général Dahab s'est engagé à suivre une « ligne non alignée » – ce qui lui a valu un satisfecit de Moscou – et à consolider « les liens tissés avec les Etats-Unis », ce qui a incité les Américains à maintenir leur aide multiforme. Mais les deux capitales – et notamment Washington – ne sont manifestement pas rassurées, comme le laissait entendre lundi le porte-parole de la Maison Blanche. Devant ces équivoques, il n'est pas certain que le calme sera rétabli durablement au Soudan.

La junte est contestée par les partisans du pouvoir civil

La situation n'est pas claire au Soudan et, en dépit du succès du coup d'Etat, grèves et manifestations se sont poursuivies lundi 8 avril à Khartoum. Des dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues et se sont rassemblées devant le quartier général des forces armées, appelant au rétablissement immédiat d'un pouvoir civil confié à plusieurs partis. En outre, ce mardi matin, les liaisons aériennes et télécommunications avec Khartoum restaient interrompues.

En lançant lundi soir un appel à la reprise du travail, le Rassemblement syndical soudanais, qui regroupe les organisations professionnelles, a demandé à ses adhérents de *« rester vigilants jusqu'à la satisfaction des revendications populaires »*.

« Nous ne serons pas gouvernés par les résidus de la révolution de mai ! » (allusion au régime du maréchal Nemeiry), clamaient lundi les manifestants. Le chef de la junte militaire au pouvoir, le général Abdel Rahman Sewar El Dahab, dans une allocution radiotélévisée, a accusé *« un groupe »*, qu'il n'a pas nommé d'*« essayer de confisquer à son profit l'immense victoire obtenue grâce à la solidarité de toutes les couches de la population »*.

Ce groupe, a ajouté le général Dahab, *« jette le doute sur la crédibilité de la victoire obtenue et appelle à la poursuite des grèves »*.

(Lire la suite page 4.)

M. Jospin répond à M. Rocard

L'opposition crie à la trahison de la V[e] République. De nombreux socialistes s'interrogent sur la signification et les conséquences du changement de mode de scrutin prévu par le gouvernement pour les élections législatives de 1986. Certains, comme M. Michel Rocard, s'opposent au choix de la proportionnelle. M. Lionel Jospin, dans un article adressé au Monde, *s'efforce de répondre aux arguments des uns et des autres. Le premier secrétaire du PS évoque brièvement la démission de M. Rocard du gouvernement. Mais ses explications apparaissent comme autant de réponses à l'article de l'ancien ministre de l'agriculture que nous avons publié dans nos éditions du 6 avril.*

« Nous ne sommes pas les gardiens du temple »

Les débats qui ont précédé et suivi la décision du gouvernement d'instaurer la proportionnelle ont provoqué un foisonnement d'arguments. Hymnes à la V[e] République, critiques de la IV[e], considérations sur l'union de la gauche ou les alliances à droite, supputations électorales, se sont mêlés dans une certaine confusion.

C'est pourquoi, sans prétendre à exprimer ici le point de vue de tous les socialistes dans un domaine où ils ont fait preuve de diversité, je voudrais contribuer à une certaine clarification. Je le ferai avec mes convictions, mais sans excès de subjectivité et en m'inscrivant, je pense, dans la tradition socialiste.

Pour la clarté du propos, je répondrai successivement à neuf questions.

1. – Les socialistes doivent-ils défendre les institutions de la V[e] République ?

Les respecter, oui, les défendre, non, les changer, si possible. Quelle que soit la part prise à leur naissance par certains dirigeants de la SFIO, les socialistes n'ont pas à se faire les défenseurs des institutions de 1958. Ils n'oublient pas qu'elles sont nées d'un « quasi-coup d'Etat » légalisé, en tout cas d'une extrême pression exercée sur le pouvoir légitime pour qu'il cède la place. Taillées pour un homme, le général de Gaulle, favorisant à l'excès le pouvoir exécutif, ces institutions sont moins démocratiques que celles qui existent dans les autres pays occidentaux. En outre, le système a vieilli sans garantir au pouvoir central l'efficacité qui était, paraît-il, sa vertu initiale.

Tout le monde admet qu'un élément décisif ne sera pas remis en cause : l'élection du président de la République au suffrage universel. Le reste – existence d'un premier ministre, durée du mandat du président, droit de dissolution, rôle du Conseil constitutionnel, équilibre entre exécutif et législatif – pourrait très bien évoluer.

Le Parti socialiste avait fait en son temps des propositions de réforme de la Constitution. L'absence de majorité au Sénat et d'autres ordres de priorité ne lui ont pas permis d'y songer. Cela ne veut pas dire que cette réforme ne soit plus justifiée. Les socialistes n'ont pas à jouer les « gardiens du temple ». Et si la réforme du mode de scrutin peut donner de la souplesse à l'édifice institutionnel, je ne crois pas qu'ils doivent la redouter. Ce sera marcher de l'avant, aller vers la modernité, et non retourner en arrière.

2. – Les socialistes doivent-ils se joindre à la condamnation sommaire de la IV[e] République ?

Certainement pas. Que la droite en fasse un article de son *credo*, rien de plus logique. Disqualifier la IV[e] République, c'est rendre respectable l'acte de naissance de la V[e]. C'est même pour elle faire coup double si la gauche, battue durement en 1958, se culpabilise rétrospectivement et développe elle-même la thèse que les déboires du régime né en 1946 seraient dus au mode de scrutin proportionnel.

Etant venu à l'engagement politique en 1955, à l'âge de dix-huit ans, pour voir l'agonie politique de la IV[e] République, je ne suis pas suspect de complaisance à son égard. Mais peut-être est-il temps de porter sur cette période une appréciation plus équitable et de rappeler qu'on juge un régime, comme un homme, autant à sa vie qu'à sa façon de mourir.

La IV[e] République n'est pas morte de la proportionnelle, mais de la décolonisation manquée. Aurait-elle su maîtriser l'affaire algérienne qu'il n'y aurait pas de V[e] République. Le régime d'avant 1958 a montré ses faiblesses : instabilité ministérielle, atlantisme excessif, fragilité de l'exécutif.

LIONEL JOSPIN.

(Lire la suite page 7.)

Rapport sur les sectes

M. Alain Vivien, vice-président de l'Assemblée nationale et député socialiste de Seine-et-Marne, devait rendre public ce mardi 9 avril son rapport sur les sectes en France. Ce texte – dont huit sectes ont tenté, en vain, d'interdire la publication par une demande de référé devant le tribunal administratif de Paris – propose notamment la mise sous tutelle provisoire d'un adepte majeur d'une secte, en cas d'atteinte manifeste à son intégrité.

Une législation d'exception ?

Le rapport Vivien sur les sectes vient à son heure. Malgré leur désir de se faire oublier des médias, les nouvelles sectes n'ont jamais autant fait parler d'elles. Les pouvoirs publics se montrent enfin décidés à agir face au développement de mouvements le plus souvent passés maîtres dans l'art d'exploiter, à des fins strictement mercantiles, la crédulité d'enfants trop sages, ou d'adultes révoltés par une société qu'ils jugent de plus en plus matérialiste.

A la fin d'un rapport qui constitue une première photographie des sectes, M. Vivien fait neuf propositions concrètes qui méritent l'attention.

Il y en a une cependant qui ne manquera pas d'être discutée : la sixième proposition du député de Seine-et-Marne vise à étendre la loi, [illegible] sur la tutelle aux membres des sectes, même majeurs. M. Vivien propose d'ajouter un alinéa à l'article 488 du code civil, pour permettre à un *« juge de famille »* de prononcer une *« mise sous tutelle provisoire »* d'un adepte majeur d'une secte, *« en cas d'atteinte manifeste à son intégrité psychique ou physique »*, afin qu'il puisse décider, en toute liberté, de confirmer ou infirmer son choix initial d'adhérer à la secte.

Cette proposition est compréhensible, dans la mesure où certaines sectes exercent de telles pressions psychologiques et physiologiques sur l'adepte – isolement et ruptures de toutes relations extérieures, incertitude et crainte, surmenage physique et intellectuel prolongé, « bourrage de crâne », privation de sommeil et de nourriture, travail épuisant dans des usines ou sous forme de racolage sur la voie publique – que le seul moyen pour permettre à l'adepte de ratifier librement et en dehors de toute pression son adhésion à la secte est de l'en éloigner pendant quelque temps.

Proposition redoutable, néanmoins, puisqu'elle va à l'encontre de la législation française actuelle sur la liberté des personnes, et contredit même la dernière proposition de M. Vivien sur le droit de l'enfant – et *a fortiori* d'une personne majeure – qui n'est pas *« la propriété de ceux qui l'ont engendré »*. En effet, de quel droit une famille pourra-t-elle décréter qu'un de ses enfants est dans une « secte » ? Qui définira ce mot ambigu et subjectif ? L'Etat serait-il habilité à choisir entre les « bonnes » et les « mauvaises » idéologies ? Qui décidera si une doctrine religieuse relève du « lavage de cerveau » ?

Ce n'est pas par une législation d'exception – surtout sous un gouvernement socialiste qui a aboli tous les tribunaux d'exception existants – que l'on règlera ce problème quasiment insoluble : comment une démocratie peut-elle empêcher un groupe totalitaire d'exister sans renier ses propres principes sur la liberté ? Si on appliquait déjà avec rigueur la législation existante, en matière de travail, de couverture sociale, de fiscalité, l'activité des sectes serait singulièrement réduite.

ALAIN WOODROW.

(Lire nos informations page 9.)

Le savant et le politique

I. – Universitaires ou bureaucrates

par THOMAS FERENCZI

« J'accuse » : le cri célèbre de Zola ouvre l'un des derniers livres de l'économiste Serge-Christophe Kolm, *Sortir de la crise*. Sont mis en accusation *« les gouvernements français successifs »*, coupables d'avoir créé la crise *« par incompétence économique »*. Est clouée au pilori *« la vaste inculture économique et philosophique des milieux dirigeants publics français actuels »*. Est dénoncée *« la bêtise du politique »* ou, plus exactement, *« l'incompréhension arrogante »* de ceux qui, dans ce milieu, font profession de connaître l'économie.

Pourtant, nos hommes politiques sont entourés d'experts, de spécialistes. Dans son bureau de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, où il dirige le Centre d'enseignement et de recherche en analyse socio-économique, Kolm s'explique : *« Il y a une faillite du système d'expertise en France. »*

Pourquoi cette carence ? Parce que, selon lui, l'économie est devenue une discipline complexe, scientifique et que les gouvernements ne font pas appel à ceux qui la maîtrisent le mieux. Quels sont donc les économistes qui se font entendre des pouvoirs publics ? Réponse : *« Il n'y en a pas. »* Il se peut que quelques chercheurs, quelques universitaires soient consultés, mais, affirme notre interlocuteur, *« ils n'ont aucune influence sur la politique qui se fait »*.

Plaidoyer *pro domo* ? Mauvaise humeur d'un professeur favorable à la gauche dont les thèses ne sont pas reconnues, estime-t-il, à leur juste valeur ? Peut-être. Mais au-delà d'éventuels ressentiments personnels, c'est bien le problème des relations entre les savants et les politiques qui se trouve posé. Les experts dont s'entourent en France les gouvernements ne sont pas, en général, des hommes de science consacrés comme tels par les institutions universitaires, mais plutôt des technocrates, membres de la haute administration ou d'organismes qui en sont proches, comme l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Ancien professeur aux universités américaines Harvard et Stanford, Serge-Christophe Kolm est bien placé pour regretter que la communauté « académique » ne joue pas en France, auprès des pouvoirs publics, le même rôle qu'aux Etats-Unis. Le résultat en est, selon lui, que les idées nouvelles attendent quinze ans avant d'être appliquées...

Cette coupure entre deux sortes de spécialistes, tournés les uns vers l'action, les autres vers la réflexion, ne date pas d'aujourd'hui. Au lendemain de la guerre se sont créés, hors de l'Université, plusieurs centres de recherche chargés d'assister les pouvoirs publics. Ce fut le cas de l'INSEE, déjà cité, de l'INED (Institut national d'études démographiques), de l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer), de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), mais aussi, d'une autre façon, du Commissariat général du Plan ou de la direction de la prévision au ministère des finances.

C'est cette forme d'expertise, étroitement tributaire d'une demande administrative et, par voie de conséquence, axée sur le court terme, qui démontre aujourd'hui, comme le note, après bien d'autres, Serge-Christophe Kolm, ses limites.

La réflexion à plus long terme est en effet devenue indispensable au pouvoir politique. Bien des universitaires, revenus d'un discours exclusivement théorique et convertis à l'enquête sur le terrain, sont prêts à prendre le relais des administrateurs. Pour eux, la véritable expertise – même si beaucoup refusent le mot, qui évoque trop l'image du technicien dont ils entendent précisément se distinguer – suppose l'autonomie intellectuelle que seul le champ universitaire – les universités proprement dites et les grands établissements qui leur sont associés – peut garantir aux chercheurs. Encore faudrait-il que s'établissent entre les pouvoirs publics et la communauté scientifique des relations à la mesure des exigences qu'elle s'estime en droit de formuler. Il reste, semble-t-il, beaucoup à faire dans cette voie.

L'expérience de Michel Crozier, après celle de Serge-Christophe Kolm, n'est pas moins significative. *« Une expérience qui pourrait être amère »*, note-t-il avec une souriante courtoisie. Directeur du centre de sociologie des organisations (laboratoire du CNRS), et du cycle supérieur de sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris, il publie en 1964 *le Phénomène bureaucratique*, qu'il complète, afin de vérifier ses hypothèses, par une enquête sur les préfets, c'est-à-dire, souligne-t-il, *« le saint des saints de la République »*. Arrivent les premiers décrets sur la régionalisation. Forts de leur travail précédent, Michel Crozier et son équipe proposent une vaste recherche sur « L'administration face à son propre changement », à partir de deux régions-tests : la Champagne et l'Aquitaine.

L'enquête a lieu et, selon Michel Crozier, se révèle riche d'enseignements. Elle convainc notamment ses auteurs qu'une vraie décentralisation est possible dans le cadre de la région et non dans celui du département. L'Etat, lui, n'est pas convaincu : *« Il donnait de l'argent à condition qu'il ne soit pas lié par ces recherches, c'est-à-dire à condition qu'elles ne servent à rien... »*

(Lire la suite page 8.)

Le Monde

MÉDECINE

L'arrivée des « mères porteuses »

Les redoutables questions médicales, juridiques et morales posées par cette nouvelle forme de procréation

Le corps médical croît et se féminise

256 médecins pour 100 000 habitants : la France est un des pays les plus médicalisés du monde

PAGES 11 ET 12

LIRE

هكذا من الأصل

débats

L'EFFERVESCENCE POLITIQUE

A court terme, la réforme électorale sera bénéfique ; à long terme, elle risque de devenir très dangereuse, estime Maurice Duverger. Pour Jacques Robert, ce ne sont pas les législatives qui comptent dans notre régime, mais l'élection présidentielle. Enfin, Pierre-André Périssol évalue les conditions d'un « vrai recentrage ».

L'éternel retour

La proportionnelle à deux tours aurait eu de meilleurs effets

par MAURICE DUVERGER

EN 1958, les Français avaient retrouvé le scrutin majoritaire rétabli par Poincaré en 1928. En 1986, ils vont retrouver la proportionnelle instaurée par de Gaulle en 1945. Leurs lois électorales suivent la voie d'un éternel retour. Mais les pratiques politiques ne se plient pas à cette évolution circulaire. Elles ne l'ont pas fait dans le premier cycle. Avec le système qui donnait à la IIIe République des majorités oscillantes et impuissantes, la Ve a connu les majorités stables et efficientes. Les maintiendra-t-elle avec le système qui fait tomber à six mois la durée moyenne des gouvernements de la IVe, aussi divisés et paralysés que leurs prédécesseurs d'avant 1939 ? Il n'y a pas de réponse certaine parce que les facteurs en cause sont trop nombreux pour conduire à des prévisions rigoureuses.

Les spécialistes sérieux savent depuis longtemps que deux choses seulement sont à peu près sûres quant à la proportionnelle : 1) elle rend chaque parti politique indépendant, alors que le scrutin à deux tours les obligent à s'unir en coalitions électorales généralement bipolaires ; 2) elle empêche les primes excessives que le scrutin majoritaire accorde à la formation venant en tête des suffrages.

Le gouvernement attend de la proportionnelle gaullienne qu'elle engendre ces conséquences. La première libérera les socialistes de leurs liens avec les communistes, et l'UDF de ses liens avec le RPR. La seconde est essentielle pour la sauvegarde des institutions : les excès d'une majorité opposée au président de la République était à craindre si elle avait pu s'emparer de 80 % des sièges et plus avec 51 % des suffrages.

A court terme, la réforme électorale sera bénéfique. A long terme, elle risque de devenir très dangereuse. La proportionnelle tend à dépouiller les citoyens du pouvoir de choisir la majorité gouvernementale comme ils le font depuis 1962. Ils le conserveront sans doute en 1986. Mais ils le perdront probablement ensuite au profit des états-majors politiques, lesquels feront alors les majorités, et les déferont éventuellement pendant la même législature : comme en 1925, 1934, 1938, 1947, 1952, 1954. Une nouvelle réforme électorale pourrait mettre fin à ces abus ; mais comment leurs profiteurs accepteraient-ils de s'en priver ?

Les comités de parti

On regrettera que le gouvernement ait finalement écarté un projet original : celui d'une proportionnelle à deux tours qui eût permis aux Français de choisir leurs députés en connaissance de cause. Le premier tour aurait éclairé la décision en révélant la force respective de tous les partis, sans donner lieu nulle part à une répartition des sièges. Seules les quatre listes en tête dans le département se seraient alors affrontées au second tour, telles quelles, sans apparentement ni modification : les citoyens décidant eux-mêmes des regroupements de voix. La peur d'être accusé de magouille explique sans doute l'abandon d'une idée qui aurait pu procurer des avantages à la proportionnelle en évitant ses inconvénients.

L'influence du président élu au suffrage universel limitera quelque peu les jeux des comités de parti. Elle ne pourra pas les empêcher. Les exemples de la Finlande, du Portugal, de l'Allemagne de Weimar montrent qu'un chef d'Etat désigné par la nation n'a pas les moyens de former des gouvernements stables et cohérents quand la composition de l'Assemblée nationale s'y oppose. Certains en déduisent qu'il faudrait alors supprimer le premier ministre et les votes de censure et de confiance, pour établir un régime présidentiel à l'américaine. On ne peut rien concevoir de plus absurbe. La Constitution de la Ve République a été conçue pour remédier aux maux d'un Parlement sans majorité. La loi électorale de 1958 a peu à peu fait disparaître la maladie elle-même. Ce n'est pas au moment où la proportionnelle risque de réveiller son virus endémique dans notre pays qu'il faut détruire les médicaments en réserve.

Pourquoi les jeux sont ouverts

Les cas de figure d'une cohabitation

par JACQUES ROBERT (*)

OBNUBILÉS par les prochaines échéances législatives, les partis politiques oublient – curieuse perte de mémoire ! – que, dans notre régime, ce n'est pas l'élection législative qui compte mais l'élection présidentielle. Quand les Français ont décidé du « changement », ils l'ont réalisé en 1981 en changeant de président. Et comme ils sont, en plus, fondamentalement légitimistes – on ne s'en est point encore assez aperçu, ils ont, dans la foulée, donné au président une Assemblée « introuvable ».

Il n'y a aucune raison qu'ils modifient, dans l'avenir, leur tactique. Seul M. Raymond Barre a raison qui ne s'intéresse pas à 1986 mais à 1988. Le problème n'est donc pas tant de prévoir aujourd'hui si la gauche gagnera les élections de 1986 – elle ne peut que les perdre – mais si en 1986 et, surtout, en 1988, elle sera contrainte de quitter le pouvoir. Or une analyse logique des scénarios possibles ne peut qu'amener à conclure par la négative.

La gauche ne peut perdre le pouvoir en 1986 que si le président de la République démissionne. Dans notre régime politique tel que nous le pratiquons, qui occupe l'Elysée détient cet immense pouvoir d'initiative, d'influence et d'arbitrage dont – comme se plaisait à le rappeler de Gaulle – « tout dépend ».

Or M. François Mitterrand ne démissionnera pas en 1986. Par *devoir*, par *tempérament* et par *intérêt*. Il a été élu par le peuple pour sept ans et sa mission est de remplir jusqu'au bout son mandat. Il est, en outre, trop instinctivement séduit par les multiples facettes complexes et fascinantes du jeu politique pour ne point céder à la tentation de « rester pour voir ». L'intérêt bien compris du président n'est, enfin, sûrement pas de démissionner en 1986 après de mauvaises élections car il signerait, ce faisant, à la fois son arrêt de mort et celui de son parti, les Français, légitimistes, désignant alors un président se situant dans la ligne des élections qui viennent de se dérouler.

Une dissolution immédiate de la nouvelle Assemblée par le président aurait les mêmes conséquences. Le peuple ne se déjugerait pas et profiterait de l'occasion pour remettre en harmonie les deux majorités. Dès l'instant que le président reste, il ne peut être mis qu'en face de deux situations.

La première est celle d'une victoire électorale massive de l'opposition de droite. Une telle éventualité nous paraît improbable pour trois raisons. D'abord, le choix de la proportionnelle départementale à un tour limitera l'amplitude des mouvements électoraux.

En second lieu, la remontée des sondages de la gauche montre que l'électorat centriste n'est pas resté insensible au nouveau langage, modéré et moderniste, qui est tenu par le pouvoir. Enfin, le légitimisme profond des Français ne les portera pas à changer de chevaux – et par là même à créer de sérieuses difficultés constitutionnelles – à deux ans d'une élection présidentielle qui leur permettra, alors, en toute clarté, de pratiquer à nouveau l'alternance s'ils le souhaitent.

Coexistence pacifique

En admettant même que se produise une victoire nette de l'opposition, le président de la République ne se trouverait pour autant acculé ni à des solutions de fuite ou de désespoir ni à des compromis déshonorants. Jouant loyalement le jeu démocratique, il appellera un premier ministre pris dans la nouvelle majorité. Si aucun parti n'accepte d'autoriser l'un des siens à se porter au créneau, le président aura beau jeu de prendre à témoin la nation que la nouvelle majorité – unie pour la conquête du pouvoir mais non pour son exercice – cherche en réalité le blocage des institutions.

Il est donc à penser que le président trouvera aisément un premier ministre. On découvre toujours des candidats pour ce genre de poste...

Mais ce sera un premier ministre de « coexistence pacifique », c'est-à-dire nécessairement de transition calme, chargé, par sa nature même, de gérer au mieux une situation par essence instable et provisoire qui devra nécessairement déboucher, deux ans plus tard, sur le réalignement des majorités.

De cette conjoncture pourra donc résulter un gouvernement cohabitant en bonne intelligence avec le président, c'est-à-dire mettant plus l'accent sur ce qui rassemble l'opinion française que sur ce qui la divise. Or, mis à part les nationalisations et une approche – sans doute différente – de certaines questions touchant à la justice, il n'y a guère de divergences fondamentales aujourd'hui nettement perceptibles entre la droite et la gauche. La gauche ne sortirait pas nécessairement affaiblie mais sans doute, au contraire, renforcée, d'une expérience réussie de cohabitation. Après tout, n'est-ce point ce que souhaitent secrètement les Français ?

Une telle cohabitation serait encore plus aisée dans le deuxième cas de figure : celui d'une victoire, certes, de l'opposition mais à l'issue d'un scrutin dispersé et serré. Le président de la République, ici, aurait une marge de manœuvre plus large. Il pourrait même réussir à regrouper autour de lui sur quelques idées simples un gouvernement d'union nationale qui ne rejetterait plus que les extrêmes... Situation idéale pour affronter deux ans plus tard l'élection présidentielle !

Sans doute objectera-t-on qu'une telle analyse évacue un peu vite la radicalisation du débat politique et l'effet d'entraînement d'une victoire nette de l'opposition qui la pousserait, par-delà les discours tenus, à une « cohabitation de combat ». Resterait alors au président, si vraiment il se trouvait en face d'une obstruction systématique de la nouvelle majorité, voire d'un refus pur et simple de toute cohabitation vivable, soit à dissoudre l'Assemblée quitte à devoir se retirer lui-même si les nouvelles élections étaient pour lui un désaveu, soit, en même temps, à dissoudre et à démissionner pour tenter de faire rétablir par le corps électoral cette cohérence interne de nos institutions dont on nous dit – sans d'ailleurs le prouver tout à fait – qu'elle est l'essence même de la Ve République.

Mais dans une telle situation, la gauche ne serait point encore mal placée car elle se situerait en position de victime, acculée par une majorité intransigeante et parjure à des solutions de rupture que n'impose nullement la Constitution. Le peuple jugerait. Il n'est pas sûr qu'il soit tendre pour les « revanchards » de tous bords.

(*) Professeur à l'université Paris-II.

LU

« UN GAULLISTE DE LA IVe » de Raymond Triboulet

La mémoire longue

MEMBRE de l'Académie des sciences morales et politiques, Raymond Triboulet nous livre un mémoire nullement académique, à la fois moral et politique. Un gaulliste d'aussi pure souche n'eût point conçu de politique sans morale. « *Tout est politique aux politiciens ; tout est morale aux honnêtes gens* », déclarait Péguy. Triboulet est un politicien moral, c'il n'est un moraliste politique, espèce en voie de disparition sur les allées et venues du pouvoir.

« *Je frémis en pensant que l'histoire politique que j'ai vécue pourrait n'être fondée que sur les mémoires ou les synthèses jusqu'ici publiées* », écrit tout de go cet ancien ministre. De quoi frémir en effet, sous condition de survivre. L'irrécusable avantage dont jouissent les historiens, c'est que les morts ne protestent pas.

De la défunte IVe République, nos chroniqueurs s'appesantissent toujours sur les petits ballets auxquels s'adonnaient ministres et ministrables, c'est-à-dire presque tout le personnel politique de l'époque. Ils en négligent d'autant plus volontiers l'opposition fondamentale des députés gaullistes et réduisent le combat constitutionnel du général de Gaulle à l'échec du RPF. Etrange régime d'Assemblée, où l'Assemblée ne jouerait aucun rôle, et où le régime n'évoquerait que celui de bananes dont les peaux auraient fait glisser dans le ridicule tous nos hommes d'Etat !

Le parti alors présidé par Raymond Triboulet différait pourtant de ces « comités Théodule », qui, selon de Gaulle, avaient à décider s'il fallait ou non risquer de mourir pour Dantzig. De fait, c'est encore dans les délibérations à huis clos des partis que se dessine le destin d'une nation. Le général n'avait pourtant pas « *sauvé la France dans le dessein de restaurer la grandeur du parti radical* », ni d'aucun autre parti, fût-ce celui des gaullistes. N'avait-il point désavoué leur opposition parlementaire au cours de l'année 1953 ? « *Je ne suis pas très gaulliste* », avouait-il d'une façon très gaullienne, voire sans façon du tout.

Dix années d'opposition, qui eussent découragé bien des militants, n'ont fait qu'affirmer la volonté d'hommes de caractère, forgés par la Résistance, dont Raymond Triboulet décrit aussi fidèlement les sentiments que les ressentiments. Avec autant de pittoresque, il évoque ses propres tribulations dans la carrière préfectorale, rappelle les conceptions profondément européennes du général, relate ses souvenirs de l'affaire Pesquet, comme la démission des six ministres gaullistes du gouvernement Edgar Faure. Par maintes révélations, cet ouvrage contribuera à convaincre ses lecteurs de ce que la vérité ne s'impose jamais d'elle-même : trop de gens ont intérêt à la dissimuler, à la camoufler ou à la bâtarder.

GEORGES ELGOZY.

★ Plon, 360 p., 85 F.

Les créateurs après les magiciens

Il faut réévaluer la politique

par PIERRE-ANDRÉ PÉRISSOL (*)

LES sondages mesurent régulièrement le divorce entre les Français et leur classe politique. Trois jeunes sur quatre, par exemple, avouent être peu ou pas intéressés par la vie politique de leur pays. Toutefois, 75 % d'entre eux s'affirment déterminés à user de leur droit de vote en 1986.

Désillusion donc plus que dépolitisation. La politique relève encore trop souvent de l'image, et nos concitoyens sont lassés du spectacle. Nous avons connu la politique des magiciens, ceux qui prétendent changer la société, changer la France. Nous avons connu la politique des idéologues, qui détiennent la vérité, seuls contre les autres. Nous avons connu la politique-spectacle, que renforce l'emprise médiatique avec son cortège de petites phrases et d'effets spéciaux. Magie, politique-spectacle, la politique se place souvent dans le monde des illusions, du verbe, du paraître, à l'opposé des réalités. Pourtant, presque tous les partis ont procédé à un certain lifting. De véritables professionnels des médias relaient les technocrates et les idéologues. Leur image est plus agréable, leur discours plus vrai, leur performance plus efficace. Il ne s'agit pas de regretter ici la république des preux. Une communication adaptée est gage de démocratie ; mais elle ne saurait se substituer à la force du message ni à la conviction de la personnalité qui en est porteuse. Or la crédibilité de la classe politique dans l'opinion demeure apparemment faible. Les Français souhaitent un vrai renouvellement.

Pour les jeunes, par exemple, la première qualité d'un homme politique est d'être un homme d'action, dynamique, efficace, volontaire. Donc, avant tout, authentique. Première génération d'après 68, les jeunes veulent des responsables politiques issus du terrain et des réalités tout en ayant de la passion. Rejetant les idéologies, ils attendent d'eux des idées et un idéal, c'est-à-dire des valeurs. Les Français veulent des représentants moins préoccupés de plaire que de convaincre par l'exemple.

On voit là se dessiner une aspiration à une politique de l'action, de la proximité, du dialogue, d'une communication à double sens. Les jeunes sont des bâtisseurs et non des rêveurs. Pour eux, le social, par exemple, n'est pas du rêve.

L'événement majeur de ces deux dernières années, c'est l'émergence de l'entreprise comme valeur politique. Ils attendent l'arrivée aux responsabilités de ceux qui incarnent l'esprit d'entreprise, les créateurs, les décideurs, les entrepreneurs.

Recentrage et ouverture sont aujourd'hui les leitmotive tactiques d'un pouvoir seulement préoccupé de se succéder à lui-même. Il faut leur rendre leur sens positif. Le vrai recentrage consiste à resituer le débat politique autour des questions centrales : la place de l'entreprise, la transformation des relations entre les partenaires sociaux, les solidarités actives à réinventer pour retrouver une indispensable cohésion sociale. La véritable ouverture, c'est l'ouverture aux hommes et aux femmes qui incarnent l'authenticité, la créativité, reconnus aujourd'hui comme les valeurs politiques essentielles.

Il serait regrettable que l'introduction de la proportionnelle n'entrave l'émergence de ces responsables. Nous manquerions une chance précieuse de moderniser notre société. L'opposition saura-t-elle donner l'exemple de « nouveaux comportements » dans ce domaine ?

C'est la seule manière de prévenir certaines tentations sans issue : la contestation socioprofessionnelle ou l'extrémisme démagogique. C'est la seule manière de réévaluer la politique. Donc de mobiliser les Français.

(*) Conseiller de Paris, directeur général du groupe Arcade.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 500.000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens, PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 60 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 8,00 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

PROCHE-ORIENT

Liban

Les Israéliens poursuivent la mise en place d'un « couloir chrétien » dans le Sud pour protéger leur frontière

De notre envoyée spéciale

Jezzine. – « *Tous ceux qui sont passés par ici y ont gardé des amis.* » Dans la salle à manger décorée de longues branches de rameaux de son presbytère, à quelques mètres de l'église, le Père Raymond, la cinquantaine joviale et souriante, paraît serein. « *Si les Israéliens se retirent, ils garderont de bons contacts dans la région, comme, de toute façon, un bon souvenir de leur séjour ici.* » Même les événements de Saïda, qui ont fait refluer vers Jezzine environ quatre cents familles chrétiennes fuyant les combats, ne semblent pas l'inquiéter outre mesure. « *Ici*, dit-il, *c'est particulier. La caza (circonscription) de Jezzine est un carrefour entre différentes régions de toutes confessions, et nous avons de bons contacts avec tout le monde.* » Le Père Raymond veut-il tout simplement se persuader que le pire n'est pas toujours sûr ?

Dans son élégante maison protégée de la rue par un grand jardin, M. Yves, grand commerçant local dont tout le pays suggère qu'il a particulièrement bien su s'adapter à l'occupation israélienne, est plus direct. « *Les habitants d'ici n'ont jamais réellement connu la guerre ; alors, ils ne mesurent pas le danger de l'intégrisme musulman qui les menace. Pis, ils ne sont pas prêts à se battre.* » Jezzine, gros bourg chrétien de 40 000 habitants, ramasse ses maisons de pierre grise au fond et sur les flancs d'un vallon comme suspendu au-dessus d'un à-pic où se précipite en cascade l'Ouaddei Jezzine. A 30 kilomètres à l'ouest de Saïda, où les combats opposent toujours les forces libanaises (milices chrétiennes) aux milices musulmanes ou de gauche, la petite station climatique entourée de forêts de pins semble encore un havre de paix.

La région n'est pas soumise au couvre-feu, et, le samedi soir, le Point Rouge, unique restaurant ouvert, fait recette.

Sur les airs langoureux de Sabah, la chanteuse libanaise en vogue, qu'un disc-jockey passe inlassablement, ils sont une vingtaine de jeunes à danser. Le whisky et l'arak coulent à flots pour accompagner les mezzé, et les conversations vont bon train. « *Chaque minute a son prix*, dit l'un d'eux ; *on ne sait pas ce qui peut arriver demain.* » Hassan, le chauffeur d'une équipe de télévision, seul chiite de l'assemblée, murmure : « *Ils ont raison. Je me sens bien. Mais s'ils savaient que je suis chiite, ils me mangeraient le cœur.* » On n'échappe jamais longtemps à la guerre, au Liban, et ces jeunes dansent au-dessus d'un volcan qui se réveillera avec le départ de l'armée israélienne.

Strict pantalon gris, blouson de cuir noir, bien calé au fond d'un canapé fleuri, M. Yves passe sereinement en revue diverses hypothèses : « *Supposons qu'une armée libanaise multi-confessionnelle vienne prendre la relève des Israéliens : si elle comporte, comme à Saïda, des éléments intégristes, ce sera comme là-bas la guerre avec les forces libanaises. Si l'armée est exclusivement chrétienne, elle se fera bombarder par les druzes, qui sont à 7 kilomètres au nord. Si les seules milices chrétiennes locales occupent le terrain, elles ne font pas le poids face aux druzes et aux chiites.* » « *Alors*, poursuit-il, *le plus probable, c'est que l'armée du Liban-Sud* (milices créées, financées et armées par Israël) *restera ici et verrouillera toutes les entrées de la région.* »

La fuite des chiites

En fait, le sort des chrétiens de Jezzine se joue sans doute plus à Jérusalem qu'à Beyrouth. La ville est en effet la sortie nord du « couloir chrétien » qu'Israël souhaite créer au Liban. Il descendrait vers le sud jusqu'à la « bande de sécurité » que Jérusalem veut tendre tout le long de sa frontière internationale et vers l'ouest juqu'à l'entrée de Saïda, avec un passage permettant de rejoindre les milices chrétiennes installées dans l'Iqlim-El-Quarroub. De la sorte, les chrétiens du Sud garderaient un contact par la porte de Jibé avec Beyrouth et Israël, ce qui permettrait de surveiller des éventuelles infiltrations palestiniennes par la Syrie.

« *Ce qui intéresse les Israéliens*, affirme M. Yves en connaisseur, *c'est la route Abra* (à la sortie de Saïda), *Kfar-Falous, Jezzine, Kfar-Houné, Marjayoun. Tous les villages chiites le long de cette route ont subi des pressions pour faire fuir les habitants.* » « Pressions » suffisamment persuasives pour que la plupart d'entre-eux soient aujourd'hui abandonnés.

Midi, à Arab-Salim. Le soleil fait briller les toits verts de la mosquée qui domine la ville. Dans les rues désertes, l'inquiétude plane. Soudain, la fusillade éclate on ne sait où. Fantôme sorti d'un recoin de porte, une femme en noir accourt nous offrir l'abri de sa cave. Deux matelas y sont posés à même le sol, les soupiraux ont été bouchés. Intense, très proche, la fusillade dure une dizaine de minutes. On attend encore une demi-heure, puis Leila se lève : « *C'est fini pour ce matin* », dit-elle. Que s'est-il passé au juste ? L'ensemble de la rue s'anime. Des femmes sortent précautionneusement. « *C'est comme ça tous les jours depuis deux mois*, dit Leila. *Regardez, il ne reste plus que des femmes, des enfants, des vieillards. Ils cherchent à nous terroriser pour nous obliger à partir. Des 7 000 habitants, il n'en reste plus que 500.*

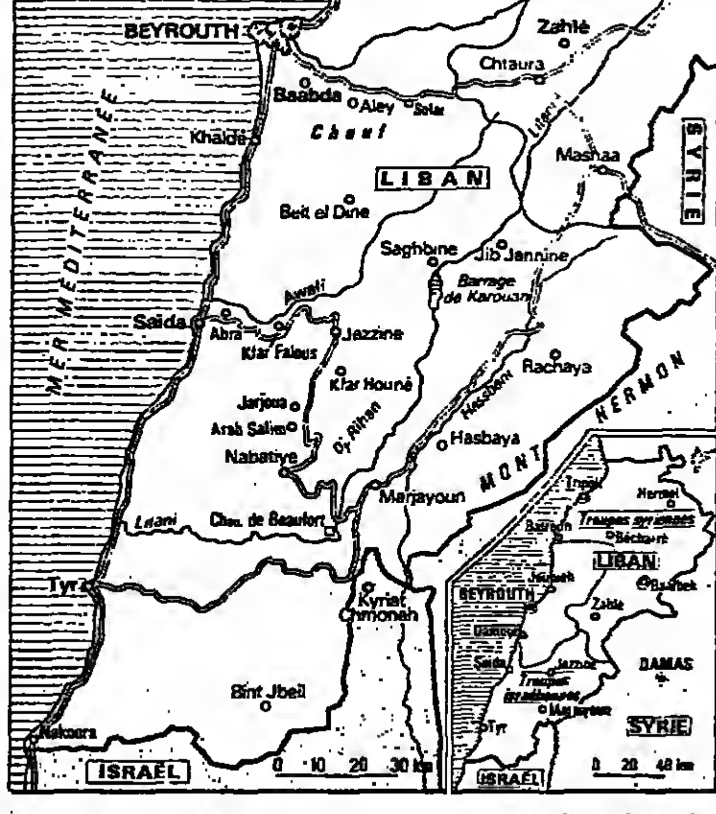
Chaque jour, l'ALS traverse le village en tirant dans tous les sens. Les Israéliens ont volé quinze voitures et dynamité quatorze maisons. » Et elle nous montre des amas de pierres dont émergent des barres métalliques.

« Pour votre bien et le nôtre »

Quelques kilomètres plus haut, à la sortie de Jarjoua, à un poste de l'ALS. Deux blindés gris de fabrication israélienne barrent la route. « *Il y a des terroristes au-delà* », nous dit le milicien en uniforme israélien. Lui aussi a peur. Frontière est du couloir chrétien, le djebel Rihan, succession de collines crayeuses et dénudées, semble abandonné. Les villages, au détour des petites routes escarpées, sont pratiquement vides de toute population. Les chiites ont gagné la région côtière. De Beyrouth, les chrétiens ont été appelés par tracts à rejoindre la bande frontalière. Lâchés par hélicoptère au-dessus des villages chrétiens du Sud ou affichés dans les rues de Jezzine, ils sont signés du général Uri Orr, commandant du front nord, et rappellent aux « *honorables voisins libanais* » que « *la région frontalière possède un cachet spécial et privilégié par rapport aux autres régions du Sud* ». Après la retraite israélienne, « *cette région sera gouvernée par des forces locales, avec l'aide de notre armée* ». « *Nous allons vivre ensemble éternellement*, proclame l'un des tracts, *dans cette région bénie où règneront la paix, le calme et la sécurité fondés sur le respect mutuel, la coopération dans tous les domaines, pour votre bien et aussi pour le nôtre.* » Le général Orr indique à ses lecteurs « *avec sincérité et franchise* » qu'il sera « *impossible à des terroristes d'être présents dorénavant dans cette région* », et menace de graves sanctions ceux qui leur donneraient asile.

En fait, Israël semble vouloir créer un *no man's land* le long de sa zone de sécurité, ce qui impliquerait d'ailleurs à certains endroits que la FINUL remonte vers le nord. C'est en tout cas dans ce sens qu'on interprète ici la multiplication des incidents avec les « casques bleus ».

Plus on descend vers le sud, plus l'activité des troupes israéliennes s'intensifie. A chaque rencontre d'un convoi militaire, c'est le même scénario : la jeep de tête lance un appel de phares et les rares voitures s'arrêtent sur le bas-côté de la route. Leurs occupants doivent descendre et se tenir de l'autre côté de la chaussée au passage du convoi. A tous les postes de contrôle de l'ALS stationne un Israélien qui, le plus souvent, procède lui-même à la fouille.



Combien de Libanais observeront-ils le « plan israélien » de regroupement confessionnel dans la zone sud ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Le député de Jezzine, M. Edmond Risk, proclame la nécessité de la coexistence « *sans laquelle il n'y aura pas d'existence* ». La formule est belle mais comment la faire triompher ? « *Il ne faut pas que se crée un vide après le retrait israélien*, dit-il. *Alors, si l'armée que nous réclamons ne vient pas, le général Lahad, un patriote, un officier d'élite, doit rester ici.* » Comment le pourrait-il, face à l'hostilité de la résistance ? Tout dépendra sans doute des intentions de Jérusalem et de Damas. Comme le dit avec philosophie un commerçant de Jezzine : « *Si c'est l'intérêt des Israéliens de nous défendre, ils le feront. Sinon, nous nous battrons et sans doute devrons-nous partir.* »

Jezzine veut profiter jusqu'au bout de ses derniers jours de calme. Mais déjà la tension monte et « les jeunes gens » sont revenus, prêts à défendre leur maison, leur terre.

FRANÇOISE CHIPAUX.

● *Echanges de tirs sur la ligne intersecteurs de Beyrouth.* – Des affrontements entre miliciens chrétiens et musulmans ont entraîné, lundi 8 avril, la fermeture temporaire de trois des cinq points de passage entre les secteurs est et ouest de la capitale libanaise. Ces combats qui ont fait au moins un mort, n'ont pas empêché que se tienne la première réunion du « congrès chrétien », le 9 avril, au siège patriarcal maronite de Bkerké, au nord de Beyrouth. La conférence doit notamment étudier les moyens de mettre fin aux combats, au sud, qui font rage depuis trois semaines (près de soixante personnes ont été tuées et soixante mille habitants ont dû fuir). Une cinquantaine de responsables chrétiens, hommes politiques et chefs de milices, participent à la réunion de Bkerké, organisée à la demande du président Amine Gemayel qui cherche à obtenir un consensus chrétien sur un ensemble de problèmes pressants, et espère ainsi mettre au pas M. Samir Geagea, instigateur depuis le 12 mars de la dissidence antisyrienne au sein des Forces libanaises (chrétiennes).

Près de Saïda, trois Palestiniens ont été tués et neuf civils libanais et palestiniens blessés au cours des douze dernières heures. Mardi, trois autres Palestiniens ont été tués à la suite d'un raid aérien israélien sur une base palestinienne à Chemlane, dans le Chouf. – *(AFP, Reuter.)*

Syrie

Le gouvernement a été remanié à la suite du congrès du parti Baas

Un décret du président Assad a rendu publique, lundi 8 avril, la liste du nouveau cabinet syrien, toujours présidé par M. Abdelraouf Kassem, et dont la constitution était prévue à la suite du congrès du parti Baas (majoritaire) tenu en janvier. Le nouveau gouvernement comprend trente-quatre membres, dont seize nouveaux ministres. Cinq titulaires changent de portefeuille et treize autres conservent le même, ceci en particulier pour les postes les plus importants (défense, affaires étrangères, etc.). Vingt-deux ministres sont membres du Baas, deux sont communistes, trois unionistes, un membre du Parti socialiste arabe et sept indépendants. Le dernier remaniement du gouvernement Kassem avait eu lieu il y a un an (*le Monde* du 13 mars 1984).

Voici la composition du nouveau cabinet :

Président du conseil : M. Abdelraouf Kassem; *vice-premier ministre et ministre de la défense* : général Moustapha Tlass; *vice-premier ministre pour les services publics* : M. Mahmoud Kaddour; *vice-premier ministre pour les affaires économiques* : M. Sémil Yassine; *affaires étrangères* : M. Farouk El-Chareh; *information* : M. Yassine Rajjouh; *intérieur* : M. Mohamed Ghabbache; *ravitaillement et commerce extérieur* : M. Riyad Hajje Khalil; *éducation* : M. Mohamed Nagib Sayyed Ahmed; *ministre d'Etat pour les affaires du plan* : M. Sabah Bakjaji; *industrie* : M. Ali Traboulsi; *administration locale* : M. Mohamed Harba; *culture* : Mme Najah El-Attar; *ministre d'Etat pour les affaires parlementaires, le travail et les affaires sociales par intérim* : M. Antoine Gebraoe; *économie et commerce extérieur* : M. Mohamed Imadi; *finances* : M. Kahtane Sioufi; *tourisme* : M. Nawras Dakr; *justice* : M. Chaabane Chahine; *communications* : M. Mourad Kouatly; *habitat* : M. Adnane Kouli; *santé* : M. Ghossoub Rifaï; *biens religieux* : M. Mohamed Khatib; *transports* : M. Youssef El-Ahmad; *agriculture et réforme agraire* : M. Mahmoud El-Kourdi; *irrigation* : M. Aberrahmane Em-Madani; *affaires et la présidence de la République* : M. Wahib El-Fadel; *affaires de la présidence du conseil* : M. Abdelmoeein Hamaoui; *enseignement supérieur* : M. Kamal Charaf; *électricité* : M. Kamel Al-Baba; *pétrole et ressources minières* : M. Ghazi Droubi; *construction* : M. Riyad Baghdadi; *ministre d'Etat pour les affaires étrangères* : M. Issam El-Nayeb; *ministres d'Etat sans portefeuille* : MM. Mohamed Joumaa, Abdelhamid Mounajjed et Ghazi Moustapha. – *(AFP, Reuter.)*

UN SOLDAT ISRAÉLIEN ASSASSINÉ EN CISJORDANIE

Jérusalem *(AFP)*. – Un soldat israélien a été « *sauvagement assassiné par des terroristes* » en Cisjordanie occupée, a annoncé lundi soir 8 avril la télévision israélienne, citant des sources militaires. Le sergent Akiba Shaltiel, âgé de vingt et un ans, avait été pris en autostop samedi soir, et depuis il avait été porté disparu. Son corps a été découvert lundi dans le Nahal-Shilo, au pied de l'implantation israélienne de Beit-Arieh, au centre-ouest de la Cisjordanie. Le soldat avait les mains attachées, une corde autour du cou et portait des traces de blessures au visage et sur le crâne.

La dernière affaire de ce type remonte au 12 août 1984. Ce jour-là, les forces israéliennes avaient découvert près de l'implantation de Neve-Dotan, dans le nord de la Cisjordanie, le corps du soldat Moshe Taman, dix-neuf ans, abattu d'une balle dans la poitrine. L'assassinat du sergent Akiba Shaltiel est le cinquième survenu dans des circonstances analogues – disparu après avoir été pris en autostop et retrouvé mort par la suite – en l'espace de cinq ans, dans les territoires occupés.

LA GUERRE DU GOLFE

La mission de conciliation de M. Perez de Cuellar paraît vouée à l'échec

La tentative de médiation qu'a entreprise le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, auprès de l'Iran et de l'Irak se révèle être une « *mission impossible* » qui ne devrait pas déboucher dans l'immédiat sur un apaisement, estiment les observateurs à Téhéran.

Au cours de son séjour de vingt-quatre heures à Téhéran, M. Perez de Cuellar, qui est arrivé le lundi 8 avril à Bagdad, où il a été reçu par le président Saddam Hussein, a pu prendre connaissance de la position invariable des dirigeants iraniens ; il ne semble pas qu'il ait trouvé à Téhéran des éléments nouveaux susceptibles de sortir la crise actuelle de l'impasse.

Une trêve *de facto* s'est instaurée, à l'occasion de son passage, depuis samedi soir, aucune opération majeure n'étant signalée par les deux belligérants, même si ces derniers continuent à s'accuser mutuellement de quelques bombardements. Elle ne devrait pas se prolonger après son départ de Bagdad, et l'on s'attend à Téhéran à une reprise rapide de l'escalade.

Le président du Majlis (Parlement iranien), M. Ali Akbar Hashemi Rafsanjani, a affirmé au secrétaire général de l'ONU que les Iraniens n'accordaient plus de crédit aux instances internationales et en avaient conclu que c'était à eux seuls de défendre leurs droits. Cependant, M. Rafsanjani a remercié M. Perez de Cuellar d'avoir appelé à l'arrêt des bombardements des zones civiles et des navires marchands dans le Golfe, à l'interdiction des armes chimiques et à la protection des avions de ligne.

« *S'il y a un moyen de mettre fin au conflit, c'est celui que vous avez choisi (...). Premièrement vous devez empêcher les actions mauvaises et illégales au regard du droit international, ce qui ramènera la confiance de notre peuple en votre institution* », a déclaré M. Rafsanjani.

Le chef de la diplomatie iranienne, M. Velayati, a affirmé pour sa part, au micro de Radio-Téhéran : « *Le secrétaire général a accepté les conditions que nous avions mises à cette visite. Nous avons accepté qu'elle ait lieu pour empêcher la poursuite des violations des conventions internationales* (par l'Irak). *Nous avons réaffirmé que la guerre est distincte de ces crimes de guerre. En ce qui concerne la guerre, notre position est claire, nos conditions pour la paix sont toujours les mêmes et nous continuerons cette guerre jusqu'à la victoire finale ou la satisfaction de toutes ces conditions.* »

Selon l'agence iranienne Irna, « *environ sept mille civils innocents* » ont été tués et trente mille blessés dans les raids effectués par les Irakiens sur une quarantaine de villes de la République islamique au cours de ces dernières semaines.

A Bagdad, le président Saddam Hussein a adopté, lui aussi, une position tranchante : l'Irak n'acceptera pas une trêve à moins que celle-ci ne figure dans un plan prévoyant un « *règlement global et définitif du conflit* ».

Le vice-premier ministre irakien, M. Taha Yassin Ramadan, a déclaré pour sa part : « *Le peuple irakien refuse toute tentative de transformer une guerre offensive en guerre d'usure (...). Les Irakiens continueront à infliger des coups décisifs au régime iranien jusqu'à ce que les dirigeants de Téhéran se soumettent à la logique du droit et acceptent une paix juste.* »

Devant cette intransigeance, la marge de manœuvre de M. Perez de Cuellar est réduite à sa plus simple expression. Il faudra sans doute attendre le retour, ce mardi 9 avril, à New-York, du secrétaire général de l'ONU pour qu'il tire publiquement les conclusions de ces démarches. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

EUROPE

URSS

M. Gorbatchev adresse de sévères critiques aux responsables de la gestion économique

De notre correspondant

Moscou. — M. Mikhaïl Gorbatchev a présidé, lundi 8 avril, à Moscou, une réunion de la quasi-totalité des membres du secrétariat du parti consacrée aux problèmes économiques. Deux secrétaires sur neuf seulement manquaient à l'appel : MM. Boris Ponomarev (quatre-vingts ans) et Constantin Roussakov (soixante-quinze ans), sans que ces absences aient nécessairement une signification politique. Ni l'un ni l'autre ne s'occupent, en effet, d'économie, le premier régnant depuis trente ans sur les relations internationales du parti, et le second, depuis huit ans, sur les rapports avec les partis communistes au pouvoir dans les « pays frères ». La participation d'un certain nombre de directeurs d'usine, présidents de kolkhoze, directeurs de sovkhoze, chefs d'équipe de production, ainsi que « des spécialistes et des savants » était destinée sans doute à donner à cette réunion l'apparence d'une large consultation. Le travail a dû y être sérieux puisqu'il n'y avait pas les habituels « ouvriers d'avant-garde », conducteurs de tracteur émérites et autres trayeuses de choc dont la présence est jugée indispensable aux rencontres de pur apparat.

Le compte rendu officiel publié, ce mardi 9 avril, en première page de la *Pravda* est assez différent par sa tonalité générale du résumé donné par Tass. Le document officiel, qui émane directement du comité central, est en effet beaucoup plus critique et même sévère à l'égard des responsables de l'économie soviétique. « *Dans plusieurs régions,* a déclaré M. Gorbatchev, *l'année n'a pas facilement commencé. Certes, l'hiver a été rude, mais le manque d'organisation, souvent le laisser-aller et parfois l'irresponsabilité ont pas mal influé sur les résultats du premier trimestre. L'essentiel est à présent de surmonter le retard et de réaliser tout ce qui a été prévu par le plan.* » La *Pravda,* note la « *franchise* » des propos échangés lors de cette « rencontre », ce qui est un autre signe que le secrétaire général a choisi le cadre assez exceptionnel d'une réunion entre membres du secrétariat du Parti et agents économiques d'exécution pour « administrer un savon » tous azimuts.

Les thèmes abordés sont familiers. Il faut, bien sûr, « *améliorer la qualité de la production* » puisque « *plusieurs entreprises produisent des articles tombés en désuétude et des objets de consommation courante dont personne ne veut. Et pourtant cela ne change rien à la situation de ceux qui travaillent comme au bon vieux temps* ». L'accent est mis, dans la tradition andropovienne qui est bien celle de M. Gorbatchev, sur l'initiative et la responsabilité.

Fallait-il cependant faire des concessions aux partisans maniaques de la centralisation à tous crins ? Une phrase publiée par la *Pravda* est, en tout cas, d'une remarquable ambiguïté et témoigne des possibilités dialectiques exceptionnelles de la langue de bois, qui peut tout dire et son contraire : « *Tout en consolidant le caractère centralisé de la planification, il faut continuer à implanter méthodiquement l'autofinancement authentique, élargir les droits des entreprises, des kolkhozes et des sovkhozes, augmenter leurs responsabilités et leur autonomie économique, ainsi que l'intéressement des équipes et de chaque travailleur individuel aux bénéfices.* »

Une grande importance a été accordée à « *l'augmentation de l'efficacité de tous les maillons du complexe agro-industriel* », un secteur dont M. Gorbatchev avait été responsable sous Brejnev et sous Andropov. Le président d'un kolkhoze du territoire de Stavropol, région natale du nouveau secrétaire général, où il a accompli tout le début de sa carrière, notamment dans l'agriculture, était d'ailleurs présent.

L'invite à organiser le « *système de gestion de façon moderne* » ainsi que les rappels à la « *discipline du travail* » sont tout à fait conformes à l'héritage andropovien. Pour sa première intervention importante en matière économique, le nouveau secrétaire général se situe donc dans la ligne prudemment réformiste de Iouri Andropov, tout en donnant le coup de chapeau indispensable aux principes nullement remis en cause de la planification centralisée.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Pologne

LE MASSACRE DE KATYN AU DÉBUT DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Un monument aux officiers « victimes du fascisme hitlérien » a été érigé à Varsovie

Varsovie (*AFP, Reuter*). — Les autorités de Varsovie viennent d'ériger dans la plus totale discrétion un monument à la mémoire de plusieurs milliers d'officiers polonais massacrés à Katyn au début de la seconde guerre mondiale, « *victimes du fascisme hitlérien* », selon l'inscription figurant sur la stèle. Il s'agit là d'un événement, dans la mesure où l'histoire officielle était restée jusque-là très discrète sur cet épisode douloureux et controversé. Les autorités communistes, contre l'opinion de la majorité de leurs compatriotes, acceptaient certes la thèse soviétique, selon laquelle la tuerie avait été perpétrée dans l'été 1941 par l'armée allemande ; mais, preuve d'un certain embarras, le nom de Katyn ne figure pas, à ce jour, dans l'Encyclopédie polonaise !

Une mission de la Croix-Rouge effectuée en 1943 près de Smolensk, dans la forêt où avait été perpétré le massacre, avait, au contraire, accepté la validité de la thèse allemande — selon laquelle l'événement avait en réalité eu lieu en mars-avril 1940, les responsables de la tuerie étant des unités spéciales du NKVD, la police secrète soviétique de l'époque. Selon cette version aujourd'hui retenue par de nombreux historiens occidentaux (1), les quelque quatre mille cinq cents victimes, retrouvées à Katyn en 1943 par les troupes allemandes, auraient été des officiers, faits prisonniers en compagnie de dix mille soldats, lors de l'invasion soviétique de la Pologne en 1939.

Le monument érigé au cimetière historique de Varsovie est une croix de 4 mètres de haut. Aucune mention n'a été faite dans la presse de cet événement. Selon le gardien du cimetière, il remonte à la fin du mois de mars. Sur le terre-plein encadrant le monument, des mains anonymes ont gravé ces mots : « *Katyn 1940 NKVD* ».

D'autre part, l'hebdomadaire *Polityka*, organe du comité central du PC, reconnaît dans sa livraison de cette semaine qu'une grande partie de l'intelligentsia du pays est opposée au régime communiste. L'article, intitulé « L'aliénation politique en Pologne », estime que l'un des éléments de la frustration sociale que des intellectuels ressentent de façon particulièrement aiguë est le sentiment d'« *impuissance de l'individu* » à changer quoi que ce soit dans « *la mauvaise qualité de la vie et le fonctionnement défectueux des institutions* ». *Polityka* poursuit : « *La médiocrité est perceptible partout : à l'usine, au bureau, à l'école, à l'hôpital, dans l'habitat, les loisirs.* » La responsabilité de cet état de choses est implicitement rejetée sur les gouvernants. La revue dénonce en particulier le « *bas niveau* » de la propagande officielle qui, dit-elle, « *heurte* » les sentiments « *nationaux* » des Polonais et considère comme « *ennemis* » tous ceux d'entre eux qui rejettent ses thèses. *Polityka* plaide pour la recherche de « *solutions nouvelles* ». Cet article retient l'attention des observateurs de la vie publique polonaise dans la mesure où le prochain plénum du comité central, prévu sous peu, doit être consacré, précisément, au rôle de l'intelligentsia dans le pays.

(1) Le procès de Nuremberg, intenté en 1946 aux anciens dignitaires nazis par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, n'avait pas établi la responsabilité des Allemands dans le massacre de Katyn. Un général polonais passé à l'Ouest en 1981, Leon Dubicki, avait affirmé que les responsables de cette « *sale besogne* » étaient « *des fonctionnaires du NKVD* » soviétique.

Turquie

Des artistes se voient interdire de quitter le territoire

De notre correspondant

Ankara. — Les difficultés quotidiennes des intellectuels de gauche en Turquie sont loin d'être terminées. Les restrictions imposées à leurs voyages à l'étranger par certains fonctionnaires zélés en sont un exemple. Ainsi, le célèbre acteur Tarik Akan (*le Troupeau, Hazal, la Mine, Yol*), qui souhaitait répondre à l'invitation des organisateurs d'un festival de cinéma de la télévision française, s'est vu refuser la sortie du territoire, le 3 avril, par la police de l'aéroport d'Istanbul, sous prétexte que son nom figurait sur la liste des personnes dont le voyage à l'étranger est jugé « inopportun ». Déjà, lors du dernier Festival cinématographique de Berlin, M. Akan, qui avait obtenu une mention spéciale du jury, n'avait pas pu se rendre à Berlin, car on lui avait refusé un passeport.

On ignore les motifs de cette interdiction. Tarik Akan a certes signé, avec mille deux cent cinquante personnes, le Manifeste des intellectuels de mai 1984, mais il ne fait pas partie des cinquante-six signataires poursuivis pour cette pétition.

D'autre part, Mme Bilge Olgaç, réalisatrice du film *Ennemie de la cuiller*, qui obtint, le 24 mars dernier, le premier prix au septième Festival du cinéma féminin à Créteil, ainsi qu'une mention spéciale de la presse cinématographique française, a eu les mêmes déboires. Elle n'a pu obtenir de passeport, car elle figure parmi les accusés du procès des syndicats des cinéastes, qui est toujours en cours. Comble d'ironie : M. Tascioglu, ministre de la culture, s'est félicité du succès de Mme Olgaç et de ses amis et de la place qui est reconnue au cinéma turc sur le plan international.

ARTUN UNSAL.

Le représentant d'Ankara à l'ONU dénonce les persécutions contre les Turcs de Bulgarie

Nations unies (*Reuter*). — La Turquie a demandé le lundi 8 avril aux quarante-cinq pays membres de l'Organisation de la conférence islamique de protester contre les « *pratiques inhumaines* » infligées à la minorité turque de Bulgarie. « *Nous avons affaire à une campagne concertée visant à liquider par des moyens de coercition l'identité ethnique, religieuse et culturelle de la minorité turque de Bulgarie* », a déclaré M. Ilter Turkmen, représentant de la Turquie à l'ONU. « *Cela concerne un million de Turcs musulmans qui vivent en Bulgarie depuis six siècles* », a-t-il ajouté.

M. Turkmen a affirmé que « *plusieurs centaines de membres de la minorité turque ont été tués, beaucoup plus blessés. Dans certains cas, la population de villages entiers a été transportée vers des centres administratifs pour recevoir de nouvelles identités. Certains de ceux qui ont résisté ont été sommairement abattus* ». C'est la première fois qu'un officiel turc avance ainsi une estimation, fût-elle approximative, du nombre des victimes de la campagne de « bulgarisation » lancée par les autorités de Sofia et qui vise, entre autres, à faire renoncer les Turcs de Bulgarie, au besoin par la force, à leur nom au profit de noms slaves.

Avant même que cette campagne de bulgarisation des noms n'ait commencé en décembre, a ajouté M. Turkmen, les autorités bulgares avaient fermé les écoles et les lieux de culte de la minorité musulmane et interdit l'usage de la langue turque. Les monuments historiques musulmans ont été démolis sous divers prétextes ou sont laissés à l'abandon, a-t-il précisé.

La Turquie, a encore déclaré M. Turkmen, n'entend pas se mêler des affaires intérieures d'un autre Etat, mais défend en la circonstance une position humanitaire : « *Les Turcs de Bulgarie sont notre sang, il n'est que naturel pour la Turquie de s'intéresser de près à leur sort qui préoccupe l'opinion publique.* »

Yougoslavie

VINGT « TERRORISTES CROATES » COMPARAISSENT EN JUSTICE

Varazdin (*AFP*). — Deux procès d'une vingtaine de membres d'un « *groupe de terroristes* » croates devaient s'ouvrir, le lundi 8 et le jeudi 11 avril, respectivement à Varazdin et à Zagreb, en Croatie.

Ce groupe, dont un membre vient d'être condamné à Osijek (Croatie) à quatorze ans de prison, est accusé d'avoir posé des bombes dans des lieux publics, entre 1981 et 1984. Plusieurs de ces bombes ont pu être désamorcées, selon les autorités locales, et celles qui ont explosé n'ont causé que des dégâts matériels. Certains des membres du groupe sont également accusés d'avoir suivi un entraînement à l'étranger, notamment en Allemagne fédérale.

Il s'agit du groupe d'extrémistes le plus important qui ait été démantelé en Yougoslavie depuis l'infiltration, en juin 1972, d'un commando de dix-neuf extrémistes croates dans l'intention de déclencher une guérilla armée et de proclamer la Croatie Etat indépendant. Cette tentative avait été noyée dans le sang un mois plus tard : dix-huit des dix-neuf extrémistes avaient été tués par les forces de l'ordre qui avaient, pour leur part, perdu treize hommes.

AFRIQUE

Maroc

UNE MISE AU POINT DU GOUVERNEMENT DE RABAT

L'ancien hôpital psychiatrique de Casablanca est un centre de réhabilitation sociale

Nous avons reproduit, dans nos éditions du 4 avril, des informations communiquées par l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM) et faisant état de la « détention » de neuf cents personnes dans un ancien hôpital psychiatrique de Casablanca. A la suite de cette publication, nous avons reçu du docteur Mohamed Assab, chef de cabinet du ministre marocain de l'intérieur, la mise au point suivante :

« Cet article tendancieux et truffé de contre-vérités jette le discrédit, entre autres, sur une œuvre philanthropique de Casablanca, en l'occurrence le centre social d'El Hank. Il appelle de ce fait la mise au point suivante :

» Construit en 1912, le centre d'El Hank a servi d'hôpital psychiatrique jusqu'en 1973. Depuis, et jusqu'en avril 1983, il a été destiné successivement au traitement antituberculeux et aux examens ophtalmologiques pour l'obtention du permis de conduire sous les auspices du ministère de la santé publique. En avril 1983, les bâtiments ont été réaménagés par les autorités locales pour abriter un centre social.

» Contrairement aux allégations du journal *le Monde*, il ne s'agit nullement d'un lieu de détention mais d'un véritable centre d'accueil pour la réhabilitation sociale des sans-abri, des personnes abandonnées par leurs familles, des vagabonds et des drogués.

» Le centre abrite actuellement quatre cent cinquante cas sociaux répartis comme suit : 40 % de plus de cinquante-cinq ans ; 50 % de moins de cinquante-cinq ans ; 10 % de mineurs. La répartition par sexe apparaît ainsi : 80 % d'hommes ; 20 % de femmes. De ces chiffres il ressort que, parmi les pensionnaires récupérés par les soins des services sociaux locaux, cinquante ont moins de seize ans et non pas deux cents comme le prétend l'auteur de l'article.

» A leur admission au centre et après un examen médical effectué sur place par des médecins de la santé publique, ils sont pris en charge par des instructeurs et des éducateurs, au nombre de quatorze, détachés par le ministère des affaires sociales et de l'artisanat. Durant leur séjour et en vue de leur réinsertion sociale dans les meilleures conditions possible, trois ateliers leur dispensent une formation manuelle en menuiserie, maroquinerie et tissage, broderie pour les femmes.

Un lieu d'accueil

» Il est à signaler, par ailleurs, que en ce qui concerne les mineurs, des cours primaires sont organisés sur place à leur intention, et ceux d'entre eux qui répondent aux conditions d'une scolarité normale poursuivent leurs études dans des écoles publiques au même titre que tous les enfants de la ville.

» Par ailleurs, l'article fait part de trente décès des suites de mauvais traitements et de trois femmes violées. Ces informations pour le moins fantaisistes relèvent de la pure imagination de leur auteur. Le centre d'El Hank est doté d'une permanence médicale assurée sur les lieux, de jour comme de nuit, et, pour chaque pensionnaire, un dossier est ouvert depuis son admission jusqu'à sa sortie. D'autre part, les pensionnaires sont logés dans des pavillons séparés suivant le sexe et l'âge.

» Selon le même article, l'ASDHOM mentionne également que les pensionnaires sont séquestrés avec interdiction absolue de quitter le centre et que « *des disparus politiques figurent parmi eux* ». Il faut souligner à ce propos que le centre social d'El Hank est un lieu d'accueil et non un lieu de détention. Qu'il est ouvert à toute personne ayant un lien familial direct ou indirect avec tout pensionnaire, que des visites de plusieurs journalistes et de corps constitués de Casablanca ont été effectuées à plusieurs reprises au centre en vue de faire connaître au public casablancais le rôle éminent social joué par ce centre.

» Il faut préciser enfin que sa gestion est suivie par les élus de la population et que les communes urbaines de Casablanca tout comme plusieurs corps constitués (avocats, médecins, Lyons Club, Royal Golf d'Anfa, Mohamedia, etc.) lui accordent des subventions importantes afin que les pensionnaires qui y séjournent mènent une vie digne en attendant leur réinsertion sociale.

» En conclusion, le mode de gestion de cet important centre, tel qu'il est mis en place, fait qu'il est notoirement connu à Casablanca et dans d'autres préfectures et provinces du Maroc du fait de la participation à son fonctionnement des élus, des autorités locales, de plusieurs ministères par le biais de leurs services locaux, des corps constitués et de nombreux bienfaiteurs. Il est inconcevable qu'une telle œuvre puisse faire l'objet d'affabulations aussi flagrantes. »

Incertitude au Soudan

(*Suite de la première page.*)

Ce type d'incitation sera considéré désormais comme une « *haute trahison à l'égard de la nation* », a-t-il ajouté. Le général Dahab a cependant invité les organisations syndicales à envoyer leurs représentants au quartier général des forces armées pour « *discuter de l'avenir du pays* ».

L'ancien président Nemeiry, réfugié au Caire, a envoyé lundi un « *message de soutien* » au nouvel homme fort du Soudan qui vient de le chasser du pouvoir.

Le général Dahab a reçu lundi successivement les chefs des missions diplomatiques de France, d'Italie, de Grande-Bretagne, du Japon, de l'Allemagne fédérale et des Pays-Bas. La veille, il avait eu un entretien avec le chargé d'affaires américain.

Selon l'agence libyenne Jana, le chef de la junte soudanaise et le colonel Kadhafi ont eu lundi soir une conversation téléphonique au cours de laquelle le président libyen a « *félicité son interlocuteur pour la victoire de la révolution populaire* ». — (*AFP, Reuter.*)

A TRAVERS LE MONDE

Irlande du Nord

• UN CATHOLIQUE ASSASSINÉ. — Une organisation paramilitaire protestante, les Combattants de la liberté d'Ulster (UFF), a revendiqué l'assassinat, lundi 8 avril, d'un ouvrier catholique de vingt-six ans, Martin Love, abattu alors qu'il rentrait chez lui à Enniskillen, près de la frontière avec la République d'Irlande. Un soldat de l'Ulster Defence Regiment (UDR), le corps auxiliaire de l'armée britannique, a été arrêté. En revendiquant l'assassinat, l'UFF, organisation interdite, a affirmé que Martin Love était un membre actif de l'IRA, ce que sa famille a démenti. — (*AFP.*)

Libéria

• LE COLONEL FLANZAMATON A ÉTÉ EXÉCUTÉ. — Le commandant adjoint de la garde du palais présidentiel de Monrovia, accusé de tentative d'assassinat sur la personne du chef de l'Etat, M. Samuel K. Doe, le 1er avril dernier, a été condamné à mort et exécuté lundi 8 avril. Au cours d'une conférence de presse, M. Doe a annoncé qu'il avait décidé l'exécution publique du colonel Flanzamaton, ainsi que la libération des quatre dirigeants politiques arrêtés la semaine dernière, à la suite des aveux du condamné (*le Monde* du 6 avril). Les forces de sécurité libériennes n'ont pas trouvé de « *preuve suffisante pour confirmer l'implication des quatre hommes dans le complot* », a indiqué M. Doe. — (*AFP, Reuter*).

Somalie

• MOGADISCIO RÉTABLIT SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC TRIPOLI. — Le ministère somalien des affaires étrangères a annoncé, lundi 8 avril, cette mesure avec effet immédiat. Les relations avaient été rompues en août 1981, en raison du soutien libyen au Front démocratique du salut somalien (FDSS, opposition armée au régime du président Syaad Barre). — (*AFP, AP.*)

Sri-Lanka

• NOUVEL AFFRONTEMENT. — Quatre séparatistes tamouls au moins ont été tués, ce week-end, au cours d'un affrontement avec les forces de sécurité, près d'un camp militaire, dans la région de Jaffna (nord de Sri-Lanka), a indiqué, mardi 9 avril, le ministre sri-lankais de l'intérieur, M. Lalith Athulathmudali. Par ailleurs, le corps d'un officier de police criblé de balles a été découvert dans le district de Batticaloa, sur la côte orientale de l'île, portant à dix le nombre de personnes tuées dans une embuscade tendue par des séparatistes tamouls, la semaine dernière, près de Kalawanchikuddi, a-t-il ajouté.

Taiwan

• PRISON A VIE POUR LES MEURTRIERS DE HENRY LIU. — Un tribunal de Taipeh a condamné, mardi 9 avril, Chen Chi-li à la prison à vie pour l'assassinat de l'écrivain américain d'origine chinoise Henry Liu, le 15 octobre 1984, devant le domicile de ce dernier à San-Francisco (*le Monde* du 28 mars). Wu Tun, un lieutenant de Chen, a été également condamné à la détention à perpétuité pour le meurtre de Liu, ancien correspondant des services de renseignement de Taiwan, mais aussi critique du gouvernement de Taipeh.

En condamnant Chen, le président du tribunal a précisé que la sentence de mort avait été réduite à la prison à vie parce que l'accusé avait admis son crime. Le procès de trois autres personnes impliquées dans l'assassinat de Liu se poursuivra vendredi devant un tribunal militaire. Le vice-amiral Wong Hsi-ling, directeur des services de renseignement de Taiwan, le général Hu Yi-ming et le colonel Chen Hu-men, appartenant aux mêmes services, sont poursuivis pour complicité. — (*AFP.*)

ASIE

LA FIN DE LA VISITE DE M. FABIUS A SÉOUL

Des incertitudes demeurent sur l'ampleur des commandes sud-coréennes

De notre envoyé spécial

Séoul. – M. Laurent Fabius devait quitter Séoul mardi 9 avril en fin d'après-midi. Avant son départ, il a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il s'est félicité de quitter la capitale sud-coréenne *« sous un ciel bleu »* car *« s'il y avait des malentendus, nous les avons levés »*.

Réaffirmant que le volume des échanges entre Paris et Séoul reste insuffisant, M. Fabius a fait état d'un accord avec les autorités coréennes *« pour les porter de 600 millions à 1,5 milliard de francs très rapidement »*. Il a, d'autre part, fait état de la conclusion de deux accords de coopération portant sur les petites et moyennes entreprises, ainsi que sur le secteur gazier.

Le premier ministre est revenu sur le « malentendu » qui avait opposé la Corée du Sud à la France, dont la position *« n'avait pas été bien perçue »*. Il a résumé cette position en trois points :

1) La France est un pays souverain, un des cinq membres du Conseil de sécurité et entend œuvrer partout pour la paix ;

2) La division de la Corée est un drame politique et humain. Nous souhaitons la réconciliation et l'unification des deux Corées, mais ces initiatives dépendent des Coréens ;

3) Nous n'entendons pas prendre d'initiative qui ne serait pas approuvée par tous, même si nous sommes favorables au dialogue avec tout le monde.

Mardi matin, le premier ministre avait fait déposer une gerbe au monument du bataillon français de Corée, au sud de Séoul. Il avait ensuite visité l'usine électronique de Samsung, puis avait été l'hôte d'un déjeuner offert en son honneur par la Fédération des industries coréennes.

M. Fabius a gagné la première partie de son pari : parvenir à une décrispation des relations franco-sud-coréennes hypothéquées depuis décembre dernier par les soupçons que Séoul nourrissait à l'égard de la politique française en ce qui concerne la Corée du Nord. Les Sud-Coréens avaient très mal « vécu », en particulier, l'élévation au rang de délégation de la mission commerciale nord-coréenne, à Paris, et avaient voulu y voir l'amorce d'une reconnaissance du régime de M. Kim Il-sung.

Le premier ministre a-t-il pour autant gagné la seconde partie de son pari, c'est-à-dire la relance des relations commerciales entre les deux pays ? On s'en déclarait persuadé, dans l'entourage de M. Fabius, tenant, en particulier, pour acquis l'achat par Séoul de trois Airbus. Si cette transaction paraît plus que probable, il convient, pour le reste, d'attendre et de voir. Les Sud-Coréens sont de durs négociateurs ; un premier ministre, même accompagné de son ministre du commerce extérieur, ne peut pas tout, et rien ne dit que tous les projets en discussion déboucheront sur des contrats : TGV, usine de retraitement de l'eau, conditionnement et distribution du gaz, usine d'Air Liquide, etc. Un projet, en tout cas, risque d'être au moins reporté à beaucoup plus tard : la construction de deux centrales nucléaires supplémentaires, les Sud-Coréens ayant décidé de ralentir le rythme de leurs réalisations en ce domaine.

M. Fabius, pourtant, n'a pas ménagé ses efforts pendant deux jours pour « dissiper tous les nuages ». Outre les assurances qu'il a pu donner en privé au premier ministre sud-coréen, M. Lho Shin-yong, et au président Chun Doo-hwan, c'est une promesse de ne pas reconnaître la Corée du Nord – à moins que Séoul ne soit d'accord – qu'il a faite lundi soir, dans le discours prononcé à l'issue du banquet offert en son honneur par son homologue. Comment, en effet, interpréter autrement ce passage essentiel de son intervention : *« Aussi la France approuve-t-elle toute initiative susceptible de rapprocher les deux moitiés de votre peuple ; elle approuve tout dialogue qui pourra dégager des solutions pour la réconciliation puis la réunification, à condition que celles-ci soient pacifiques, conformes au vœu des Coréens et élaborées à l'abri des influences étrangères. Certes la France peut faciliter ou appuyer les efforts accomplis en ce sens. Pour cela elle n'est pas démunie. Mais elle se gardera de toute initiative qui ne serait pas acceptable pour les Coréens eux-mêmes. Ma présence parmi vous, celle de plusieurs membres de mon gouvernement, doivent dissiper pour de bon les malentendus qui auraient pu s'élever à ce sujet. »*

Auparavant, M. Fabius – qui est le premier chef de gouvernement français à avoir fait le voyage de Séoul – avait regretté que la France ait *« sans doute trop longtemps négligé votre pays »* et qu'il ait fallu de nouvelles *« épreuves »* pour *« attirer l'attention des Français »*. Quelles épreuves ? Outre la guerre de Corée (*« notre passé commun »*), M. Fabius en cita deux qui ne laissent, et pour cause, jamais indifférent ici : la destruction du Boeing sud-coréen par la chasse soviétique en 1983 et, la même année, *« l'odieux attentat de Rangoon »* organisé par la Corée du Nord et qui coûta la vie à une quinzaine de personnalités sud-coréennes en visite en Birmanie, le général Chun lui-même n'étant épargné que grâce à un retard dans le protocole.

M. Fabius a évoqué ensuite *« l'amitié privilégiée et la confiance réciproque »* entre les deux pays, la complémentarité des économies française et sud-coréenne qui doit *« nous encourager à passer à un nouveau stade de développement de notre coopération vers de nouveaux horizons technologiques et géographiques »* et il a regretté que son *« pays ne représente que 1 % du commerce coréen »*.

Le président Chun en France l'an prochain ?

En conclusion, le premier ministre, qui avait transmis une invitation de M. Mitterrand au président Chun à se rendre en France – pourquoi pas l'an prochain, lorsqu'on célébrera le centième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays ? – avait exalté les Jeux olympiques que la Corée du Sud va organiser en 1988 et qui prennent, vus d'ici, la dimension d'une ultime reconnaissance.

Dans son discours de bienvenue, le premier ministre sud-coréen avait été beaucoup moins emphatique. Il se contenta de se déclarer *« particulièrement satisfait de réaffirmer, avec le premier ministre français, le principe de développer et d'élargir nos liens d'amitié et de coopération sur une base de confiance mutuelle »* et de *« souhaiter que cette visite marque une étape décisive pour l'approfondissement ultérieur de l'amitié traditionnelle »* franco-sud-coréenne.

JACQUES AMALRIC.

Inde

Le gouvernement intente un procès à la firme Union Carbide au nom des victimes de la catastrophe de Bhopal

Nouvel acte dans la bataille juridique qui fait rage depuis la catastrophe de Bhopal, la ville indienne où quelque deux mille personnes ont trouvé la mort en décembre dernier à la suite de fuites d'un gaz toxique, l'isocyanate de méthyle, dans une usine appartenant à la firme américaine, Union Carbide. Franchissant le pas, après mûre réflexion, le gouvernement indien a engagé, lundi 8 avril, des poursuites contre la société multinationale au nom de l'ensemble des victimes de la catastrophe. La plainte a été déposée devant un tribunal de Manhattan, à New-York, au nom des autorités de New-Delhi par un cabinet d'avocats de Minneapolis.

La démarche de l'Inde s'appuie sur la Constitution de ce pays, qui fait du gouvernement *« le protecteur de la santé et du bien-être de ses citoyens »*. Elle se réfère aussi à une loi spécifique, adoptée le 29 mars à New-Delhi et qui fait du gouvernement indien le représentant légal exclusif des victimes de Bhopal. L'action ainsi intentée pourrait donc éteindre, si la justice américaine en décide ainsi, les dizaines de procès déjà engagés contre Union Carbide par une trentaine de firmes d'avocats aux Etats-Unis au nom de plaignants individuels. Le montant cumulé des dommages-intérêts réclamés de la sorte par les victimes de la catastrophe s'élève à environ 15 milliards de dollars.

La plainte du gouvernement indien ne précise pas, pour sa part, les sommes que ce dernier réclame à la société américaine. Elle se contente d'indiquer qu'il n'est pas possible de fournir un montant chiffré des dommages et intérêts exigés *« en raison de l'énormité du désastre »*. Le document demande toutefois au tribunal que ces dommages soient *« d'un montant suffisant pour empêcher Union Carbide et les autres firmes multinationales d'ignorer délibérément, et avec légèreté, les droits et la sécurité des citoyens des pays dans lesquels elles opèrent »*. La plainte reproche à Union Carbide d'avoir fait preuve de négligence dans le stockage d'importantes quantités du gaz toxique, dans le respect des normes de sécurité et dans l'absence d'informations du personnel en cas de contact avec le gaz en question. La société aurait aussi omis d'avertir l'Inde des dangers possibles de cette installation industrielle.

Les représentants de la firme américaine se sont refusés, en l'attente d'informations plus précises, à tout commentaire. La décision de New-Delhi d'ouvrir officiellement une action judiciaire marque, cependant, l'échec, pour le moment, des tentatives d'arrangement à l'amiable menées en coulisses par les dirigeants d'Union Carbide. La semaine dernière, le vice-président de la société, M. Rolf Towe, s'était rendu à cette fin à New-Delhi. Et, aujourd'hui encore, les représentants de la multinationale semblent toujours estimer, si l'on en croit le *Wall Street Journal*, que la négociation serait *« la voie la plus rapide pour obtenir des compensations équitables pour toutes les parties concernées »*.

M.L.

DIPLOMATIE

APRÈS LE GEL DES SS-20 SOVIÉTIQUES

Controverse entre Washington et Moscou sur la valeur du moratoire annoncé par M. Gorbatchev

Au lendemain des déclarations de M. Gorbatchev, confirmant son accord de principe pour une rencontre avec M. Reagan et annonçant un moratoire jusqu'en novembre prochain sur le déploiement des SS-20, commentaires et prises de position se sont multipliés tant à Washington que dans les capitales alliées.

Dans une réaction plus détaillée formulée par le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb, les Etats-Unis ont jugé *« positif »* le désir du numéro un soviétique de rencontrer M. Reagan et se sont dits également *« satisfaits »* que M. Gorbatchev *« ait insisté sur l'importance de trouver des moyens communs d'améliorer les relations entre nos deux pays et ait relevé que ces relations doivent être plus constructives et stables. (...) Nous espérons que les déclarations de M. Gorbatchev témoignent de sa volonté d'aller de l'avant »* dans les domaines qui intéressent les deux pays, à savoir les droits de l'homme, les conflits régionaux, le désarmement et les relations bilatérales, a dit encore M. Kalb.

En revanche, le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à considérer comme un progrès le moratoire annoncé par l'URSS sur le déploiement des armes à portée intermédiaire. *« Nous espérions qu'ils auraient proposé du nouveau,* a-t-il dit. *Au lieu de quoi, leur moratoire ne fait que réitérer une proposition discréditée déjà formulée il y a trois ans, en mars 1982. »* Tout gel actuel aurait en effet pour résultat de figer l'avantage de l'URSS en matière d'armes à moyenne portée, et qui est *« au minimum de un à huit »*, selon M. Kalb. Comme l'a rappelé celui-ci, les Soviétiques ont déjà déployé à l'heure actuelle 414 SS-20 à trois ogives nucléaires chacun, dont environ 275 braqués sur l'Europe, alors que les pays de l'OTAN n'ont encore installé qu'un peu plus d'une centaine de missiles de croisière et de fusées Pershing-2 en Europe, avec une ogive nucléaire chacune. Une situation qui a incité M. McFarlane, conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité, à qualifier le moratoire soviétique, dans une intervention télévisée, de *« leurre, piège et duperie »*.

Cette appréciation est vivement contestée à Moscou, où un commentaire de l'agence Tass, critiquant la première réaction américaine aux déclarations de M. Gorbatchev, l'a qualifiée de *« mensonge impudent »*. *« En ne comparant les forces des parties que du point de vue des missiles basés à terre, le gouvernement américain passe délibérément sous silence les systèmes nucléaires américains de stationnement avancé et ne prend pas en compte les systèmes britanniques et français, comme s'ils n'existaient pas »*, ajoute l'agence soviétique.

C'est pourtant la thèse américaine qui prévaut chez la plupart des gouvernements alliés des Etats-Unis. En dehors des prises de position de Londres et de La Haye *(voir ci-dessous)*, on relève une déclaration, lundi soir, de M. Tindemans, ministre belge des affaires étrangères, qui *« déplore que la proposition soviétique de moratoire reste limitée à la répétition de propositions précédentes, lesquelles reviennent à obtenir un gel de la situation existante »*. Cette proposition, ajoute M. Tindemans, aurait *« trouvé une place plus appropriée à la conférence de Genève, où elle aurait pu donner lieu à des contre-propositions et à de sérieuses négociations »*.

C'est une position analogue qu'a exposée lundi le porte-parole du gouvernement de Bonn, M. Boenisch : *« Les puissances qui négocient à Genève se sont mises d'accord pour que leurs travaux demeurent confidentiels. C'est pourquoi, de notre côté, nous ne prendrons pas officiellement position sur les propositions de négociation de l'une ou l'autre partie. »*

Par ailleurs, la délégation du Congrès américain conduite par M. O'Neil, speaker de la Chambre des représentants, qui était arrivé à Moscou dimanche, a eu, lundi, un premier entretien avec M. Tolkounov, président du Soviet de l'Union – l'une des deux chambres du Soviet suprême – qui s'est prononcé *« pour le redressement des relations avec les Etats-Unis ainsi qu'une recherche en commun des moyens d'arrêter la course aux armements nucléaires et de prévenir la militarisation de l'espace »*. En revanche, quatre sénateurs américains, deux démocrates, MM. Biden et Levin, et deux républicains, MM. Cohen et Rudman, ont annulé une visite qu'ils devaient faire prochainement en URSS à la suite du refus des autorités soviétiques d'accorder un visa à l'un de leurs assistants, M. John Ritch. La raison de ce refus serait un article que M. Ritch avait écrit pour dénoncer les exactions soviétiques en Afghanistan. – *(AFP, UPI.)*

La Haye : une prudence plutôt bienveillante...

De notre correspondant

Amsterdam. – C'est avec une prudence plutôt bienveillante que les milieux parlementaires de La Haye ont accueilli l'offre de M. Gorbatchev d'un gel du déploiement des SS-20 jusqu'au 1er novembre prochain.

Cette date est également celle à laquelle le gouvernement de centre droite néerlandais prendra une décision, après plus de cinq ans d'hésitation, sur l'installation de 48 missiles de croisière aux Pays-Bas.

Si, le 1er novembre, le nombre des SS-20 est supérieur à 378, les Pays-Bas procéderont au déploiement. Si le nombre est le même ou inférieur à cette date, l'installation n'aura pas lieu. Tel est le sens de la décision prise par La Haye le 1er juin 1984, lorsque, selon les chiffres américains, le nombre des SS-20 était de 378 (il serait actuellement de 414).

Dans une réaction au geste de M. Gorbatchev, le ministre des affaires étrangères s'est borné à dire que La Haye ne se prononcera pas avant le 1er novembre. Les spécialistes des principaux groupes parlementaires des partis gouvernementaux comme de l'opposition socialiste ont décelé *« un certain mouvement »* dans la position de l'URSS. Malgré la coïncidence des dates, les parlementaires ne croient pas que M. Gorbatchev ait voulu établir un lien entre sa proposition et l'« ultimatum » néerlandais. Parmi les cinq pays européens invités par l'OTAN à accueillir les nouveaux missiles américains de moyenne portée, les Pays-Bas sont les seuls qui ne se soient pas encore prononcés.

Le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Hans Van den Broek, se rend à Moscou ce mardi 9 avril. Après la proposition de M. Gorbatchev, La Haye attend les résultats de cette visite avec un intérêt particulier.

RENÉ TER STEEGE.

Mme Thatcher : des propositions « inacceptables »

De notre correspondant

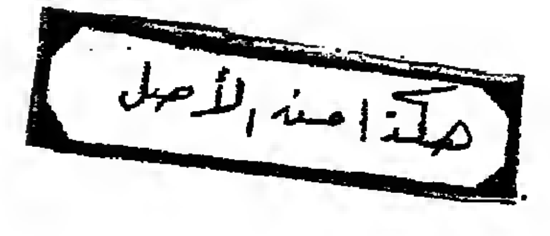
Londres. – Mme Thatcher a rejeté de la manière la plus nette les dernières propositions faites par M. Gorbatchev. Celles-ci, selon elle, sont *« inacceptables »*, parce qu'elles auraient pour effet de « geler » en Europe une situation dans laquelle les Soviétiques bénéficient actuellement d'une grande supériorité. Le premier ministre britannique a fait ce commentaire, le 8 avril, à Singapour, deuxième étape d'un voyage dans le Sud-Est asiatique. Après avoir déclaré assez sèchement que la place des négociations était à Genève et non pas dans les colonnes d'un journal, Mme Thatcher a ajouté que tout accord en matière de limitation des armements nucléaires devait reposer sur une possibilité de vérification réciproque, et a souligné que cela devait être le *« fondement indispensable de la confiance nécessaire »*.

Dans l'entourage du premier ministre, on continue de faire remarquer que les alliés occidentaux doivent manifester leur unité face aux Soviétiques pour que des progrès puissent être réalisés à Genève, et on laisse entendre que l'offre de M. Gorbatchev est surtout destinée à diviser le camp occidental. Ainsi s'explique que Mme Thatcher ait paru, une fois de plus, s'aligner immédiatement sur la position américaine, ce que lui reprochent vivement les dirigeants de l'opposition, pour qui une attitude plus critique à l'égard de Washington serait plus constructive. M. Neil Kinnock, leader du Parti travailliste, a déclaré qu'il était *« pathétique de voir Mme Thatcher se mettre à la remorque de la Maison Blanche »*. M. David Steele, leader du Parti libéral, considère que le gouvernement devrait au moins donner l'impression de vouloir examiner la proposition du Kremlin avant de la dénoncer.

L'initiative soviétique a semblé donner un surcroît de justification à la manifestation organisée le 8 avril par le CND (Campaign for Nuclear Disarmament) ; elle lui a donné, en tout cas, un caractère d'actualité, bien que les responsables du mouvement aient eu le souci d'éviter de se référer aux propos de M. Gorbatchev, sachant qu'on les accuse souvent de faire le jeu de l'URSS. C'était le rassemblement le plus important depuis l'automne 1983, au moment de l'installation des premiers missiles de croisière en Grande-Bretagne, sur la base de Greenham Common. Malgré des trombes d'eau, de vingt mille à trente mille personnes se sont réunies autour du site de Molesworth, à quatre-vingts kilomètres au nord de Londres, là où seront disposés soixante-quatre autres engins Cruise, à partir de 1988.

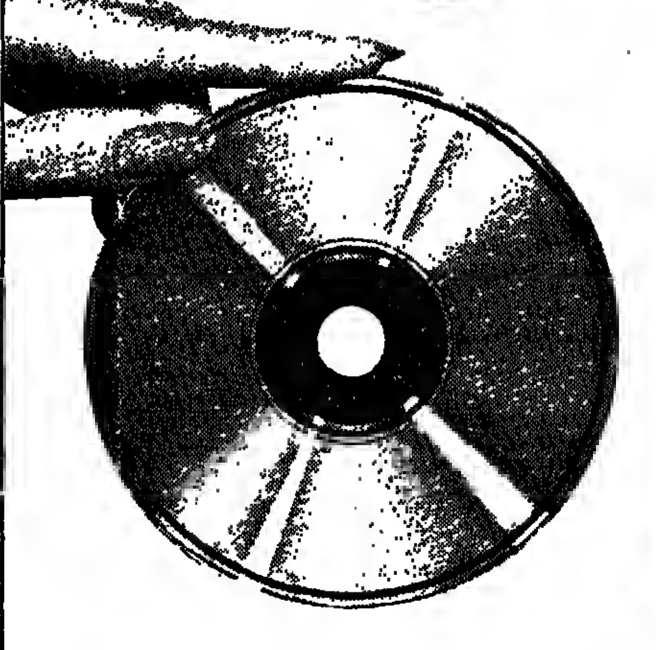
Pour les dirigeants du CND, il s'agit incontestablement d'un succès, d'autant que la manifestation a eu lieu sans incident notable, contrairement à ce qui s'est fréquemment produit dans le passé aux abords de Greenham Common. Les deux mille policiers qui avaient été mobilisés pour l'occasion n'ont guère eu à intervenir. Il était d'ailleurs clair qu'ils avaient reçu des consignes pour faire preuve de discrétion. A l'avenir, les manifestants disposeront d'un périmètre « réservé » qui leur a été alloué par le ministère de la défense.

FRANCIS CORNU.



...“TRES NETTEMENT EN 1re PLACE POUR LE RAPPORT QUALITE/PRIX.”

Diapason Harmonie
MARS 1985
Banc d'essai.





Lecteur Compact-Disc CD 104 Philips

La presse spécialisée unanime plébiscite le Compact-Disc CD 104 Philips pour ses performances exceptionnelles et son prix : moins de 4 300 F.

Télérama 6 mars 85 essai comparatif.
« Philips CD 104 : l'écoute est somptueuse sans une once d'agressivité, les plans sonores sont nets, le timbre des instruments fidèle. »

HARMONIE décembre 84 Hi-Fi Conseil — banc d'essai
« Finalement, cette petite machine offre des qualités supérieures à celles de lecteurs valant deux fois plus cher !
Philips nous offre ici un appareil excellent, aux performances souvent inégalées et au prix compétitif... Il s'affirme comme le plus performant du moment. »

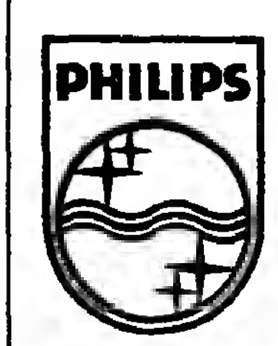
Le Monde de la MUSIQUE décembre 84
« Sélection : Philips CD 104 pour ses qualités acoustiques, sa maniabilité et son extrême versatilité devant toutes les situations ordinaires et surtout extraordinaires, provoquées par les disques ou leur possesseur. »


décembre 84 Spécial Compact-Disc dossier comparatif.
« Philips CD 104 : de tous, c'est peut-être celui qui nous a semblé le plus subtil, respectant de façon assez exceptionnelle les phasés des voix, les différents touchers de piano, etc. ... L'image est bonne et en un mot le Philips donne une excellente impression d'équilibre. »

SON VIDEO MAGAZINE novembre 84 essai comparatif.
« Le CD 104 Philips s'avère être, encore une fois, un des meilleurs du marché. »


septembre 84 banc d'essai.
« Le CD 104 Philips se tire à merveille des épreuves difficiles de nos disques-tests et permet, pour un prix de revient accessible, d'écouter dans les meilleures conditions les disques compacts. »

Laser mars 85 essai comparatif.
« Bilan très favorable pour le CD 104 Philips. Prestations techniques parfaites ; il se situe incontestablement dans le peloton de tête. »



PHILIPS

politique

LE DÉBAT SUR LA PROPORTIONNELLE

POINT DE VUE

Dérive institutionnelle

par HUGUES PORTELLI (*)

« *LES partis ne peuvent pas gouverner la France, c'est trop dur* », rappelait le général de Gaulle durant la campagne présidentielle de 1965. Pourtant, avec l'introduction de la représentation proportionnelle au Palais-Bourbon, c'est un processus de dégénérescence des institutions qui arrive à son terme, par une sorte de dérive que nul, à commencer par le fondateur de la Vᵉ République, n'a réussi à enrayer et qui fait apparaître la réforme électorale actuelle comme presque inévitable.

Trois phases successives ont caractérisé cette dérive : une première marquée par la restauration de l'Etat et les tentatives de démocratie semi-directe ; une seconde où triomphe la bipolarisation et la loi de la majorité ; et la troisième où la partitocratie présidentielle règne sans partage.

Le plus surprenant, c'est que ces mutations étaient contenues en germe dans le projet constitutionnel initial et qu'elles se sont opérées presque « naturellement ».

Lorsqu'en 1958 le général de Gaulle voulut restaurer l'Etat et mettre fin à la partitocratie, il s'en remit à la France des notables d'une part, au référendum de l'autre. A la France des notables, il concéda le rétablissement du Sénat, l'élection du président par le collège électoral sénatorial et le scrutin d'arrondissement pour l'Assemblée. Faute de briser les partis, on démantela leurs appareils. Et, pour donner au président, chef de l'Etat, l'onction populaire, on lui laissa le recours au référendum. Le conflit avec les notables, du Sénat et d'ailleurs, et la volonté de donner une assise plus forte à l'onction populaire conduisirent à l'élection présidentielle au suffrage universel.

Partis modernisés

Ce faisant, la réforme de 1962 achevait l'unification des modes de scrutin et faisait de la coïncidence entre majorité présidentielle et majorité parlementaire (via la dissolution, utilisée en ce sens dès 1962) la pierre d'angle des institutions révisées. Dans cette seconde phase de l'histoire de la Vᵉ République, la bipolarisation est devenue totale : achevée en 1973, avec le ralliement des centristes au second tour des législatives, elle avait déjà été fatale au général de Gaulle, devenu en 1965 chef d'une majorité et, en 1968, d'une majorité conservatrice.

Dans un système aussi rigide, la mise au point des programmes électoraux et le choix des candidats présidentiels sont devenus les actes politiques décisifs, ceux sur lesquels s'opérait le choix des citoyens. Or, pour cela, il était nécessaire que réinterviennent les partis. Non les vieux partis, oligarchies parlementaires qui s'éteignent tout au long des années 60, mais des machines électorales rénovées, tendues vers la promotion, et la candidature d'un aspirant président de la République. Sans ces auxiliaires, point de campagne possible, comme le prouveront par défaut Alain Poher, Gaston Defferre ou Michel Debré. Ces partis seront des instruments dévoués entre les mains du candidat puis du président, de l'UNR, première version du « parti godillot », à tous les partis présidentiels qui naîtront dans les années 70, PS en tête.

Ce poids décisif des partis modernisés a été sensible depuis une dizaine d'années. Sous le septennat giscardien on le sentit rapidement. Faute d'un puissant parti du président, Valéry Giscard d'Estaing demeura sous l'épée de Damoclès du RPR. C'est sous son septennat que l'on vit les partis réapparaître en tant que tels au gouvernement, les coalitions bipolaires se disloquer (de la crise de la majorité à celle du programme commun), tandis que les premiers signes de népotisme et de clientélisme partisans étaient perceptibles dans l'administration.

Le phénomène n'a fait qu'empirer depuis 1981 : le poids accru des partis dans les sommets de l'Etat et le gouvernement (des ministres d'Etat représentant les courants au cabinet « mitterrendomitterrandiste »), l'essor remarquable du clientélisme, la participation du parti gouvernemental en tant que tel à la décision, l'absence de majorité politique sous l'effet de l'autonomisation des partis sont devenus des éléments constitutifs du régime. Il était dans la nature des choses que cette nouvelle phase des institutions fût mise en harmonie avec le système électoral, qu'elle soit en quelque sorte légitimée : c'est ce que les réformes électorales proportionnalistes ont réalisé depuis 1982. Peu importe qu'il s'agisse de l'une des 110 propositions : n'y eût-elle pas figuré qu'elle était dans la logique d'une évolution.

On parlera bien entendu à son propos d'un retour au « régime des partis ». Ce n'est que partiellement exact car les partis d'aujourd'hui sont bien différents de ceux d'hier ; machines électorales et clientélaires au service d'un candidat à la « monarchie républicaine », dont l'avenir est lié à son succès et à sa capacité d'assurer fonctions et prébendes, ces partis n'ont qu'un souci : amener leur leader au pouvoir sans partage dans les meilleurs délais, ce qui laisse sceptique sur une cohabitation ou un néoparlementarisme auxquels ces partis ne sont plus préparés.

Cette imbrication entre monarchie présidentielle et partitocratie est donc bien le trait dominant de la troisième phase des institutions de la Vᵉ République. Reposant sur un pouvoir sans partage du président face à un Parlement émietté et sans capacité constructive (faute de traduire un choix majoritaire du pays) et sur la liquidation progressive de la séparation entre Etat et partis, cette nouvelle mouture est lourde de conséquences négatives : comment assurer l'autorité et l'indépendance de l'Etat, garant du bien commun, lorsque les partis le pénètrent de part en part ? Comment se reposer sur des partis dont la puissance n'est guère supérieure à ceux d'hier, puisque leur avenir est lié à la carrière d'un homme et que leur prégnance dans l'opinion est plus faible que jamais (crise des idéologies comme des effectifs) ? Comment croire que des hommes d'Etat puissent surgir d'un tel système : car si l'on a vu de grands hommes devenir chefs de parti, on ne vit jamais de partis susciter des hommes d'Etat dans ce pays ?

En fait, l'alternative semble être la suivante : ou prendre son parti de cette dérive, comme la réforme électorale proposée le fait, et confirmer un système partisan où l'on verrait le président de la République gouverner la France comme il avait gouverné son parti (suivant le modèle mitterrandien) ; ou bien opérer un retour courageux à certains principes fondamentaux de la Vᵉ République, à commencer par celui de la souveraineté populaire. C'est lui qui commande le maintien du scrutin majoritaire, comme le devoir pour le président de s'incliner devant tout choix clair du pays (électoral ou référendaire). Cette lecture démocratique de la Constitution doit être la vraie ligne de partage entre ceux, à gauche comme à droite, qui acceptent le déclin des institutions comme une fatalité (voire le souhaitent), et ceux qui résisteront clairement à un engrenage qu'ils ne veulent pas irréversible.

(*) Professeur de science politique à l'université de Paris-X-Nanterre.

M. Jospin répond à M. Rocard

(Suite de la première page.)

Mais il a montré aussi ses réussites : la reconstruction rapide du pays, la Sécurité sociale et de vastes réformes, un secteur public audacieux, une planification intelligente, un fort taux d'investissement, la croissance économique, le pari de l'énergie nucléaire.

Ne nous laissons pas dicter par la droite le jugement historique à porter sur cette période. Quand une partie d'entre elle parle de 1958, n'est-ce pas 1945 et la Libération qu'elle veut oublier ? Car le retour à la IVᵉ, personne ne le croit possible.

3. — Les socialistes devraient-ils défendre le système majoritaire à deux tours ?

Rappelons d'abord d'où vient ce mode de scrutin. Il est celui des notables modérés de la IIIᵉ République, qu'il n'a d'ailleurs pas guéri à l'époque de leurs vices familiers : la combinaison politique et l'instabilité ministérielle.

Est-il utilisé dans les autres démocraties occidentales ? Absolument pas, puisque la proportionnelle y domine. Et là où elle n'existe pas, c'est le scrutin majoritaire à un tour qui prend sa place, mais dans les pays anglo-saxons qui ne connaissent que deux grands partis. Loin d'être le système idéal, le scrutin majoritaire à deux tours est donc une singularité française.

Alors pourquoi a-t-il été restauré en France, en 1958, par le général de Gaulle, qui avait pourtant promis de garder la proportionnelle ? Pour obliger la droite française, dispersée, à se regrouper et pour faire surgir en son sein un parti dominant lié au pouvoir présidentiel. L'autre objectif était naturellement de maintenir la gauche, supposée incapable de s'unir, en situation de minorité permanente. L'inégalité démographique des circonscriptions était d'ailleurs faite pour rendre ce résultat plus certain. C'est pourquoi la gauche, si elle s'est adaptée au mécanisme électoral qui lui était imposé, s'était toujours promis de le modifier.

4. — Le mode de scrutin majoritaire est-il adapté à la situation politique actuelle ?

Je ne le crois pas. Certes, par un paradoxe de l'histoire et dans une situation exceptionnelle, ce mode de scrutin a donné au Parti socialiste la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Cette situation a sûrement facilité l'alternance, mais elle a également créé beaucoup d'illusions sur notre force véritable.

Et puis le temps s'est accéléré. Le déclin du Parti communiste et son tournant de juillet 1984 créent une situation impossible. Le mode de scrutin oblige — du moins en principe — les deux partis de gauche à l'union électorale qu'il faut hâtivement nouer à l'échéance, alors que l'un des deux, le Parti communiste, passe son temps à dénoncer l'autre, avant et après. Je crois illusoire à long terme, et peut-être dangereux à court terme, de prétendre ligoter le PCF dans les bandelettes d'un mode de scrutin. Je veux que celui-ci prenne librement et clairement, devant la gauche et le monde du travail, ses responsabilités. C'est pourquoi je préfère l'union libre politique au mariage blanc électoral. Quant à l'électorat de gauche, et notamment du PC, rien ne nous empêche de parler et d'agir pour lui.

Et puis l'obligation du désistement interdit toute différenciation dans le magma sans principe que constitue désormais la droite française. Il pourrait exister trois droites : la première, plus autoritaire, plus populiste, plus nationaliste ; la seconde, plus libérale, plus conservatrice, plus atlantiste ; la dernière, plus chrétienne, plus sociale et sentimentale. On nous propose à la place, pour cause d'opportunité électorale, des rassemblements ou des nébuleuses politiques qui ne se distinguent pas par les valeurs ou les programmes mais par les habitudes de groupes, les clientélismes et les allégeances à des présidentiables virtuels. Quand Mᵐᵉ Veil marche avec M. Gaudin et M. Séguin avec M. Pasqua, c'est la démocratie qui boite.

Enfin, ce mode de scrutin crée la connivence entre la droite et l'extrême droite, puisque la première peut espérer convertir en sièges les voix conquises par la seconde. La proportionnelle mettra la droite classique face à ses responsabilités vis-à-vis de l'extrême droite. Si elle continue à la nourrir, elle se fera mordre la main.

Il est temps en effet de réintroduire la clarté et l'honnêteté dans les relations à l'intérieur de la gauche et à l'intérieur de la droite. Si la réforme du mode de scrutin peut y contribuer, ce sera un élément de santé démocratique.

5. — *Pourquoi les socialistes se sont-ils prononcés, en 1971, pour la proportionnelle ?*

Parce que — faut-il le rappeler ? — celle-ci appartient à la tradition socialiste et démocratique. Pour la gauche, le suffrage doit être juste et égal. Pour la gauche, le mode de scrutin doit favoriser le vote pour de grands courants politiques, pour les idées qu'ils portent et non le vote pour les notables.

J'entends dire que, dans la proportionnelle, les candidats seraient désignés par les partis et non par les électeurs. Mais, à ma connaissance, si les électeurs élisent les députés, ils ne désignent pas les candidats. Et puis, quel est le sens de cette critique permanente des partis ? Si cette idée vient de quelque part, ce n'est pas de la culture socialiste, ni même de la culture démocratique. Faudrait-il désormais préférer les notables ? Voudrait-on confier la vie politique aux hommes providentiels ou aux groupes de pression ?

Alors, le risque tiendrait-il au rôle néfaste des « appareils de partis » ? L'appareil du PS, c'est cent trente permanents au siège national et cent cinquante de plus dans les fédérations. Or ces hommes et ces femmes, ces militants dévoués, ne pèseront pas plus demain qu'hier sur les désignations des candidats. Elles ne sont pas de leur ressort. Vise-t-on alors la direction nationale et les directions des fédérations départementales ? Ce ne sont pas des « appareils » mais des directions élues et représentatives des militants. D'ailleurs, les adhérents du Parti socialiste, sous des formes adaptées à un cadre géographique différent (le département au lieu de l'ancienne circonscription) participeront directement à la désignation des candidats.

6. — Y a-t-il un lien inévitable entre le mode de scrutin majoritaire et la stratégie d'union de la gauche du Parti socialiste ?

Dans l'esprit des initiateurs de cette stratégie, il est clair que ce n'était pas le cas. En effet, en 1972, quand cette stratégie a été officialisée par la signature du programme commun, celui-ci prévoyait au contraire... le retour à la proportionnelle.

De fait, un mode de scrutin ne fait pas une stratégie. Si la désunion, à gauche, est telle qu'elle conduit le PC au refus du désistement (tactique dite « classe contre classe » de 1928) le scrutin majoritaire peut refermer les mâchoires du mécanisme électoral sur les reins brisés de la gauche. A l'inverse, sous l'égide de la proportionnelle, si le PC et le PS sont unitaires, ils peuvent aller séparément à l'élection et être d'accord ensuite pour gouverner ensemble... s'ils gagnent. Après tout, le désistement du PC aux élections cantonales n'a persuadé personne que l'union de la gauche était revenue.

Mais le mode de scrutin ne peut-il rendre plus facile une évolution stratégique ? La question mérite d'être posée. Elle le sera d'ailleurs dans notre prochain congrès. Mais il faut considérer que le problème de la majorité ou des alliances se pose pour le PS, quel que soit le mode de scrutin, si le PC décide de tourner le dos à la gauche.

Rien ne peut obliger pour autant le PS à passer des alliances à droite, à renoncer à ses valeurs, à tourner le dos au rassemblement des forces populaires. Rien, si ce n'est lui-même. Le mode de scrutin est un moyen et non une fin. Je suis de ceux qui pensent que la proportionnelle peut nous ouvrir un passage. Je ne suis pas de ceux qui veulent qu'elle nous détourne du chemin.

7. — Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retenu un système mixte ?

A une ou deux exceptions près, on peut dire que tout le monde était d'accord pour une réforme électorale. C'est vrai que nous avons pensé à un système combinant le majoritaire et la proportionnelle. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retenu un système mixte ?

Pour des raisons de simplicité : un système mixte est plus complexe.

Pour des raisons de faisabilité : un système mixte offrait davantage de prises à nos adversaires politiques dans le débat parlementaire.

Pour des raisons politiques : la logique proportionnelle et la logique majoritaire. Quitte à changer, ne fallait-il pas changer vraiment ? C'est le choix qu'a fait le gouvernement. Comme tout choix, il peut se discuter.

8. — Le Parti socialiste a-t-il joué pleinement son rôle dans le processus de décision ?

Le parti majoritaire à l'Assemblée et son groupe parlementaire ont été constamment associés au processus d'élaboration de la réforme. Fallait-il conclure ce débat dans une convention du Parti socialiste ? Il y a à cette question, formelle, une réponse formelle. La position officielle du Parti socialiste, jamais démentie depuis 1972 et confirmée en 1981, était le choix de la proportionnelle. Il n'était donc pas nécessaire de réunir une convention pour décider de sa mise en œuvre.

Mais la réponse apportée par la direction du Parti socialiste et par moi-même a surtout été politique.

Car si tout le monde était d'accord pour changer le mode de scrutin, il y avait une grande diversité dans les choix du système de remplacement. Diversité qui traversait les différents courants du parti et parfois même les individus. Entre ceux qui voulaient introduire de la proportionnelle et ceux qui voulaient instaurer pleinement la proportionnelle, la balance était, au bureau exécutif du Parti socialiste (et, je crois, au comité directeur) pratiquement égale.

En l'absence de sentiment dominant, il est clair qu'un vote acquis de justesse n'aurait pas aidé le Parti socialiste à peser vraiment sur la décision qui restait à prendre et qui relevait du gouvernement. En ne votant pas sur un système précis, mais en faisant connaître la diversité de ses points de vue, le Parti socialiste ménageait sa capacité ultérieure de peser, le jour où il aurait eu à le faire, à partir d'une position unanime ou largement majoritaire, sur une autre question de fond, de tout son poids et de toute sa conviction. Ce qu'a décidé responsablement et à une écrasante majorité le bureau exécutif était de l'intérêt du Parti socialiste.

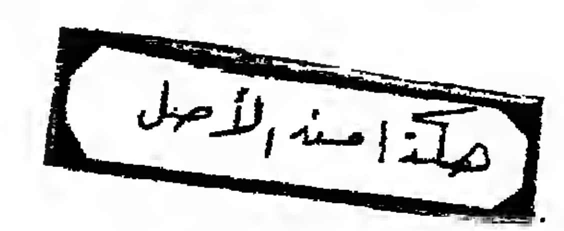
9. — Que faut-il penser de la démission d'un membre du gouvernement ?

En tant qu'individu et que responsable politique, Michel Rocard a revendiqué sa liberté de démissionner du gouvernement. Je ne discute pas sa décision.

Ce qui m'intéresse désormais, en tant que premier secrétaire du Parti socialiste, c'est de savoir comment il prendra en compte, dans les semaines et les mois qui viennent, les intérêts du mouvement et du parti auxquels il appartient. C'est sous cet angle que, personnellement, je porterai jugement. Car sur les arguments de fond, qui concernent la réforme électorale, il me semble que je viens de donner ici mon sentiment.

Un projet de mode de scrutin sera bientôt soumis aux Assemblées, puis, amendé ou non, il sera voté. Dès lors, la question qui sera devant nous ne sera plus de savoir comment voter, mais comment gagner. Comment répondre aux questions des gens, comment aider à résoudre leurs problèmes, comment convaincre et entraîner. Sur cette question fondamentale, la diversité des socialistes cédera le pas à l'unité.

LIONEL JOSPIN.



POLITIQUE

DANS LES DOM-TOM

La situation en Nouvelle-Calédonie après la mort d'une métropolitaine

Dans un communiqué commun, le gouvernement du territoire, le bureau de l'Assemblée territoriale et le président du RPCR, M. Jacques Lafleur ont fait part de leur *« indignation »* après la mort de Simone Heurtaux, provoquée lundi 8 avril par des jets de pierres. Les signataires affirment : *« La démonstration est dramatiquement faite de l'échec de la politique mise en œuvre depuis des mois sur le territoire. La violence continue de s'y exercer. Le FLNKS n'a plus que la violence pour s'imposer. La population calédonienne ne tolérera pas d'être prise en otage pas plus que d'être la victime consentante des desseins de M. Pisani. »*

Le SNI-PEGC a condamné *« la violence qui a débouché sur la mort d'une enseignante »* et a convoqué une assemblée générale de ses adhérents à Nouméa. Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), qui rappelle que *« les représentants de l'Etat sont responsables de la sécurité des fonctionnaires placés sous leurs ordres »*, estime que les « circonstances » de cette mort *« laissent entrevoir des défaillances graves et prolongées de la part des pouvoirs publics »*.

D'autre part, la reprise des activités à la mine de nickel de Thio, après quatre mois d'interruption de l'exploitation, s'est confirmée mardi matin 9 avril. Un accord était intervenu vendredi dernier entre la direction de la société et les employés mélanésiens.

Les « incontrôlés » de Houaïlou

De notre correspondant

Nouméa. — *« On ne contrôle pratiquement rien à Houaïlou »*, dit-on en substance au FLNKS, mardi, après l'agression de la veille qui a coûté la vie à une enseignante de Poindimié. Bien qu'au siège du mouvement on n'ose employer le mot, ce dramatique incident s'apparente bien à une « bavure » et en aucune façon à la concrétisation d'une quelconque reprise des activités sur le terrain. A un moment où les forces politiques de Nouvelle-Calédonie sont dans l'attente des décisions parisiennes sur la suite ou au contraire sur la suspension du plan Pisani, on se serait bien passé dans les rangs indépendantistes d'une telle contre-publicité.

Le FLNKS a lui aussi ses incontrôlés. Ce sont eux qui, lundi soir vers 17 h 30, se trouvent aux abords de la tribu de Nediviu. Simone Heurtaux, professeur d'éducation physique à Poindimié, a quitté le littoral au volant de sa voiture pour prendre la route territoriale n° 6 qui franchit la chaîne et serpente au milieu des plantations de café. Elle ne se méfie pas car, habituellement, les jets de pierres sont à redouter aux environs de la tribu de Coula, à une vingtaine de kilomètres plus loin. Depuis vendredi, une trentaine de voitures ont été touchées de la sorte et cinq de leurs occupants blessés. Mais cette fois c'est à Nediviu que la voiture de Simone Heurtaux est prise sous une grêle de pierres. L'une d'elles vise le pare-brise qui résiste malgré tout. Une autre, vraisemblablement lancée avec une fronde, atteint la conductrice en pleine tête, provoquant une blessure mortelle.

Cet attentat est survenu alors que, dans la population de Coula, la gendarmerie menait une opération pour tenter d'arrêter vingt-trois personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt à la suite d'exactions diverses, notamment le dynamitage de trois pilônes électriques au lendemain du boycottage actif des élections du 18 novembre.

Deux jeunes Canaques ont été appréhendés à Nedivin, près des lieux de l'agression. Bien qu'étant, selon les gendarmes, familiers des jets de pierres, rien n'indiquait, vingt-quatre heures après le drame, qu'ils en soient responsables.

« Ils ne respectent plus rien »

Pour la communauté canaque de Houaïlou, ils appartiennent en tout cas aux fauteurs de troubles qui ont transformé les tribus de Coula et de Nedivin en terrains d'affrontements permanents entre clans. *« Ils ne respectent plus rien*, soupire le ministre territorial de l'enseignement, M. Wema Delin, lui-même natif de la tribu de Coula. *Ni l'autorité de la coutume, ni celle de la religion, ni même celle de la politique. »* *« Ni même celle du képi »*, renchérit un gendarme.

Dans la région de Houaïlou où le FLNKS est très mal implanté, — bien que les sympathies indépendantistes rallient la majorité, — les conflits claniques violents ont pris le pas sur la revendication politique. Ils trouvent leur origine, comme dans tous les conflits en milieu mélanésien, dans les problèmes de répartition des terres. A Coula, les familles se contestent telle ou telle partie de la réserve sous prétexte qu'un clan est d'implantation plus récente qu'un autre. Lors de la redistribution par l'Office foncier des terres rachetées aux colons, chaque clan se dispute les parcelles, arguant du droit de préemption que confèrent les ancêtres. Dans ce type de différend, la médiation devient de plus en plus difficile et les palabres où l'on discute pendant des heures jusqu'à l'obtention de l'unanimité sont illusoires.

« Beaucoup de jeunes se sont rendus en métropole, remarque-t-on au FLNSK, *et reviennent ici très remontés contre les anciens. Ils considèrent que l'autorité du clan est née de la colonisation et que par conséquent elle est contestable. »* Même au gouvernement territorial, certains reconnaissent que cette affirmation n'est pas sans fondement.

En attendant un improbable — au moins à court terme — règlement coutumier, l'administration s'efforce de rétablir l'ordre.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

Deux partis se disputent le contrôle du mouvement indépendantiste en Martinique

De notre envoyé spécial

Pointe-à-Pitre. — Chaque congrès a sa petite histoire. La conférence indépendantiste, réunie en Guadeloupe du 5 au 7 avril, n'a pas failli à cette règle. Derrière l'unanimisme affiché par les délégations présentes, les coulisses ont bruissé de la rivalité fratricide opposant les quatre représentants du Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM) aux quatre émissaires du Conseil national des comités populaires de la Martinique (CNCP).

Le chef du MIM, M. Alfred Marie-Jeanne, maire et conseiller général de Rivière-Pilote, fait figure de patriarche parmi les indépendantistes de la France d'outre-mer. Son parti existe depuis 1974 et s'il n'apparaît guère prophète en son département malgré l'activisme de la centrale syndicale qui lui est rattachée — la Confédération syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM) — il possède une image de pionnier de la « cause patriotique », accentuée par une barbe grise de missionnaire et un visage ascétique qui le font ressembler à un vieil instituteur sorti tout droit des archives de la III[e] République.

Très théâtral, M. Marie-Jeanne a délivré à la conférence un discours magistral émaillé de références littéraires. Il a été le seul à citer Marx pour évoquer le recours éventuel à la violence dans la lutte d'émancipation des descendants des anciens esclaves : *« Les peuples qui se lèvent tard, qui sont ou trop complaisants ou trop hospitaliers ou trop pusillanimes ont du mal à gagner*, a-t-il déclaré solennellement. *Il se fait tard pour nous. Mais il n'est pas trop tard pour gagner la bataille de la décolonisation. Le seuil de l'irrémédiable n'est pas atteint (...). La lutte armée n'est pas un objectif en soi. Il reste que, face à des ennemis haineux et armés jusqu'aux dents et prêts à tous moments à écraser par la violence les patriotes, le recours aux armes par ces derniers devient également légitime et salvateur. Cela ne va pas sans contradictions, sans problèmes, ni sans bavures. Les patriotes doivent les assumer, les gérer, les digérer sans fausse honte car, comme le disait Marx, la violence révolutionnaire est l'accoucheuse de toute vieille société qui en porte une nouvelle dans ses flancs. »*

A l'inverse, le conseil national des comités populaires de la Martinique, créé en août 1983, est l'émanation d'un mouvement qui dénonce *« le mythe des sauveurs suprêmes »* et refuse soigneusement tout ce qui peut s'apparenter au culte de la personnalité. Au discours doctrinal, les intellectuels et les ouvriers qui l'animent préfèrent l'action sur le terrain car leur objectif est *« la mobilisation constante des masses »*. Ils effectuent, à travers la Martinique, un travail d'alphabétisation, de prévention sanitaire, de lutte contre la drogue et l'alcoolisme. Ils soutiennent eux aussi les luttes syndicales par l'intermédiaire de l'Union générale des travailleurs de la Martinique (l'UGTM, concurrente de la CSTM) en procédant à des *« mobilisation de quartier »*. Ils s'efforcent d'installer dans la plupart des communes des *« contre-pouvoirs pour développer l'esprit d'indépendance »*. Dans la pratique, leur démarche pragmatique semble s'inspirer des premiers maoïstes et leur sens de la collégialité contraste en Martinique avec le style très personnel de M. Marie-Jeanne. Ce dernier considère les dirigeants du CNCP avec condescendance : *« Qu'ils fassent leurs preuves ! »* dit-il.

Manœuvres de couloir

Les animateurs du CNCP rétorquent en souriant : *« Où est le MIM sur le terrain ? »*. Ils soulignent qu'ils disposent, eux, d'un mensuel, d'une radio libre, d'une organisation de jeunesse. Leur structure est pyramidale : chacun des onze comités populaires locaux élit des délégués à raison d'un délégué pour vingt membres. Certains de ces délégués sont désignés pour représenter le comité populaire au Conseil national des comités populaires composé d'une trentaine de membres. C'est une jeune ouvrière, M[lle] Josette Massolin, élue pour deux ans, qui préside actuellement ce Conseil national. L'ensemble des activités de ce mouvement est coordonné par un parti clandestin, le Parti des travailleurs de la Martinique, qui souligne volontiers que c'est grâce à l'efficacité de son *« travail d'éducation des masses »* que le département a résisté jusqu'à présent à la tentation du terrorisme existant en Guadeloupe.

Pendant toute la durée de la conférence, le MIM et le CNCP ont multiplié les manœuvres de couloir, chacun essayant de ravir la vedette à l'autre, M. Marie-Jeanne et ses amis semblant, à ce petit jeu, plus susceptibles que leurs concurrents. Ils n'ont fait cause commune qu'en une seule circonstance, le dimanche de Pâques, quand les drapeaux des organisations participantes ont été hissés l'un après l'autre pour célébrer symboliquement *« l'enterrement du colonialisme français »* (*le Monde* du 9 avril).

Comme les organisateurs n'avaient prévu qu'un seul mât pour les couleurs martiniquaises, les drapeaux du MIM et du CNCP ont été hissés au même lobe, l'un plaqué contre l'autre... Car, bien entendu, il ne pouvait être question de placer l'un au-dessus de l'autre...

ALAIN ROLLAT.

RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré à « la guerre des Vergès et des Virapoullé » (*le Monde* du 9 avril), nous avons fait une confusion sur le prénom du fils aîné de M. Paul Vergès, secrétaire général du Parti communiste réunionnais. Le prénom du fils de M. Vergès est *Laurent* et non Vincent.

Le savant et le politique

(Suite de la première page.)

Vient le projet Jeanneney, qui aboutira au référendum de 1969. Michel Crozier est de nouveau mis à contribution, mais au moment décisif, *« Jeanneney a dit non, parce qu'il soupçonnait que nous avions des idées »*. En 1973, Alain Peyrefitte est nommé ministre des réformes administratives. Voici l'équipe Crozier encore sollicitée. Les relations sont *« assez bonnes »* et le ministre *« fair play »*. Une étude est menée dans les trois départements-témoins : la Somme, l'Allier, l'Hérault, qui, entre autres conclusions, renforce l'idée qu'on ne peut pas décentraliser sérieusement à partir du département.

Un groupe de travail est créé pour tirer les leçons de la recherche. Hélas ! Alain Peyrefitte change de portefeuille, puis Georges Pompidou meurt. C'est dire, observe gentiment notre interlocuteur, *« la grande difficulté du contact avec l'expert »*.

Le paradoxe est que, parvenue au pouvoir, la gauche va à son tour tenter de décentraliser au profit du département, non de la région, et qu'elle désignera pour rapporteur à l'Assemblée nationale... un ancien de l'équipe de Michel Crozier, qui, dit aujourd'hui celui-ci, *« a oublié ce qu'il avait appris »*.

Conclusion de Michel Crozier : *« Les administrations ne connaissent pas la réalité. Tout le concret leur échappe. Elles savent ce qui devrait se passer, mais elles ne savent pas ce qui se passe vraiment. »*

Le géographe-ethnologue Jean Malaurie a lancé dans *le Monde* (daté 20-21 janvier) un cri d'alarme. *« A quoi servent les sciences sociales ? »* demande-t-il. *« Sans doute à rien puisqu'il apparaît que sur le plan politique les décisions sont prises sans tenir compte, le plus souvent, de leurs travaux et recommandations. »*

Le cas de la Nouvelle-Calédonie

Depuis qu'a éclaté la crise calédonienne, les pouvoirs publics ont-ils négligé les travaux des ethnologues ? *« Il y a cent ans qu'il fallait y réfléchir »*, répond Jean Malaurie. Ce qui est en cause est moins l'attitude du gouvernement dans les trois dernières années que celle de l'administration au cours des décennies écoulées. Son instrument de recherche, en effet, était l'ORSTOM, déjà cité, qui, comme l'INSEE en économie, s'est constitué à l'écart du champ universitaire, en liaison étroite avec le pouvoir.

« En Nouvelle-Calédonie, l'ORSTOM est longtemps apparu comme un outil des pouvoirs en place, au service, quant au problème canaque, d'une politique en apparence assimilationniste », explique Alban Bensa, maître-assistant à l'université Paris-V et chercheur pour le CNRS. Dans les vingt dernières années, les experts de l'ORSTOM ont été plutôt des géographes que des ethnologues, des linguistes ou des sociologues, c'est-à-dire des spécialistes moins attentifs au discours et à la culture des Canaques qu'à l'analyse quantitative ou cartographique.

En retour, héritière de ce qu'Alban Bensa appelle l'*« ethnologie missionnaire »* (*le Monde* daté 20-21 janvier), qui attribue aux Mélanésiens une mentalité « prélogique », l'administration locale n'était pas en mesure de percevoir l'émergence d'un peuple canaque. Il a fallu attendre la fin des années 70, avec M. Paul Dijoud d'abord, avec la gauche ensuite, pour que cette idée s'impose, sous la pression des revendications canaques. Alors, face à l'urgence, l'administration, selon Alban Bensa, a peut-être — mais rien n'est moins sûr ! — porté intérêt aux travaux de fond menés depuis longtemps, et en toute liberté, par quelques chercheurs en sciences humaines ; travaux pouvant éclairer les problèmes de l'heure, puisqu'ils montrent, dit Alban Bensa, *« que la société canaque (ses langues, ses structures, son histoire) constitue une force originale qu'on ne peut méconnaître sans risque en la considérant comme résiduelle ou en parlant de société calédonienne métissée »*.

La parole des savants a sans doute fini par être en partie entendue, mais, affirme Jean Malaurie, l'indispensable réflexion sur l'histoire des post-colonisations et des décolonisations ou sur les relations entre les communautés qui se partagent le territoire de la Nouvelle-Calédonie, n'a pas été menée, comme elle aurait dû l'être, avec le concours d'historiens, de sociologues, de psychologues, etc.

Contre le « méli-mélo »

L'administration est-elle donc incapable de s'ouvrir à la recherche en sciences sociales pour éclairer son action ? Il est incontestable que des progrès ont été faits. La plupart des ministères se sont doté de services d'études et de « prospective », dont le travail est souvent d'un bon niveau. Le centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay, par exemple, fait appel aux chercheurs les plus qualifiés. Des organismes comme l'INSEE et l'ORSTOM, lieux privilégiés de l'expertise en économie et en ethnologie, accueillent désormais des sociologues et commencent à s'intéresser à la théorie. *« Dans une première phase »*, explique Nicolas Herpin, maître-assistant de sociologie à l'université de Saint-Denis (ex-Vincennes) et mis par le CNRS à la disposition de l'INSEE pour diriger une enquête sur l'habillement des Français, *« ces institutions se sont contentées de produire des données, aujourd'hui elles les interprètent »*.

De son côté, le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) se préoccupe de développer la recherche appliquée. Pierre Papon, son directeur général, cite le cas du PIRTTEM (Programme interdisciplinaire de recherche sur la technologie, le travail, l'emploi et les modes de vie), lancé en avril 1984.

L'inconvénient de ces formules, selon beaucoup d'universitaires, est qu'elles risquent de soumettre la recherche à la logique de la bureaucratie. Michel Crozier s'inquiète de la *« routinisation »* de l'expertise si elle s'effectue à l'intérieur de l'administration, dénonce la *« politisation »* de l'INSEE et critique le système *« corrupteur »* du CNRS, où des comités décident de tout. Alain Touraine, qui dirige, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, le centre d'analyse et d'intervention sociologique, s'en prend vivement au *« méli-mélo »* qui résulte, selon lui, des compromis passés entre chercheurs et administrateurs afin de *« minimiser les tensions »*, et qui ne produit, à 95 %, *« ni effet pratique ni effet de connaissance »*. A cette *« confusion des genres »*, qui favorise *« une recherche à court terme, incapable de poser les vrais problèmes »*, il oppose la séparation des fonctions, qui passe par un renforcement du pôle universitaire.

Certains pensent qu'il est bien tard pour aller contre l'évolution actuelle et que les universités sont trop faibles pour imposer leurs exigences. Seules des institutions liées à l'administration, comme l'INSEE, offrent, selon Nicolas Herpin, une structure assurant, outre le financement, la permanence et le suivi d'un travail de recherche. Aussi, affirme-t-il, *« le dialogue entre le savant et le politique se fera-t-il par l'intermédiaire de ces organismes »*.

D'autres cherchent au contraire les moyens de remettre les centres de recherche universitaires en position de force face à l'administration. Alain Touraine demande des présidents d'université dotés d'un réel pouvoir pour *« gérer les relations »* avec l'administration et négocier sans complexe. Jean Malaurie suggère que les institutions universitaires produisent, en tant que corps constitués, et non par chercheurs individuels interposés, des Livres blancs sur les grands problèmes que leur soumettrait le gouvernement.

On peut voir une première illustration de cette idée dans les « Propositions pour l'enseignement de l'avenir » élaborées par le Collège de France, à la demande du président de la République, et sous l'impulsion de Pierre Bourdieu, dont les travaux de sociologie de l'éducation font autorité. L'enjeu de ces débats n'est pas mince, puisqu'il y va probablement du destin des universités françaises.

THOMAS FERENCZI.

Prochain article : REAGAN CONTRE LES EXPERTS

Expertise diplomatique

Créé par Michel Jobert, alors ministre des affaires étrangères, en 1973, le Centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay est considéré comme un bon exemple d'ouverture de l'administration vers des experts extérieurs, même s'il lui a fallu, à ses débuts, vaincre la résistance des services et si, aujourd'hui encore, son influence dépend beaucoup des relations personnelles qu'entretiennent ses responsables avec les « décideurs ».

« Avant la création du CAP, explique Jean-Louis Gergorin, qui vient d'en quitter la direction, *le Quai d'Orsay disposait, comme sources d'information, des postes diplomatiques et des services de renseignements. Nous y avons ajouté les sources académiques, soit en recrutant, au sein de l'équipe, des chercheurs venus du CNRS ou de la Fondation nationale des sciences politiques, soit en passant des contrats avec des centres de recherche, soit encore en constituant des groupes plus ou moins permanents, que nous consultons en temps de crise (par exemple, les soviétologues, les spécialistes de la Chine ou de l'islam, etc.). »*

Jean-Louis Gergorin considère comme un symbole de « l'absurdité » de la situation antérieure le cas d'Alexandre Bennigsen, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et le meilleur connaisseur des musulmans soviétiques. Depuis de longues années consultant du département d'Etat américain, il n'avait jamais eu de contacts avec le Quai d'Orsay avant 1980...

Jean-Louis Gergorin insiste sur les bonnes relations du CAP avec les conseillers du président de la République, condition indispensable dans un régime où la politique étrangère se décide, pour l'essentiel, à l'Elysée.

Il semble donc que, dans ce cas précis, un canal efficace, quoique fragile, existe entre les hommes de savoir et les hommes de pouvoir.

Pourtant, si l'on met en parallèle le rôle des chercheurs dans la préparation des décisions politiques en France et celui qu'ils jouent aux Etats-Unis (le CAP ne s'est-il pas inspiré du *Policy Planning Staff* du département d'Etat ?), le vrai problème paraît être l'absence en France de centres de recherche comparables aux grandes institutions américaines capables d'alimenter en rapports de toutes sortes les dirigeants politiques. *« Chez nous*, souligne un diplomate, *un seul chercheur fait le travail qui est fait aux Etats-Unis par vingt-cinq personnes. »*

Quelques organismes s'efforcent de combler ce retard, notamment l'Institut français des relations internationales (IFRI), créé par Thierry de Montbrial, qui fut le premier directeur du CAP.

T. F.

★ La Revue française de science politique a consacré une étude au CAP, en décembre 1982, sous la signature de Samy Cohen.

POUR LE CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

M. François-Poncet (UDF) propose une « présidence alternée »

A quelques jours de l'élection du président et du bureau du conseil régional d'Aquitaine où majorité et opposition se retrouvent à égalité de sièges, aucune solution susceptible de satisfaire chacune des parties en présence ne semble avoir été trouvée. Le Parti socialiste, le RPR et l'UDF pourraient accepter une composition paritaire du bureau mais ne paraissent pas prêts à céder sur la question de la présidence.

Pour éviter le recours au doyen d'âge, prévu par la loi, M. Jean François-Poncet, président du conseil général de Lot-et-Garonne et de l'Union pour le développement de l'Aquitaine (UDA), a formulé à son tour une proposition. Dans un communiqué rendu public le 5 avril, il remarque : *« Tout indique qu'en l'absence de discussions sérieuses, le conseil régional procédera inévitablement, le 15 avril prochain, à la désignation de doyens d'âge non seulement pour la présidence mais aussi pour les vingt et un membres de son bureau. Un tel résultat est inacceptable*, affirme-t-il.

Il tournerait le dos aux intérêts les plus évidents de l'Aquitaine au moment où elle se débat dans une crise économique d'une gravité exceptionnelle et risquerait de ridiculiser l'institution régionale. En conséquence, il me paraît indispensable que soit réunie avant la fin de la semaine prochaine [avant le 14 avril] *une table ronde avec la participation de toutes les parties concernées, majorité et opposition. »*

Selon le sénateur (gauche dém.) de Lot-et-Garonne, *« une solution pourrait être recherchée sur la base de trois principes : une présidence alternée entre la majorité et l'opposition en deux périodes successives de six mois ; un bureau paritaire associant tous les groupes aux responsabilités ; des décisions prises à la majorité qualifiée des deux tiers »*.

M. François-Poncet tient à préciser que *« cette proposition a pour seul but de montrer que des solutions existent, conformes à l'intérêt de l'Aquitaine ainsi qu'au rapport de forces existant au conseil régional à la suite des dernières élections cantonales »*. *« Il va de soi*, ajoute-t-il, *que toute autre proposition répondant aux mêmes critères devra être discutée. »*



société

LA DÉCOUVERTE D'UN ARSENAL TERRORISTE A PARIS

Le chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises pourrait être inculpé de deux assassinats

La Direction de la surveillance du territoire (DST) vient de marquer un point important dans l'enquête qu'elle conduit, depuis l'automne 1984, sur les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), responsables de six attentats sur le territoire français de 1981 à 1984. Désormais les convictions de ses enquêteurs pourraient devenir des preuves judiciaires accablantes à l'encontre d'Abdallah Georges Ibrahim, considéré comme le responsable des FARL en Europe, arrêté à Lyon le 24 octobre 1984 et actuellement détenu à la prison de la Santé à Paris. C'est la libération de celui-ci que les FARL, ou ce qu'il en reste au Liban, avaient vainement tenté d'obtenir, en enlevant, le 23 mars, M. Gilles Sidney Peyroles, directeur du Centre culturel français à Tripoli, finalement libéré sans monnaie d'échange le 1er avril.

Il y a quelques jours en effet – le mardi 2 avril exactement – les policiers de la DST, agissant sur commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction lyonnais, Mlle Marie Kleinmann, ont perquisitionné dans un appartement du 18, rue Lacroix, à Paris (17e), qui était l'une des « planques » d'Abdallah Georges Ibrahim. Ils y ont découvert une vingtaine de kilogrammes d'explosifs, deux lance-roquettes, des pistolets-mitrailleurs et d'autres armes de poing. L'une de celles-ci, un pistolet tchécoslovaque CZ-70 VSOR de calibre 7,65 pourrait, selon les premières vérifications policières, être l'arme qui a servi lors de deux assassinats revendiqués par les FARL. Le premier est celui du lieutenant-colonel Charles Ray, attaché militaire de l'ambassade américaine, le 18 janvier 1982 à Paris. Le second est celui de Yaacov Barsimantov, deuxième secrétaire de l'ambassade d'Israël à Paris, le 3 avril 1982, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Charges judiciaires

Cette hypothèse policière devra évidemment être confirmée par l'expertise officielle de l'arme, réalisée par les services de police scientifique. Si tel était le cas, Abdallah Georges Ibrahim, qui n'était jusqu'ici inculpé que d'association de malfaiteurs et d'usage de faux documents administratifs, pourrait se retrouver, désormais, sous une double inculpation d'assassinat. L'instruction le concernant, jusqu'ici confiée à Mlle Kleinmann, juge d'instruction lyonnais, pourrait alors être confiée aux juges d'instruction chargés de l'assassinat de Charles Ray – Mme Martine Anzani du tribunal de Paris – et de Yaacov Barsimantov – M. Jacques Pométan du tribunal de Nanterre.

D'une conviction policière, l'on risque donc de passer à de lourdes charges judiciaires. Abdallah Georges Ibrahim pouvait, jusqu'ici, espérer une condamnation légère, faute de preuves matérielles suffisantes. Ce jeune homme barbu, âgé d'environ vingt-cinq ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'une université de Beyrouth, est resté muet devant le juge d'instruction lyonnais, bien qu'il parle fort bien le français, et l'on ne pouvait jusqu'à cette perquisition invoquer à son encontre que la possession de fausses identités (un passeport algérien authentique au nom d'Abdelkader Saadi et un faux passeport maltais).

Ce rebondissement de l'enquête menée par la DST est le fruit d'un long travail, selon les méthodes classiques de police judiciaire. Tout démarre avec l'arrestation, le 6 août 1984, à Trieste, dans le train Orient-Express, d'un jeune Libanais, Abdallah Mansouri, par la police italienne. Il est porteur de 7 à 8 kilogrammes de Semtex, un explosif de fabrication tchécoslovaque fréquemment utilisé par les terroristes du Proche-Orient. Détenteur d'un faux passeport marocain, il se rendait à Paris et venait de Ljubljana, en Yougoslavie.

Logistique française

La DST est informée, tandis que policiers italiens et yougoslaves remontent jusqu'à une jeune Libanaise, Daher Ferial, qui partageait la chambre de Mansouri à Ljubljana. Elle est filée, repérée à Paris, et ainsi la DST découvre l'existence d'Abdallah Georges Ibrahim et l'une de ses « planques » lyonnaises. C'est alors qu'il allait tout simplement résilier, le 24 octobre 1984, la location de cet appartement et récupérer sa caution que celui que les policiers français considèrent comme le chef militaire des FARL en Europe est interpellé par la DST. Dans la foulée, les policiers italiens interpellent à Ostie, près de Rome, une autre militante des FARL, Joséphine Abdo Sarkis, le 19 décembre 1984.

Commence alors un patient travail d'exploitation des renseignements obtenus et des documents découverts par les policiers, notamment l'agenda d'Abdallah Georges Ibrahim. Les enquêteurs de la DST se rendent à Rome, puis en Belgique, à Madrid et aux Baléares. Ultime étape, Genève, en Suisse, où les policiers identifient un compte bancaire utilisé par Abdallah Georges Ibrahim. C'est cette découverte qui permettra de remonter jusqu'à l'appartement de la rue Lacroix.

Cette enquête risque de réserver de nouvelles surprises. Les FARL sont, en effet, un groupe très particulier, dont l'une des caractéristiques, à la différence d'autres organisations terroristes proches-orientales, est d'avoir noué des contacts très étroits avec la noria terroriste européenne : Action directe en France, la Fraction armée rouge en RFA (la similitude de sigle est, de ce point de vue, significative), les Cellules communistes combattantes en Belgique. Les policiers savaient, avant l'arrestation d'Abdallah Georges Ibrahim, que plusieurs attentats des FARL en France – notamment ceux de l'été 1982 – avaient bénéficié d'une logistique française, notamment pour la diffusion des revendications, les coups de téléphone à la presse et la sécurité des membres du groupe. Ils en savent beaucoup plus aujourd'hui.

Cette imbrication du terrorisme ultra-gauche français et européen, que l'enquête actuelle confirme, s'explique par l'origine particulière de ce petit groupe. Les FARL sont composées de jeunes chrétiens libanais, originaires d'un même village du Liban du Nord, en zone contrôlée par les troupes syriennes, Koubeyat. Ces militants d'extrême gauche – guère plus d'une trentaine, moins sans doute – sont issus du Parti populaire syrien (PPS), organisation libanaise à l'orientation « panarabe » et de ce fait alignée sur la Syrie. Basculant dans le terrorisme, ces jeunes – qui parlent tous parfaitement le français et, pour certains, connaissent déjà notre pays – ont ainsi tissé des liens avec le FPLP de Georges Habache, lui aussi lié à la Syrie.

Tous ces éléments, qui pourraient rejaillir sur d'autres dossiers criminels concernant, cette fois, des terroristes français ou européens, sont confirmés par le témoignage de Gilles Peyroles qui, durant ses neuf jours de détention, a discuté en français avec des interlocuteurs non masqués, qui faisaient état de leur parfaite connaissance de la mouvance terroriste européenne. Nul doute que la DST aimerait entendre le témoignage du diplomate français...

EDWY PLENEL.

RUMEURS SUR UNE FUITE

Avocat d'Abdallah Georges Ibrahim, Me Jacques Vergès laisse entendre que la divulgation des résultats de la perquisition opérée par la DST et des nouveaux éléments risquant de charger le dossier de son client est, en fait, une opération du service français de contre-espionnage visant à déstabiliser des négociations menées par le gouvernement français afin d'éviter de nouveaux enlèvements de diplomates français au Liban. *« Au moment où Roland Dumas dit qu'il tire toutes les sonnettes, une telle opération déclenche le signal d'alarme et bloque les portes »*, nous a-t-il déclaré.

La DST aurait-elle voulu ainsi fermer toutes les portes de tractations dont la monnaie d'échange aurait été le sort judiciaire d'Abdallah Georges Ibrahim ? De source informée, l'on s'insurge contre une telle interprétation. La DST, assure-t-on, a agi, en cette affaire, au nom de commissions rogatoires délivrées par le juge d'instruction lyonnais chargé du dossier Abdallah Georges Ibrahim.

La fuite, ajoute-t-on, révélant les résultats de cette perquisition ne provient pas de services de police, pas plus de la DST que d'un autre. Enfin, le gouvernement français n'a jamais envisagé de tels échanges de bons procédés avec des groupes terroristes. Une chose est de faire pression – par l'intermédiaire d'autres organisations libanaises ou de certains États arabes – sur les FARL en utilisant les voies de la diplomatie secrète, une autre est d'accepter un « marchandage » qui aurait une atteinte à l'indépendance des juges, *« injustifiable moralement, politiquement et judiciairement »*, ajoute-t-on. En somme l'idée de telles tractations n'aurait germé que dans le cerveau de Me Vergès et des quelques éléments se revendiquant des FARL au Liban...

LE RAPPORT VIVIEN SUR LES SECTES

Une première « photographie »

Le rapport de M. Alain Vivien, publié mardi 9 avril, avait été demandé en 1982 par M. Pierre Mauroy, alors premier ministre. Il est une première photographie, quoique incomplète, du phénomène des sectes en France. Rappelant qu'au moins six questions parlementaires posées avant juin 1981 étaient demeurées sans réponse, et que, même depuis le changement de gouvernement, *« aucune réflexion d'ensemble n'avait été conduite »*, le député socialiste présente une *« enquête géographique »* des sectes en France réalisée fin 1982 par l'ensemble des directions régionales et départementales des renseignements généraux du ministère de l'intérieur. Laissant de côté les nombreux petits groupes, qui s'élèveraient à huit cents, cette enquête a répertorié quelque cent seize associations ou groupes, dont plus de 80 % ont été déclarés officiellement.

Selon l'enquête, il y a 48 groupes dans la *« mouvance orientale »* avec 15 398 adeptes, 45 groupes *« syncrétiques et ésotériques »* avec 10 532 adeptes, et 23 groupes *« racistes, fascistes et divers »* avec 6 038 adeptes.

Le rapport souligne la provenance étrangère de la plupart des sectes. Krishna, par exemple, est dirigée par un gourou américain ; Moon est Sud-Coréen ; la Nichiren Shoshu a des liens avec la secte japonaise Sokka Gakkai ; les Témoins du Graal sont dirigés par un Polonais ; la Scientologie a été fondée par un Américain ; la Nouvelle Acropole a son siège en Argentine. Selon l'étude, quelques départements polarisent l'installation des sectes, notamment le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, l'Indre-et-Loire et la Haute-Savoie.

Après une description des pratiques des principales sectes actives en France (Moon, les Enfants de Dieu, Iso-Zen, les Trois Saints-Cœurs, la Scientologie, Krishna, la Méditation transcendentale, la Nouvelle Acropole et le Nichiren Shoshu), le rapport consacre deux chapitres bien documentés aux sectes devant la loi française, puis à des comparaisons avec des pays étrangers. En France, reconnaît le rapport, les sectes n'ont fait l'objet d'aucune législation particulière. Constituées en associations déclarées (selon la loi de 1901) ou cultuelles (loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat) (1), elles sont uniquement soumises aux règles du droit commun. Mais les sectes peuvent faire l'objet d'actions répressives en cas :

- d'infraction au code pénal (séquestration de personnes, proxénétisme, détournement de mineurs, escroquerie et abus de confiance... (2) ;
- de règlements spécifiques à différentes administrations (organisation de manifestations culturelles, quêtes sur la voie publique, législations douanière et fiscale, obligation scolaire, Sécurité sociale, exercice illégal de la médecine, code du travail, etc.).

Le chapitre sur les pays étrangers montre que la majorité des Etats n'ont pas élaboré de législation spécifique concernant les sectes. Les régimes communistes ont généralement une attitude très répressive face aux sectes, alors que les Etats-Unis, où on compte près de 3 000 sectes regroupant environ 3 millions de membres, se distinguent par leur grand libéralisme. Mais la législation fédérale, particulièrement libérale, se voit contrecarrée par des dispositions beaucoup plus répressives adoptées par certains Etats. L'Etat de New-York, par exemple, propose un dispositif législatif nouveau autorisant la mise sous tutelle temporaire – pendant quelques semaines – d'un adepte majeur à la demande de sa famille afin de lui permettre, une fois soustrait aux pressions de son entourage religieux, de déclarer au terme de sa tutelle qu'il infirme ou confirme son choix initial.

A. W.

(1) Les associations culturelles peuvent être bénéficiaires de donations ou de legs, alors que les associations déclarées ne le peuvent pas.

(2) Les plaintes déposées donnent rarement lieu à des sanctions. C'est ainsi que de 1975 à 1982, sur 84 plaintes adressées au parquet, 35 ont été classées sans suite, 9 clôturées par un non-lieu, 8 ont abouti à des jugements de relaxe, 24 ont abouti à des condamnations et 8 poursuites sont en cours.

★ Parmi les publications récentes sur les sectes, signalons : *Confession d'une enfant de Dieu : quand une secte encourage ses adeptes à se prostituer*, de Marie-Christine C. et Jane Hervé, éditions Rochevigne, 192 pages, 78 F.

SI LE RIDICULE TUE...

Si le ridicule tue, les jours des sectes sont comptés ! Jacqueline Chesta et P. Wauters ont eu la bonne idée de monter un spectacle, qui se situe entre le café-théâtre et les pièces-paraboles du Moyen Age, pour démontrer, et démystifier, les pouvoirs de séduction redoutables exercés sur des esprits simples par les nouvelles sectes.

Les dieux sont tombés sur la secte raconte l'histoire d'une secte implantée à Paris sous le nom de Aré, Ari, Ari et dont les « gentilles brebis » sont gardées par une concierge plus vraie que nature. Après maintes péripéties, une nouvelle recrue arrivée de sa Bretagne et cueillie à la gare Montparnasse tombe entre les griffes du Grand Gouré, fondateur de la secte et amateur de chair fraîche...

Ce qui risquait de sombrer dans les bons sentiments du patronage échappe à l'amateurisme grâce au jeu remarquable des jeunes acteurs, qui réussissent le tour de force de faire rire sans évacuer la mise en garde sérieuse qu'ils entendent faire sur un sujet qui ne prête pas toujours malheureusement à rire.

A. W.

★ *Les dieux sont tombés sur la secte*, Théâtre du Sentier-des-Halles (50, rue d'Aboukir, 75002 Paris) tous les soirs (sauf dimanche, lundi, jeudi), à 20 heures. Réservation : 221-44-51 ou 236-37-27.

Les neuf propositions

Le rapport se termine par neuf propositions formulées par M. Alain Vivien, pour répondre à la demande initiale de M. Mauroy : *« Proposer des mesures propres à garantir la liberté d'association au sein des sectes, tout en préservant les libertés fondamentales de l'individu. »* Les voici en résumé :

1. – *Créer une structure interministérielle* de coordination qui aura pour tâche de suivre le problème des sectes, sous la direction d'un haut fonctionnaire désigné auprès du premier ministre.

2. – *Prévenir et informer avec impartialité* sur le phénomène sectaire. Cette information devrait être à la disposition des travailleurs sociaux, du corps enseignant, des associations de parents et de jeunes.

3. – *Promouvoir une laïcité ouverte*, qui devrait permettre un exposé et, le cas échéant, une confrontation des diverses idéologies religieuses ou philosophiques à l'école ; développer une pédagogie des droits de l'homme, afin que l'enfant ou l'adolescent dispose d'instruments moraux et spirituels qui lui permettent des choix idéologiques avec les meilleures garanties de leur libre examen et de leur propre autonomie intellectuelle.

4. – *Dépasser le cadre national* en favorisant le regroupement des associations et institutions qui suivent spécialement ces problèmes et que cette confédération internationale obtienne le statut d'organisation internationale non gouvernementale.

5. – *Mieux informer le grand public.* – La Haute Autorité audiovisuelle doit alerter les médias sur les événements d'actualité liés aux sectes, qui ne devraient jamais être isolés de leur contexte afin que l'on puisse identifier avec la plus grande limpidité la nature et l'objet réel de la secte.

6. – *Médiation.* – Instituer dans chaque région un organisme de type associatif composé de quelques personnes bénévoles à compétence pluridisciplinaire – membres du corps enseignant, travailleurs sociaux, psychologues, représentants d'Eglises – qui tenterait de maintenir un contact avec la famille et l'adepte d'une secte. Dans l'hypothèse où cette médiation se révélerait impossible, M. Alain Vivien propose que *« la famille, à l'instar de la législation américaine en cours d'élaboration, puisse saisir un « juge de la famille » des problèmes posés par la rupture, non médiatisée, constatée entre elle-même et l'adepte de la secte »*.

Ce juge de la famille pourrait *« diligenter une enquête au sein de la secte afin de déterminer si la liberté de choix de l'adepte n'a fait l'objet d'aucune manipulation, et prononcer une mise sous tutelle provisoire conformément à un nouvel alinéa qui pourrait être adjoint à l'article 488 du code civil et dont la rédaction pourrait être la suivante : « Le majeur peut pareillement être protégé en cas d'atteinte manifeste portée à son intégrité psychique ou physique, par quelque groupement que ce soit (...). »*

Dans ce cas, *« l'adepte pourrait être tenu de quitter provisoirement la secte dans laquelle il est entré pour une durée brève, de quelques semaines au maximum »*. Libre de toute pression, soit de sa famille, soit de la secte, l'adepte confirmerait ou infirmerait son choix.

7. – *Adapter le code de la Sécurité sociale* pour permettre la prise en charge par le régime général, à titre exceptionnel, de personnes issues volontairement des sectes, qui ne bénéficient ni d'une couverture sociale ni de revenus suffisants pour régler les cotisations du régime volontaire.

8. – *Venir en aide aux Français expatriés.* – Depuis 1981, les consulats français ont été habilités à faciliter le retour des nationaux, et des notes d'information ont été rédigées à l'intention de nos représentations diplomatiques sur les principales sectes internationales. Ces initiatives doivent être encouragées et poursuivies.

9. – *Affirmer les droits de l'enfant* en tant que personne humaine, qui n'est pas la propriété absolue de ceux qui l'ont engendré, même s'il vit dans leur dépendance immédiate et même si l'éducation familiale est un droit et une responsabilité primordiale des parents. M. Vivien propose que chaque enfant, à partir d'un an, ne figure plus sur le passeport de l'un ou de l'autre de ses parents mais dispose d'une carte d'identité ou d'un passeport individuel.

Pour respecter le droit de l'enfant à l'école, enfin, les écoles des sectes qui enferment les élèves dans un *« milieu univoque »* doivent disparaître *« dans le cadre de la réflexion actuelle conduite sur le système éducatif français, sur la base de la laïcité ouverte et du pluralisme des convictions et des projets pédagogiques »*.

RECTIFICATIF. – Le tableau illustrant les conclusions de l'enquête nationale sur les liens entre la consommation abusive d'alcool et les accidents (*le Monde* du 28 mars) comportait une erreur : les chiffres de la quatrième colonne ne concernaient pas les politiciens mais les policiers. D'autre part, l'étude est disponible au siège du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, 57, rue de Varenne 75007, Paris, (tél. : 556-80-00).

هكذا في الأصل

chronologie

Mars 1985 dans le monde

La chronologie établie par Philippe Boucher et Edouard Masurel paraît chaque mois dans *le Monde* daté du mercredi, entre le 6 et le 12. Les chiffres figurant entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

ÉTRANGER

3. – CHILI : Un tremblement de terre frappe la région centrale du Chili, faisant 143 morts, 2 000 blessés et 150 000 sans-abri (5, 6 et 9).

5. – GRANDE-BRETAGNE : Les mineurs britanniques reprennent le travail après un an de grève, bien qu'aucune de leurs revendications n'ait été satisfaite. La fin de ce conflit, qui aura coûté environ 4 milliards de livres à l'économie britannique, consacre la victoire de Mme Margaret Thatcher sur le mouvement lancé par M. Arthur Scargill (du 3 au 7).

10. – URSS : Mort de Constantin Tchernenko. Dès le 11, M. Mikhaïl Gorbatchev est élu, à cinquante-quatre ans, secrétaire général du PC soviétique. Aux funérailles de Constantin Tchernenko, qui ont lieu le 13 à Moscou, en présence de nombreux dirigeants étrangers dont M. Mitterrand, mais pas M. Reagan, il se présente clairement comme l'héritier politique de Iouri Andropov, affirmant son attachement à la «coexistence pacifique» et vantant, pour ses compatriotes, à la fois l'initiative et la discipline (du 12 au 16, 20, 22 et 23).

11. – CAMBODGE : Les forces vietnamiennes s'emparent de la base de l'armée nationale sihanoukiste (ANS) de Tatum, à la frontière khméro-thaïlandaise. Le prince Sihanouk déclare, le 20, au *Monde*, que les forces de la résistance khmère sont restées «pratiquement intactes» (du 6 au 14 et 21).

11. – LA BARBADE : Mort de Tom Adams, premier ministre depuis 1976. M. Bernard Saint-John, vice-premier ministre, lui succède le 12 (13 et 14).

12. – ÉTATS-UNIS-URSS : Les pourparlers américano-soviétiques sur la limitation des armements s'ouvrent à Genève. A partir du 26, trois groupes «indépendants» négocient, l'un sur les armes spatiales, le deuxième sur les armements intercontinentaux et le troisième sur les armes nucléaires intermédiaires (du 10 au 15, 21, 23 et 24-25).

13. – GRANDE-BRETAGNE : Le gouvernement britannique annonce que la compagnie nationale des pétroles britanniques (BNOC) va être supprimée. Les compagnies privées pourront écouler elles-mêmes leur production aux prix du marché, ce qui devrait provoquer une baisse du prix du pétrole britannique (15, 17-18 et 28).

14. – BRÉSIL : M. Tancredo Neves, âgé de soixante-quinze ans, est hospitalisé à la veille de son investiture comme premier chef d'Etat civil depuis 1964 (du 14 au 22 et du 26/III au 2/IV).

15. – EST-OUEST : Le gouvernement belge accepte l'installation immédiate sur la base de Florennes de seize des quarante-huit missiles de croisière prévus par la décision de l'OTAN de décembre 1979 (du 16 au 21).

15. – ÉTATS-UNIS : La fermeture pour trois jours de soixante et onze institutions d'épargne et de prêts de l'Ohio provoque une baisse du dollar ; il repasse, le 20, en dessous de 10 F et est coté 9,42 F, le 29, à Paris (8, 10-11, 13 et du 17/III au 1/IV).

15. – FRANCE-POLOGNE : Un libraire français, M. Michel Castaing, affirme à son retour de Pologne qu'il a été enlevé, battu et brûlé avec des cigarettes après avoir été détenu et interrogé pendant deux jours dans un commissariat de Cracovie. Il met en cause la police politique polonaise. Varsovie, sur les instances de Paris, promet, le 19, une « enquête énergique » (du 16 au 21).

21. – AFRIQUE DU SUD : Dix-neuf personnes sont tuées à Langa, cité noire proche de Uitenhage, dans la province du Cap, lorsque des policiers tirent sur une foule de quatre mille personnes qui se rendait aux obsèques de six des quinze Noirs tués, les 16 et 17, lors d'émeutes. Les violences se multiplient jusqu'à la fin du mois dans la région de Port-Elizabeth et la répression provoque, selon les bilans officiels, la mort de trente-huit nouvelles victimes parmi la population noire (14, 20 et à partir du 22).

21. – BANGLADESH : Le général Ershad obtient 94,14 % de « oui » au référendum qui légitime le régime militaire qu'il a instauré en mars 1982. 72 % des électeurs participent, officiellement, à ce scrutin, que les partis d'opposition boycottent et qualifient de « truqué » (3-4, 5, 9, 19, 21, 23 et 24-25).

21. – CEE : Les ministres de l'environnement des Dix concluent un accord sur l'introduction de pots d'échappement catalytiques sur les automobiles. La distribution d'essence sans plomb sera obligatoire dans la CEE à partir du 1er octobre 1989 (5, 8, 9, 17-18, 22, 26 et 28).

24. – ÉTATS-UNIS-URSS : En Allemagne de l'Est, un officier américain de la mission militaire de liaison est tué par une sentinelle soviétique alors qu'il tentait de photographier une installation militaire soviétique. Washington dénonce l'« assassinat » mais modère sa réaction (du 26 au 29/III et 2/IV).

26. – ÉTATS-UNIS : Washington adresse aux pays de l'OTAN, à l'Australie, au Japon et à Israël une invitation à participer aux recherches sur l'Initiative de défense stratégique (« guerre des étoiles ») lancée par le président Reagan. M. Charles Hernu envisage une concertation européenne pour répondre à cette proposition (10-11, 16, 21, 22, 23 et du 27 au 30).

27-28. – SOUDAN : Des « émeutes de la faim » contre les mesures d'austérité imposées le 25 ont lieu dans plusieurs villes. Le maréchal Nemeiry, parti pour dix jours aux Etats-Unis, accuse les Frères musulmans, ses anciens alliés, d'avoir fomenté les émeutes : deux cents dirigeants ou membres de la confrérie ont été arrêtés, les 9 et 10, et accusés de complot contre le régime (5, 7, 12, 15, 20, 29 et 30/III, 2/IV).

28. – ÉTATS-UNIS : La construction d'une série de vingt et un missiles intercontinentaux MX est définitivement approuvée par le Congrès américain, ce qui représente un important succès pour le président Reagan (6, 20, 21, 22, 24-25, 28 et 30).

29. – GRÈCE : M. Christos Sartzetakis est élu président de la République par le Parlement grec, au troisième tour de scrutin, en obtenant juste les 180 voix nécessaires. M. Constantin Caramanlis, président conservateur élu en mai 1981, a démissionné, le 10, après que M. Andréas Papandréou, premier ministre depuis octobre 1981, lui eut refusé le soutien socialiste à l'élection présidentielle, en présentant la candidature de M. Sartzetakis, juge à la Cour de cassation, célèbre pour avoir instruit, en 1963, l'affaire Lambrakis (12, 13, 14, 19, 23, 26, 30 et 31/III-1/IV).

29-30. – CEE : Le conseil européen de Bruxelles entérine l'accord conclu à l'aube du 29 entre les dix ministres des affaires étrangères sur l'adhésion à la Communauté européenne, à partir du 1er janvier 1986, de l'Espagne et du Portugal, qui avaient posé leur candidature en 1977. La Grèce, qui menaçait de mettre son veto à l'élargissement, obtient, au titre des programmes intégrés méditerranéens (PIM), 2 milliards d'ECU (13,8 milliards de francs) de subventions (9, 10-11, 12 et du 19/III au 2/IV).

30. – DANEMARK : Malgré l'hostilité des syndicats, le Parlement adopte en urgence un projet de « contrat social » élaboré par la coalition gouvernementale de centre-droit pour mettre fin à la grève générale des salariés du secteur privé déclenchée le 24 après l'échec des négociations pour le renouvellement des conventions collectives (23, 27, 28 et 30/III, 2, 3 et 5/IV).

31. – EL SALVADOR : Aux élections législatives, le Parti démocrate-chrétien du président Duarte obtient 32 des 60 sièges. La coalition de la droite et de l'extrême droite, qui avait 36 sièges dans l'Assemblée sortante, devient minoritaire (30/III, 2, 4 et 5/IV).

La guerre du Golfe, le Liban et la question du Proche-Orient

4. – IRAN-IRAK : Les bombardements de villes iraniennes et irakiennes reprennent et se poursuivent pendant tout le mois, en violation de la trêve des attaques d'objectifs civils, conclue en juin 1984. Les raids aériens, les tirs d'artillerie, mais aussi, pour la première fois de la part de l'Iran, les tirs de missiles sol-sol se multiplient, tandis que les attaques de pétroliers dans le Golfe continuent. Rien qu'en Iran, la « guerre des villes » serait responsable de la mort de plus de trois mille personnes ; Bagdad ne publie pas de bilan des victimes (à partir du 6).

4. – LIBAN : Un attentat à l'explosif contre la mosquée chiite de Maaraké, près de Tyr, fait quinze morts dont deux des principaux chefs du mouvement Amal (5 et 6).

8. – LIBAN : L'explosion d'une voiture piégée dans un quartier très peuplé de la banlieue sud de Beyrouth fait soixante-huit morts. Cet attentat, visant sans doute les extrémistes chiites, est attribué à Israël par les dirigeants musulmans libanais qui appellent à une résistance accrue dans le Sud (10-11).

8-16. – PROCHE-ORIENT : Le président égyptien Moubarak se rend en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en RFA et en Italie pour présenter son « initiative » destinée à relancer le processus de paix au Proche-Orient. A Washington, du 9 au 13, il ne réussit pas à convaincre M. Reagan d'organiser un « dialogue préliminaire » entre une délégation jordano-palestinienne et les Etats-Unis (du 5 au 11, 14, 15, 19 et 23).

10. – LIBAN : Douze soldats israéliens sont tués par l'explosion d'une camionnette-suicide à un kilomètre de la frontière israélienne. L'attentat est revendiqué par le Jihad islamique (12).

11. – LIBAN : Trente-quatre personnes qualifiées de « terroristes » sont tuées au cours d'un raid de l'armée israélienne dans le village de Zrariyé, à un kilomètre à l'ouest de la zone du Liban du Sud encore occupée par Israël (13 et 14).

12. – ONU : Au Conseil de sécurité, les Etats-Unis opposent leur veto à une résolution libanaise condamnant les exactions israéliennes au Liban du Sud. Onze pays, dont la France, avaient voté la résolution ; trois pays, dont la Grande-Bretagne, s'étaient abstenus (14).

12. – LIBAN : Un mouvement de dissidence oppose, au sein du camp chrétien, les Forces libanaises d'une part au président Amine Gemayel et au Parti phalangiste de l'autre. M. Samir Geagea, à l'origine du coup de force, réussit à se faire nommer, le 20, chef d'état-major des milices chrétiennes (du 13 au 22 et 26).

12-18. – IRAN-IRAK : Une offensive iranienne dans les marais irakiens de Howeizah, au sud du front, est repoussée par l'armée irakienne après une semaine de très violents combats qui auraient fait quelque trente mille morts (à partir du 13).

18. – IRAK : Le roi Hussein de Jordanie et le président Moubarak se rendent à Bagdad où ils apportent leur « *soutien total* » au président irakien, M. Saddam Hussein. C'est la première visite d'un chef d'Etat égyptien à Bagdad depuis 1977 (19 et 20).

18-21. – LIBAN : De violents affrontements opposent les Forces libanaises (milice chrétienne unifiée) à l'armée régulière libanaise ainsi qu'à des milices musulmanes dans les quartiers est de Saïda. A partir du 29, les combats reprennent, auxquels participent à leur tour les Palestiniens dont les camps sont bombardés par les Forces libanaises (21, 22, 23 et 30/III-1/IV et 2/IV).

19. – IRAN-IRAK : L'espace aérien iranien est déclaré « zone d'exclusion » par Bagdad, ce qui provoque l'annulation de la plupart des vols civils dans la région. Entre le 17 et le 19, environ mille cinq cents étrangers ont quitté Téhéran (du 19 au 25).

21. – LIBAN : L'armée israélienne fait une incursion dans la région de Saïda et procède à des opérations de ratissage dans neuf villages : vingt « terroristes » sont tués ainsi que deux journalistes libanais de la chaîne de télévision américaine CBS, délibérément pris pour cibles, selon les témoins (du 22 au 29).

22. – LIBAN : Trois ressortissants français sont enlevés à Beyrouth et un autre à Tripoli, le 23. Entre le 14 et le 25, huit enlèvements d'étrangers (quatre Français, trois Britanniques et un Américain, qui s'ajoute à quatre autres déjà détenus) sont revendiqués par diverses organisations. Deux Britanniques, le 27 et le 30, puis deux Français, le 31 mars et le 1er avril, sont libérés (à partir du 16).

FRANCE

3. – La cour d'assises du Val-de-Marne, qui jugeait depuis le 19 février trois Arméniens pour leur participation à l'attentat d'Orly, le 15 juillet 1983 (huit morts et une cinquantaine de blessés), condamne Varoujan Garbidian à la réclusion criminelle à perpétuité, Soner Nayir à quinze ans et Ohannès Semerci à dix ans de la même peine (du 21/II au 5/III).

4. – Quatre Cambodgiens sont assassinés dans un appartement du treizième arrondissement de Paris. L'une des victimes ayant dirigé en 1975 un camp de rééducation au Cambodge, le crime pourrait avoir été commis par des rescapés de la dictature khmère rouge (du 6 au 12).

6. – M. François Mitterrand préside la première réunion du Haut Conseil de la francophonie, créé en mars 1984 (7, 8 et 9).

6. – Le conseil des ministres procède, à un an des élections législatives, à un mouvement préfectoral d'une ampleur exceptionnelle (7 et 8).

8. – En Nouvelle-Calédonie, le FLNKS organise une « journée d'action et de mobilisation » contre les opérations de gendarmerie menées, les 6 et 7, dans les tribus canaques de Thio. Près de Pouebo, dans le nord de l'île, des gendarmes qui avaient dégagé un barrage sont pris à partie par des Mélanésiens, et le major Roland Lecomte meurt après avoir reçu un sabre d'abattis dans les reins. Le meurtrier est arrêté, le 12, grâce à la coopération des autorités coutumières de sa tribu (6 au 13).

12. – M. François Mitterrand charge Mme Blandine Barret-Kriegel, chercheur au CNRS, d'un rapport sur « la modernisation de l'Etat » (14 et 31/III-1/IV).

13. – A Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, l'explosion d'une valise piégée dans un bar exploité par un représentant du Front national fait trois morts et six blessés. L'attentat n'est pas revendiqué (15, 19 et 23).

18. – M. Pierre Joxe affirme qu'« *Aramis ne participe pas à la lutte contre le terrorisme* », après la publication, sous ce pseudonyme, dans *le Monde*, des réflexions d'un des « mousquetaires » de la « cellule antiterroriste » de l'Elysée (13, 14, 15 et 19).

Les cantonales et l'« effet Le Pen »

Le 7, M. Laurent Fabius lance, à Toulouse, un appel au rassemblement de tous les républicains contre le racisme et les thèmes de l'extrême droite, tandis que M. Michel Rocard envisage, à Châtenay-Malabry, un « pacte démocratique » capable de rassembler une majorité de Français, « sans s'arrêter aux clivages d'hier ».

Le 10, au premier tour des élections cantonales, l'opposition obtient 57,74 % (dont 16,55 % pour le RPR et 17,89 % pour l'UDF) contre 41,44 % à la gauche (dont 24,58 % pour le PS et 12,63 % pour le PC). Le Front national, avec 8,67 %, confirme son implantation.

Le 10, au soir, M. Georges Marchais appelle les électeurs communistes, qui ont manifesté au premier tour « leur désaveu de la politique actuelle du gouvernement », à voter au second tour pour le candidat de gauche le mieux placé.

Le 13, M. Jean-Marie Le Pen invite ses candidats à se retirer là où leur maintien favoriserait la gauche, après que M. Jacques Chirac, pour le RPR, et M. Jean Lecanuet, pour l'UDF, eurent refusé tout désistement en faveur d'un candidat du Front national.

Le 17, le second tour confirme le succès de l'opposition – la droite, qui obtient 1 350 des 2 044 élus, gagne 381 cantons et l'extrême droite un seul. La gauche, qui a résisté mieux que prévu, perd, les 22 et 25, 10 des 36 présidences de conseils généraux qu'elle détenait, mais en gagne deux, la Guadeloupe et la Guyane. L'opposition dirige désormais 71 des 100 départements de métropole et d'outre-mer (du 2 au 27).

19. – En février, le déficit du commerce extérieur a atteint 6,4 milliards de francs, le chômage a baissé de 0,5 % et les prix ont augmenté de 0,5 % (16, 21, 22, et 29).

19. – M. Jean-Pierre Chevènement annonce dix mesures pour favoriser la lecture à l'école (20).

20. – M. Laurent Fabius annonce que le gouvernement présentera, avant quinze jours, le projet de réforme du mode de scrutin pour les élections législatives de 1986, alors que le débat sur l'introduction de la proportionnelle a été relancé par les résultats des cantonales : MM. Barre, Chirac et Giscard d'Estaing y sont hostiles, le PC est favorable à la proportionnelle nationale ; quant au PS, des avis divergents sont exprimés, tant au cours des journées parlementaires, à Rennes, les 27 et 28, que devant le comité directeur, réuni à Paris le 23 : MM. Jospin et Estier s'y prononcent pour la proportionnelle départementale, tandis que MM. Poperen, Chevènement et Rocard souhaitent le maintien d'une logique majoritaire (8, 9, 12 et à partir du 19).

20. – M. Robert Badinter, participant à Vienne, en Autriche, à une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, se déclare partisan d'une politique libérale pour la procréation artificielle et affirme que le recours à une « mère porteuse » s'apparente à « une simple adoption par anticipation » (21, 22 et 29).

26. – L'association SOS-Racisme, qui a diffusé depuis quatre mois près de 500 000 badges « Touche pas à mon pote », appelle à une journée nationale de protestation après l'assassinat d'un jeune Marocain, le 21, à Menton (Alpes-Maritimes) : de nombreuses manifestations antiracistes sont organisées dans plusieurs villes de France, ainsi que le 30 à Paris. A Miramas (Bouches-du-Rhône), un autre crime raciste est commis, le 30, contre un jeune Algérien (5, 15 et à partir du 24).

27. – M. Jean-Marie Le Pen est reçu, sur sa demande, par le cardinal Lustiger. L'archevêque de Paris et plusieurs autres évêques ont multiplié en février et mars les déclarations contre la xénophobie et le racisme (6, 8, 14, 15, 17-18, 20, 26, 28 et 29).

27. – Les internes des hôpitaux, en grève du 20 au 22, suspendent leur action, après avoir obtenu une revalorisation de leurs salaires (7, 9 et du 14 au 28).

27. – Le rapport du Collège de France sur « les principes fondamentaux de l'enseignement de l'avenir » est remis à M. Mitterrand, qui l'avait demandé ; il insiste sur la nécessité de renforcer le pluralisme culturel et l'autonomie des établissements (28, 29 et 30).

28. – M. Edgard Pisani est reçu par M. Mitterrand, à qui il remet le rapport définitif sur les conclusions de sa mission de quatre mois en Nouvelle-Calédonie. Ce rapport n'est pas rendu public. Le soir, sur TF 1, M. Pisani critique le projet d'autonomie élargie que M. Dick Ukeiwé, chef de l'exécutif calédonien et sénateur RPR, a présenté, le 26, à l'Assemblée territoriale, et qui prévoit le partage du territoire en deux régions (du 17 au 30).

28. – M. Albert du Roy, directeur de la rédaction d'Antenne 2, démissionne, ainsi que, le 29, Mme Christine Ockrent, rédactrice en chef et présentatrice du journal de 20 heures (à partir du 29).

29. – Une bombe explose dans un cinéma parisien qui programmait un Festival du cinéma juif : quatorze personnes sont blessées. Cet attentat antisémite suscite une vive indignation, ainsi qu'une manifestation de protestation, le 31, à Paris, à laquelle participent de nombreuses personnalités de la majorité et de l'opposition (à partir du 31).

29. – Bernard Laroche, inculpé en novembre 1984 pour l'assassinat de Grégory Villemin, quatre ans, mais remis en liberté le 4 février, est tué par son cousin, Jean-Marie Villemin, le père de Grégory, à Aumontzey, dans les Vosges (14, 16, 17-18, 23, 26, 27 et à partir du 31).

31. – Le Groupe antiterroriste de libération (GAL) revendique trois attentats, commis les 26, 29 et 30 au Pays basque, qui ont fait deux morts : un étudiant français, tué au cours d'une fusillade dans un bar à Bayonne, et un journaliste espagnol assassiné à Saint-Jean-de-Luz (6, 7 et du 28/III au 3/IV).

CULTURE

5. – Deux œuvres du compositeur italien Luigi Nono sont données en création française dans l'espace de projection de l'IRCAM au Centre Georges-Pompidou à Paris (7).

7. – L'épiscopat confirme qu'il est intervenu auprès de l'Elysée pour que le projet de film de Martin Scorsese, *la Dernière Tentation du Christ*, ne bénéficie pas de l'aide de l'Etat (8, 9, 10-11 et 14).

12. – Patrice Chéreau met en scène *la Fausse Suivante* de Marivaux au Théâtre des Amandiers de Nanterre, avec Jane Birkin, Laurence Bourdil et Michel Piccoli (14 et 16).

12. – Mort d'Eugen Ormandy, violoniste et chef d'orchestre américain d'origine hongroise (14).

21. – La Nouvelle Biennale de Paris, consacrée aux arts plastiques, à l'architecture et aux sons, inaugure la grande halle du parc de La Villette (21, 23 et 24-25/III, 6 et 7-8/IV).

21. – Une version de concert de *l'Eau*, opéra de Ahmed Essyad, est donnée en création à la Maison de Radio-France à Paris (21 et 26).

22. – Le nouveau *Grand Robert de la langue française*, en neuf volumes au lieu de six, est présenté à l'occasion du Salon du livre de Paris, qui accueille plus de cent soixante-dix mille visiteurs au Grand Palais jusqu'au 27. (22, 24-25, 27 et 29).

22. – Mort de Raoul Ubac, peintre et sculpteur (26).

24. – Mort de Georges-Henri Rivière, ethnologue, fondateur du Musée des arts et traditions populaires (27 et 31/III - 1/IV).

28. – L'exposition consacrée aux « Immatériaux » est inaugurée au Centre Georges-Pompidou : le projet est de montrer, en « prospectant les lignes de fuite du futur », comment « les techno-sciences débordent les arts ». (28/III et 2/IV).

28. – Mort du peintre Marc Chagall (30).

29. – La radio allemande Südwestfunk organise à Baden-Baden un festival de quatre jours consacré aux œuvres de Pierre Boulez à l'occasion du soixantième anniversaire du compositeur (27/III et 2/IV).

Un choix d'enquêtes et de reportages

FRANCE : L'« effet calédonien » en Guadeloupe (1 et 2).

MAURITANIE : Pauvre mais digne (5 et 6).

GRANDE-BRETAGNE : Les secrets de la réussite de Mme Thatcher (7, 8 et 9).

FRANCE : La communication audiovisuelle en six Salons (10-11 et 14).

CANADA : Le Québec ou la souveraineté introuvable (15 et 16).

CAMEROUN : Entre féodalité et modernisme (15 et 22).

SAHARA OCCIDENTAL : Le conflit saharien (16 et 20).

BOTSWANA : Riche et ignoré (17-18).

DOSSIER : Les journalistes (17-18).

MADAGASCAR : La révolution en panne (21, 22 et 23).

FRANCE : Les sentiers de la gloire littéraire (21 et 23).

FRANCE : Les chantiers du président à Paris (24-25).

URSS : L'arme du commerce extérieur (26).

TERRORISME : L'attentat de la rue des Rosiers (27 et 28).

URSS : Les bons comptes de l'espionnage scientifique et technique (30/III et 2/IV).



Le Monde

MEDECINE

L'arrivée des « mères porteuses »

Cette nouvelle forme de procréation, encore marginale, pose de redoutables questions médicales, juridiques et morales.

POUR la première fois en France, un large débat national va, dans les semaines et les mois à venir, être organisé autour des nouvelles méthodes de reproduction artificielle. Cette initiative gouvernementale fait suite à la proposition récemment formulée sur ce thème par le comité consultatif national d'éthique. La mise en œuvre de cette consultation a été confiée à un petit groupe de travail. Elle a fâcheusement coïncidé avec les propos récemment tenus à Vienne par M. Robert Badinter devant le Conseil de l'Europe.

La procréation artificielle, en pratique, se résume aujourd'hui à l'insémination artificielle (avec donneurs ou après conservation du sperme) et depuis peu, concerne également la fécondation *in vitro* (bébés éprouvette).

Reste le vaste chapitre des « mères porteuses », procédé encore très marginal en France (seules quelques grossesses de ce type sont annoncées), mais qui par l'ampleur des mythes qu'il véhicule et des polémiques qu'il soulève, rencontre un écho sans précédent.

Sans doute conviendrait-il de ne pas parler de « mère porteuse », et de ne réserver cette formule qu'à la femme qui accepterait de porter un embryon né de la fécondation par un spermatozoïde d'un ovule qui ne serait pas le sien. Un « embryon éprouvette », en somme, qui lui serait étranger et dont elle assurerait la seule gestation. Or, celle qu'on nomme « mère porteuse » aujourd'hui est une femme fécondée par le sperme du mari d'un couple demandeur. Elle porte l'enfant pendant la grossesse et s'engage à le « donner » dès sa naissance. Outre la gestation, elle donne aussi son ovule et son patrimoine génétique qui pour moitié est présent chez l'enfant. « *Elle est donc à la fois*, résume le professeur Emile Papiernik (hôpital Antoine-Beclère, Clamart) *mère ovarienne, mère génétique et mère utérine.* »

En principe, il s'agit là d'une forme de réponse non médicale au problème de la stérilité féminine. La femme demandeuse ne peut avoir d'enfant. Il n'existe néanmoins aucune règle, et rien n'interdit d'imaginer que des femmes fertiles, mariées ou non, mais refusant l'idée d'être enceintes, fassent porter, moyennant salaire, « leur » enfant par une femme porteuse, sorte de nourrice par anticipation.

Large consensus

De la même manière, le recours à la technique de l'insémination artificielle n'est bien évidemment pas obligatoire. S'il est vrai qu'elle permet de préserver une forme d'anonymat, rien n'interdit de penser que la fécondation puisse, dans certains cas, être le fruit de méthodes moins sophistiquées. Enfin, si on accepte le principe de la légitimité de la demande d'une femme seule, on voit mal comment on pourrait s'opposer à une demande émanant d'un couple d'homosexuels (hommes ou femmes) ou *a fortiori* d'un homme seul. A moins d'avancer l'argument de l'intérêt de l'enfant.

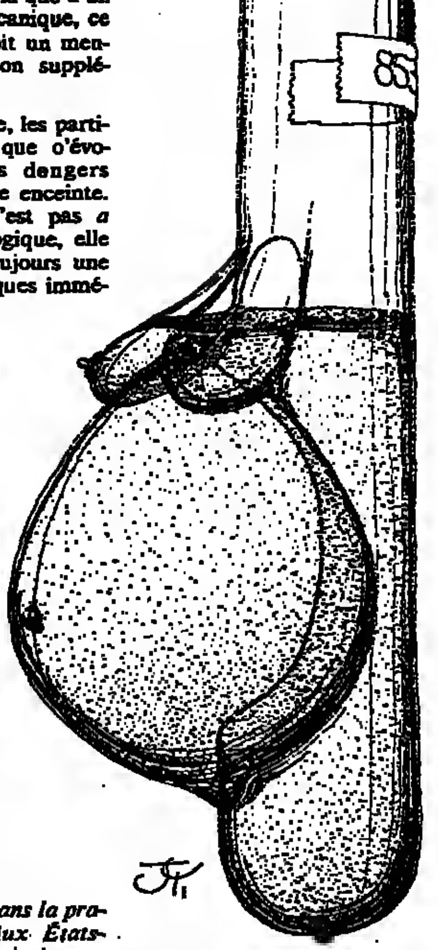
Mais qui, dès lors que la société n'aurait aucun droit de regard sur de tels échanges, pourrait s'instaurer juge et peser le pour et le contre ? D'autant que l'enfant serait né, vivant, donné d'un côté et demandé de l'autre. C'est en cela, déjà, qu'il y a quelque illusion à assimiler le « portage » à la simple adoption par anticipation.

Au-delà des difficiles questions posées par les mères porteuses, il existe, semble-t-il, un large consensus sur quelques points précis. C'est, par exemple, la nullité, au regard du droit, du contrat passé entre la demandeuse et la donneuse, qui ne pourrait donc en aucune manière être utilisée en cas de litige. En d'autres termes, si, après son accouchement, la mère biologique désire garder son enfant, nul ne peut l'empêcher. Nul ne peut non plus la contraindre à ne pas l'abandonner, même lorsque (en cas de malformation génétique) la demandeuse refusera de l'accueillir. Dès lors, on aurait fabriqué de toutes pièces un orphelin.

L'autre accord porte sur l'interdiction faite à des individus ou à des associations de se constituer en intermédiaires à des fins lucratives ou non. Reste à définir la notion d'intermédiaire : les médecins qui portent le diagnostic de stérilité, qui réalisent l'insémination artificielle et l'accouchement de l'enfant, tombent-ils sous le coup de la loi pénale ? Reste aussi à mesurer l'effet « pervers » d'une telle interdiction qui sera, soit de nature à développer un marché clandestin et rémunérateur de la gestation par autrui, soit à créer une totale inégalité entre ceux qui auront des « relations » et ceux qui, privés d'un large cercle de famille ou d'amis, ne trouveraient aucun remède à leur détresse.

De manière tout à fait curieuse, le débat sur les mères porteuses a jusqu'à présent trop souvent gommé les aspects biologiques et médicaux. Et tout se passe comme si on avait établi comme postulat que la grossesse était une période neutre pendant laquelle la femme et l'enfant qu'elle porte n'établissent aucun échange, aucun dialogue. Comme si, en résumé, il ne s'agissait là que d'un simple « portage » mécanique, ce qui à l'évidence est soit un mensonge, soit une illusion supplémentaire.

De la même manière, les partisans d'une telle pratique n'évoquent nullement les dangers encourus par la femme enceinte. Or, si la grossesse n'est pas *a priori* un état pathologique, elle n'en est pas moins toujours une période à risques. Risques immédiats (phlébites, accidents cardiaques, césarienne, etc.). Risques ultérieurs aussi, (avenir obstétrical plus difficile).



A ces différents éléments, il faudrait ajouter d'autres menaces : on n'exerce pas « *un droit à procréer* » sans voir immédiatement poindre d'un côté le vieux démon de l'eugénisme, de l'autre le spectre du commerce des corps humains. « *Il existe une belle unanimité de principe contre la commercialisation,* explique le professeur René Frydman (hôpital Antoine-Béclère) ; *cependant celle-ci est dans la pratique contournable. Aux États-Unis, les prix ont non seulement doublé depuis 1979 (20 000 à 40 000 dollars), mais ils varient selon les qualités demandées à la mère de substitution (beauté, don pour la musique, diplômes, etc.) A quand les salons où l'on pourra venir choisir, comparer les qualités des candidates ?* »

Tout cela sera-t-il suffisant pour s'opposer au mouvement qui semble aujourd'hui se dessiner en faveur d'une telle pratique, en dépit des condamnations sans équivoque du comité consultatif national d'éthique, du conseil national de l'ordre des médecins, ainsi que de diverses familles spirituelles ?

Depuis ceux qui ne veulent pas s'opposer par crainte d'être traités de réactionnaires (le parallèle est ici souvent fait avec l'avortement) jusqu'à la nouvelle expression politique d'un ancien féminisme, les arguments ne manquent pas pour justifier ou revendiquer la légitimité des mères porteuses. Beaucoup voient là l'expression d'un nouveau partage, d'une générosité féminine, d'une revanche volontaire et partagée sur le destin. « *La générosité n'est pourtant le plus souvent qu'un alibi*, confie un membre du comité national d'éthique. *Souvent, les porteuses sont des femmes qui ont été abandonnées par leur mère, ou des chômeuses en mal d'argent. Il y a là de toute évidence une formidable violence en puissance, en même temps qu'un risque majeur de conflits.* »

Vers quoi s'oriente-t-on ? Avant que la consultation nationale soit achevée, plusieurs grossesses seront arrivées à terme. De toute évidence, et en dépit de l'article 345 du code pénal punissant le crime de substitution d'enfant, aucun parquet ne jugera opportun d'engager des poursuites. Après accouchement anonyme, les enfants seront reconnus par leur père (à moins qu'ils ne l'aient déjà été par acte notarié pendant la grossesse) et on facilitera le mécanisme d'adoption par la mère. Un tel dispositif ne peut néanmoins être que temporaire. Ira-t-on, comme le souhaite le garde des sceaux, jusqu'à aménager la loi sur l'adoption de manière à organiser pour la donneuse un « *droit au repentir* » similaire à celui dont dispose, pendant trois mois, une femme qui a accouché anonymement, droit qui lui permet de réclamer son enfant et établir ainsi la filiation ?

Nouvelle illusion

« *Certes*, reconnaît M. Badinter, *pour l'enfant, deux parents valent sans doute mieux qu'un. Mais que pèse cette sage observation dans nos sociétés où le divorce est commun, où la mère peut être célibataire et vouloir tout ignorer de son partenaire, où l'on ne s'émeut pas du sort des enfants à naître d'une femme héréda épousant un homme alcoolique* », ajoutant : « *Et il y a sans doute quelque paradoxe à invoquer l'intérêt de l'enfant pour lui interdire de naître.* » Double et extraordinaire paradoxe, à vrai dire, quand on se souvient que ce même type d'argument était, il y a peu, avancé par les plus chauds partisans de la légalisation de l'avortement.

Le débat sur les mères porteuses dépasse et de loin la seule question de la légitimité de l'adoption par anticipation. Il s'inscrit dans un contexte plus large, où, les progrès médicaux aidant, la stérilité devient un état insupportable en même temps que se dessine une nouvelle illusion : celle du droit à la procréation individuelle, alors qu'il ne s'agit le plus souvent que de formes différentes d'« adultère biologique ».

« *Jusqu'où les structures juridiques et sociales de la parenté pourront-elles être manipulées par les intéressés ?* », interroge Mme Catherine Labrusse, professeur de droit (Paris-Sud). Jusqu'où faudra-t-il aller avant de pouvoir faire le partage entre le possible, le raisonnable et ce qui devrait demeurer un chapelet de désirs et d'illusions en souffrance ?

JEAN-YVES NAU.

Les actes du colloque « Génétique, procréation et droit », qui s'est tenu à la Maison de la Chimie, à Paris, les 18 et 19 janvier dernier, viennent d'être publiés.

★ **« Génétique, procréation et droit. 1985. » Actes Sud, Hubert Nyssen, éditeur, 569 pages, 195 F.**

Ne créons pas d'enfants thérapeutiques !

par le docteur CYRILLE KOUPERNIK (*)

MÊME chez l'enfant conçu dans les conditions les plus prosaïques, c'est-à-dire celles de l'union d'un homme et d'une femme unis par les liens du mariage, il peut y avoir une inquiétude concernant le mystère de sa procréation. Les auteurs psychanalytiques nous ont appris que l'enfant né réellement d'un père et d'une mère identifiables a tendance, dans ses fantasmes, à s'imaginer que ses parents réels, naturels et légaux ne sont pas ses vrais parents. Et notre société avait fini par adopter un gentil conte d'enfants, destiné précisément à rassurer celui-ci sur ses origines.

De graves personnes bardées de componction et de science lui apprenaient ainsi qu'il était né dans le ventre de sa maman et qu'une graine, obligeamment apportée par son papa, avait également joué un rôle important dans cette grande première. On omettait simplement de signaler que l'apport de cette graine s'accompagnait, dans les cas heureux, pour les deux partenaires d'une sensation fort agréable.

Quand il s'agit d'un enfant adopté, la situation est déjà plus complexe. Là aussi, de nombreux travaux ont fini par nous faire admettre qu'il fallait dire la vérité à l'enfant, à savoir qu'il avait eu une vraie mère. Mais, pour les besoins de la cause, afin que cet enfant, découvrant qu'il était adopté et non pas naturel, ne se mette à la recherche de sa mère biologique, on avait décidé d'un commun accord de déclarer celle-ci morte, dans le double but de la déculpabiliser (de l'abandon) et d'éviter que l'enfant ne se mette réellement en quête de cette mère.

Un grand risque

On peut dire que, dans l'ensemble, les résultats de l'adoption ont été satisfaisants. Il me paraît nécessaire de rappeler qu'il y a entre l'adoption et les prouesses de la procréation moderne une différence essentielle. L'enfant qu'on adopte a le mérite d'exister ; il est en état de danger de mort sociale. Les parents qui l'adoptent ne cèdent pas à un désir, après tout égoïste, de voir perpétuer leur espèce et parfois de combler par un enfant à venir leur vide existentiel : ils opèrent un sauvetage.

L'enfant qu'on va bâtir, un peu à la façon dont Frankenstein a tiré son robot du néant, n'existe pas et, manifestement, ne demande rien quand on le crée ; quand, à l'aide d'un jeu subtil de transport de sperme, d'implantation d'ovule, on le crée de toutes pièces, on prend envers lui des engagements qu'on ne saura peut-être pas tenir.

Loin de moi l'idée d'accuser les parents torturés par leur incapacité à se reproduire d'être uniquement des égoïstes. Néanmoins, ils le sont jusqu'à un certain point. L'enfant qu'ils veulent est une théorie, un fantasme, qu'une extraordinaire virtuosité des ingénieurs de la reproduction va tirer du néant à la vie. Mais cet enfant naîtra avec un large point d'interrogation marqué sur le front. Pourra-t-on, à l'instar du conte gentillet et aseptique raconté à l'enfant né véritablement de papa et de maman, lui dire qu'il est bien né de la graine de papa mais que celle-ci a été replantée dans le ventre d'une dame autre que maman ? Quand on a eu l'occasion de s'entretenir de leur naissance avec des enfants de quatre ans ou plus, on conçoit l'extraordinaire importance que revêt pour eux ce mystère de leur propre venue au monde.

Ce n'est pas sans douleur ni sans hésitation qu'on a finalement décidé de recommander aux parents adoptants de dire la vérité à leurs enfants. Les choses se passent infiniment mieux maintenant, même dans le cas d'insémination artificielle, procédé beaucoup moins complexe et troublant qu'un séjour en colonie utérine. Je crois pourtant que cette vérité, qui trouble le père légal mais non biologique en l'empêchant de considérer cet enfant qui porte son nom comme la chair de sa chair, sera encore plus bouleversante pour l'enfant né d'un repiquage utérin.

En ayant recours à une mère transitoire consentante et éventuellement rémunérée pour ses fatigues, considérée au fond comme un bouillon de culture sur lequel on repique une colonie bactérienne qu'on transportera ailleurs après, on fait courir un risque qui est difficilement appréciable à un enfant qui n'a pas encore d'existence. Nous avons, pendant très longtemps, accepté le dogme d'un déterminisme génétique inflexible. Ce dogme est, à l'heure actuelle, largement contesté.

Puis, sous l'influence de la percée freudienne, nous avons pensé qu'on pouvait modeler le passé en l'évoquant, et nous avons incité des dizaines, voire des centaines de milliers de nos concitoyens à se complaire dans une introspection stérile. Le moment est venu peut-être d'essayer de faire de la prospective. Nous avons étudié assez de destinées infantiles pour pouvoir dire que cette façon de concevoir de pièces et de morceaux une existence humaine nouvelle, façon qui tient du billard électrique plus que du déroulement normal des choses, peut grever lourdement l'avenir de l'enfant.

Quel que soit le désir d'avoir des enfants, que ce soit dans le but de perpétuer sa race, de jouer le rôle de mère, ou de combler un vide fait de l'ennui, ne créons pas d'enfants thérapeutiques ; ce sont eux qui paieront plus tard le prix de cette étrange médication.

(*) Neuropsychiatre. Professeur honoraire au collège de médecine des hôpitaux de Paris.

« MÈRES PORTEUSES »

Les défis du docteur Geller

« JE suis fondamentalement un insoumis. » L'œil brille derrière les lunettes. Le geste enveloppe l'interlocuteur. Il n'est pas mécontent, le docteur Sacha Geller, d'être depuis l'an dernier dans le collimateur du secrétariat d'Etat à la santé, à propos des mères porteuses. Il ne déteste pas qu'on parle de lui, même en mal.

Depuis vingt ans, cet ancien marin (officier de la marine marchande avant d'entreprendre des études médicales) s'embarque sur tous les bateaux porteurs de l'endocrinologie en les prenant à l'abordage. La pilule, l'avortement, les banques de sperme, la ménopause, et maintenant les mères porteuses, rien ne lui a échappé. Depuis vingt ans, il agace, il provoque, il conteste, il polémique et passe outre. La majorité du corps médical regarde ce vilain petit canard avec des yeux de reproche. Lui se sent supérieurement armé pour débattre, appelant à sa rescousse — non sans coquetterie — les ressources d'une culture qui ne se limite pas à son bagage scientifique.

Au détour d'une phrase, il cite Sartre ou Picasso, Malraux ou Apollinaire, Hugo ou Juvénal. Jusqu'à ce que l'interlocuteur rende les armes. (*« Posez-moi des questions vachardes, je ne crains rien »*). Les réponses sont simplement noyées sous une argumentation triomphante qui s'achève par : *« On me conteste ? La belle affaire ! On me conteste, donc je suis ! »*. Et tout à coup, l'émotion, la corde sensible, dont il joue en virtuose : *« Si je suis ce que je suis, je le dois à ma mère. Une femme admirable qui s'est sacrifiée pour ses enfants. L'amour maternel, croyez-moi, je sais ce que c'est. C'est peut-être là, d'ailleurs, inconsciemment, une explication de mon combat actuel. »*

Dans ses tiroirs, il y a quelque trois cents dossiers de couples qui le prennent pour le Bon Dieu et lui écrivent des lettres bouleversantes. Certains le croient gynécologue. Il préfère se définir comme spécialiste de l'exploration fonctionnelle des glandes endocrines.

C'est à sa rencontre en 1954 avec le professeur Max Jayle, qui avait mis au point des méthodes de dosage des hormones, que le docteur Geller attribue sa vocation.

Trente volontaires

Né sur les bords de la Neva en 1922, Sacha Geller a suivi sa mère, médecin, fuyant le régime soviétique pour se réfugier à Marseille. *« Ses diplômes n'avaient pas de valeur ici,* explique-t-il, *elle a dû recommencer toutes ses études en exerçant le métier de sage-femme.*

» Moi, je voulais être officier de marine. Puis la guerre est arrivée, je suis entré dans la Résistance, mais la mort de mon frère jumeau a orienté différemment ma vie. D'abord, je me suis jeté avec boulimie dans les études pour oublier : licences en droit, en lettres, en sciences. J'avais des facilités. Ensuite, pour ne pas abandonner ma mère, j'ai entrepris des études médicales en 1947. Je suis parti. Boursier à la Fulbright, j'ai passé un an aux Etats-Unis, et à mon retour ma rencontre avec Jayle a décidé de mon orientation. Je me suis coupé de tout avenir local, mais ce que j'ai fait, je l'ai fait tout seul et contre tous. On peut penser que je suis un emmerdeur, mais on ne peut pas me reprocher mon incompétence. »

Ce qu'a fait le docteur Geller ? Il a créé le CEFER (Centre d'exploration fonctionnel et d'études de la reproduction) (1).



« Un laboratoire qui fait le pont entre la clinique et la chimie, à la fois laboratoire d'hormonologie et centre de recherche. » A cela s'est bientôt ajoutée une banque de sperme. *« Créée,* affirme-t-il, *pour aider une consœur faisant une thèse de doctorat en sciences sur les mitochondries du sperme. »*

Le doctorat en sciences achevé, le docteur Geller n'a pas fermé sa banque. Au contraire, il en a profité pour partir en guerre ouverte contre les CECOS (Centres d'études et de conservation du sperme). *« Quand j'ai vu comment ils fonctionnaient,* dit-il, *je me suis dit que c'était une mascarade. Ils ne veulent que des couples, on ne peut pas être donneur célibataire et on passe devant un « tribunal » qui juge si la femme stérile peut être inséminée. On vous délivre un permis d'enfant. En outre, on exige le bénévolat. Résultat : il n'y a pas assez de sperme, et il faut attendre deux ou trois ans. Moi je rémunère les donneurs (140 F), j'accepte les célibataires. »*

Il y a un peu plus d'un an, le docteur Geller a enfourché un nouveau cheval de bataille : les « mères d'accueil ». *« Tout cela s'inscrit dans la même logique,* affirme-t-il. *Je me bats depuis vingt ans pour que la femme soit libre. Libre de refuser les enfants non désirés, mais libre d'en avoir avec les moyens dont la science dispose quand la nature les lui refuse. »*

Cela lui vaut les foudres du secrétariat d'État à la santé, qui a demandé la dissolution de l'association « Mères d'accueil » (c'est fait depuis le 16 septembre 1984). Moyennant une indemnité forfaitaire de 50 000 F, cette association se proposait de mettre en rapport un couple stérile avec une « mère porteuse » volontaire pour un « prêt d'utérus », le temps d'une grossesse provoquée à l'aide d'une insémination artificielle avec le sperme du mari. *« C'est en officialisant la pratique qu'on évitera tous les trafics »*, affirme le docteur Geller.

C'est un leitmotiv chez le docteur Geller : il ne touche pas d'argent et le proclame à toutes les occasions. C'est à se demander de quoi il vit. Il répond : *« De mon cabinet libéral, parbleu ! Je suis un spécialiste connu. On vient de loin pour me consulter. »* Et ça coûte cher. Entre 500 F et 750 F la visite. *« Bien sûr,* reconnaît le docteur Geller. *Si quelqu'un arrive de Londres, je ne vais tout de même pas lui demander 200 F, c'est ridicule. Mais, croyez-moi, l'argent, pas plus que les honneurs, ne m'intéresse. »*

Six grossesses en cours

Passant outre aux mises en garde, le docteur Geller a procédé aux premières inséminations de « mères porteuses ». Parmi les trente volontaires qui ont fait des offres de services, six grossesses sont en cours. Il proclame : *« J'irai en prison s'il le faut. »*

Le bouillant hormonologue, après avoir polémiqué avec le professeur Roux, directeur général de la santé, vient d'adresser une lettre ouverte au professeur Jean Bernard, président du comité national d'éthique. Déplorant le refus du dialogue, il cite le mot cruel d'Einstein : *« Les idées nouvelles finissent par s'imposer, non parce qu'elles sont meilleures, mais parce que ceux qui les combattent finissent par mourir. »*

JEAN CONTRUCCI.

(1) 21, rue Edmond-Rostand, 13006 Marseille.

L'escroquerie des crèmes rajeunissantes

par le Pr ANDRÉ LWOFF (*)

L'ADN, l'acide désoxyribonucléique, support de l'hérédité, substrat de l'évolution, a été depuis un quart de siècle l'objet de travaux remarquables qui lui ont conféré une grande notoriété. Une molécule aussi célèbre ne pouvait manquer d'être exploitée commercialement.

C'est ainsi qu'un ADN de bœuf est censé pénétrer dans la cellule humaine et venir remplacer l'ADN vieilli. On imagine ce qui pourrait advenir si la réalité était en accord avec la publicité ! Telle crème vendue à un prix exorbitant renfermerait des *« cellules fraîches »*. Lorsqu'une cellule vivante est introduite dans une « crème », elle meurt immédiatement. La crème en question renferme donc des cellules mortes depuis des semaines, des mois, ou des années, et en voie de décomposition plus ou moins avancée. Qualifier ces cellules de « fraîches » est une escroquerie pure et simple. Voici qu'apparaît sur le marché des médicaments un *« ADN intégral »*. Cet ADN, *« ayant conservé son intégrité moléculaire »*, est censé, après injections répétées, supprimer les rides. On souhaiterait que les lois et règlements qui interdisent les publicités frauduleuses soient un jour appliquées. On souhaiterait aussi que les journaux de mode — dont les plus prestigieux — ne publient pas de prétendues interviews sur la thérapeutique du cancer, qui sont de simples — et inadmissibles — articles de publicité pour des produits non définis, dont l'efficacité n'a jamais été démontrée.

(*) Prix Nobel.

Le corps médical croît et se féminise

Avec 256 médecins pour 100 000 habitants, la France est un des pays les plus médicalisés du monde. Une densité médicale qui devrait s'accroître jusqu'en... 2010.

AU mois de juillet 1984, la France comptait 141 500 médecins en activité. Au début de 1974, le tableau du conseil de l'ordre ne comportait que 78 000 noms. En dix ans, l'effectif du corps médical a donc doublé. Et même si, depuis 1979, cet accroissement se fait à un rythme moins rapide, la densité médicale est tout de même passée de 200 praticiens pour 100 000 habitants en 1979, à 256 pour 100 000 en 1984. Et ce n'est pas fini, puisque le nombre des médecins devrait augmenter d'environ 22 % dans les cinq prochaines années, soit à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'accroissement de la population générale.

Deux rapports publiés par le conseil national de l'ordre des médecins (1), qui révèlent ces statistiques, montrent que la France est dans le peloton de tête des pays les plus médicalisés du monde.

Rajeunissement

Les rapports ne laissent aucune illusion : le nombre des médecins ne diminuera, en chiffres absolus, qu'à partir de... 2010. D'ici là, le taux de saturation sera largement dépassé. Il faudra donc plus de vingt-cinq ans de sélection drastique, au début des études de médecine, pour arriver à juguler les effets inflationnistes de quelques années « laxistes » au cours desquelles on avait ouvert toutes grandes les vannes de la filière médicale.

Cet extraordinaire accroissement du nombre des médecins s'accompagne d'une très nette féminisation du corps médical. Entre 1979 et 1984, le nombre de femmes médecins a augmenté de 61 %. En 1984, 26 % des médecins étaient des femmes contre à peine 13 % il y a vingt ans.

Autre fait frappant, le rajeunissement : plus de 50 % des médecins actuellement en exercice sont sortis de faculté depuis 1974. A la date du 1er juillet 1984, 31 000 médecins avaient moins de cinq ans d'ancienneté et 66 exerçaient depuis plus de soixante ans.

L'étude du mode d'exercice des médecins révèle une catégorie en très nette augmentation, celle des médecins « potentiellement actifs ».

Il s'agit de ceux qui, lorsqu'ils s'inscrivent au tableau du conseil de l'ordre, ne spécifient pas leur mode d'exercice, soit parce qu'ils s'installent, soit parce qu'ils sont encore en période de remplacement, soit parce qu'ils sont à la recherche d'un emploi ou en voie de spécialisation. Ces médecins, qui étaient 9 800 en 1979, sont aujourd'hui 19 600.

Cette forte augmentation ne fait que traduire en termes statistiques les difficultés éprouvées, ces dernières années, par les jeunes diplômés. A la date du 1er février 1985, 1 009 médecins — dont 486 femmes — étaient inscrits à l'ANPE.

Restent donc les médecins ayant spécifié leur mode d'exercice — les médecins « actifs », — que l'on peut classer en trois catégories :

— Ceux qui exercent à titre privé, en cabinet ou clinique *(exercice libéral)* : en 1984, 71 % des médecins appartenaient à cette catégorie ;

— Ceux qui ont une *pratique hospitalière* : 37 % des médecins ;

— Ceux qui ont une *activité salariée* (autre que celle qui a pour cadre le cabinet, la clinique privée ou l'hôpital public) : 28 % des médecins.

Davantage de salariat

Le total dépasse 100 %, du fait du « multi-exercice » de nombreux médecins. Un phénomène majoritaire à l'hôpital et en médecine salariée, tandis que le « mono-exercice » reste prédominant en pratique libérale, avec une distinction très nette entre généralistes (26 % ont un exercice multiple) et spécialistes (58 % ont un exercice multiple). Mais, globalement, du fait de la raréfaction des postes à temps partiel en médecine salariée et de l'extension du plein temps hospitalier, le mono-exercice tend à gagner du terrain. Quant au taux de spécialisation, on constate que, de 1979 à 1984, il progresse légèrement, passant de 48,8 spécialistes pour 100 médecins à 49,3 %.

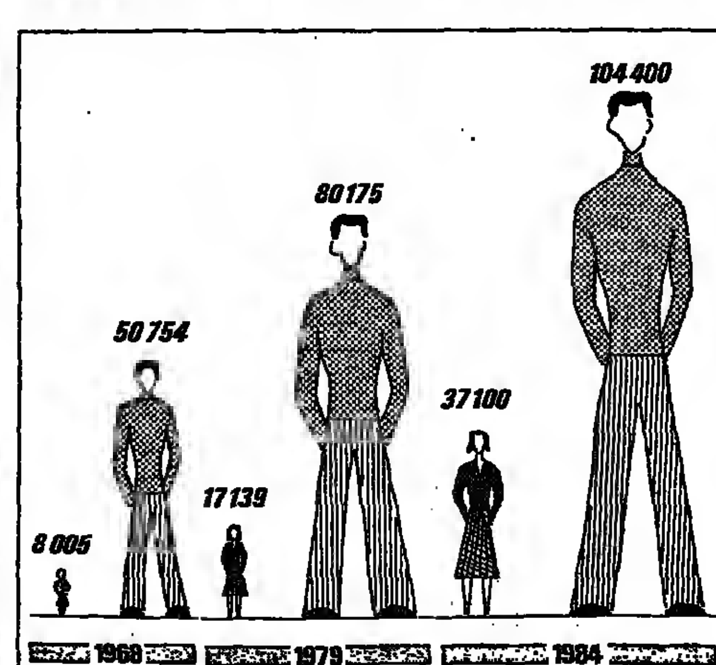
En ce qui concerne le mode d'exercice, l'étude de ces cinq dernières années fait apparaître une relative stabilité, la proportion des médecins libéraux ne variant pas, celle des hospitaliers augmentant légèrement et celle des salariés diminuant un peu (33 % en 1979 contre 28 % en 1984).

On retrouve un taux de féminisation croissant quel que soit le mode d'exercice. En 1984, il y avait 18 % de femmes dans le cadre de la médecine libérale (contre 12 % en 1979), et 25 % dans le cadre de la pratique hospitalière (contre 21 % cinq ans plus tôt). Proportionnellement, il y a plus de femmes spécialistes (26 %) que généralistes (16 %). Pour la première fois dans l'histoire de la démographie médicale, le choix de la médecine libérale est devenu majoritaire dans le corps médical féminin.

Mais c'est la proportion de femmes parmi les médecins salariés qui est le plus frappante : 39 % en 1984 contre 29 % en 1979. Des chiffres à rapprocher des quelque 46 % de femmes qui composent le groupe des praticiens ne spécifiant pas leur mode d'exercice. Il semble bien que les nombreuses femmes médecins à la recherche d'un emploi se dirigent en masse vers le salariat. Un mouvement qui, s'il se confirmait, pourrait constituer l'une des clés du système sanitaire français de demain.

FRANCK NOUCHI.

(1) Ces deux rapports — *« Cinq ans d'évolution démographique de la profession médicale (1979-1984) »* et *« Le corps médical français en 1984 »* — sont disponibles au siège du conseil national de l'ordre des médecins, 60, boulevard Latour-Maubourg, 75007 Paris.



La féminisation du corps médical

Au milieu du peloton européen

Globalement, avec une densité de 256 médecins pour 100 000 habitants, la France se situe au même niveau que le Danemark et la République fédérale d'Allemagne. En revanche, la densité médicale est plus forte en Belgique et en Italie et moins élevée au Royaume-Uni et en Irlande. A titre d'exemple, il y avait en 1984 210 300 médecins en activité en Italie et 155 800 en RFA, soit des densités, pour 100 000 habitants, de l'ordre de 255 en RFA et de 368 en Italie (il faut néanmoins tenir compte de l'intégration des docteurs en odontologie dans la profession médicale italienne).

Notes de lecture

Economie du médicament

de M. Tisseyre-Berry et J.-R. Soucaret

Tout sur la sécurité sociale, l'industrie pharmaceutique, ses recherches, la distribution, la consommation et le bon usage du médicament. Il s'agit de la deuxième édition de cette « bible du médicament » qui représente, pour tous ceux que concerne cet aspect majeur de la politique de santé, un ouvrage de référence indispensable.

★ Masson, 115 p., 80 F.

Pour les médecins

Les maladies systémiques

de M. F. Kahn et A. P. Peltier

Il s'agit de la deuxième édition, revue et augmentée, de ce qu'il est convenu d'appeler un « monument » de la littérature médicale. Un sérieux de la présentation et une rigueur du commentaire qui ne sont pas sans rappeler le légendaire « Harrison » bien connu du monde médical. Cet ouvrage a obtenu le « Caducée d'or » du premier Festival du livre médical 1985.

★ Éditions Flammarion Médecine-Sciences. 850 pages. 5 645 références bibliographiques. Prix : 785 francs.





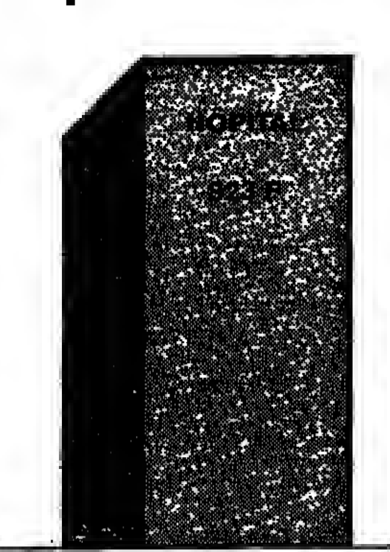
INÉGALITÉ DÉLIBÉRÉE

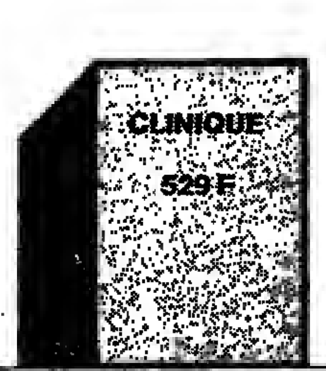
Pourquoi le Gouvernement commet-il des injustices ?

- **5,7 %** de hausse aux hôpitaux publics du 1er janvier 1985...
  ... contre **4 %** aux cliniques privées au 1er avril.

- Cela s'appelle : **PRIVILÈGE** au secteur public,
  MASSACRE du secteur privé.

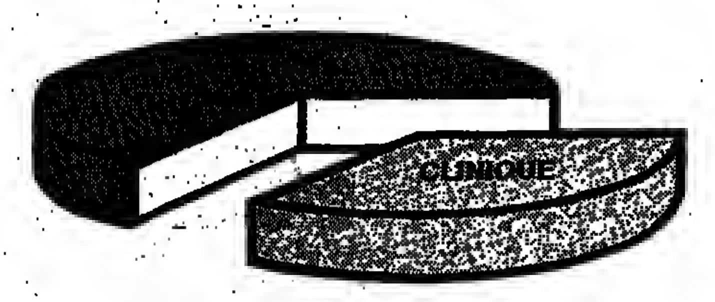
- Cette politique est aberrante :



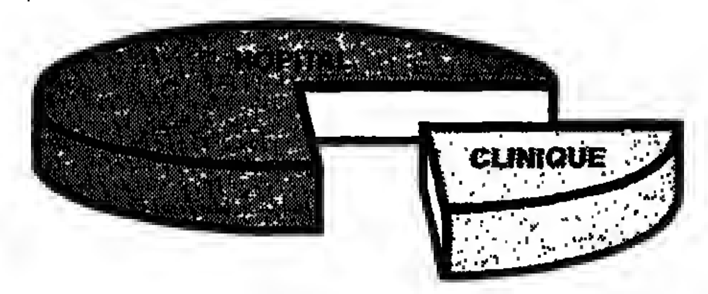


☐ *Pour un jour d'hospitalisation,*
la Sécurité Sociale paie en moyenne :
823 F H.T. à l'hôpital,
529 F H.T. à la clinique.

☐ *Sur l'enveloppe de la Sécurité Sociale destinée à l'hospitalisation :*
– *les hôpitaux reçoivent* ***75,3 %*** *des fonds pour* ***62,7 %*** *de l'activité.*
– *les cliniques reçoivent* ***24,7 %*** *des fonds pour* ***37,3 %*** *de l'activité.*



ACTIVITÉ

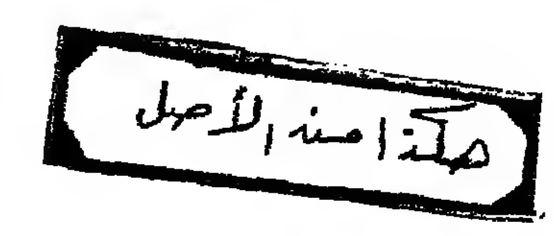


FONDS VERSÉS

ASSURÉS SOCIAUX,
LE BUDGET SOCIAL EST MAL GÉRÉ !



UNION HOSPITALIÈRE PRIVÉE
148, BOULEVARD MALESHERBES 75017 PARIS



INFORMATIONS « SERVICES »

AUTOMOBILE

UNE ITALIENNE A RIO

(De notre envoyé spécial)

Rio-de-Janeiro. – Grand soleil, Grand Prix – celui du Brésil – pour le lancement de la dernière-née de Fiat, la Uno turbo IE. Décidément, la firme italienne se porte bien qui n'hésite pas à louer quelques 747 sur l'Atlantique sud et à réquisitionner le circuit de Jacarepagua, près de Rio, durant deux jours, pour faire tourner ses petites turbos avec, au volant, des Mansell, Laffite et autres Prost.

But ? Une formidable opération commerciale pour un lancement, mais aussi une volonté. Celle de donner la preuve que la Uno turbo, nouvelle venue de sang latin dans la grande bagarre des voitures locomotives grand public, peut tenir sur un circuit de compétition par 35 °C à l'ombre, accélérateur au plancher. Pour être franc, à la fin de la démonstration qui a vu Jacques Laffite l'emporter, il ne restait plus guère de carrosseries sans bosses, et une turbine avait perdu définitivement son souffle. Sur quinze voitures engagées, le résultat est tout de même bigrement positif.

Seule ombre – relative – au tableau, Alboreto, le 7 avril, n'a pas pu, ni Arnoux, décrocher la première place du Grand Prix, et M. Ghidella, délégué général d'Automobiles Fiat, aurait tant aimé que Ferrari, filiale sportive et prestigieuse du groupe, couronne par une victoire totale cette opération turbo. La victoire a échappé, mais les deux bolides rouges ont fait, à l'évidence, leurs preuves en ce début de saison.

Quatre freins à disque qui marchent bien, une suspension un peu dure – c'est normal quand on veut tenir à haute vitesse le pavé, un 1 300 cm³ à injection – c'est nouveau – avec une turbine miniaturisée japonaise IHI, des pneus Pirelli P6 : ainsi pourrait-on résumer pour l'essentiel cette nouvelle venue sur le marché, un modèle qui vient compléter une gamme de voitures déjà gagnantes. Les Uno représentent à l'heure actuelle 45 % de la production automobile de Fiat (deux mille quatre cent cinquante voitures par jour).

Le circuit routier ouvert aux essais le long des plages brésiliennes, encombrées pendant le week-end de Pâques, n'a guère permis d'en savoir beaucoup plus. Il apparaît pourtant que les ingrédients sont au rendez-vous. Une plus longue course sur des itinéraires variés devrait permettre de dire si la nouvelle-née de Fiat sera ou non une concurrente dangereuse pour les locomotives françaises.

CLAUDE LAMOTTE.

FORMATION CONTINUE

AMERICAN WAY OF LIFE. – L'Institut d'études politiques de Paris organise du 14 mai au 25 juin et du 1er octobre au 12 novembre, deux sessions sur le thème : American for Business : The United States today. Cette formation a lieu à raison d'une journée par semaine (le mardi) et s'adresse à des cadres supérieurs ou fonctionnaires souhaitant approfondir leurs connaissances de la société américaine. Il est nécessaire de posséder un niveau d'anglais permettant de comprendre un conférencier de langue maternelle américaine, de se faire comprendre et d'être capable de lire un journal anglais ou américain. Chacune des sept journées du stage sera consacrée à l'étude d'un thème : l'économie américaine aujourd'hui, l'entreprise américaine, les relations du travail et le syndicalisme, la vie politique, les médias, la société américaine, aspects de la culture américaine. Le prix est de 7 300 F, déjeuners inclus.

★ **Inscriptions et renseignements : Institut d'études politiques de Paris, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : (1) 260-39-60.**

« DÉCOUVERTE DU JAPON »

L'ASSOCIATION DE PRESSE FRANCE-JAPON attribuera, avant le 14 juin, deux prix « Découverte du Japon », destinés à encourager des travaux sur le Japon. Les candidats seront répartis en deux sections : *section science et technologie* (à l'occasion de l'exposition de Tsukuba), *section libre*.

Ces prix s'adressent à de jeunes Français de moins de trente ans n'ayant jamais séjourné au Japon. Ils donnent droit à un séjour d'un mois à la Maison franco-japonaise de Tokyo durant l'été, à un billet d'avion aller et retour Paris-Tokyo offert par les compagnies Japan Air Lines et Air France et à une bourse donnée par l'Association et par des sociétés françaises.

Pour concourir, les candidats doivent envoyer avant *le 20 mai 1985*, au siège de l'Association (14, rue Cimarosa, 75116 Paris, 727-30-90) en *dix exemplaires* un mémoire de *quatre pages* dactylographiées au maximum sur le sujet de l'étude qu'ils souhaitent mener au Japon en précisant la section dans laquelle ils désirent concourir, accompagné d'un *curriculum vitae* en dix exemplaires d'une page maximum, manuscrite.

EXPOSITION

DE LUTÈCE A PANAME. – La Mairie de Paris organise jusqu'au 7 mai une exposition sur le thème « Rues d'hier, rues de demain ». Trois cents photographies ou reproductions de gravures, divers panneaux, maquettes et échantillons de revêtements de voirie, permettront aux Parisiens de suivre l'évolution des rues depuis l'époque gallo-romaine, avec l'apparition des premiers pavés, des premiers trottoirs et de l'éclairage public.

Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli, 75004 Paris. Tous les jours (sauf dimanches et fêtes) de 9 h 30 à 18 heures. Pour les visites guidées de groupes, tél. (1) 276-40-40, poste 603-79 de 10 heures à 12 heures.

COLLOQUE

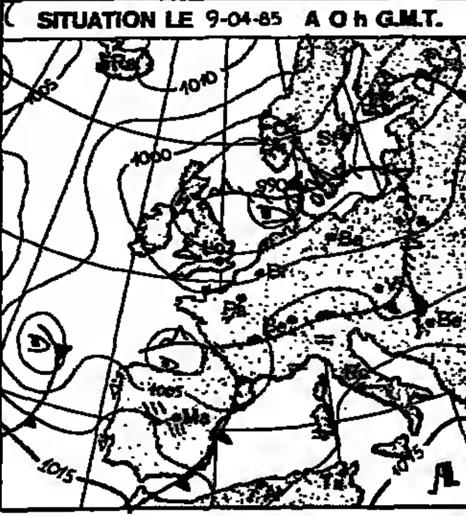
GÉRER L'ÉNERGIE. – Un colloque sur l'informatique et la gestion de l'énergie dans l'industrie est organisé les 16 et 17 avril au Novotel de Bagnolet par la société ISG Avenir.

CENTENAIRE

« LIBERTÉ SANS RIVAGES ». – Jules Vallès revendiquait ce droit pour la presse. On l'a pris pour sous-titre d'une exposition qui lui est consacrée, à l'occasion du centenaire de sa mort, à la bibliothèque Picpus, 70 rue de Picpus à Paris (12e). Manuscrits autographes, éditions originales ou illustrées, bibliographie constituent une introduction à l'œuvre du journaliste-écrivain. Jusqu'au 27 avril.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9-04-85 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 10-4-85 DÉBUT DE MATINÉE

Averse ou Bruine — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mardi 9 avril à 0 heure et le mercredi 10 avril à 24 heures.

Le temps perturbé s'évacue lentement vers l'Est, laissant la place à un temps variable et plus frais.

Mercredi : le matin, le ciel sera encore très nuageux à couvert sur la moitié sud-est, avec des averses fréquentes donnant de la neige au-dessus de 1 500 mètres sur les Pyrénées. Sur les autres régions, le ciel sera un peu moins nuageux mais déjà quelques averses se produiront. Au cours de la journée, la zone de mauvais temps se restreindra aux régions du Sud-Est, en prenant un caractère orageux.

Ailleurs, le temps instable prédominera, avec des éclaircies mais aussi des averses et des chutes de neige au-dessus de 1 000 mètres. Sur les régions de la Vendée à la Bretagne et à la Normandie, le temps sera un peu plus clément, les éclaircies prenant souvent le dessus sur les averses.

Les températures matinales, de l'ordre de 4 à 6 degrés sur la moitié nord-ouest, avoisineront 6 à 8° sur la moitié sud-est. Au cours de la journée, il fera plus frais que ces derniers jours avec des températures, dans l'après-midi, étagées de 10° à 16° du Nord au Sud.

Enfin, il faut noter que le mistral et la tramontane se lèveront pour souffler de modéré à assez fort.

Sens d'évolution pour la fin de semaine.

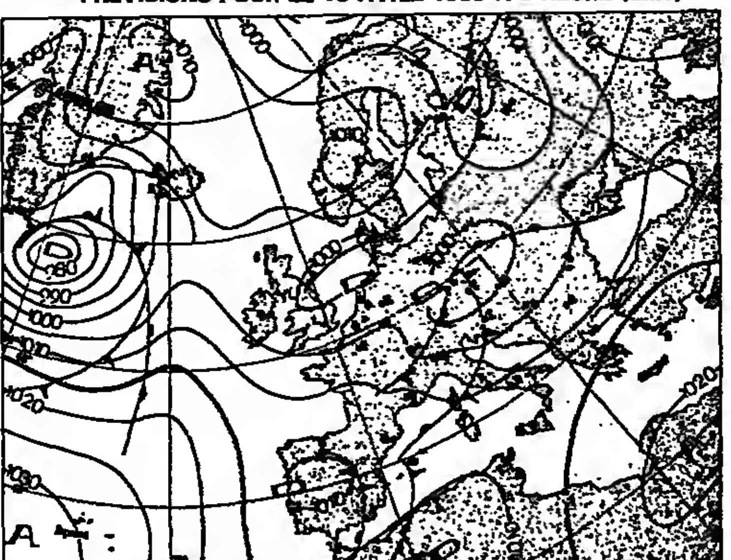
Le courant perturbé d'ouest intéressera la majeure partie de notre pays. Les régions de la moitié nord seront les plus touchées, alors que les régions méridionales resteront le plus souvent en marge.

Temps prévu pour la fin de la semaine.

Jeudi, encore des nuages et des averses sur l'extrême Sud-Est et la Corse. Sur les autres régions, matinée peu nuageuse avec des températures minimales comprises entre 6 et 10°, du Nord au Sud, puis le ciel se couvrira sur la plus grande partie du pays à l'exception des régions allant du Nord-Est à la Méditerranée. Il pleuvra sur le Nord-Ouest où les vents d'ouest se renforceront. Il fera beau près de la Méditerranée où le mistral soufflera assez fort, puis modérément.

Vendredi, sur le quart sud-est, ciel peu nuageux, puis belles éclaircies avec quelques passages nuageux. Sur le Sud-Ouest, ciel très nuageux avec de timides

PRÉVISIONS POUR LE 10 AVRIL 1985 A 0 HEURE (GMT)



apparitions du soleil. Sur toutes les autres régions, le ciel sera couvert ou très nuageux avec des pluies ou des averses. Les vents d'ouest souffleront très fort et en rafales, de la Bretagne au Bassin parisien et aux régions proches de la Manche. Les températures varieront de 11 à 19° du Nord au Sud.

Samedi, aggravation sur la moitié sud du pays avec passage d'une zone pluvieuse, suivie d'éclaircies et de mistral sur le Sud-Est en soirée.

Sur toutes les autres régions, ciel nuageux avec éclaircies, mais, également, des averses. Éclaircies plus larges sur les régions proches de l'Atlantique l'après-midi, en particulier le Sud-Ouest. Les vents, d'abord forts de secteur ouest, faibliront en cours de journée. Les températures resteront sans grand changement, sauf une légère baisse possible de la Bretagne au Nord.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, était, à Paris, le mardi 9 avril, à 8 heures, de 999,6 millibars, soit 749,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 avril ; le second, le minimum dans la nuit du 8 au 9 avril) : Ajaccio, 21 et 12 degrés ; Biarritz, 18 et 11 ; Bordeaux, 17 et 9 ; Bourges, 15 et 7 ; Brest, 13 et 6 ; Caen, 15 et 5 ; Cherbourg, 12 et 5 ; Clermont-Ferrand, 16 et 7 ; Dijon, 15 et 7 ; Grenoble-St-M.-H., 14 et 9 ; Grenoble-St-Geoirs, 15 et 8 ; Lille, 13 et 6 ; Lyon, 17 et 10 ; Marseille-Marignane, 19 et 10 ; Nancy, 14 et 4 ; Nantes, 15 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 10 ; Paris-Montsouris, 16 et 7 ; Paris-Orly, 16 et 5 ; Pau, 18 et 11 ; Perpignan, 19 et 9 ; Rennes, 15 et 5 ; Strasbourg, 14 et 6 ; Tours, 14 et 7 ; Toulouse, 17 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 14 ; Amsterdam, 11 et 6 ; Athènes, 21 et 13 ; Berlin, 15 et 7 ; Bonn, 15 et 5 ; Bruxelles, 13 et 7 ; Le Caire, 27 et 18 ; Îles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 7 et 4 ; Djerba, 35 et 16 ; Genève, 13 et 5 ; Istanbul, 18 et 11 ; Jérusalem, 18 et 9 ; Lisbonne, 16 et 8 ; Londres, 13 et 4 ; Luxembourg, 12 et 3 ; Madrid, 14 et 6 ; Montréal, 7 et −3 ; Moscou, 3 et 1 ; Nairobi, 28 et 17 ; New-York, 7 et 2 ; Palma-de-Majorque, 21 et 11 ; Rio-de-Janeiro, 29 et 24 ; Rome, 19 et 15 ; Stockholm, 2 et −3 ; Tozeur, 37 et 18 ; Tunis, 32 et 20.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Attention chien méchant

Les chiens mordent cinq cent mille personnes chaque année. Près de deux cent cinquante mille en gardent une cicatrice et plus de soixante mille doivent être hospitalisées. Pour éviter de tels accidents, les personnes élevant un chien (6,5 millions de foyers français) doivent faire vacciner l'animal contre la rage et le faire tatouer, clôturer le jardin pour éviter tout vagabondage, et utiliser la laisse lors des promenades. Les contrats d'assurance « multi-risque-habitation » couvrent en général les accidents provoqués par les animaux domestiques, mais, parfois, certains chiens de grande taille (bergers allemands, dobermans, groenendaels) ou les chiens dressés pour l'attaque sont exclus ; il faut alors souscrire une garantie spéciale. En cas d'accident, le propriétaire doit aviser son assureur dans les cinq jours et confier dans les vingt-quatre heures l'animal à une personne ou à un vétérinaire, qui le gardera sous surveillance durant une quinzaine de jours.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 10 AVRIL

« Maison Victor-Hugo », 10 h 30 et 14 heures, 6, place des Vosges (M. Brumfeld).

« Le vieux quartier Saint-Merri-Quincampoix », 15 heures, parvis de l'Hôtel de Ville, devant la poste, G. Botteau.

« Jardins et églises des Batignolles-Epinettes », 14 h 30, métro Brochant.

« Passages, galeries, traboules, de Paris », 14 h 30, sortie métro Louvre.

« Victor Hugo chez lui », 15 heures, 6, place des Vosges.

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale, boulevard de Ménilmontant.

« De la mode et des lettres, robes célèbres à travers les auteurs », 15 heures, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mathilde Hager.

« Une folie du comte d'Artois pour Anne-Victoire Dervieux », 15 heures, métro Trinité.

« La Conciergerie, de Philippe-le-Bel à la Terreur », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge.

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste.

« Hôtels et passages du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, parvis Madeleine, M. C. Lasnier.

« Le Marais », côté nord, 10 h 30, sortie métro Saint-Paul ; côté sud, 14 h 30, même lieu.

« La Révolution à Paris : le cimetière historique de Picpus », 15 heures, angle rue Picpus et avenue de Saint-Mandé.

« Chapelles souterraines dans le quartier des Halles », 15 h 30, angle rues des Halles et des Déchargeurs.

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, 20 heures, « Le Chamanisme et les lois naturelles ».

35, rue de Sèvres, 20 h 30, « Soirée chansons à l'Agora » et rencontre amicale avec Olivier Fetet.

6, rue Ferrus, 18 heures, « La Défense de l'Europe », par Lord Carrington, secrétaire général de l'OTAN (en anglais).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3941

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II					■				
III					■			■	
IV			■						
V					■		■		
VI				■				■	
VII		■							
VIII				■				■	
IX					■		■		
X	■					■			
XI							■		■

HORIZONTALEMENT

I. Trafic de celui qui veut donner le change. – II. Agent de liaison entre l'appareil et la base. Carré de dames. – III. Des demoiselles sur le pavé. Démonstratif. – IV. Note. Du sel et du vinaigre. – V. Dérobés. Bon conducteur mais mauvais meneur. – VI. Arment des phalanges. Batave ou Nigériane. – VII. Les grognards l'ont battue en Russie. – VIII. Sigle d'un théâtre désaffecté. N'a plus qu'une valeur numismatique. – IX. Son tempérament de feu ne l'empêche pas de se montrer coulant. Note. – X. Non apprêté. Le premier n'est pas gratuit. – XI. Est d'une impossibilité évidente quand il n'y a pas mèche.

VERTICALEMENT

1. Célèbre académie grecque. – 2. Le mot pour rire. Lever, enlever ou prélever. – 3. La colère de Verlaine. Quitte son poste pour se dissiper sur la route. – 4. On s'y rend souvent pour des dattes. Localité de France. – 5. Théâtre d'une falsification tristement célèbre. Pratiques. – 6. Avec ses bretelles, il évoque un pantalon qui n'en a pas. – 7. Assoiffe les gens le poursuivant constamment. A qui la campagne, comme tout bon renard, a valu un fromage. – 8. Préposition. Troqua ses cothurnes contre des sabots. Fréquente les palaces ou les bas-fonds. – 9. Qui ont tout à fait le style braque.

Solution du problème n° 3940

Horizontalement

I. Cafetière. – II. Olivettes. – III. Nen. Réa. – IV. Vu. Ar. As. – V. Arénicole. – VI. Iotacisme. – VII. Nd. Lorca. – VIII. Ce. Oléine. – IX. Age. Las. – X. Nabis. Lca. – XI. Ce. Jéhu.

Verticalement

1. Convaincant. – 2. Aleurode. – 3. Fin. Et. Abc. – 4. EV. Analogie. – 5. Terricoles. – 6. Ite. Cire. – 7. Eta. Oscille. – 8. Ré. Almanach. – 9. Es. Sée. Esaü.

GUY BROUTY.

MAITRISE  L'ENERGIE

LETTRE D'INFORMATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

NUMÉRO 21

Maitrise de l'énergie est réalisée sous la responsabilité de l'AFME. Elle est publiée périodiquement sur quatre pages achetées au journal Le Monde.

JOUER L'EXPORTATION

Le catalogue de présentation de l'offre française en matière de maîtrise de l'énergie, réalisé récemment par l'AFME, montre qu'il y a dans notre pays 2500 producteurs dont les matériels et services sont susceptibles d'être exportés, et cela dans tous les secteurs d'activité. Naturellement, cela ne veut pas dire que tous les 2500 producteurs en question sont disposés à partir immédiatement à la conquête des marchés étrangers. Mais le succès remporté par le premier Salon de la Maîtrise de l'énergie dans l'industrie (MEI 84), que nous avons organisé en novembre dernier, a montré qu'il y avait d'ores et déjà une demande étrangère forte et que, d'ores et déjà aussi, il se trouvait — au moins parmi les 150 exposants de ce Salon — des industriels français prêts à répondre à cette demande.

Il s'agit là d'une donnée non négligeable car elle est l'un des moyens permettant d'améliorer sensiblement les chiffres de notre commerce extérieur, dont on a vu récemment — certes en contrecoup d'une vague de froid assez exceptionnelle — combien ils étaient tributaires de nos besoins énergétiques.

Parallèlement donc à la réduction des consommations, au recours à des énergies nationales qui permettent de limiter nos importations, cette possibilité d'augmenter nos exportations est à suivre sérieusement. D'autant que là encore — et comme toujours lorsqu'il s'agit de maîtrise de l'énergie — l'intérêt national rejoint celui de tout le monde, l'augmentation de la production ainsi induite étant bien évidemment bénéfique à l'activité économique et à l'emploi.

Reste que vouloir "conquérir le monde" n'est pas forcément aussi simple ; qu'il ne suffit pas de vouloir pour arriver. Tout cela nécessite de s'organiser un peu, et demande notamment que les candidats puissent se mouvoir dans un environnement favorable.

Cet aspect n'a pas échappé à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, qui s'est engagée sur la voie de la création — avec les partenaires utiles — d'une association spécifique, au service des entreprises qui veulent tenter l'aventure.

MICHEL ROLANT,
président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie

Les comportements des consommateurs et leurs motivations

Deux fois par an, l'AFME fait procéder à une étude sur la température des logements, l'attitude à l'égard des économies d'énergie, les travaux réalisés. Un échantillon représentatif de 1000 foyers est ainsi interrogé depuis 1982, d'abord en début de période de chauffe (décembre), puis en fin de période (mars).

La première phase de l'étude 1984-1985, dont les résultats viennent d'être publiés, apporte plusieurs éléments intéressants sur le comportement de nos concitoyens.

On y constate ainsi que, après avoir baissé entre novembre 1982 et mars 1983, la température moyenne des logements est en train de remonter régulièrement ; 19,1°C en novembre 1982, 18,7°C en mars 1983, 18,9°C en novembre 1983, 19°C en mars 1984, 19,1°C en décembre 1984 (températures moyennes corrigées des variations de la température extérieure).

LES OPINIONS	NOV. 1982	NOV. 1983	DÉC. 1984
☐ **Sont « plutôt d'accord » avec les expressions suivantes :**			
Ces conseils sont bien raisonnables	74 %	71 %	69 %
En restant à 19 °C, on fait des économies de chauffage	72 %	68 %	68 %
Les pouvoirs publics ont raison de fixer une température maximale	64 %	59 %	59 %
Ne pas dépasser 19 °C, c'est indispensable	56 %	48 %	51 %
La maison est aussi confortable, même un peu moins chaude	33 %	30 %	27 %
Les 19 °C n'ont pas beaucoup d'intérêt pour moi	52 %	49 %	52 %
Si j'ai froid, tant pis pour les 19 °C : je chauffe	59 %	61 %	66 %
Le vrai confort, c'est d'avoir la température dont j'ai besoin	79 %	81 %	77 %
☐ **Une température de 19 °C dans cette pièce, c'est :**			
Nettement ou un peu insuffisant	36 %	42 %	38 %

LES MOYENS ET LA FIN

On s'aperçoit également que 16% des ménages interrogés ont fait réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie, ce qui représente un taux stable par rapport à 1982. Cette stabilité est d'autant plus intéressante que la crédibilité des solutions techniques destinées à économiser le chauffage s'est nettement améliorée dans le même laps de temps. En décembre 1984, 36% des personnes interrogées considéraient qu'il était efficace de réaliser des travaux pour faire des économies de chauffage, alors qu'elles n'étaient que 25% en mars 1982. La conviction croît, le passage à l'acte stagne : qu'en est-il de la frustration ?

« Le vrai confort, affirment 77% des personnes interrogées, *c'est d'avoir la température dont j'ai besoin » ; « Alors,* déclarent-elles encore à 66% (le taux le plus fort depuis mars 1982), *si j'ai froid, tant pis pour les 19°C : je chauffe. »* A la fin de la saison de chauffe 1984-1985, lorsque les comptes auront été faits, les frustrés risquent d'être un peu plus nombreux encore car, à besoins identiques, toutes les factures ne seront pas les mêmes selon que des travaux d'isolation, d'entretien des chaufferies, de régulation auront ou n'auront pas été entrepris.

Que les deux tiers de nos concitoyens se déclarent décidés à augmenter le chauffage lorsqu'ils ont froid, voilà qui mérite attention ; d'autant que ce chiffre est corroboré par le scepticisme de plus en plus grand avec lequel les sondés accueillent l'affirmation contraire : *« Ne pas dépasser 19°C, c'est indispensable. »* Ils étaient 57% à adhérer à cet impératif catégorique en mars 1984, mais plus que 51% neuf mois plus tard. La poursuite d'une telle évolution peut sembler préoccupante. Si, du fait du relâchement des comportements, la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel — 44% de la consommation finale en 1984 — fait un bond en avant, gare à la facture ! Les résultats du commerce extérieur de février viennent d'en apporter une preuve indiscutable : tout dérapage dans la consommation des produits pétroliers se traduit immanquablement par une remise en cause des grands équilibres.

Comment réagir, dans ce cas ? En réaffirmant avec force des mots d'ordre à caractère normatif lancés voilà dix ans, au moment précis où la population les accueille avec de plus en plus de scepticisme ? Ce serait inefficace. Mieux vaut regarder d'un peu plus près ce qu'expriment les personnes interrogées. Faut-il vraiment s'inquiéter de ce que les Français considèrent le confort thermique comme un bien désirable, l'énergie comme un moyen pour des fins... qui ne regardent qu'eux ?



GÉRER SES CONSOMMATIONS

Il y a de la rationalité dans cette démarche-là ! Et donc l'annonce d'une réceptivité plus grande à un discours renouvelé. En effet, si les personnes interrogées manifestent clairement leur volonté de conserver en matière de besoins un strict quant-à-soi, l'optimisation des moyens suscite au contraire une adhésion croissante. En un mot, considérés comme majeurs, nos concitoyens sont peut-être de plus en plus nombreux à souhaiter gérer leur confort thermique. Heureuse évolution ! Les systèmes d'aides mis en place par les pouvoirs publics trouvent du même coup une justification nouvelle : aide à la décision, aide à l'investissement, conseils correspondent à une demande que le dernier rude hiver a rendue pressante.

Si nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à vouloir gérer leur chauffage, il n'en va sans doute pas de même de leurs déplacements ! Appuyer sur l'accélérateur apporte tellement plus de sensations fortes que de tourner le thermostat ! Et l'on sait pourtant combien le comportement des automobilistes, l'état des véhicules, le choix des modes de transport peuvent influer sur les consommations des produits pétroliers. Là encore, tout en sachant combien la rationalité du discours des automobilistes doit être relativisée, l'AFME peut conseiller, démontrer (par exemple que la conduite brusque, en plus d'être gloutonne, est moins rapide que la conduite souple), aider. Mais sans être plus normative que le Code de la route !

Dans ce secteur comme dans l'habitat, il est vital, pour inciter les Français à maîtriser leurs consommations d'énergie, de ne pas aller délibérément à l'encontre de leurs aspirations. Il importe donc de les connaître. C'est dire à quel point l'apport des sciences humaines, dont ce numéro de *Maîtrise de l'énergie* s'efforce de rendre compte, doit être considéré avec la plus extrême attention.

Michaël Gheerbrant

LES COMPORTEMENTS	NOV. 1982	NOV. 1983	DÉC. 1984
☐ **Ce que l'on fait « toujours » :**			
Ne pas aller au-delà des 19 °C	39 %	34 %	32 %
Arrêter les radiateurs quand on ouvre les fenêtres	32 %	29 %	32 %
Peu utiliser les radiateurs d'appoint	50 %	39 %	44 %
Porter des vêtements plus chauds	34 %	33 %	33 %
Moins chauffer les pièces inoccupées	57 %	55 %	51 %
Baisser la température la nuit	57 %	58 %	54 %
Baisser le chauffage quand on s'absente plus de 48 heures	70 %	63 %	64 %
☐ **Ont effectué des travaux d'économie d'énergie depuis un an :**	16 %	16 %	16 %

POULET-FRITES

***« Avec l'énergie... On mange du poulet avec des frites »,* écrit dans un poème un élève du cours moyen dont la classe appartient aux lauréats d'un jeu interclasse organisé par l'AFME (page 2).**

L'énergie, ou la clé des songes... Mais comment s'en servir ?

Faut-il, pour un poulet-frites, dépenser tout le bois qu'on avait rentré en prévision de l'hiver ?

Faut-il se priver de poulet-frites pour économiser son bois ?

Pourtant, on sait comment faire le poulet le plus doré, les frites les plus croustillantes avec le moins de bois possible... On sait optimiser les consommations d'énergie. Mais le fait-on suffisamment (pages 1 et 3) ?

DOSSIER
La maîtrise de l'énergie et les consommateurs
LIRE PAGE 3

ÉNERGIES

L'extraction du charbon, c'est bonbon,
et pour le pétrole, ras le bol.
Le gaz, c'est Pégase
et l'électricité, c'est le pied.
L'énergie hydraulique, c'est fantastique.
Quant à la mer, c'est du tonnerre.
Le solaire, c'est dur à faire
et le nucléaire ça tombe par terre,
mais la géothermie, c'est pas fini.
La biomasse, ça se ramasse.
L'énergie photovoltaïque, c'est maléfique.
Et l'énergie du poète, c'est chouette !
Laurence Auzanneau



N O U V E L L E S

ÉCOLE

Un jeu interclasse pour les consommateurs en herbe

• Les résultats du jeu « Maîtrisons l'énergie », organisé par l'AFME et l'Education nationale durant l'année 1983 - 1984, montrent combien ce thème a intéressé les enfants des écoles primaires.

Le 13 février dernier, Roland Carraz, secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et technologique, et Michel Rolant, président de l'AFME, remettaient aux enfants lauréats du grand jeu interclasse « Maîtrisons l'énergie », ainsi qu'à leurs maîtres, les premiers prix de ce concours original.

Ce fut l'occasion de constater combien, au prix d'un effort pédagogique important, les enfants peuvent aider à mieux intégrer la maîtrise de l'énergie dans la vie quotidienne. Le président de l'AFME les en a remerciés en ces termes : *« Plus que des félicitations, à vous les maîtres et à vous les élèves, ce sont des remerciements que je voudrais vous adresser. Oui, merci d'avoir de façon aussi ingénieuse, aussi éclatante, aussi riche, fait la démonstration que maîtriser l'énergie, c'est une préoccupation de tous les jours, une dimension de notre vie quotidienne. »*

Cette sympathique manifestation — qui s'est déroulée sur la tour Eiffel — était l'aboutissement d'une longue opération dont nous rappelons ci-dessous le déroulement.

Nous donnons en outre un aperçu de la créativité dont sont capables les enfants sur un tel sujet, dès lors qu'on sait les motiver.

Toute politique de maîtrise de l'énergie passe par un effort continu d'éducation. L'énergie et son utilisation sont d'ailleurs inscrites à différents niveaux du cursus scolaire, à commencer par une approche générale en cours moyens (CM1, CM2).

Pour aider les enseignants à organiser et animer le travail de leur classe sur ce thème, l'AFME, avec le concours du ministère de l'Education nationale, s'était engagée en 1983 dans l'édition de coffrets pédagogiques destinés aux classes de cours moyens.

Un groupe de travail constitué de représentants de l'AFME et de l'Education nationale a tout d'abord retenu quatre thèmes qui ont servi de base à l'expérimentation et à la réalisation des quatre documents suivants :

« **DÉCOUVRONS** » ***ce qu'est l'énergie, comment elle se manifeste, sous quelles formes, pour quels usages...***

« **CRÉONS** » ***des appareils capables de capter et d'utiliser l'énergie : chauffe-eau, éoliennes, turbines...***

« **MESURONS** » ***les performances de ces appareils et recherchons différents moyens susceptibles de les améliorer...***

« **MAITRISONS** » ***l'énergie, en réfléchissant à nos propres consommations et en enquêtant autour de nous : à la maison, à l'école, dans la commune...***

Puis chacune des activités proposées a été testée dans différentes écoles réparties dans toute la France. Les résultats de ces tests ont permis de mettre au point, avant édition, l'ensemble du matériel projeté. Ils ont aussi témoigné de la capacité des élèves à s'impliquer dans un sujet pourtant souvent considéré comme réservé au monde adulte.

Imprimés en avril 1983, ces coffrets pédagogiques ont fait l'objet d'une première diffusion systématique à toutes les écoles de France. Elle est depuis complétée par une diffusion à la demande, avec participation aux frais.

Pour soutenir cette opération, l'AFME avait organisé, à la rentrée de l'année scolaire 1983-1984, un grand jeu-concours ouvert à toutes les classes prêtes à s'engager dans un travail important et de longue haleine.

Il s'agissait en effet d'une part de travailler en classe sur les activités proposées dans les coffrets « Maîtrisons l'énergie », d'autre part d'organiser une manifestation publique (par exemple : exposition, réunion-débat, spectacle, reportage) présentant à l'extérieur de l'école les travaux réalisés par la classe sur ce thème. Enfin, bien sûr, il fallait témoigner par un dossier comprenant photos, coupures de presse, comptes-rendus d'élèves, etc.

250 écoles environ ont participé au concours. Il n'a évidemment pas été facile de les départager car, s'ils étaient plus ou moins élaborés, tous les dossiers reçus rivalisaient d'astuce, d'idées et de vie.

Après délibération du jury, composé de représentants de l'AFME et du ministère de l'Education nationale, le tiercé gagnant est finalement revenu aux écoles :

• **Albert-Camus à Piennes** (Lorraine), qui a fourni un dossier impressionnant par sa qualité comme par l'étendue des recherches : expérimentations scientifiques, créations poétiques, constructions manuelles, recherches historiques, etc.

Les deux classes qui ont préparé le concours ont en plus su organiser une exposition à laquelle près du quart de la population locale a rendu visite (582 visiteurs pour une commune de 2 800 habitants !).

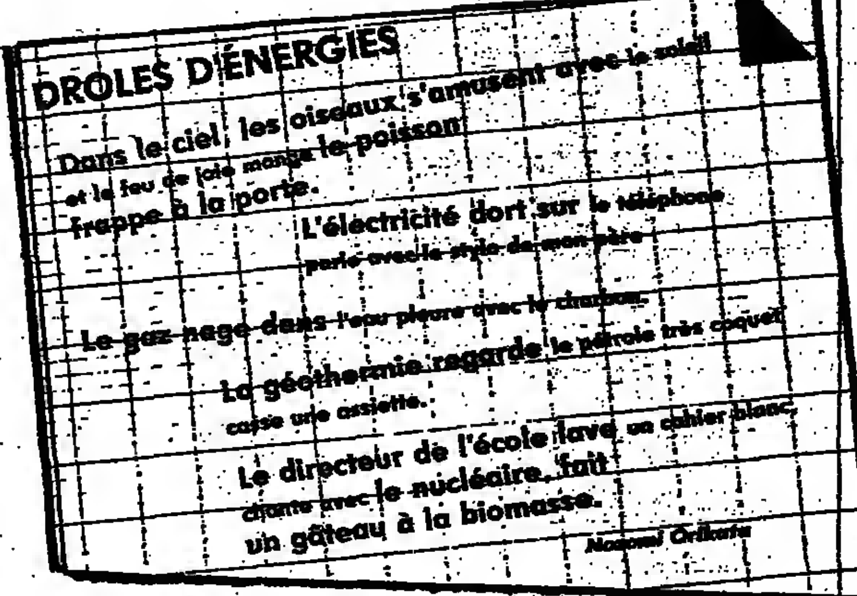
Cette école a gagné un ordinateur ainsi qu'une série de disquettes pédagogiques.

• **Saint-Lambert à Paris** (XVe), explorant l'énergie, ses sources, sa consommation en France, dans d'autres pays riches, dans les pays en voie de développement, en ville ou à la campagne, hier, autrefois et aujourd'hui, etc., les élèves du CM2 ont aussi réalisé un numéro spécial de leur journal, *Les Petits Compères*, qu'ils ont vendu dans le quartier, et créé de nombreux objets dont une sculpture de plus d'un mètre de haut.

• ***L'Ecole publique mixte de Mauron*** (Bretagne), qui, elle aussi, a expérimenté, mesuré, construit, réfléchi, enquêté dans le temps et dans la commune, et qui a en outre réalisé un « Jeu du soleil » que l'AFME songe, avec son accord, à éditer : il obéit aux principes du Jeu de l'oie, mais on avance ou l'on recule suivant des règles de maîtrise de l'énergie.

L'AFME souhaite maintenant tout à la fois valoriser ces talents et faire école auprès d'autres élèves, d'autres maîtres pour qu'ils s'engagent à leur tour dans la voie de la maîtrise de l'énergie.

En effet, s'il y a de plus en plus de classes de CM qui abordent aujourd'hui l'étude de ce thème, il apparaît aussi clairement, au bout d'un an d'expérience, qu'une fraction non négligeable des enseignants hésitent encore à s'y lancer, tant le sujet leur paraît vaste et ardu. Pour les CM1, CM2, les actions les plus significatives de l'AFME sont donc désormais tournées vers le monde enseignant. Montées avec les responsables d'académie, les IDEN, des conseillers pédagogiques, les CRDP, elles reposent essentiellement sur l'organisation de stages ou de réunions, et sur la réalisation d'expositions. Mais ces actions n'excluent pas pour autant le lancement de nouveaux jeux interclasses, comme il s'en prépare dès maintenant dans certaines régions : Haute-Normandie, Rhône-Alpes... ■



RÊVE D'ÉNERGIES

Avec l'énergie, on voyage, on va loin,
dans les îles où le sable brille.
On construit des maisons gigantesques
minuscules où vivent les hommes
petits et grands.
On s'amuse avec les jeux vidéo,
on rêve d'être un robot.
On mange du poulet avec des frites
ou un couscous haut comme une montagne.
On se chauffe, on se promène en maillot chez soi en plein hiver.

Lionel Azoulay

L'ENERGIE CHEZ LES AUTRES

USA

Dessin de Françoise Roussel

Action publique, pas morte dans l'habitat

Il est bien loin le temps où le pauvre Jimmy Carter exhortait pathétiquement ses concitoyens, pour affronter le problème de l'énergie, à un effort d'économie qui *« sera l'équivalent moral d'une guerre... L'avenir de ce programme ne sera pas décidé à Washington, mais dans chaque usine, chaque maison, chaque ferme, et sur les plus grandes routes. »*

Il faut croire cependant qu'il y a quelque chose de changé en profondeur dans la société américaine et son rapport aux forces naturelles, car Reagan lui-même s'est bien gardé de braver le puissant électorat écologiste : le plan énergie d'octobre 1983 affirme carrément, ô surprise, non seulement que le développement des énergies nouvelles est un gage de sécurité d'approvisionnement, mais surtout que *« énergies nouvelles et économies d'énergie constituent l'investissement le plus rentable et le plus souple, adapté à la diversité des besoins locaux »*.

Il est vrai que, au niveau fédéral, l'édifice des aides, prêts et subventions aux économies d'énergie pourrait être démantelé en 1986 (l'administration Reagan a bloqué les décrets d'application créant la Solar Energy and Energy Conservation Bank), mais la relève est pour partie assurée au niveau des Etats, qui depuis 1976 développent une politique de gestion de fonds fédéraux du DOE (Department of Energy), élargissent leurs prérogatives concernant les compagnies (les fameuses « utilities ») et mettent en place des fonds propres pour des crédits d'impôt, prêts, subventions...

Sur 50 Etats américains, 36 offrent des exonérations de taxe foncière pour les investissements en énergies solaire, éolienne, ou les économies d'énergie. Les contribuables peuvent obtenir des prêts publics allant jusqu'à 70 ou 75% du montant total de l'investissement dans le Colorado, le Kansas et l'Arizona. L'Etat de Californie, dont la politique de maîtrise de l'énergie est gérée par la Californie Energy Commission, prête chaque année plus de 50 millions de dollars pour le solaire, correspondant à quelque 150 000 installations mises en service ces dernières années. Nombre d'Etats offrent également des prêts à taux réduits pour la réhabilitation thermique des maisons.

Tous les Etats ont édicté des normes énergétiques pour la construction de logements neufs, concernant le chauffage, la ventilation et la climatisation. Ces « codes énergétiques » sont obligatoires dans 34 des 50 Etats américains. Dans une douzaine, une réglementation particulière protège l'accès à l'énergie solaire, — « le droit au soleil » —, considéré comme un droit inhérent à la propriété du sol.

De nombreux Etats financent enfin d'importants programmes de recherche et développement sur les alternatives énergétiques, notamment celui de New York, du Nouveau-Mexique, de la Caroline du Nord, de la Floride, et encore — sous l'impulsion pugnace du gouverneur Jerry Brown — de la Californie. La renaissance du chauffage urbain est à l'ordre du jour, avec notamment un grand projet à Saint Paul et Minneapolis, projet financé en partie par la compagnie d'électricité Northern States Power Co. Pour beaucoup de compagnies publiques ou privées, la promotion de la maîtrise de l'énergie représente une activité plus rentable que l'augmentation de leur capacité de production. La Pacific Gas and Electric (Californie), avec un budget de 60 millions de dollars en 1982, conduit des programmes d'audits et de diagnostics, de prêts sans intérêt et subventions pour des travaux de maîtrise de l'énergie.

Le fait est qu'aujourd'hui près de 3,5 millions de foyers américains utilisent le bois comme mode de chauffage principal, et 10 millions à titre d'appoint (sur un total d'environ 80 millions de foyers). Les pertes thermiques des maisons bâties depuis 1976 ont diminué d'environ 15%, grâce à une meilleure isolation. Plus remarquable encore : le quart des nouvelles habitations, bâties après 1978, sont équipées de pompes à chaleur, considérées là-bas comme toujours moins coûteuses que le chauffage tout électrique pour une maison individuelle. Mais, surtout, la consommation domestique d'énergie par foyer n'a pratiquement pas cessé de diminuer de 1972 à 1983 : de 3,7 tonnes d'équivalent pétrole à 3 à peine en fin de période. On peut discuter à perte de vue (nulle évaluation systématique et générale n'ayant été faite à ce jour) pour savoir dans quelle mesure ce résultat est dû aux mécanismes spontanés du marché — c'est-à-dire à la hauteur des prix de l'énergie —, d'une part, à l'action volontariste des Etats, des associations ou des citoyens d'autre part. Selon une étude de 1982, 20% des économies seraient dues à l'utilisation accrue du bois, 30% à la meilleure isolation des logements et à l'amélioration des performances des appareillages, 50% au comportement des usagers (baisse des thermostats, limitation de l'usage des gros appareils...). Quoi qu'il en soit, au pays de l'ultra-libéralisme, l'intervention de l'Etat ne se porte pas mal, merci, et le gaspillage énergétique semble bien passé de mode.

Louis Puiseux

BRÈVES

UNE ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA BIOMASSE

L'Association française pour la biomasse vient d'être créée par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers, sylviculteurs (FNSPFS), l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME), la Lyonnaise des eaux et le chef du projet biomasse énergie de la CEE.

Cette association propose de promouvoir la valorisation, en particulier énergétique, de la biomasse. La présidence de l'association sera assurée par M. Louis Perrin, président de l'APCA. Les vice-présidents sont MM. Philippe Chartier, directeur scientifique de l'AFME, Hubert Frémy, président de la chambre régionale d'agriculture du Centre, et M. de La Chapelle, secrétaire général de la FNSPFS.

CRÉATION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE GÉOTHERMIE

La création de la Compagnie française de géothermie (CFG) a été annoncée mardi 12 mars par M. Bernard Laponche, directeur général de l'AFME.

M. Laponche a fait part de cette décision, attendue depuis un an, à l'occasion de l'ouverture des 2e Journées internationales de géothermie appliquée (JIGA-85), qui se sont tenues à Bordeaux du 12 au 14 mars.

Le capital de cette société mixte constituée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) sera détenu majoritairement par le premier (55%), l'AFME se réservant le reste.

La CFG, société d'ingénierie chargée d'apporter des réponse techniques et économiques aux problèmes posés par les demandeurs, devrait faciliter par la connaissance de ses trente-cinq ingénieurs et de celle des spécialistes du BRGM la réalisation d'autres opérations géothermiques en France et à l'étranger.

COLLOQUE

Maîtriser l'énergie en montagne

La maîtrise de l'énergie en montagne fera l'objet d'un colloque qui se tiendra à Tignes (Savoie), les 30 et 31 mai prochain, à l'initiative de l'Association savoyarde pour le développement des énergies nouvelles (ASDER), avec le soutien de l'AFME et des collectivités territoriales.

Economiser l'énergie en montagne est en effet d'autant plus rentable que les hivers sont longs et froids, mais les problèmes que rencontrent les maîtres d'ouvrage soucieux d'investir dans ce secteur ne sont pas les mêmes qu'en plaine. Les chantiers sont plus difficiles, les choix plus délicats. Lorsqu'on sait, par exemple, que dans une station de sports d'hiver l'occupation des bâtiments peut varier de 5% à 100%, on comprend que la maîtrise de l'énergie en montagne nécessite un savoir-faire particulier. C'est pour permettre à tous les partenaires concernés d'échanger leurs connaissances que ce colloque est organisé.

Il s'adresse plus particulièrement : aux collectivités locales situées à plus de 1000 m d'altitude ; aux gestionnaires de bâtiments d'hébergement et de loisirs ; aux professionnels du bâtiment et de la thermique.

Quatre ateliers seront organisés : la construction neuve ; les choix en matière de production et de distribution de chaleur ; l'habitat isolé et les refuges ; la gestion des charges énergétiques dans l'habitat existant.

Pour tous renseignements complémentaires : ASDER, 299, rue du Granier, 73230 Saint-Alban-Leysse. Ou bien : AFME Rhône-Alpes, 63, avenue Roger-Salengro, 69100 Villeurbanne.

S'il y a bien une part d'impondérable dans l'évaluation des consommations d'énergie, ce sont principalement les comportements des consommateurs d'énergie qui en sont à l'origine. Les comprendre, les analyser constituent le travail quotidien de nombreux chercheurs.
Nous publions ci-dessous quelques données issues de ces travaux, à la veille de l'ouverture d'un colloque, organisé par le Centre scientifique et technique du bâtiment, qui se tiendra à Versailles les 10, 11 et 12 avril et au cours duquel le point sera fait sur ces recherches

ETUDES

La maîtrise de l'énergie et les consommateurs


Dessin de François Daniel

Comment nous comportons-nous?

• Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie pose chaque année de multiples questions aux Français sur leurs opinions, leurs habitudes, leurs comportements. A la demande de l'AFME et de l'Observatoire de l'énergie, on les a aussi interrogés sur l'énergie et sa maîtrise. Une mine d'informations dans laquelle nous sommes allés puiser.

Une enquête du CREDOC sur les conditions de vie et aspirations des Français donne de précieuses indications concernant le comportement de nos concitoyens vis-à-vis de l'énergie. En 1984, un peu plus des deux tiers des personnes interrogées ont déclaré avoir fait des efforts personnels pour économiser l'énergie. Quels efforts ? Se chauffer un peu moins (70% de ceux qui ont fait un effort), réduire les consommations d'éclairage ou d'électroménager (65%), rouler moins (44%) et faire des dépenses d'isolation (43%). On note que les Français préfèrent se priver sur leur chauffage ou leurs dépenses d'électricité plutôt que sur leur voiture ; ce que l'évolution comparée des consommations de produits pétroliers dans ces deux secteurs depuis 1973 confirme pleinement.

Une autre confirmation apparaît, dans la même enquête, à propos des opinions sur ce qu'il est encore possible de réaliser en matière d'économies d'énergie : seules 32% des personnes interrogées pensent qu'il est possible d'aller plus loin dans ce domaine ; parmi ces 32%, 59% pensent faire des économies d'électricité, mais seulement 39% des économies de carburant. Une analyse plus détaillée met en évidence des bizarreries dans cette acceptabilité des économies d'énergie de chauffage. Ainsi on pourra être surpris de constater que, en ce qui concerne les efforts antérieurs effectués par les personnes interrogées, l'isolation est citée seulement par 29% (43% de celles qui ont fait un effort), alors que la réduction du niveau de chauffage est citée par 48% : la perspective d'une privation (moins de chauffage) est plus facilement acceptée que l'idée de maintenir le même niveau de confort en effectuant un investissement (isolation). L'explication est évidente : les locataires, dans la majorité des cas, n'ont pas la possibilité — ni, le plus souvent, le désir — de se substituer au(x) propriétaire(s) pour financer des investissements dont la charge, juridiquement, ne leur incombe pas. De même, les propriétaires bailleurs ne souhaitent généralement pas engager des frais dont le résultat sera de réduire des charges que, de toute façon, ils ne supportent pas.

Le propriétaire, le gestionnaire, le jouisseur... et les autres

Autre bizarrerie : les locataires pratiquent — à 40% contre 48% pour l'ensemble de la population — les réductions de chauffage. Mais ils s'imposent plus volontiers — 47%, soit autant que l'ensemble de la population — la restriction d'éclairage (et d'électroménager). Sans doute est-il plus facile d'éteindre une lumière que de baisser un radiateur, surtout lorsque l'usager n'a pas la possibilité d'agir sur le chauffage, mais le résultat est quand même curieux : l'électricité spécifique (éclairage + électroménager) représente une fraction faible des dépenses d'énergie.

Au travers des réponses fournies aux questions concernant les économies d'énergie se dessinent quatre archétypes de consommateurs d'énergie : le propriétaire, le gestionnaire, le jouisseur et le pauvre.

Le propriétaire met en œuvre une stratégie que l'on pourrait qualifier de patrimoniale. La hausse — passée ou à venir — du coût de l'énergie est une occasion d'investir dans le logement, d'en accroître la valeur (d'usage et marchande). Certes, encore convient-il d'en avoir les moyens financiers : c'est pourquoi, si 29% des personnes interrogées ont répondu positivement à la question de savoir si des travaux avaient été effectués, l'écart est nettement plus important (42%) pour les personnes déclarant un revenu élevé (plus de 120 000 F).

Cette stratégie est patrimoniale parce qu'elle ne s'accompagne pas d'une volonté plus marquée de réduire l'ensemble des dépenses énergétiques. Au contraire même : les bénéficiaires de revenus élevés, tout comme les hommes de 35 à 64 ans, sont proportionnellement nettement plus nombreux que dans l'ensemble de l'échantillon à avoir refusé les économies d'éclairage (respectivement 36% et 29%, contre 30% pour l'ensemble).

Le gestionnaire applique une stratégie qui peut être qualifiée d'économique. L'objectif est de réduire la dépense d'énergie, dont le montant est assimilé à un tribut excessif, qui contribue à réduire le pouvoir d'achat. Cela passera par de l'isolation — faite ou prévue — ou non, selon que l'on est ou non propriétaire (ou accédant à la propriété), mais aussi (surtout) par des économies de comportement : moins de chauffage (femmes de 35 à 64 ans : 56% de réponses positives, contre une moyenne d'ensemble de 48%), moins d'essence (hommes de 35 à 64 ans : 39% de réponses positives contre une moyenne d'ensemble de 30%), moins d'électricité. Cette stratégie économe semble caractériser surtout les classes moyennes d'origine populaire.

Le jouisseur révèle, dans son comportement, une stratégie de croissance. Pas touche à l'énergie, qui est un moyen d'accéder au bien-être : plus on en consomme, mieux cela vaut. Evidemment, la contrainte budgétaire existe, qui oblige à temporiser. Mais cette contrainte est mal vécue, et l'idée même d'économiser l'énergie assez mal perçue. Cette stratégie est dominante chez les jeunes (hommes et femmes de 18 à 34 ans) : elle est évidemment renforcée par le statut de locataire. Mais il en est de même pour la voiture ou l'éclairage. La contrainte budgétaire prend la forme d'une déclaration d'intention : oui, je suis prêt à faire quelque chose (mais pas pour l'isolation, toujours à cause de la prédominance du statut locatif).

Le pauvre est une personne âgée, sans diplôme, à bas revenus. Il ne voit pas comment il pourrait faire plus : il économise déjà sans doute au maximum. Réduire sa consommation d'essence? Encore faudrait-il avoir une voiture ! Un peu moins d'énergie quand on consomme si peu, ce ne peut être qu'au prix de privations importantes. Cette stratégie est à la stratégie patrimoniale ce que l'obole de la veuve est à celle du riche marchand.

Une politique de maîtrise qui se réduirait à une simple politique de « vérité des prix » n'aurait en fait d'influence que sur les couches sociales les plus aisées, pénaliserait lourdement les plus défavorisés et n'aurait pas d'effet sur les couches en ascendance sociale. Une politique d'aide à l'investissement est indispensable. Une politique de communication, fondamentale. Le fond du problème n'est-il pas de parvenir à modifier le rapport à la consommation ? La bataille de l'énergie sera gagnée le jour où le véhicule 3-litres paraîtra, aux yeux de la population, un objet aussi désirable et porteur de réussite sociale que la BMW.

Denis Clerc
et Michaël Gheerbrant

INNOVATION ET COMPORTEMENT

Habiter en cité solaire

L'habitat solaire a eu ses pionniers. Spartiates ou hédonistes, ils soutenaient un projet dont l'ambition dépassait le choix de l'économie d'énergie. Ecologistes, expérimentateurs, esthètes, selon... Ils partageaient en tout cas un rêve : habiter une maison « autonome », signe distinctif éclatant d'un style de vie personnel, naturel, arraché aux conventions de la ville et aux contraintes industrielles.

Les nouveaux objets thermiques

Dans les années 80, la maison solaire s'est aventurée dans le logement social, avec une précaution qui n'excluait pas la publicité. Serres, capteurs, murs Trombe... Comment ces « objets thermiques » spectaculaires ont-ils été utilisés par des habitants qui n'auraient pas forcément pris d'eux-mêmes l'initiative ? L'innovation peut représenter un emblème. Elle ne suffit pas à dorer le blason d'un logement, surtout si elle vient heurter les habitudes et l'esthétique à travers lesquelles un groupe trouve sa place dans le voisinage.

C'est ainsi qu'une équipe de sociologues du Centre scientifique et technologique du bâtiment (CSTB) a observé à la loupe pendant quatre ans la manière dont les programmes énergétiques peuvent échouer ou réussir, pour des raisons que la raison des thermiciens, des architectes ou des gestionnaires ne connaît pas.

Rompant avec les archétypes, voyante et du même coup incongrue, la maison solaire expose les nouveaux habitants au regard des autres, d'autant plus s'ils sont incertains d'eux-mêmes. Déroutés par une habitation dont les contraintes sont mal repérées, ils vivent dans leur pavillon solaire avec une retenue parfois excessive ou bien, au contraire, avec un laisser-faire dispendieux, à contresens de l'usage.

Deux exemples — l'un près d'Angers, l'autre près de Toulouse — indiquent l'ambivalence de ces comportements. Les 27 maisons bioclimatiques du lac de Maine, en tout cas, ont été très sollicitées. Ce sont des familles jeunes, avec deux ou trois enfants, qui accèdent ici pour la première fois à la location d'un pavillon. Seul le mari exerce un emploi, modeste le plus souvent.

L'innovation à l'arrière-plan

Ainsi tous, même ceux qui ont retenu dans leur choix le caractère bioclimatique de la maison, restent surtout attentifs à ce privilège : habiter une maison individuelle proche de la ville, ouverte sur un parc de loisirs qu'embellit un plan d'eau. Ils s'y sentent bien, d'autant plus que de 1982 à 1985 ils ont réalisé les économies d'énergie attendues. Paradoxalement, les performances solaires de la maison semblent pourtant ne pas être leur affaire. Des prescriptions très contraignantes ont uniformisé l'usage des serres et leur aspect ; ici pas de jardin d'hiver que l'on serait tenté de chauffer, mais une sorte de remise où sèche le linge et s'entreposent les meubles du jardin. De l'intérieur de la maison, la surface vitrée, trop vaste et trop transparente, est occultée partout par des rideaux qui restituent une ambiance plus traditionnellement intime. Une grande discipline personnelle semble régner. Les normes d'usage recommandées sont respectées, sauf si trop de manipulations s'imposent. Reste que, tirant parti au maximum des avantages dont ils bénéficient, les locataires du lac de Maine ont rigoureusement contrôlé le chauffage d'appoint électrique de leur pavillon. La surveillance de la consommation, voire la restriction, a permis de réduire les factures. Alors, habitants bioclimatiques dignes de ce nom ? Leur luxe à eux, ce n'est pas le chauffage ni l'innovation, c'est la maison individuelle. Ils respectent les règles d'utilisation de celle qu'on leur loue et se tiennent à leur place.

Grisés par le choix démonstratif du « tout-solaire » en revanche, les habitants des pavillons de Blagnac, très mobilisés pourtant par la promotion sociale que signifie l'acquisition de leur maison innovante, ont dû remettre les pieds sur terre. Il s'agit là aussi de familles jeunes, avec deux ou trois enfants, mais plus aisées, plus vigilantes aux signes d'ascension et plus impliquées dans une expérience montée en épingle. Choc brutal : leurs factures dépassent celles des voisins dont seul le chauffe-eau est solaire ; pire, elles dépassent aussi celles des voisins chauffés au gaz. Sanction humiliante pour des couples en quête de réussite et où l'époux, seul à travailler, a joué un rôle décisif dans le choix et la gestion du « solaire ». L'idée de calcul semble alors entrer en scène pour que les capteurs et les pavillons reprennent la place hiérarchique escomptée par leurs propriétaires dans le lotissement. Loin de rester associés à l'image d'une manne toute-puissante, les capteurs avec leurs pompes et leurs cuves deviennent un équipement à contrôler, à surveiller, à entretenir.

Fin du mythe de l'abondance, la deuxième campagne de mesures en 1982 rétablit l'équilibre : 25% d'économies annoncés (loin malgré tout des 50%, voire des 70% publicitaires), abaissement des températures intérieures.

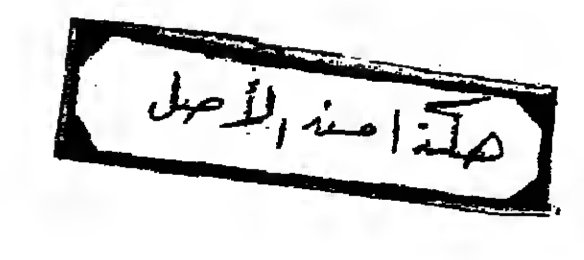
Performantes ou non, bioclimatiques ou solaires, les maisons comme celles du lac de Maine ou de Blagnac tranchent de toute façon avec les normes et provoquent des effets de groupe. *« Le bioclimatique, c'est pour les nécessiteux » ; « Les capteurs, c'est laid, ça défigure le paysage »*, peut-on entendre ici et là. Ressentiment, réaction de défense de voisins agressés par des innovations auxquelles ils n'ont pas accès ? Attachement aux valeurs idéales de la maison tant convoitée, la maison individuelle de la tradition ? Sans doute l'un et l'autre. La satisfaction des habitants de Blagnac, c'est alors de voir leur expérience se prolonger avec la construction d'un immeuble solaire à proximité : une image de soi rassurante, en miroir. Reste que le solaire, pour eux, c'est encore « toute une histoire »... une innovation loin d'être banalisée.

Pascale Werner

ALLO, METEO ?

■ Réduire de 20 jours votre période de chauffage se traduit par une diminution d'environ 10% de votre facture annuelle. Ainsi cette année l'AFME vous donne la possibilité de rattraper, au moins en partie, le surcroît occasionné par la vague de froid exceptionnelle. Pour cela, appelez les répondeurs de la Météo nationale qui diffusent les conseils chauffage de l'AFME.

Région météorologique Nord		**Région météorologique Nord Est**	
ABBEVILLE	(22)24.29.93	STRASBOURG	(88)78.46.11
BEAUVAIS	(4)445.27.90	NANCY	(8)321.29.42
BOULOGNE	(21)33.82.44	BESANÇON	(81)88.44.44
BOURGES	(48)50.72.00	**Région météorologique Centre-Est**	
BRETIGNY	(6)084.65.81	LYON-BRON	(7)826.72.74
CHARTRES	(37)21.28.24	DIJON	(80)66.52.00
CHATEAUDUN	(37)45.15.88	CLERMONT-FERRAND	(73)92.00.31
DAMMARTIN	(6)003.27.90	GRENOBLE	(76)51.11.11
DUNKERQUE	(28)63.44.44	**Région météorologique Sud-Est**	
EVREUX	(32)39.20.96	AJACCIO	(95)20.12.24
LANGRES	(25)85.22.51		20.12.21
LE HAVRE	(35)21.04.19	BASTIA	(95)36.04.96
LILLE	(20)97.93.11		36.05.96
MELUN	(6)437.05.05	BRIANÇON	(92)20.10.00
ORLÉANS	(38)[illegible].44.30	CARPENTRAS	(90)60.31.11
PARIS	(1)555.91.90	MONTPELLIER	(67)65.81.81
ROISSY	(1)862.29.35	NICE	(93)83.91.11
REIMS	(26)88.63.63	PERPIGNAN	(68)61.07.10
ROUEN	(35)80.22.48	ST-AUBAN	(92)64.90.50
ST-DIZIER	(25)05.21.12	NIMES	(66)26.08.88
ST-QUENTIN	(23)68.84.33	**Région météorologique Sud-Ouest**	
TOURS	(47)54.54.43	LIMOGES	(55)00.11.00
TROYES	(25)74.65.80	NIORT	(49)24.11.11
VILLACOUBLAY	(3)632.50.30	BORDEAUX	(56)34.26.74
Région météorologique Ouest		TOULOUSE	(61)71.02.76
BREST	(98)84.65.00	POITIERS	(49)58.40.52
LORIENT	(97)84.83.44	GUERET	(55)52.52.52
ROSTRENEN	(96)29.07.65	TULLE	(55)26.29.99
RENNES	(99)31.90.00	COGNAC	(45)82.21.25
ALENÇON	(33)29.37.97	AGEN	(53)96.18.28
	29.15.18	MONT DE MARSAN	(58)75.28.44
CAEN	(31)74.74.74	PAU	(59)27.50.30
CHERBOURG	(33)44.45.00	GOURDON	(65)41.14.24
ANGERS	(41)48.54.77	MILLAU	(65)61.09.18
LA ROCHE/YON	(51)62.45.99	ST-GIRONS	(61)66.28.22
LA ROCHELLE	(46)41.17.11	OSSUN	(62)32.97.77
LAVAL	(43)53.43.82		
LE MANS	(43)84.30.26		
NANTES	(40)04.13.13		



AGRO-ALIMENTAIRE

Des tep en moins, des marchés en plus

Le Salon Agroprom, manifestation agro-alimentaire internationale, sera ouvert à Moscou du 12 au 21 avril. Il réunira des exposants français, confrontés à des industriels venus de tous les coins du globe.

Une occasion pour nous d'essayer d'évaluer la position de la France dans l'industrie agro-alimentaire, et surtout de voir comment les efforts accomplis pour maîtriser l'énergie — une préoccupation, on le sait, constante chez de nombreux industriels du secteur — peuvent agir comme facteur de dynamisme à l'exportation.

Il n'y a pas, a priori, de corrélation évidente entre économies d'énergie et conquête de marchés extérieurs, encore moins entre économies d'énergie et transferts de technologie. Ainsi que le précise un cadre d'une grande entreprise d'ingénierie spécialisée dans les questions agro-alimentaires : « *Lorsque l'on construit une usine à l'étranger, les préoccupations en matière de maîtrise de l'énergie de nos clients sont rarement prioritaires ; trop de problèmes passent avant.* »

Par ailleurs, même si les économies d'énergie sont un souci constant et ancien chez de nombreux industriels agro-alimentaires français, la part de l'énergie dans leur valeur ajoutée n'est pas toujours suffisante pour que des économies puissent leur assurer en elles-mêmes des positions dominantes à l'export.

Pourquoi alors se lancer dans des investissements parfois coûteux, dont le temps de retour est plus ou moins long, si, en fin de course, les économies réalisées ne sont pas de nature à modifier sensiblement la position de l'entreprise agro-alimentaire sur le marché ?



Dessin de Philippe Honoré

DU CAFE DANS LA CHAUDIERE

Nous sommes allés chercher la réponse à cette question à Dieppe, où l'usine de la Sopad fabrique du café soluble.

« *Lorsque vous faites du café chez vous,* explique un cadre de cette entreprise, *après avoir moulu, vous versez de l'eau chaude sur la poudre pour en retirer les matières solubles qui forment la base de votre boisson. Nous faisons exactement la même chose sauf que, dans un deuxième temps, le liquide est lyophilisé, afin d'obtenir le café soluble.* »

Mais, de la même façon que le café domestique, une fois passé, laisse du marc, l'usine de la Sopad produit des déchets, impropres à la consommation, en quantité sensiblement égale au volume de café qui entre dans l'entreprise.

L'unité de production est par ailleurs grande consommatrice d'énergie : pour torréfier et lyophiliser le café, mais aussi pour sécher le marc humide au sortir de la fabrication. En effet, jusqu'en 1980, l'entreprise vendait une partie du marc à un fabricant d'aliments pour bétail ; cet entrepreneur ne pouvait cependant accepter le marc tel qu'il sort du processus de production (il est gorgé d'eau à 80%), aussi la Sopad était-elle dans l'obligation de le déshumidifier à l'aide de gigantesques séchoirs rotatifs, fonctionnant au fioul.

SECHAGE MECANIQUE ET OSMOSE INVERSE

A la Sopad, comme en d'autres lieux, les chocs pétroliers successifs ont servi de révélateur. Et l'idée a jailli, lumineuse : utiliser le marc, les déchets, comme source d'énergie.

L'étude, assurée par les services de recherche de la Sopad, montre que, déshydraté à 50%, le marc est un combustible passable : 5 kg de marc équivalent à un litre de fioul. Mais, pour brûler de façon convenable, le marc doit être mélangé à un autre combustible, en l'occurrence le charbon.

Dans une hypothèse de substitution pure et simple, l'économie réalisée est donc substantielle : en 1981, l'usine de Dieppe consomme près de 15 millions de francs de fioul pour 12 570 tep par an. En 1983, comme le marc est gratuit, le coût de l'énergie est représenté par le seul prix du charbon, soit 6 millions de francs par an ; l'entreprise économise donc 8,8 millions de francs par an.

Cependant plusieurs questions se posent. Comment sécher le marc ? Comment traiter les déchets non combustibles issus de la fabrication — en l'occurrence un liquide noirâtre, impropre à tout usage ? Comment, enfin, assurer un mélange harmonieux du marc et du charbon au cours de la combustion ?

A chaque étape du processus, des solutions originales ont été trouvées.

Le marc ne sera pas séché au fioul — c'eût été paradoxal ; il sera séché mécaniquement comme on essore une éponge, par des presses à vis. Le « jus » ainsi obtenu, mélangé aux liquides issus de la fabrication, sera traité par osmose inverse, un procédé physique de plus en plus utilisé par les industries agro-alimentaires qui permet de séparer les particules en suspension de l'eau qui les contient. Les particules ainsi récupérées, ou « concentrat », seront utilisées dans la chaudière et le liquide sera dirigé vers une station d'épuration. Le mélange optimum de charbon et de marc sera réalisé dans une chaudière spécifique, dite « à lit fluidisé chaud », où charbon et marc sont portés par un courant d'air, et qui permet aussi la décantation des cendres sous forme de mâchefer. Le tout étant entièrement contrôlé par des écrans grâce auxquels on peut régler le débit des éléments selon la température du foyer.

C'est donc toute une usine qui se met en place autour de la nouvelle chaudière à partir de 1982, représentant un investissement total de l'ordre de 40 millions de francs.

Il ne faut pas croire cependant que le système fonctionne dès la mise en marche de la chaudière (octobre 1983). Une longue période d'adaptation est nécessaire ; tantôt c'est le charbon qui ne répond pas aux impératifs de la chaudière — trop humide, il bouche les conduits ; tantôt ce sont les broyeurs qui se révèlent incapables de réduire les mâchefers. Puis ce sont les ouvriers que l'on doit former à leurs nouvelles tâches.

Aujourd'hui, après un an et demi d'efforts, de mises au point, d'ingéniosité déployée, le système fonctionne. L'objectif de 1985 est de réaliser 7 millions de francs d'économie d'énergie. Lorsque la chaudière marchera avec tout le marc disponible, l'économie sera de l'ordre de 10 millions de francs par an.

Pour un investissement de cette ampleur, l'entreprise a perçu 3 millions de francs d'aide publique.

UN POTENTIEL A EXPLOITER

De la sorte, replacé dans son contexte micro-économique, l'investissement énergétique ne vise pas seulement à économiser sur la facture pétrolière : il est aussi l'occasion pour une entreprise de se repenser dans son acte de production, il est partie intégrante d'une volonté de rationaliser et donc d'induire des économies d'échelles qui, si elles ne sont pas immédiatement perceptibles, ont des effets à terme non négligeables sur l'ensemble de la production.

Aussi peut-on conclure sur le constat suivant : si le dynamisme exportateur des industries agro-alimentaires françaises ne s'explique pas par leur souci de maîtriser l'énergie, cette préoccupation, en revanche, est partie intégrante des politiques d'entreprises les plus volontaires.

La France jouit d'une certaine avance en matière de techniques d'économie d'énergie, particulièrement dans l'agro-alimentaire. Des procédés tels que la séparation par osmose inverse, le lit fluidisé chaud ou la recompression mécanique de vapeur sont actuellement très en pointe.

Mais si les industries agro-alimentaires dans leur ensemble ont pu réaliser des économies de 20% depuis 1974 sur leur consommation énergétique, il reste de grands progrès à accomplir. Il y a là un potentiel technique qui n'est pas suffisamment exploité. A l'exportation, certes, mais aussi sur le marché intérieur, où nombre de petites entreprises agro-alimentaires n'ont que fort peu conscience de leurs dépenses énergétiques. Les techniques existent, elles sont performantes, mais relativement peu diffusées — en dehors des grandes entreprises —, en France et à l'étranger.

Philippe Estèbe

• « Maîtrise de l'énergie » est réalisée chaque mois sous la responsabilité de l'AFME.
Rédaction en chef : Roger-Pierre Bonneau, AFME, 27, rue Louis-Vicat — 75015 Paris.
• Rédaction et communication : Hugues Sibille et Michaël Gheerbrant. Maquette : Claudine Roy, TEN et Associés, 10 rue Mayet — 75006 Paris.
• Composition, montage, photogravure : Italiques, 14 rue Vauvenargues — 75018 Paris.

L'INVITÉ DE MAÎTRISE

Crise énergétique et décentralisation des programmes d'économies

par George Gaskell et Eric Monnier (1)

Le défi lancé par la crise énergétique a conduit récemment les pays occidentaux à choisir des options politiques divergentes : maintenir une politique nationale volontariste de maîtrise de l'énergie ou, au contraire, réduire l'intervention de l'Etat et laisser agir les mécanismes du marché.

Quelle que soit l'option choisie, on constate toutefois une tendance convergente au développement de programmes locaux pour la maîtrise de l'énergie dans l'habitat. Depuis quelques années en effet, les autorités locales et les associations prennent des initiatives plus nombreuses en réaction au désengagement des instances nationales (c'est le cas des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne) ou, au contraire, en concertation avec celles-ci. On trouve dans ce dernier cas la plupart des pays européens.

Le recours aux programmes locaux s'explique en partie par la nécessité d'un renouvellement des formes d'action. Le fait est que de nombreux moyens techniques qui permettent des économies d'énergie importantes dans l'habitat existent, mais que les différentes incitations nationales (campagnes d'information, augmentation des prix ou aides financières) ont une influence limitée sur les comportements des consommateurs.

Les programmes nationaux s'avèrent trop éloignés des destinataires finaux, ils sont donc mal adaptés à la diversité des conditions de vie des habitants et ne prennent pas suffisamment en compte les contraintes auxquelles doivent faire face les consommateurs dans leur vie de tous les jours. Les évaluations ont montré par exemple que les aides financières importantes accordées dans le secteur résidentiel ont surtout profité à des propriétaires de logement disposant de revenus élevés. Les ménages les plus défavorisés — personnes âgées, chômeurs, locataires — ont rarement utilisé ces aides pour réduire des dépenses de chauffage qui pèsent très lourd dans leur budget.

Faut-il considérer les programmes locaux comme une alternative valable ? Qu'apportent-ils de nouveau ? Nous avons tenté de répondre à cette question dans le cadre d'une étude multinationale menée sous l'égide de la Commission des Communautés européennes (2). Les études de cas réalisées suggèrent que les programmes locaux peuvent être plus particulièrement efficaces dans trois domaines : tout d'abord en tant que relais pour la mise en œuvre d'une politique nationale ; ensuite pour permettre l'émergence, au niveau local, de nouveaux moyens d'action mieux adaptés pour la maîtrise de l'énergie dans l'habitat ; et enfin pour associer l'objectif des économies d'énergie avec d'autres buts tels que la création d'emplois ou l'assistance sociale aux personnes défavorisées.

Les exemples suivants illustrent bien ces traits caractéristiques.

Des campagnes bien ciblées

• A Tübingen, au sud de la République fédérale d'Allemagne, il existe quatre programmes différents d'aide pour les économies d'énergie, conduits par un groupe d'écologistes, la société locale de distribution d'électricité, la municipalité et enfin par une union locale de consommateurs. Chacun de ces programmes a eu une « clientèle » propre, tant et si bien que cette pluralité s'est avérée capable de mobiliser un large éventail de la population. L'association des économies d'énergie à la protection de l'environnement a été, par exemple, un bon moyen pour attirer les ménages les plus jeunes.

• De même les programmes de La Rochelle ou de Conflans-Sainte-Honorine, en France, montrent que la mise en œuvre d'une politique nationale au niveau local est plus pragmatique et mieux adaptée aux besoins des usagers. En conséquence les impacts sont nettement plus importants et mieux répartis dans les différentes couches sociales (à Conflans, le taux record de 51% de participation parmi les ménages éligibles a été atteint !).

• En Grande-Bretagne et en Hollande ont été conçus des programmes locaux spécifiques d'aide aux ménages défavorisés. Dans un quartier de Zutphen (Hollande), un programme d'isolation thermique pour les locataires a réussi à obtenir 40% de participation et une économie d'énergie moyenne de 15% par logement isolé. Ce programme est aussi ingénieux que simple : avec l'accord du locataire, le coût des travaux est avancé par la société immobilière, qui récupère ensuite ces sommes par une augmentation du loyer. De cette façon les locataires, et plus particulièrement ceux qui pensent déménager, peuvent bénéficier d'économies d'énergie sans avoir à faire un investissement trop important. En Grande-Bretagne, une initiative du secteur associatif a pris une grande ampleur : elle vise à stimuler l'action des organisations locales en matière d'aide à l'isolation de logements de personnes pauvres et à créer des emplois en utilisant les sources nationales de financement. En sept ans, 100 programmes ont permis la création de 1 200 emplois. Ces actions ont été particulièrement efficaces pour venir en aide aux personnes en situation personnelle ou financière difficile.

Des résultats riches d'enseignements

Le succès de la plupart de ces programmes locaux est attribué d'une part au fait que les services offerts étaient très complets, d'autre part à l'utilisation combinée de différents canaux d'information et de sensibilisation. L'utilisation de réseaux sociaux informels (parents, voisins) et la mobilisation de structures locales bien implantées ont permis de parvenir à des résultats supérieurs, en tout état de cause, à ceux obtenus dans le cadre d'une campagne nationale, fût-elle très coûteuse.

En définitive les programmes locaux ajustant au plus près les moyens employés à la cible visée sont plus flexibles, s'adaptent mieux aux caractéristiques du lieu, enfin réussissent à associer différents objectifs, sources de financement, et à obtenir une collaboration entre partenaires sociaux variés. Par ailleurs une des qualités probablement spécifiques de ces programmes locaux est de parvenir à atteindre les ménages les plus défavorisés. Notons toutefois que la décentralisation des programmes ne suffit pas à obtenir ce résultat : ceux-ci doivent être conçus, dès l'origine, en fonction de cet objectif.

La décentralisation des programmes apparaît donc comme une réponse institutionnelle prometteuse dans le domaine de la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, cependant quelques précautions sont indispensables. S'il existe de nombreuses réussites, on peut relever çà et là des échecs douloureux. Un manque d'expérience des organisateurs, une fragilité financière de l'opération ou des conflits politiques au sein de la collectivité locale ont parfois fortement réduit l'efficacité et menacé l'existence même de tels programmes.

Pour que les initiatives ou projets locaux puissent se développer, il convient de leur apporter une aide dans deux domaines. Premièrement ils doivent recevoir un soutien actif des autorités locales, mais aussi nationales, afin d'être légitimés aux yeux des différents partenaires et du public. Deuxièmement ils doivent pouvoir bénéficier de conseils et d'arbitrages de la part d'un organisme compétent et indépendant des intervenants locaux. Cette instance médiatrice fait office de « pompier » en cas de crise grave au cours du déroulement du programme. Qui doit jouer ce rôle ? On peut concevoir que la réponse varie suivant le pays considéré. Toutefois l'exemple britannique mérite de retenir l'attention : dans ce pays, c'est une structure émanant du milieu associatif qui assure cette fonction, le Neighbourhood Energy Action.

(1) Georges Gaskell, professeur à la London School of Economics ; Eric Monnier, sociologue au Centre scientifique et technique du bâtiment.

(2) G. Gaskell, B. Joerges, E. Monnier *et al.*, « Consumer energy conservation policies, a multinational study », CCE, décembre 1984.

culture

EXPOSITION

A LA KUNSTHALLE DE HAMBOURG

Christo l'emballeur présente ses « îles entourées »

La Kunsthalle, le musée des beaux-arts de Hambourg, en ce début de printemps encore glacial, est allée chercher l'air de Floride, et a livré plusieurs de ses salles à un artiste jugé jusqu'à présent avec une saine dose d'irrespect en France : Christo l'emballeur.

La seule fois où Christo s'était vraiment intéressé à la France, en termes de projet et non de vie privée, c'était voici deux ans, lorsqu'il se mit en tête d'emballer le pont Neuf. Avec du papier kraft et de la ficelle. La Samaritaine ne se sentait plus d'aise, et se sentait, en revanche, pousser des ailes de mécène à faire pâlir ses fondateurs. Mais emballer le pont Neuf, outre le financement de l'opération et les émoluments qu'un artiste est en droit d'attendre d'un tel travail, cela implique beaucoup d'autorisations. On imagine la réaction du responsable de la circulation parisienne, à la préfecture de police, quand on lui a expliqué qu'il faudrait détourner pendant quelques semaines les flux d'automobiles, le temps d'emballer le plus vieux pont de Paris. Et quels effets une telle idée, si l'on venait à l'accepter, pourrait faire sur l'électorat des quartiers centraux. La culture et la politique font bon ménage, mais il y a des limites.

Or Christo, Christo Javacheff, né en 1935 en Bulgarie, et qui a curieusement pris, en 1958 à Paris, la manvaise habitude de tout emballer, a trouvé aux Etats-Unis de bien plus larges espaces à empaqueter sans rencontrer pareils obstacles. C'est ce que montre l'exposition de la Kunsthalle de Hambourg, considérable exposition par sa surface, et pourtant bien modeste par rapport à l'emballage en question.

Les arts ont pris des formes si étranges qu'il faut aujourd'hui des érudits allemands pour les prendre au sérieux. Et il faut une bien nouvelle conception du plaisir esthétique pour comprendre comment une « exposition-compte-rendu » peut suppléer à l'œuvre elle-même. L'œuvre était, il est vrai, difficilement transportable, plus difficilement que le pont Neuf si cela est concevable Car il s'agit de neuf îles de la baie de Biscayne, celle de Miami, en Floride.

« Nymphéas » ?

Après avoir emballé des montagnes, des musées d'art contemporain, des monuments variés comme le mur Aurélien à Rome, Christo, en 1980, a eu l'idée assez peu nécessaire en apparence de s'attaquer à un chapelet de petites îles inhabitées. La grande nouveauté du projet, qui devait voir sa réalisation puis sa disparition, en 1983, était qu'il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'emballage mais d'un procédé plus sophistiqué et pour ainsi dire inverse : Christo, en effet, entoura, souligna ces neuf îles de larges corolles de toile plastique rose, l'ensemble de la zone maritime ainsi couverte correspondant à 650000 mètres carrés. Au grand dam des écologistes, inquiets pour les crevettes.

650000 mètres carrés : aucun peintre n'a jamais rêvé d'en couvrir ne serait-ce que le centième. Les photos, prises d'avion, montrent ce curieux paysage sous un ciel exaltant de crépuscule doré et, selon qu'on est plus ou moins réceptif à ce genre de travail, on accepte le premier titre imaginé par Christo pour son œuvre – *Nymphéas*, le fameux don de Monet à l'Etat, – ou bien on s'en agace et l'on préfère voir dans le paysage transfiguré une assiette de choux à la crème dans des barquettes de papier rose. Cette hypothèse nous paraît d'ailleurs plus conforme à Christo que la référence culturelle.

Le titre final, prudent, devait être *Surrounded Islands*, les îles entourées. L'opération mobilisa pendant des semaines des usines productrices de plastique, un staff conséquent d'ingénieurs et des centaines de volontaires pour aller installer ces structures complexes. L'exposition, qui montre tout cela, est passionnante, comme si elle racontait le premier dirigeable ou bien ces grandes mobilisations sur les plages en temps de marée noire... On voit les échantillons – colossaux – de plastique rose, d'immenses photos et ces innombrables dessins préparatoires de l'artiste qui sont autant de petites œuvres autonomes, et de valeur marchande.

Devant le travail de Christo, on peut, bien sûr, rester de glace. Inutile ? Il ne l'est ni plus ni moins que beaucoup d'œuvres d'art. Il a, en revanche, un effet certain d'étonnement. Il suffit de voir comment tant de gens, volontaires ou simples spectateurs, habitants de Miami ou complices de partout ailleurs aux Etats-Unis, ont pu se passionner pour une pareille entreprise culturelle, mi-intellectuelle mi-boy-scout.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

DEUX REPRISES AU CINÉMA

« ACTE DE VIOLENCE », de Fred Zinnemann

Un classique méconnu

Acte de violence, film B de quatre-vingts minutes très apprécié lors de sa sortie en 1949, naît d'une conjonction particulièrement heureuse : la vogue du film noir, qui fera, un quart de siècle plus tard, les délices des fanatiques de sémiologie par la construction rigoureuse de ses scénarios, et l'arrivée chez MGM, aux côtés de Louis B. Mayer, le patron, du producteur Dore Schary dont on attend qu'il insuffle une vie nouvelle à la vénérable maison et joue un peu le rôle tenu autrefois par Irving Thalberg, mort prématurément en 1936.

Fred Zinnemann, le metteur en scène, né à Vienne, mais émigré aux Etats-Unis avant la guerre, a grandi dans le sérail et tourné des courts métrages remarqués : on lui confie cette fois un sujet très dense, mais un budget modeste. Il en tirera le meilleur parti. Hollywood exploite encore le filon des anciens GI de retour au pays qui ont de la peine à se réadapter. Mais la révérence émue à leur égard n'est plus de mise. Ils entrent en quelque sorte dans le domaine public et peuvent être mis à toutes les sauces romanesques.

Van Heflin et Robert Ryan sont deux de ces vétérans, l'un poursuivant l'autre de New-York à Los Angeles. Ils sont affublés de charmantes petites épouses aveuglément dévouées à leur mari, Janet Leigh et Phyllis Thaxter. Le film s'ouvre et se développe un bon moment dans ce climat envoûtant de cache-cache entre un jeune Américain tonique et un autre jeune Américain psychopathe, affublé d'une infirmité qui le rend plutôt sinistre. Au fil de l'intrigue, les règles du jeu vont être renversées, le bon devenir le méchant, jusqu'à ce que les perspectives se brouillent complètement et que surgisse un de ces drames de conscience chers au réalisateur du *Train sifflera trois fois*.

Prisonnier de guerre, Van Heflin a dénoncé Robert Ryan à l'ennemi, ainsi que dix autres camarades de captivité qui ont tous été tués en essayant de s'évader. Robert Ryan a seul survécu. Van Heflin croyait bien faire, leur éviter une mort certaine. Aujourd'hui il doit s'expliquer. Mais l'astuce du scénario réussit à retourner complètement ces données, le règlement de comptes final, même filmé assez gauchement, envoie un des protagonistes ad *patres* et permet de sauver une fois pour toutes la morale.

Allant toujours à l'essentiel, *Acte de violence* fit l'objet en son temps, aux Etats-Unis, d'un véritable culte. Connaîtra-t-il chez nous, même tardivement, un pareil bonheur ? L'éloge ne serait pas complet si on ne mentionnait la présence de Mary Astor, sublime en prostituée au verbe coloré.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les grandes reprises.

« LA RONDE DE L'AUBE », de Douglas Sirk

Les forçats de la gloire

Réalisant un vieux projet qu'il nourrissait déjà du temps où il œuvrait en Allemagne – porter à l'écran le roman de William Faulkner, *Pylône* (1935). – Detlev Sierck, devenu aux Etats-Unis Douglas Sirk, « vend » enfin le projet à Universal avec qui il est sous contrat. Il retrouve trois des acteurs de *Ecrit sur du vent*, réalisé un an plus tôt, en 1956-1957 (Rock Hudson, Dorothy Malone et Robert Stack), ainsi que le scénariste George Zuckerman. Mais cette fois le tournage est en cinémascope noir et blanc.

William Faulkner a écrit un roman très américain sur le courage de quelques hommes, transfuges de l'escadrille La Fayette qui s'illustra au cours de la première guerre mondiale en France. Demi-soldes de la gloire, ils survivent en jouant les casse-cou dans des meetings aériens. Sujet éminemment héroïque, « hawksien », en référence à l'ami personnel de William Faulkner, Howard Hawks, le réalisateur de *la Patrouille de l'aube*, de *Brumes*, de *Seuls les anges ont des ailes*. *La Ronde de l'aube (Tarnished Angels)* souffre de se voir confronté aujourd'hui à ces souvenirs cinématographiques.

Mais Douglas Sirk inscrit son adaptation cinématographique de *Pylône* dans la tradition de ces superbes mélodrames qui feront sa gloire à Universal. Tous les personnages sont un peu des ratés, tant le journaliste Burt Devlin (Rock Hudson) en conflit avec son rédacteur en chef, que Roger Shumann (Robert Stack), l'as de la guerre 1914-1918, et son épouse, la capiteuse blonde La Verne Shumann, (Dorothy Malone). Les éléments du triangle amoureux sont réunis, avec un quatrième larron, le mécano Jiggs (Jack Carson), ancien amant de La Verne.

Alentour se déploient l'ambiance du carnaval de la Nouvelle-Orléans, des compétitions aériennes, avec de vieux coucous en sursis, à couper le souffle, mais surtout des passions tout d'une pièce, des caractères simples, rugueux, absolus. L'équipe du film a parfaitement recréé le climat de l'époque, 1932, rendant encore plus pathétique ces paumés sans avenir. Douglas Sirk a ses admirateurs inconditionnels, et trouvera probablement de nouveaux supporters à l'occasion de cette reprise qui nous vaut de revoir le film sur une copie impeccable. – L. M.

★ Action Christine (v. o.).

MUSIQUE

SEMAINE RELIGIEUSE A CUENCA

Les ambitions d'une petite capitale

En quittant la route de Madrid à Valence pour se diriger vers Cuenca, on traverse une campagne austère où les villages et les autos sont rares. La terre rouge ondule sur les collines de la vieille Castille; pas un paysan dans son champ; parfois un moulin à vent blanc indique que la Manche de Don Quichotte n'est pas loin; des maisons se serrent autour d'une énorme *église fortifiée*; la voie unique du chemin de fer est déserte. Seuls quelques troupeaux de moutons éveillent le paysage et les plantations d'oliviers et de pins qui luttent contre l'érosion.

Et pourtant, Cuenca, capitale de la province, avec trente-cinq mille habitants seulement, est une ville très vivante, dont les responsables manifestent un dynamisme et un optimisme remarquables. Comme leurs prédécesseurs, M. Saugar Munoz, président de la *diputacion provincial*, et M. Navarrete de Varela, alcade de Cuenca, considèrent que, en raison même des difficultés économiques, il faut miser sur la culture pour désenclaver la cité et en faire un centre de rayonnement artistique national, voire international. La Semaine de musique religieuse, d'un renom exceptionnel depuis vingt-quatre ans, a montré la voie, comme l'admirable Musée d'art abstrait espagnol (Zobel, Torner, Tapiès, etc.), qui reçoit, dans les fameuses *casas colgadas*, suspendues en encorbellement au-dessus de la gorge du Huecar, des pèlerins du monde entier; il s'est enrichi de quarante tableaux depuis trois ans *(le Monde* du 14 avril 1982).

On reste stupéfait de l'œuvre accomplie ces dernières années, en particulier sous l'impulsion d'un extraordinaire animateur, Pablo Lopez de Osaba, avec le soutien indéfectible de la *diputacion provincial* : édition de livres, en particulier une *Histoire de la musique espagnole* en sept volumes (Ed. Allianza, Madrid), qui faisait jusqu'ici défaut ; publication ces jours-ci du *Catalogue des archives musicales de la cathédrale d'Astorga*, vingt et unième volume de l'institut de musique religieuse de Cuenca, qui recense méthodiquement toutes les richesses inexplorées de l'Espagne, dont se nourrit le Festival de la semaine sainte ; collection de disques, réalisée avec le ministère de la culture, qui reproduit les œuvres les plus marquantes de ce festival depuis 1982 (tels les *Magnificat* de Moralès, les *Motets* de Victoria, *l'Agenda defunctorum* de Juan Vasquez ou la *Passion selon saint Marc* de Tomas Marco, créée ici même il y a deux ans).

Mais Cuenca ne se referme pas sur le passé. En avril 1983 a été inauguré, au conservatoire, un studio de musique électronique, qui est le seul de quelque importance en Espagne, où des compositeurs tels que Luis de Pablo et Horacio Vaggione (de l'IRCAM) viennent réaliser des œuvres et donner des cours qui attirent les étudiants des autres provinces, y compris de Madrid.

L'immense « Stabat Mater » de Scarlatti

Une nouvelle étape sera franchie d'ici à trois ans. Dans une boucle du Huecar, au creux d'une montagne rocheuse, sous les façades vertigineuses de la ville médiévale, sera édifié un élégant théâtre de mille places, dont le plan de basilique romaine (conçu par M. Garcia de Paredes, apparenté à Manuel de Falla) ne déparera pas la cité riche en églises et monastères. Il sera destiné principalement à des saisons d'opéras de chambre, dont les deux premiers spectacles pourraient être *la Flûte enchantée* et *le Barbier de Séville* de Paisiello, tandis que naîtraient en automne un festival et un concours de musique de chambre !

Cette ambition peut paraître démesurée, mais il n'est sans doute pas chimérique de vouloir attirer à Cuenca à la fois les musicologues, les compositeurs, les peintres et les musiciens de tous bords, lorsqu'on voit le succès de la Semaine religieuse (et aussi de la Rencontre internationale de polyphonie classique qui va s'ouvrir le 10 avril) : salles archicombles et programmes toujours d'une qualité indéniable.

L'année des Tricentenaires, brillamment inaugurée par la *Theodora* de Haendel *(le Monde* du 7 avril), s'est poursuivie avec deux œuvres de Bach peu connues, la *Passion selon saint Marc* (partition perdue dont on a pu reconstituer des fragments à partir de cinq cantates) et l'*Oratorio de Pâques* BWV 249, interprétés par les mêmes excellents solistes, le chœur et l'orchestre de l'English Bach Festival, sous la direction du jeune chef anglais David Roblou, dont le maniérisme baroque ne rappelle malheureusement que de très loin le naturel et l'envolée grisante de Jean-Claude Malgoire.

Mais nous remontions sur les cimes avec Domenico Scarlatti, dont on connaît fort mal les rares pages religieuses : la *Messe en sol mineur*, à quatre voix, qui figure depuis 1754 dans les archives du palais royal de Madrid, n'aurait, dit-on, jamais été chantée depuis en Espagne ! Ecrite dans le style austère de Victoria, c'est, pourtant, une œuvre d'une beauté idéale, où le don mélodique de Domenico transparaît toujours avec une fraîcheur délicieuse, caressante, sans la moindre fadeur pour autant.

Quant au *Stabat Mater*, à dix voix, sans doute écrit vers 1715 pour le Vatican, on n'imaginait pas l'auteur des cinq cent cinquante-cinq sonates pour clavecin, si brèves, capable de réaliser cet immense monument polyphonique, véritable symphonie dont le travail thématique prodigieux, qui semble annoncer l'art lumineux de Mozart et la densité d'écriture expressive de Beethoven, à l'intérieur d'une structure archaïque rigoureuse. Et ces deux œuvres étaient interprétées avec une pureté et une délicatesse vraiment célestes par le chœur San-Ignacio de Saint-Sébastien, sous la direction de José Antonio Sainz.

De telles splendeurs faisaient apparaître bien vains les efforts méritoires de Mendelssohn dans son oratorio sur saint Paul, pour copier les *Passions* de Bach auxquelles il ressemble, comme la basilique Sainte-Clotilde à la cathédrale de Chartres, malgré la foi déployée par Paul Kuentz à la tête de son orchestre de chambre et de ses chœurs, puissamment renforcés pour la circonstance.

JACQUES LONCHAMPT.

ARCHITECTURE

HANS HOLLEIN PRIX PRITZKER 1985

L'architecte autrichien Hans Hollein a reçu à New-York, le 3 avril, le prix Pritzker d'architecture. Cette récompense – un chèque de 100 000 dollars et un bronze de Henry Moore – lui a été remise par M. Jay A. Pritzker, président de la Fondation Hyatt qui patronne le prix.

[Hans Hollein est né à Vienne en 1934. Il a étudié l'architecture en Autriche, puis aux Etat-Unis, à Chicago et Berkeley. On lui doit notamment la Richard Feigen Gallery de New-York, la Retti Candleshop, deux bijouteries, et une partie de l'Office du tourisme à Vienne, une partie du musée municipal d'Abteiberg à Mönchengladbach, près de Düsseldorf, et le musée d'art moderne de Francfort. Il est le septième lauréat de ce prix.]

■ **OPÉRA DE PARIS. – M. Jean-Luc Choplin est nommé, à l'Opéra de Paris, chargé de mission auprès de Rudolf Noureev, directeur de la danse, en vue de remplacer, le 1er septembre, M. Thierry Fouquet, administrateur de la danse. M. Fouquet deviendra à cette date conseiller à la programmation artistique, chargé de la salle Favart, à la place de M. Henri Maier, nommé directeur général du Théâtre de Montpellier.**

■ **MORT DU PEINTRE PORTOCARRERO. – Le peintre cubain René Portocarrero vient de mourir à La Havane. Il était âgé de soixante-treize ans. Il avait notamment décoré le Palais de la Révolution de La Havane.**

George Dandin à Caen

Longtemps, les compegoies pour jeune public ont boudé les « classiques », comme elles avaient boudé les contes de fées. A Caen, après quelques explorations fructueuses du côté de Georges Darien, de Michel Vinaver et du Moyen Age avec *Aucassin et Nicolette*, le Théâtre du Gros-Caillou s'est avisé que Molière restait encore, aussi, un des meilleurs auteurs pour les jeunes, à condition de le traiter autrement qu'en « matinée classique ».

Georges Dandin peut se lire comme l'histoire classique d'un cocuage ou comme l'histoire d'une transgression sociale qui porte en soi son châtiment. Il y a dans cette comédie-fabliau quelque chose de dur et de clair dans la démonstration qui pourrait bien conduire à la fable brechtienne. A cette différence que Molière, selon le bon sens du temps, se situe du côté de la hiérarchie, contre la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

Gabriel Cinque, le metteur en scène, a voulu surtout voir, dans *Georges Dandin*, la révolte sympathique d'une mal-mariée à la fois contre son lourdaud de mari-propriétaire et contre ses parents odieux d'avidité et de mauvaise foi. Angélique, jouée par Bénédicte Jacquard, acide, insolente, naturelle, proclame les droits de la jeunesse au plaisir. Autour d'elle, tous les autres personnages grimaceot sioisirement ao aotant d'illustrations de l'intérêt.

Le décor, mi-fantasmatique, mi-réaliste, évoque la fête galante et la ferme de vieux terroir dans la mélancolie d'un début d'automne où flotte l'ennui, où s'étirent les désirs vagues. Une certaine lenteur de jeu, un climat ténébreux aident eocore à doooer au spectacle comme une épaisseur romanesque et aux personnages une vraie profondeur.

BERNARD RAFFALLI.

★ Théâtre du Gros-Caillou, 5, rue de l'Arquette, 14 000 Caen, tél. : (31) 34-40-40.

Les cinquante ans de « Jazz Hot »

Jazz Hot fête soo cinquantième aooivereeire. C'est la plus ancienne, la première revue spécialisée du monde en soo domaine. Une invention française. On la troovera eo kiosque jusqu'au 30 avril. Uo ouméro remarquable, de quelque ceot pages, décrit l'aventure d'un art foodamentalement nouveau, de la fin de la première guerre mondiale à 1935, puis de chapitre en chapitre, et de cinq en cinq ans, déroule le fil des époques successives, de 1945 à 1985. Charles Delaunay, fondateur do mensuel, laisse aller sa mémoire et apporte beaucoup à cette grande opération – comme, de son côté, Grappelli, avec son humour de grand seigneur montmartrois, sa parole superbe et assassine. Jacques Hess redonoe un peu de corps à Saint-Germain-des-Prés, qui ne fut pas, contrairement à ce qu'oo dit maintenant pour faire malin, une pure invention de journalistes, de confrères d'autrefois.

LUCIEN MALSON.

★ *Jazz Hot*, n° 419, 25 francs. 1, rue Lord-Byron, Paris-8e.

Fleur bleue soviétique

Les histoires d'amour soviétiques telles qu'elles oous parviennent au cinéma Cosmos, à Paris, sont pleioes de malice. Les mises en scène s'effaceor devaot les acteurs, qui eux-mêmes servent leurs personnages avec une grande intelligeoce. Cela oe fait pas des chefs-d'œuvre, mais des divertissements charmaots, d'une drôlerie mélancolique et toujours poétique.

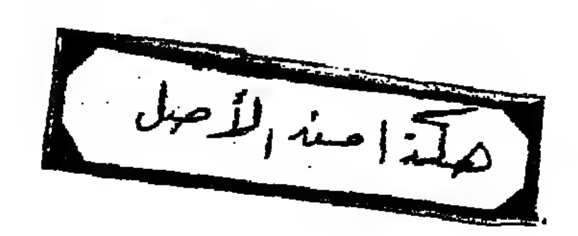
Après *Amoureux volontaires*, voici *Romance du front*, de Piotr Todorovski, film eovoyé aox oscars et maintes fois primé dans les festivals. Un jeuoe soldat, Sacha, s'éprend eo secret de Liouba, la bien-aimée du commandant ; il lui fait ses adieux eo lui souhaitant beaucoup de bonheur.

Sacha retrouve Liouba après la guerre. Il est marié, installé, il est projectiooniste. Elle n'est plus la jeune fille lumineuse : elle veod, gouailleuse, des petits pâtés dans la rue. Mais l'amour de Sacha est intact.

Le film progresse sur de constaots décalages. Sacha est piteux et superbe à la fois. Il s'occupe de Liouba, sans tromper sa femme. Le trio évolue seloo la ténacité du petit boobomme terne. Comme il ignore la méchanceté et ne veut pas s'imposer, il subira les cruautés du sort. Tout le travail des comédiens, surtout Inna Tchourikova dans le rôle de l'épouse, consiste à donoer leur revaoche à ces individus malmenés par la vie.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Le Cosmos (6e).



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PAS DE VEINE POUR DRACULA : Sentier des Halles (236-37-27), 21 h 30.

GIGI : Nouveautés (770-52-16), 20 h 30.

LE CONCILE D'AMOUR : Quai de la Gare (585-88-88), 21 h.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : le Triomphe de l'amour.

ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : l'Heureux Stratagème.

PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : la Donna et Olympe Dort.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) : Ballet : 20 h 30, Ballet du vingtième siècle M. Béjart : 2e programme « Notre Faust » (Musique : Messe en si mineur et Agnus dei, de J.-S. Bach) : tangos argentins (Micha Van Hoecke).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : la Milliardaire.

Les autres salles

☞ AMANDIERS (366-42-17), 20 h 30 : Folies burlesques internationales.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 30 : le Sablier.

☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h ; 15 h : Moi-29e à l'ombre.

☞ ATELIER (606-49-24), 21 h : En attendant Godot.

ATHÉNÉE (742-67-27), Salle L.-Jouvet, 19 h : Roméo et Juliette.

☞ BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

CARTOUCHERIE, Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : les Incurables.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h, ; dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.

☞ COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : le Baiser d'amour.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h 15 : Messieurs les ronds-de-cuir.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.

DIX-HEURES (606-07-48), 20 h 30 : Tête de bois ; 22 h : Scènes de ménage.

DIX HUIT THÉATRE (226-47-47), 20 h 30 : Dialogue d'exilés.

EDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.

☞ ÉPICERIE (724-14-16) 18 h 30 : Dernier bain ; 20 h 30 : Big Bang dans l'île de Calfiato.

☞ ESPACE-GAITÉ (321-56-05), 20 h 30 : Morpioni's palace.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19), 18 h 30 : les Hivernants.

☞ ESSAÏON (278-46-42), sam., L 18 h 45 : le Chant profond du Yiddishland.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Love.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-94-06), 20 h 30 : Atlantide ma mort.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Guérison américaine.

☞ LIERRE-THÉATRE (586-35-83), 20 h 30 : l'Opéra nomade.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h : l'Ombre d'Edgar ; 20 h : Enfantillages ; 21 h 43 : Le pupille veut être tuteur. II. 18 h : l'Entrée en matière ; 20 h : Orgasme adulte échappé du zoo ; Petite salle, 21 h 30 : C'est rigolo.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 43 : les Œufs de l'autruche.

☞ MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Savage Love ; 22 h : la Porte - la Crise.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Berlue.

☞ MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 ; Un drôle de cadeau.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Petite salle 21 h : Tchekhov Tchekhova.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Gigi.

ŒUVRE (874-42-52), sam. 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

☞ POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 30 : Ma femme.

PORTE DE GENTILLY (580-20-20), 20 h 30 : Mademoiselle Julie.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

POTINIÈRE (261-44-16), 21 : Double foyer.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39), 21 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Tous aux abris.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.

☞ TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. 20 h 30 : l'Ecume des jours.

☞ THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

☞ THÉATRE DU MARAIS (278-03-33), 20 h 30 : Androclès et le Lion.

THÉATRE MONDAIN AMBULANT (887-09-87), 20 h 30 : le Grand déménagement.

☞ THÉATRE PRÉSENT (203-02-35), 20 h 30 : la Madeleine Proust en forme.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), I. 22 h : Ce qui est bon dans la tarte ; II. 22 h : l'Ascenseur.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, 20 h 30 : Musica Musica ; Petite salle 20 h 30 : l'Arbre des tropiques.

☞ THÉATRE DE L'UNION (246-20-83), 18 h 30 : le Journal d'un fou.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30, sam. 16 h : Toc ; 20 h 30 : Haut comme la table ; 22 h 30 : Carmen Cru.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : les Temps difficiles.

La danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : Danse de l'Inde, style Kathak.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Danse buto.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. : J.-Cl. Malgoire (Haendel : Ariodante).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 20 h 30 : C. Funet, I. Krainik (Bach, Haendel).

Nouveau Théâtre Mouffetard, 20 h 45 : Quatuor de cors L.F. Dauprat (œuvres de G. Barboteu, F. Schubert, N. Tcherepnine, E. Bozza, L.E. Shaw).

Mardi 9 avril

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

16 h : Carte blanche à Cinématographe : Port-Arthur, de N. Farkas ; 19 h : Cinéma japonais : Le Documentaire : le Procès de Tokyo, de M. Kobayashi.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic, 14e (544-43-14). – V. f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : Republic cinéma (H.sp.), 11e (805-51-33).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

L'AMOUR BRAQUE (Fr.) (*) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-93).

L'AMOUR EN DOUCE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-It.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA COMPAGNIE DES LOUPS (Ang., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

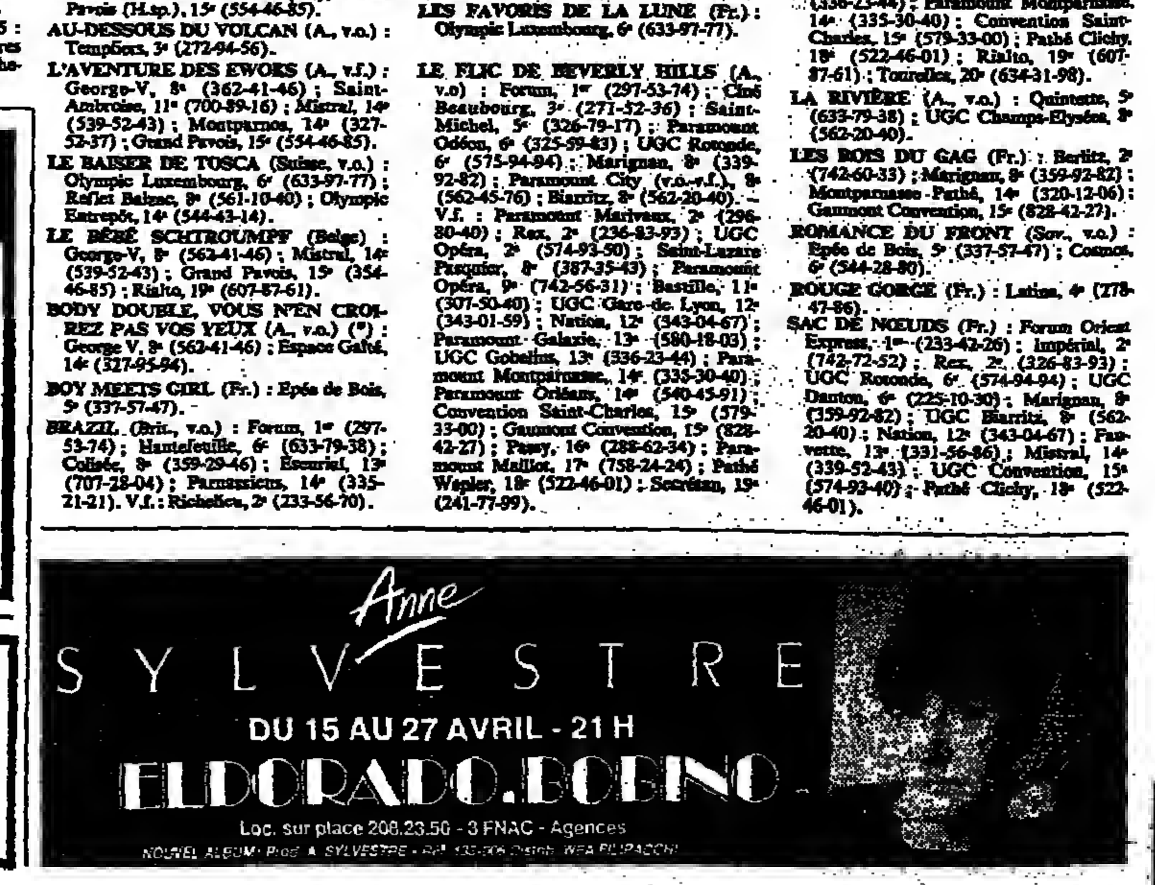
LE COW-BOY (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 2e (222-57-97) ; George V, 8e (561-41-46) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

DUNE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.o., v.f. : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

EL NORTE (A., v.o.) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

MERCREDI



ANTARCTICA (Jap.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Action Rive Gauche, 5e (329-44-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (322-47-94).

APRÈS LA RÉPÉTITION (Sue., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.), Grand Pavois (H.sp.), 15e (554-46-85).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : George-V, 8e (362-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE BAISER DE TOSCA (Suisse, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-40) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : George-V, 8e (562-41-46) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Grand Pavois, 15e (354-46-85) ; Rialto, 19e (607-87-61).

BODY DOUBLE, VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BOY MEETS GIRL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

EMMANUELLE IV (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FAVORIS DE LA LUNE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; Marignan, 8e (339-92-82) ; Paramount City (v.o.-v.f.), 8e (562-45-76) ; Biarritz, 8e (562-20-40). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-50-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

GREMLINS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-56-70).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LES GRIFFES DE LA NUIT (A., v.o., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07).

GWEN, LE LIVRE DE SABLE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

HEIMAT (All., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21). – V.f. : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

HOLLYWOOD GRAFFITI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cubain, v.o) : Latina, 4e (278-47-86) ; Denfert, 14e (321-41-01).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LADY HAWKE LA FEMME DE LA NUIT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; George V, 8e (562-41-46) ; Lumières, 9e (246-49-07).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Rialto, 19e (607-87-61).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit. v.o) : St-Ambroise (Hsp), 11e (700-89-16).

MISSION NINJA (A) (*) (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (Fr.) (*) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

O AMULETO DE OGUM (v.o.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Républic Cinéma, 11e, (805-51-33).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

PARTIR, REVENIR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).

PASOLINI, LA LANGUE DU DÉSIR (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA PETITE FILLE AU TAMBOUR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

PIANOFORTE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (Hsp.), 15e (554-46-85).

LES RIPOUX (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Capri, 2e (508-11-69) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Rialto, 19e (607-87-61) ; Tourelles, 20e (634-31-98).

LA RIVIÈRE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).

LES ROIS DU GAG (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

ROMANCE DU FRONT (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (544-28-80).

ROUGE GORGE (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).

SAC DE NŒUDS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Rex, 2e (326-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (339-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

SPECTACLES

LES SAISONS DU CŒUR (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

SOLDIER'S STORY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

SOS FANTOMES (A., v.o., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

STALINE (Fr.) : Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

LE THÉ A LA MENTHE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

TRAIN D'ENFER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) : UGC Marbeuf, 6e (561-94-95).

VARIETY (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LA VIE DE FAMILLE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

VOYAGE A CYTHERE (Grec, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (561-10-60).

Les festivals

BERGMAN (v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12) : le Septième Sceau.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01), 18 h : India Song.

LES FEMMES D'ANTONIONI (v.o.), Olympic, 14e (544-43-14) : Identification d'une femme.

LAUREL ET HARDY (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11) ; I. 15 h 15 : Têtes de pioche ; II. 15 h 30 : Laurel et Hardy conscrits.

LE ROMAN NOIR AU CINÉMA (v.o.), Action-Rive gauche, 5e (329-44-40) : le Dahlia bleu.

E. ROHMER, République-Cinéma, 11e (805-51-33), 22 h. : Pauline à la plage ; 16 h : le Signe du Lion.

HOMMAGE A TRUFFAUT, Club de l'Etoile, 17e (380-42-05) : Jules et Jim.

LES FILMS NOUVEAUX

BLANCHE ET MARIE, film français de Jacques Renard : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (575-33-00).

2010, film américain de Peter Hyams, v.o. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Ermitage, 8e (563-16-16) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). V.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Français, 9e (770-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

COUNTRY, LES MOISSONS DE LA COLÈRE, film américain de Richard Pearce, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

HORS-LA-LOI, film français de Robin Davis : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

MERCREDI

COMMUNICATION

Mardi 9 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 **Jeu : Enigmes du bout du monde.**
Un remake de la « Course autour du monde ».
21 h 35 **Romands d'amour.**
De Jean-Louis et José Roy.
Le rêve aujourd'hui pour une jeune Mauricienne, c'est de traverser l'Océan pour épouser un Suisse. Une extraordinaire émission, pleine d'intelligence et d'intimisme où il y a cette manière particulière de tout dire. Ce document, initialement prévu le 27 mars, avait été déprogrammé à cause de la diffusion d'un match de football.
22 h 35 **Tintam'arts.**
Magazine d'A. Gallien.
Autour de la Comédie-Française : une institution culturelle vieille de trois cents ans.
23 h 35 **Journal.**
23 h 50 **C'est à lire.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 40 **Cinéma : Rends-moi la clef.**
Film français de G. Pirès (1980), avec G. Marchand, J. Birkin, J. Dutronc, N. Nell, R. Bertin, J.-P. Muel.
Une jeune femme, séparée de son époux, doit se remarier avec un PDG divorcé. Mais « l'ex » a gardé la clé de l'appartement.
22 h 15 **Mardi cinéma.**
23 h 35 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Cinéma : Mélodie en sous-sol.**
Film français d'H. Verneuil (1962), avec J. Gabin, A. Delon, V. Romance, C. Marlier, M. Biraud (N.).
Un vieux truand sorti de prison tente un coup fumant – le cambriolage du casino Palm-Beach de Cannes – avec un jeune voyou manquant d'expérience.
22 h 35 **Journal.**
23 h 5 **Allegoria : Jeff Gravis.** (le métro).
23 h 15 **Prélude à la nuit.**

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Oum le dauphin ; 17 h 15, Cinéma jeunesse : Michael, chien de cirque, de S. Nicolaescu ; 18 h 45, Dans les mains du magicien ; 18 h 50, Atout PIC ; 18 h 55, Feuilleton : le Grand César ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 30, la Crime, film de P. Labro ; 22 h 10, Circulez, y'a rien à voir, film de P. Leconte ; 23 h 40, le Deuxième Souffle, film de J.-P. Melville ; 2 h 15, Vol du condor au-dessus des Andes.

FRANCE-CULTURE

20 h 30, Pour ainsi dire, magazine de la poésie.
21 h Entretien avec... Jean Paulhan : l'enfance.
21 h 30 Diagonales, l'actualité de la chanson.
22 h 30 Nuits magnétiques : un Américain à Paris-Roubaix.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : « La voix des voix » de Levinas, « Hop » de Dusapin, « Mouvement pour violoncelle », de Strauch, « Triple duo », de Carter par l'Ensemble intercontemporain, dir. P. Eötvos, sol. P. Strauch, violoncelle.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz club – le quartette de Dizzy Gillespie.

Mercredi 10 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 **ANTIOPE 1.**
11 h 45 **La Une chez vous.**
12 h **Feuilleton : Arnold et Willy.**
12 h 30 **La bouteille à la mer.**
13 h **Journal.**
13 h 40 **Vitamine.**
16 h 20 **Info jeunes : Hidalgo et Noah à la une.**
16 h 40 **De A à Zèbre.**
Rock, ciné, B.D., look...
17 h 30 **La chance aux chansons.**
18 h **Le village dans les nuages.**
18 h 20 **Mini-journal pour les jeunes.**
18 h 35 **Série : Cœur de diamant.**
19 h 15 **Jeu : Anagram.**
19 h 40 **Feuilleton : les Bargeot.**
19 h 55 **Tirage du tac-o-tac.**
20 h **Journal.**
20 h 25 **Football : Juventus-Bordeaux** (sous réserve) en direct de Turin.
Au cas où le match ne serait pas diffusé, TF1 programmerait les émissions suivantes : 20.35, Tirage du Loto ; 20 h 40, Dallas ; 21.30, Documentaire : Le taxi jaune (délinquance, drogue, prostitution, une caméra invisible à Harlem) ; 22.10 Cote d'amour ; 22.55, Journal ; 23.15, C'est à lire).
22 h 20 **Série : Dallas.**
Arrestation de l'agresseur de Bobby.
23 h 5 **Journal.**
23 h 20 **C'est à lire.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 **Télématin** (à 8 h 30, Feuilleton : la Farandole).
10 h **Récré A2.**
Judo boy ; les Viratatoums ; Tchaou et Grodo.
12 h **Journal et météo.**
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 30 **Feuilleton : Les amours des années folles.**
13 h 45 **Cinéma : De la part des copains.**
Film franco-italien de T. Young (1970), avec C. Bronson, L. Ullmann, J. Mason, J. Ireland, J. Topart.
Pour l'obliger à les aider, des truands américains prennent en otages la femme et le fille d'un ancien complice.
15 h 20 **Récré A2.**
16 h 50 **Micro Kid.**
17 h 25 **Les carnets de l'aventure.**
« Les 5 Boréales », d'E. Alibert.
18 h **Super Platine 45.**
Dorothée, Nick Heyward, Bibi, Jesse Garon...
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : A cause d'une chaussure.**
D'après E. Bercovici, réal. W. Hale. Avec R. Mitchum, A. Dickinson, M. Ferter.
Un ancien policier désabusé après un drame privé qui l'a contraint à démissionner de ses fonctions est amené à rechercher l'épouse d'un propriétaire de casino mystérieusement disparue. Avec Robert Mitchum.
22 h 10 **Document : Perles de stars.**
Déprogrammée deux fois, cette émission passe quelques jours avant celle de la première chaîne – Ah, la concurrence ! – elle est faite des chutes et des ratages de l'écran : les fous rires auxquels vous avez échappé, les décors qui tombent, les éternuements des grands hommes politiques, etc. Hilarant ! (lire notre article).
23 h 20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 55 **Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.**
17 h **Télévision régionale.**
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 **Dessin animé : Lucky Luke.**
20 h 5 **Les jeux.**
20 h 35 **Cadence 3.**
Emission de Léla Milcie et Guy Lux.
Invitée d'honneur : Linda de Suza. Avec Sacha Distel, Jeane Manson, Nana Mouskouri...
22 h 5 **Journal.**
22 h 25 **Cinéma : les Honneurs de la guerre.**
Film français de J. Dewever (1981), avec P. Collet, P. Mercey, H. Maik, S. Davri, J.-P. Moulin, B. Verley, D. Godet, G. Basset (N.).
En août 1944, la libération manquée d'un village français dont les habitants avaient conclu un accord avec un détachement allemand en retraite et fatigué.
23 h 50 **Allegoria : Nicolas de Staël.**
23 h 55 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

7 h, 7/9 ; 9 h, Cabou Cadin (et à 13 h 35) ; 11 h 30, Circulez, y a rien à voir, film de P. Leconte ; 13 h 5, Rue Carnot (et à 17 h 30) ; 14 h 45, Série : Maître du jeu ; 17 h, Batman ; 18 h 4, Jeu : 4 C+ ; 18 h 40, Jeu : les affaires sont les affaires ; 19 h 10, Zénith ; 19 h 45, Tout s'achète ; 20 h 5, Top 50 ; 21 h, Noces de sang, film de C. Saura ; 22 h 10, le Grand Carnaval, film d'A. Arcady ; 0 h 25, la Victime, film de G. Dobray ; 1 h 40, Hill Street Blues ; 2 h 30, Top 50.

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : le voyage de La Pérouse (et à 10 h 50 : au jardin d'Eden) ; 9 h 5, Matinée de la science et des hommes. Revue de presse (la révolution en médecine et les médecines parallèles) ; 10 h 30, Musique : Miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10 Le livre, ouverture sur la vie ; Rencontre de jeunes lecteurs avec Jacqueline Mirande ; 11 h 30 Feuilleton : Germinal 85 ; 12 h, Panorama ; 12 h 45, Avant-première : Rufus ou liberté ; 14 h, Un livre, des voix : « Je cherche un livre », de Pierre Vilbreau ; 14 h 30, Passage du témoin : J. Couelle et G. Van der Kemp (redif. de l'émission du 6 avril) ; 15 h 30, Lettres ouvertes, magazine littéraire ; 17 h 10, Le pays d'ici, en direct de Laval ; 18 h, Subjectif : Agora (Clément Lepidis) ; à 18 h 35, Tire ta langue ; à 19 h 15, Rétro ; 19 h 30, Perspectives scientifiques : la composition de l'atmosphère ; 20 h, Musique, mode d'emploi : le travail avec Ravel.
20 h 30 Portrait : Kathleen Raine ou les royaumes du solitaire.
21 h 30 Musique : Pulsations – aria-opéra-suite, Paris 1985 – Funerale.
22 h 30 Nuits magnétiques : Françoise Hardy, « portrait sans noir ni blanc ».

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Bela Bartok ; 7 h 10, L'imprévu : magazine d'actualité musicale ; 9 h 8, Le matin des musiciens : les dernières sonates de Beethoven ; œuvres de Dussek, Beethoven, Zemlinsky, Brahms ; 12 h 5, Le temps du jazz : feuilleton « les voies du Seigneur » ; 12 h 30, Concert : œuvres de Maderna, Schoenberg, Barreau, Amy par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, sol. B. Pecchioli : 14 h 2, Tempo primo ; 15 h, Les après-midi de France-Musique : l'Opéra de Monte-Carlo 1879-1985 ; œuvres de Massenet, Puccini, Mendelssohn, Wagner, Giordano ; 17 h 50, Les sonates de Scarlatti : par Scott Ross ; 18 h 2, Les chants de la terre ; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui : Où jouent-ils ? ; 19 h 15, Spirales ; 20 h 4, Avant-concert.
20 h 30 Concert (Saison lyrique) : « le Chevalier à la rose » de R. Strauss par le Nouvel Orchestre philharmonique, les Chœurs et la maîtrise de Radio-France, dir. S. Soltesz, premier violon, E. Balmas, sol. T. Zylis-Gara...
24 h Les soirées de France-Musique : « 1911 » ; œuvres de Schoenberg, Enesco, Debussy, R. Strauss.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 10 AVRIL

– *M. André Billardin*, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, est l'invité de l'émission « Parlons vrai », d'Europe 1, à 8 h15.

A VOIR
De sottisier en bêtisier

Est-ce qu'on va bientôt avoir tout en double à la télévision ? Ça fait un petit moment que la guéguerre entre les deux premières chaînes nous amène des émissions qui se ressemblent de plus en plus à la même heure... Comme si des agents secrets avaient maintenant pour tâche de savoir à l'avance tout ce qu'une chaîne va diffuser pour lui « piquer » à temps ses idées et les montrer avant l'autre. Dans cette bagarre pour l'audience – où le taux d'écoute devient le *seul* critère de réussite, – on en arrive à des glissement fâcheux (de mœurs), à des absurdités totales.

Témoin cette émission (hilarante, il faut le dire) prévue deux fois la même semaine par les deux chaînes. Qui, le premier, a eu l'idée d'un « sottisier » des chaînes – récolter les bavures, les lapsus, les erreurs des journalistes et des hommes politiques ? Toujours est-il qu'Antenne 2, qui avait d'abord prévu de diffuser cette émission le 4 avril (à 16 h 30), l'a repoussée au 24 avril dans la soirée ; que TF 1, c'est-à-dire Stéphane Collaro, a vite fait de programmer la même ou presque sous le titre « Le grand bêtisier », juste avant, vendredi 12 avril (à 21 h 50).

Antenne 2, apprenant ce forfait, redéprogramme la sienne pour la passer... deux jours avant TF 1, le mercredi 10 avril donc, à 22 h 10, sous le titre « Perles de stars ». TF 1 ferait même actuellement pression pour qu'Antenne 2 supprime les séquences concernant sa chaîne ! Aberrant, non ?

On n'a vu que le premier des deux montages, celui d'Antenne 2. C'est drôle, très drôle. Monique Care, Alain Valentini et Gabriel Cotto ont eu l'idée de ramasser toutes les erreurs commises par la télévision, aussi bien par les stars que par les hommes politiques, des « choses » passées ou coupées (mais qui n'ont pas été mises à la poubelle), gardées dans les mémoires ou dans les tiroirs. Des heures pour les rassembler, des heures pour visionner, monter un patchwork de gags impressionnant.

On y voit des journalistes se tromper de noms en présentant leurs invités, des mots mal lâchés (*« détendu à vie... pardon condamné à détention »*), mal sortis (*« tout au long de cette foire de cons »* au lieu de Caen), mots qui vasouillent, se dédoublent, se prennent les pieds. C'est irrésistible. Comme les fous-rires de certains journalistes, un ministre s'engueulant avec un journaliste avant l'émission, les décors qui tombent sur la tête d'un présentateur, un chef d'Etat éternuant sans fin, ceux qui bâillent, ceux qui s'endorment, ceux qui parlent en aparté à leur femme...

Il y a du bon et du moins bon. Le meilleur, qui vaut presque un Marx Brothers, est peut-être le témoignage d'*Henri Weber*, retour de Pologne. Bizarrement présenté comme un révolutionnaire sandiniste, il se lance dans un discours sur l'économie de la queue qui prend une dimension obsessionnelle, surréaliste.

Une émission d'une heure, divisée en petits chapitres : « Faux départs », « Fous-rires », « Rien ne marche », « Léon chez le roi », etc. Un étrange cinéma du réel, qui parfois effraie (qu'est-ce qui est le plus vrai : le journaliste et le ministre qui s'affrontent violemment juste avant d'enregistrer une émission, ou le produit final « tout public » et étonnamment calme ?) et, le plus souvent, fait rire. Ce n'est pas méchant, ça pourrait l'être, Monique Care, Alain Valentini et Gabriel Cotto ont rejeté ce qui pourrait être blessant. Ce qu'ils montrent n'est pas toujours à l'avantage des intéressés, la plupart ont accepté de jouer le jeu – fair play – d'autre ont refusé. Qui ? *« Secret ! »* Dommage.

CATHERINE HUMBLOT.

★ « Perles de stars », mercredi 10 avril, 22 h 10, sur A 2 ; « Le grand bêtisier », vendredi 12 avril, 21 h 50, sur TF 1.

● « *Télé-poche* », *numéro 1000.* – L'hebdomadaire *Télé-poche*, créé en janvier 1966 par Cino del Duca, édite son millième numéro. *Télé-poche*, qui fait partie des Editions mondiales, est le deuxième tirage de la presse française, derrière *Télé 7 Jours* : 1 811 037 exemplaires diffusés au dernier OJD connu (année 1983). Dans son numéro 1000, *Télé-poche* propose en supplément *« trente-deux pages d'histoires drôles qui racontent quarante ans de télévision ».*

SPORTS

LA VICTOIRE DE KANKKUNEN (TOYOTA) DANS LE « SAFARI RALLY »

Petits garagistes et grandes écuries

Un coup d'essai qui a été un coup de maître : nouveau venu sur les pistes kényanes, le Finlandais Juha Kankkunen, vingt-six ans, a remporté, lundi 8 avril à Nairobi, le trente-troisième Safari Rally au volant d'une Toyota Celica, avec 34 minutes d'avance sur son compagnon d'écurie, le Suédois Bjorn Waldegaard, vainqueur de cette épreuve l'an dernier. Le secret de sa réussite, à son avis ? *« J'ai ménagé ma voiture et j'ai eu beaucoup de chance. »*

L'Allemand de l'Ouest Erwin Weber, vingt-cinq ans, qui avait mené la course depuis la mi-parcours, aux commandes d'une Opel Manta, a été frustré de sa victoire à 350 kilomètres seulement de l'arrivée, pour de graves ennuis de culasse, tandis que son co-équipier, le Finlandais Rauno Aaltonen, engagé pour la vingt-deuxième fois dans cette compétition, terminait quatrième.

Les deux Audi Quattro sport, pilotées par Stig Blomqvist, le champion du monde en titre, et Hanu Mikolla, étaient éliminées dès la première étape. Les quatre Lancia Rally l'étaient au cours de la deuxième. Sur les trois Peugeot 205 turbo 16, engagées pour la première fois dans ce Safari Rally, une seule, aux mains du Finlandais Timo Salonen, vainqueur du Rallye du Portugal, parvenait à franchir la ligne d'arrivée en septième position, à 2 heures 51 minutes de Kankkunen. Dix-neuf concurrents ont été classés sur les soixante et onze qui avaient pris le départ. Les pluies, particulièrement abondantes cette année, ont nui aux performances des pilotes. Kankkunen termine avec 318 points de pénalité alors que la vitesse moyenne imposée était de 109 kilomètres à l'heure pour les 5 200 kilomètres de secteurs chronométrés.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – L'engagement de Prem Choda dans le Safari Rally remonte à l'année même de son mariage avec Pauru, il y a tout juste un quart de siècle. Comme si une passion n'allait pas sans l'autre. Il est vrai que, pour la douzième fois, sa femme lui a servi de navigateur sur les pistes kényanes. Une virée d'amoureux un peu particulière dans une Datsun pas tout à fait comme les autres...

Ce garagiste de Nairobi, d'origine asiatique, a terminé six fois le Safari Rally et, cette année encore, à près de dix-sept heures du vainqueur. Il lui est même arrivé de se classer dixième. Il ne court, pourtant, après aucun trophée. S'il peut tirer quelque fierté à faire un bout de route commune avec les « super-stars » du sport automobile, il participe à cette épreuve pour le plaisir.

Comme beaucoup de concurrents locaux, Prem Choda fait partie des obscurs, des sans-titres, de ceux auxquels ni les commanditaires, ni les parieurs, ni les spectateurs ne prêtent grande attention. S'ils ne créent pas le « suspense », du moins font-ils nombre : un rallye de championnat du monde doit aligner au moins cinquante voitures au départ. Et, cette année, à Nairobi, il y avait soixante et onze partants dont cinquante-deux pilotes du cru, souvent au volant de véhicules mal préparés pour ce genre d'épreuve, comme, par exemple, une camionnette de livraison Toyota... C'est, en effet, un minimum de 200000 F qu'il faut engager pour ne pas faire trop mauvaise figure dans pareille compétition, sans espérer, pour autant, rivaliser avec les « têtes d'affiche ».

Ils étaient seulement six pilotes africains d'origine à prendre le départ. Cinq n'ont pas franchi le cap de la deuxième étape et le dernier a abandonné avant la mi-chemin. Trois couraient à bord de pick-up 504 Peugeot, sous les couleurs des Postes et télécommunications locales. Un simple baroud d'honneur car le Safari Rally semble échapper de plus en plus au contrôle du pays hôte, invité à prêter ses pistes et à profiter ainsi d'un appréciable « coup de pub ». « *On doit encourager les Kényans à pratiquer ce sport, comme le football*, insiste M. A. Ekirapa, président de l'Automobile Association. *Déjà, le gouvernement a supprimé les droits d'importation sur les voitures de compétition.* » Mais il en faudrait davantage pour changer la face de ce rallye.

Kényans blancs

La participation locale au Safari Rally est à l'image de son importance dans la vie économique. Aussi, n'est-il pas étonnant de constater que la quasi-totalité des pilotes locaux soient des Kényans blancs, pour la plupart d'origine britannique, et surtout des membres de la communauté indo-pakistanaise qui possède la plupart des garages et contrôle, avec les précédents, aussi bien les clubs de sport automobile que l'organisation elle-même du rallye. C'est dire que ce Safari a des allures de grande fête indienne, car tous ces « Asians » ont, qui un parent, qui un ami, dans la course.

Africains au sens large du terme et « super-stars » du sport automobile descendues du Nord : deux mondes qui se côtoient et qui s'observent sans vraiment se fréquenter. Entre eux, l'écart va se creusant, car les secondes ont l'avantage sur les premières d'avoir en main des voitures de plus en plus performantes et rapides et, à leur service, une assistance toujours améliorée. Cette année, la Peugeot 205 turbo 16 a fait son apparition sur les pistes kényanes. Les pilotes des écuries Peugeot et Audi avaient à leur disposition, outre des équipes au sol de plusieurs dizaines de mécaniciens, un avion pour les liaisons radio et un hélicoptère pour le transport, dans les sections difficilement accessibles, de « secouristes » et de pièces détachées. Lancia tenait en réserve 600 pneus, Nissan 800...

Malgré les progrès dans la technique et l'assistance, le Safari Rally reste le plus dur du championnat du monde. Au cours du périple, les pilotes des grandes écuries ont reçu de leurs navigateurs 25 000 informations, soit, à la vitesse moyenne de 2 kilomètres par minute, une toutes les cinq secondes pendant cinq jours...

Où sont les temps héroïques du Safari Rally, lorsque les concurrents n'avaient d'autre choix que d'utiliser le système « D » en cas d'avaries : bourrer de bananes le radiateur pour colmater une fuite, découper une lanière de cuir dans une chaussure pour fabriquer un joint de fortune, remplir d'herbe un pneu, faute de chambre à air. Malgré tout, « *il y a encore un peu d'aventure et d'improvisation dans cette épreuve, que l'on ne trouve plus sur les circuits européens* », reconnaît un responsable de la firme de Sochaux. Ce qui permet aux pilotes locaux de ne pas partir battus d'avance et interdit aux vedettes européennes de se croire invincibles. Shekhar Metha, un « Asian », a tout de même déjà inscrit à son actif cinq victoires au Safari Rally. Quant à Mike Kirkland, un Kényan blanc, il vient de se classer en troisième position dans l'édition 1985.

JACQUES DE BARRIN.

CLASSEMENT

1. Kankkunen-Gallacher (Fin./G-B - Toyota Celica turbo) 318 pts de pénalisation ; 2. Waldegaard-Thorzelius (Suède - Toyota Celica turbo), 352 ; 3. Kirkland-Levitan (Ken./Nissan 240 RS), 361 ; 4. Aaltonen-Drews (Fin./Ken. - Opel Manta), 372 ; 5. Weber-Wagner (RFA - Opel Manta), 424 ; 6. Ambrosio-Le Saux (C./It. - Nissan 240 RS), 478 ; 7. Salonen-Harjanne (Fin. - Peugeot 205 Turbo 16), 546.

● ESCRIME : *championnats du monde*. – Hervé Faget est devenu champion du monde des moins de vingt ans à l'épée, lundi 8 avril à Arnhem (Pays-Bas). Le dernier épéiste français à s'être imposé dans cette épreuve était Jacques Brodin en 1966.

Formule 1 automobile et football pour le premier Loto sportif

Le Grand Prix du Portugal de formule 1 automobile (21 avril) et la trente et unième journée du championnat de France de deuxième division en football (20 avril) ont été choisis pour le premier tirage du Loto sportif. Les bulletins pourront être enregistrés les mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19, dans les points de validation du Loto, aux heures habituelles.

Dans les grilles de 1 à 6, il faudra classer les six premiers du Grand Prix du Portugal de formule 1. Dans la grille 7, il faudra indiquer l'équipe qui gagnera le match de football Rennes-Reims (ou choisir de cocher la case N qui indique le match nul) et dans la grille 8 le nombre de buts marqués, au cours de six matches de football du groupe B de deuxième division. Ces matches seront précisés dans le questionnaire que la société de la Loterie nationale et du Loto national rendra public le 12 avril en fin de journée.

LE CARNET DU Monde

Décès

– M. Gérard Chauvallon,
Mme Annie Chauvallon,
M. et Mme Franck Chauvallon
et Cécile,
M. et Mme Yves Pellé
et David,
M. Bruno Stewart,
son fils, sa fille, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Angibault, Chauvallon, Sablayrolles, Dalle, Allereau,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel CHAUVALLON,

survenu le 5 avril 1985, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, boulevard Lefebvre, Paris-15e, le mercredi 10 avril, à 8 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Amboise (Indre-et-Loire).
Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Lacretelle,
75015 Paris.
4, rue des Chapelles,
92310 Sèvres.

– Les Etablissements Allereau et Chauvallon
ont la tristesse de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Marcel CHAUVALLON,

survenu le 5 avril 1985, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 avril, à 8 h 30, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, boulevard Lefebvre, Paris-15e.

35, rue Clisson,
75013 Paris.

– Le Mans. Paris.

Mme Raymond Coatanoan,
son épouse,
M. et Mme Georges Chalmin,
M. et Mme Louis Evrard,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond COATANOAN,
trésorier-payeur général honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 5 avril 1985, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 9 avril, à 10 heures, en la cathédrale Saint-Julien du Mans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

95, rue Prémartine,
72000 Le Mans.

– Mme Charles Juillard,
M. et Mme Guy Cabanel,
M. et Mme Philippe Juillard,
Christine, Isabelle, Bruno et Bertrand Cabanel,
Laura et Stéphanie Juillard,
Emmanuel Saint M'Leux,
Mme Robert Mélin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles JUILLARD,
professeur retraité
du lycée Henri-IV à Paris,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père et beau-frère,

survenu le 21 mars 1985, dans sa soixante-dix-huitième année, à Chalon-sur-Saône.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité en l'église Saint-Pierre de Menet.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Menet (Cantal), le 27 mars.

3, rue Auber,
92120 Montrouge.
2, quai Sainte-Marie,
71100 Chalon-sur-Saône.
108, rue du Général-de-Gaulle,
97400 Saint-Denis (la Réunion).

– Ville-d'Avray.

Le docteur et Mme Gabriel Illouz,
M. et Mme Jean-Luc Bruneau,
leurs familles et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice LAINÉ,
née Esther Mounenge,

survenu à Paris, le 3 avril 1985, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Ville-d'Avray dans l'intimité familiale.

12, rue Bonaparte,
75006 Paris.
11, rue Ernest-Renan,
92310 Sèvres.

– Mme Jacques Loiseau,
son épouse,
Gérard et Janine Loiseau
et leurs enfants,
Michel et Catherine
et leurs enfants,
Jean et Jacqueline Gastels
et leurs enfants,
Philippe et Jacqueline Loiseau-Marchon
et leurs enfants,
François et Marie Gillaizeau
et leurs enfants,
François et Sylvie Loiseau
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques LOISEAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre des Palmes académiques,
officier
de l'ordre de la Santé publique,
président honoraire du conseil régional de l'ordre des pharmaciens,

survenu le 5 avril 1985, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Vincent-de-Paul, Paris-10e, le jeudi 11 avril, à 14 heures.

– Mme André Michel,
son épouse,
M. et Mme Jean-Loup Michel,
M. et Mme Pierre-André Michel,
Antoine et Etienne Michel,
ses enfants et petits-enfants,
Mme André Dutreux,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André, Paul MICHEL,

survenu le 5 avril 1985, à Paris.

Une messe sera célébrée le vendredi 12 avril, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame de la Gare, Paris-13e.
L'inhumation aura lieu le même jour, à 15 heures, au cimetière de Châteauneuf-sur-Cher.

Ni fleurs ni couronnes.
Dons suggérés à l'Association pour la recherche sur le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part.

56, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

– Chambéry. Grenoble. Bourg-en-Bresse. Paris. Toulouse.

Ce dimanche 7 avril, dans la nuit de Pâques, il a plu au Seigneur d'appeler à Lui dans sa Résurrection

Edmond PECCOUD.

La messe d'action de grâces de ses funérailles sera célébrée le mercredi 10 avril, à 9 h 30, en l'église de Saint-Pierre de Lémenc à Chambéry.

De la part de
Mme le docteur Peccoud-Celière,
Mlle Salomée Schuh,
M. et Mme François Peccoud
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Chabre,
M. et Mme Alain Defour
et leurs enfants,
Le Père Dominique Peccoud
de la Compagnie de Jésus,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Rodier, Peccoud, de Cozais, Celière, Burnod, Guiral, Arragon, Mignet,
ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Tous ses parents et alliés.

Vos pensées et vos prières seront autant de fleurs.

480, chemin des Monts, Bassens,
73000 Chambéry.

– Nous avons le chagrin de faire part du décès de

Me Roger PRUDHOMME,
avocat honoraire à la cour,

survenu le 2 avril 1985, à l'âge de soixante-dix-sept ans, à son domicile.

Une messe de Requiem sera célébrée le mercredi 10 avril, à 9 h 30, en l'église Saint-Vincent du Mesnil-le-Roi (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.
Dons suggérés à l'Association pour la recherche sur le cancer, BP 300, 94803 Villejuif Cedex.

De la part de
Son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
Et ses nombreux amis.

3, rue Jules-Rein,
78600 Le Mesnil-le-Roi.

– Mme Claire Xixonet-Spira,
Mlle Stéphanie Spira,
Mlle Julie Spira,
M. Elie Spira,
M. et Mme Wilhem-Spira,
Mme Simone Gandin,
M. Camille Xixonet,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François SPIRA,

survenu subitement à Paris, le 3 avril 1985, dans sa quarante-troisième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le mercredi 10 avril, à 14 heures.

Réunion entrée principale.

Ceci tient lieu de faire-part.

82, rue du Rocher,
75008 Paris.

Anniversaires

– Pour le 10 avril 1985, [illegible] anniversaire du décès de

Mme Georges REVILLIOD,
née Marcelle Chevillard,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et gardent son souvenir.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

LÉGION D'HONNEUR

DÉFENSE NATIONALE

Grand-croix : le général de corps aérien Roland Glavany

Est élevé à la dignité de *grand-croix* :
M. Roland Glavany, général de corps aérien.

Est élevé à la dignité de *grand officier* :
M. Eugène Babot, capitaine de vaisseau.

Sont promus *commandeurs* :
MM. Jean-Claude Sompairac ; Gilbert Leuba ; Laurent Cheverry ; Louis Jérutti ; Paul Léger ; Claude Lherbette ; Roland Bienvault ; Robert Bonneville ; Albert Jacquot ; Francis Masset ; Jean Paucot ; Raymond Sabot ; Henri Wolber ; Mmes Lucie Bernard, épouse Aubrac ; Gabrielle Sadourny, épouse Pierre-Bloch ; MM. Jean Biroleau ; Eugène Claudius-Petit ; Maurice Millet ; Jacques Bonnemaison.

Sont promus *officiers* :
MM. Edmond Abbate ; André Dupont ; Xavier Schœlcher ; André Villard ; Henri Wagner ; Pierre Beaume ; Georges Roux ; Raoul Aillères ; Pierre Delon ; Pierre Grimont ; Paul Andreussi ; Ernest Baisse ; ; Gilbert Ballade ; Joseph Bernardini ; Jean Boubée ; Michel Brenky ; Yvon Chopin ; Jean Cours ; Jean Gagnoulet ; Jacques Hocatjens ; Jean Laverre ; Alain Levrier ; Emile Litzenberger ; Georges Mette ; Georges Monteil ; François Pencreac'h ; Jean-Paul Royer ; Joseph Schilling ; Marcel Tourgis ; Etienne Turpin ; Auguste Villenave ; Hubert Vivenot ; François Bardet ; Marcel Marguier ; Raphaël Roma ; Jacques Barrois ; Pierre Bessen ; Charles Borgnomano ; Robert Cadieux ; Pierre Cammartin ; Alain Constantin de Chanay ; Robert Decorse ; Jean Duprat Géneau ; Joseph Farjas ; Georges Foubert ; Jean Gautheron ; Jean Gavillot ; Marc Geoul ; René Guinard ; René Jacquinot ; Jean Jaugey ; Jacques Lefevre ; Louis Martin ; Alexandre Mitjaville ; Georges Perrain ; Marcel Pistiocini ; René Rochelet ; Arsène Sari ; Joseph Simes ; Serge Tetu ; Robert Treguer ; André Cappelari ; Emile Lerny ; Mmes Alice Reh ; Claire Scamaroni ; MM. Nandor Szegedi ; Jean Baillif ; Jean-Pierre Demarche ; Bernard Bachelot ; Georges Basili ; André Cadoret ; Etienne Carchereux ; René Letellier ; Georges Ory ; Antoine Raymondou ; Jacques Richard ; Edouard Leganguex ; Raymond Scotto ; Michel Seychal ; Raoul Brian ; Rémy Clément ; Egon Eisenbach ; Jacques Feyeux ; Henry Geniès ; Emile Jeanson ; Jean Libert ; Charles Luquet de Saint-Germain ; Pierre Mauricheré ; Jacques Peyerimhoff ; Jean Pussiot ; Jacques Raa ; Jean Rubel ; Jean Sidobre ; Claude Bruno.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Emmemond Prenat ; Christian Dupont ; Mme Anna Allen ; MM. Paul Sanz ; Jacques de Sury d'Aspremont ; Gaston Duraisin ; Georges Teillol ; Raymond Tricot ; Robert Salaün ; Jacques Dorland ; Albert Girard ; Georges Hustache ; Gaston Lussac ; Maurice Maille ; André Saillard ; Jean Saüt ; Jean Sol ; Claude Vedrenne ; Marcel Docq ; Henri Lagarde ; Pierre Agostini ; Roger Arnardi ; Bernard Balland ; Pierre Barbier ; Pierre Bardes ; Pierre Bas ; Serge Bauquel ; François Beautrais ; Raymond Bernard ; Jacques Bernheim ; Jean Billet ; Jean Blanc ; Bernard Boscher, Jean Bouchard, Lionel Boucher, Maurice Bourguignon, Gérard Capdeville, Michel Cauvin, Bernard Cavillier, Robert Chaigne, Marc Chappuis, Paul Chesnais, Gilles Claude, Paul Coelho, Gilbert Colas, René Colliac, Denis Couturier, Roger Cressent, Jean Crombé, Jacques Cuenin, Hector Dalmasso, Serge Danthier, Georges Delory, René Delouche, Jean-Louis Demaison, Georges Desachy, Pierre Desforges, André Dunand, Jean Dupéron, Jacqui Dussoulier, André Faure, Jean Fidel, Robert Foucaud, André Fourrier, Michel Gaffiot, Gaston Gallas, Maurice Gasc, Paul Geoffroy, André Gérard, Paul Giscard, Jean-Michel Godefroy, Dominique Godron, Pierre Granier, Daniel Guéret, Pierre Guérin, Pierre Guillaume, Jacques Guillery, Pierre Guyot, Roger Habert, Claude Hamon, Aimé Harriet, Joseph d'Haussy, Tancrède d'Hauteville, Albert Henrio, Joseph Hiard, Van An Huynh, Albert Iltis, André Jarrand, Yves Jarry ; MM. Pierre Labrue ; Jean Lacombe ; Gilles de La Fontaine de Fontenay le Lièvre de la Grange ; Guy Lallement ; Marcel Lamarre ; Pierre Languille ; Claude Lecarpentier ; Alain Le Cornec ; Michel Lefort ; Raymond Le Lamer ; Jean Lemaire ; Jean Lenormand ; André Le Page ; Jean Lescalier ; Maurice Lessoré de Sainte Foy ; Jean-Pierre Louër ; Alban Magnen ; André Magnon ; Rémy Magouron ; Yves Maire ; Georges Marceau ; Roger Mariètte ; Guy Martin ; Jacques Médard ; Pierre Ménégaux ; Jean Mercier ; Michel Merle d'Aubigné ; Jacques Meugé ; Jacques Michels ; Guy Miconnet ; Gérard Monteux ; Louis Moreau ; François-Xavier Morel ; Michel Nexon ; Jacques Noizet ; Guy Pacôme ; Daniel Parzy ; Jean-Paul Pelliet ; Rémy Perinetti ; Jacques Pétard ; Patrick Piérard ; Louis Pignard ; Emile Pousson ; Michel Pregnon ; Pierre Prévost ; Xavier Quenardel ; Gérard Rebonlet ; Yves Richard ; Sébastien Rivière ; Jean Roussarie ; Jacques Roustant ; Jean-Marie Roux ; André Seguès ; Lucien Sellenet ; Pierre Sendral ; Roger Sforzini, Louis Solery, Pierre Stéphan, Jean Tatinclaux, Jean Thuriault, Claude Valdiserra, Jean Valette, Léon Yande Sompèle ; Mme Christiane Vidal, veuve Jaën ; MM. Pierre de Zertucha, Marcel Ageron, Raoul Arzéri, Claude Béziade, Jacques Bordes, Charles Breuillot, Marcel Camus, Jean Chalamon, Jean Chomienne, Jean Chouvy, René Clermont, Denis Daquin, René Demay, Casimir Faraud, Jean Fayolle, Georges Florkowski, Georges Gourdon, Claude Huiteau, Mohammed Kaddouri, Karl Kaiser, Jean Laux, Roger Lazzaro, Lucien Le Lubern, Urbain Lemaire, Jean Mayali, Robert Parisot, Michel Plandé, Jacques David-Maufras, Georges Villetorte, René Vanimschoot ; MM. Charles Alefsen de Boisredon d'Assier, Jean-Philippe Berlie, Bernard Garbet, Pierre Maugendre, Claude Ménager, René Pioger, André Richard, Guy Verhaeghe, Emile Aubry, René Branché, Jean-Marie Circou, Didier Clearec, Jean Nouvier, Pierre Galy, Henri Guilmoto, Paul Chillet, Gilles Guillot, Jean-Louis Lagny, Clovis Marty, Bernard Mercier, Jacques Moreilleras, Bernard Roth, Charles Segrétin, Pierre Vergnat, Jean-Claude Vibert, Frédéric Chaliberian, Jacques Le Bel, Henry Mercier, Lucien Seber, Aimé Asquiedge.
Mme Denise Capgras, épouse Ramond.
MM. Lucien Charpentier, Jacques Coulan, Cyr Delponve, Georges Durand, René Gestias.
Mme Raymonde Jolivet.
MM. Etienne Lamy, Frédéric Reach.
Mme Cécile Romagnon, épouse Ouzoulias ; MM. Albert Rossi, Rodolphe Rossi, François Varenne, René Armand, Paul Baroud ; Mmes Edwige Bousquet, veuve Lauzar, Jeanne Colin, épouse Jacquot ; MM. Roger Collin, Francis Crémieux ; Mme Yvonne Durand, épouse Poirier ; MM. Pierre Feniès, Henri Ferrand, Roger Gale ; Mme Françoise Gallant ; MM. Bernard Jeangeorges, Léonce Lagrange ; Mme Catherine Lamothe, épouse Aguirre ; MM. Joseph Laurent, Maurice Layral, Robert Léonard, Emile Maréchal, Raymond Mollard, André Pénichon, Robert Plaugé, Paul Porchey, Charles Redelsperger, Maurice Rozen ; Mme Andrée Saladini, épouse Blesy ; MM. Henri Serre, Adrien Yutz.

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



L'Espace entre dans une nouvelle ère avec les plateformes automatiques, les stations spatiales, le lanceur ARIANE 5 et HERMES, et nous souhaitons engager des ingénieurs créatifs et entreprenants, motivés par un travail concerté en équipe. La division « Systèmes Avancés et Ingénierie Satellite » crée des postes : HF

Ingénieur Conception Système

Au sein du service Avant-Projets, il participe aux études de faisabilité et de définition de nouveaux systèmes spatiaux pour des clients nationaux ou européens (CNES, ESA, ...).

Doté d'un bon esprit de synthèse, il sera capable à terme d'animer et de coordonner des activités multidisciplinaires menées dans les différents services de la société et chez nos coopérants. Réf. NK1219

Ingénieur Contrôle de Satellites

Sa responsabilité s'exerce dans la conception et la définition des procédures de mise en orbite et d'exploitation de véhicules spatiaux. Il participe également à la conception de l'infrastructure sol (Centre de Contrôle et de Mission) nécessaire à la conduite des opérations.

Une connaissance de systèmes informatiques temps réel serait appréciée. Réf. NK 1220

Ingénieur Mécanicien

Au sein du Département Ingéniérie Satellite, il participe à la conception de l'architecture mécanique de véhicules spatiaux (satellites, plateformes, lanceurs) et élabore les spécifications techniques d'éléments structuraux.

Il apporte une première expérience de la modélisation par éléments finis et des dimensionnements de structures mécaniques. Connaissance du NASTRAN appréciée. Réf. NK 1221

Ingénieur Electronicien

Au sein du Département Ingéniérie Satellite, il participe à la conception de l'architecture électrique de satellites, spécifie les interfaces électriques des équipements et vérifie par simulation et par essais réels la compatibilité électromagnétique du satellite.

Une expérience de 2 à 4 ans de la simulation de réseaux électriques et/ou de l'intégration de systèmes avioniques serait appréciée. Réf. NK 1222

Ces postes s'adressent à des ingénieurs diplômés (X - MINES - ECP - ESE - SUP'AERO - ENST - ENSTA ...), confirmés par quelques années d'expérience dans le milieu aéronautique, spatial, ou nucléaire, ou sur des projets ingénieriing système. Anglais indispensable.

Adresser C.V. rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence du poste choisi à MATRA - Chef du Personnel - Rue des Cosmonautes - ZI du Palays - 31400 TOULOUSE.

PARFRAIRES ANNONCES





Ingénieurs HF Informaticiens Expérimentés

Leader en Europe dans le domaine de l'informatique spatiale, le centre de TOULOUSE (environ 580 P.) est orienté sur des activités de maîtrise d'oeuvre de projets spatiaux, et crée des postes pour prendre la responsabilité de nouveaux projets.

Dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux, ils participent à la conception, au développement et à la validation de systèmes complexes de communication, de gestion et de traitement des données, embarqués à bord de véhicules spatiaux ou implantés au sol pour l'intégration et l'exploitation de ces véhicules.

Ces postes s'adressent à des ingénieurs Grandes Ecoles (X, ENSI, ESE ou équivalent) ayant au moins 5 ans d'expérience de développement de systèmes informatiques acquis soit dans un milieu industriel aéronautique ou chez un constructeur, soit sur des projets de télécommunication-conduite de processus.

Anglais courant.

Ecrire avec CV, rémunération actuelle et photo en indiquant la référence NK 1213IM à : MATRA - Chef du Personnel - Rue des Cosmonautes - ZI du Palays — 31400 TOULOUSE

MATRA

JEUNE INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL ASSISTANT DU DIRECTEUR DES VENTES

ENI - ENSI - INSA (électromécanique) ou similaire + 1 à 2 ans expérience BE ou Services Techniques.

Une industrie de niveau international en expansion, fabriquant des équipements électropneumatiques spécialisés pour industries diverses (chimie, mécanique, alimentaire, appareillages scientifiques, etc.), recherche ce jeune cadre pour sa filiale française proche de Saint-Louis (68).

Mission : traitement des consultations des clients, offres techniques et commerciales, conseils techniques aux clients, gestion de l'après-vente, actions publicitaires, expositions.

Allemand ou anglais efficacement parlé indispensable.

Poste d'avenir, évolutif.

Adr. CV dét. ss réf. 1117 à
SELETEC Conseil
67009 STRASBOURG CEDEX

ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF JEAN VILAR-ANGERS. 1 500 adhérents, 7 permanents, 40 vacataires, activités multiples, salles de spectacle et cinéma, recherche :
Directeur pour prendre en charge la responsabilité animation et gestion de l'équipement. Expérience exigée. Dossier candidature (C.V. expériences, références) à retourner au Centre avant le 20 avril 1985.
C.S.C.S. Jean-Vilar.
Place Jean-Vilar. 49000 ANGERS.

Fédération du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest

CREDIT-MUTUEL "outil au service de l'homme"

ouvre à Nantes, trois nouveaux postes et accueille dans cet esprit :

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT (H/F 30 ans minimum)

en créant la fonction il ou elle sera le moteur et l'animation du développement. Responsable et animateur d'une petite équipe, son action fonctionnelle comporte trois aspects :
- Ecoute du marché, il sait susciter la créativité de tous pour faire réaliser de nouveaux produits, les commercialise - assiste et dynamise le réseau.
- Communication et publicité - relations publiques.
  Il met en valeur l'image de marque du Crédit Mutuel à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Promotion des actions sociétariales.

Il est l'acteur du développement de la vie du mouvement.

Cette fonction rattachée à la Direction Générale nécessite une formation supérieure "Ecole de Commerce" complétée par l'expérience du Marketing en entreprises. (Réf. 517 M)

RESPONSABLE DES ACTIVITES FINANCIERES

attentif à la vie des marchés monétaires et financiers, il ou elle en saisit les mouvantes subtilités. Entièrement maître de son produit, de la création à la mise en œuvre, avec son équipe (une quarantaine de personnes), il est responsable de la gestion des emplois financiers, des produits d'épargne et des services.

Formation type ESSEC/HEC... plus expérience de la fonction chez un courtier en banque, un agent de change ou un organisme bancaire. (Réf. 518 M)

CHARGE(E) DES CREDITS PROFESSIONNELS

Issu du "Réseau" - La formation aura été acquise sur le terrain ou de niveau supérieur mais enrichie par l'expérience bancaire et permettra au candidat de conduire une équipe d'Analystes et d'Assistants aux prêts professionnels - d'Assurer le Conseil Technique auprès du Réseau - de superviser l'ensemble des études dans ce domaine.

Maturité professionnelle - Rigueur - Goût prononcé pour les contacts - Souci commercial. (Réf. 519 M)

Pour chacun de ses postes, écrire, en précisant la référence, lettre manuscrite, CV détaillé, photo - rémunération actuelle à

CEIP 29 - Conseil d'Entreprise - 5, avenue du Lycée 29210 Morlaix - Tél. (98) 88.18.87

Discrétion et réponse assurées.

Ville de ROANNE (Loire)
50.000 habitants
recrute d'urgence
1 ATTACHÉ DE 2e CLASSE
pour service administratif
Architecture.
Conditions : inscription liste d'aptitude C.F.P.C. ou mutation.
Adresser candidature et C.V. à : M. le Maire, Hôtel de Ville, 42328 ROANNE CEDEX.
Pour le 15 avril 1985 dernier délai.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
555-91-82

De l'informatique à la monétique

JEUNE INGENIEUR INFORMATICIEN
Val de Loire

Cette entreprise de 2000 personnes, filiale d'un important groupe nationalisé, connaît, avec un chiffre d'affaires de 750 millions de francs, un taux de croissance annuel de l'ordre de 30 %. Face à son développement, elle recherche, au sein de sa division Moyens de Paiement (monétique), un jeune ingénieur Méthodes Exploitation.

Rattaché au Responsable du Service Production, il devra s'intégrer à l'équipe Assistance Exploitation, et être rapidement à même de mener à leur terme les différentes missions qui lui seront confiées dans la mise en place d'outils d'aide à l'exploitation (choix de progiciels et réalisations d'applications). Il interviendra par ailleurs dans la gestion et le développement des ressources de production.

Ce poste s'adresse à un jeune ingénieur en Informatique, diplômé de l'enseignement supérieur (MIAGE ou équivalent), débutant ou possédant une première expérience professionnelle, et motivé par la fonction système et les méthodes de production informatiques. La connaissance des matériels IBM/MVS constituerait un atout. La lecture de l'anglais technique est indispensable.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle, sous référence M 1/1034/K à :

EGOR OUEST-ATLANTIQUE
15 rue Charles Monselet - 44000 Nantes



PARIS LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DÜSSELDORF LONDON MADRID TOKYO MONTREAL

média-system

JEUNE CHEF DE ZONE EXPORT
Nantes

Cette jeune société, leader sur son marché, est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'équipements industriels. Son chiffre d'affaires, en constante progression (20 % par an), est réalisé pour moitié à l'exportation, dans une trentaine de pays. Face à son développement, elle recherche aujourd'hui, au sein de sa force de vente, un jeune responsable de zone export.

Rendant compte au Président, il devra s'intégrer à l'équipe déjà en place et assurera le développement commercial de son secteur géographique (quatre continents, hormis l'Europe) avec pour tâches principales : les études de marché, les animations promotionnelles, l'administration commerciale, le suivi de la distribution, l'accroissement des ventes, etc... Il entretiendra pour ce faire des relations commerciales directes et suivies (plus du tiers de son activité) auprès des agents et importateurs qu'il devra sélectionner et animer.

Ce poste, basé en région nantaise, doit motiver un commercial de terrain, âgé de 26 ans minimum, de préférence diplômé de l'enseignement supérieur (école de commerce, ou équivalent), et pouvant justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle commerciale. La pratique courante de l'anglais et de l'espagnol est exigée. La réussite dans la fonction implique un tempérament de battant, une grande disponibilité, liés à un bon esprit d'équipe, et un sens aigu des négociations.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle, sous référence M 1/1339 A, à :

EGOR OUEST ATLANTIQUE
15, rue Charles Monselet - 44000 Nantes.

egor
PARIS LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DÜSSELDORF LONDON MADRID TOKYO MONTREAL

média-system

O.A

CONSEILS DE DIRECTION
Groupe d'une centaine de Consultants
recherche

consultants de haut niveau
REGION RHONE-ALPES

pour les associer à ses missions en :
- PRODUCTION : planification, GPAO, informatique industrielle, ingénierie d'atelier, méthodes industrielles, maintenance
- LOGISTIQUE : stratégies de développement, transports, conception de système de manutention et de stockage, systèmes d'information.

Nous souhaitons rencontrer des candidats de formation GRANDE ECOLE ayant une personnalité de tout premier plan :
- profil d'organisateur,
- grande rigueur intellectuelle et forte capacité de travail,
- excellente aptitude à communiquer, convaincre et animer les hommes,
- motivés par la mise en œuvre du changement et la transmission du savoir-faire,
- disponibilité pour de fréquents déplacements en FRANCE et en EUROPE.

La qualité des missions qui leur seront confiées et le développement rapide des différentes composantes du Groupe O.A. ouvrent de larges possibilités d'évolution pour des candidats de valeur.

senior consultants
Environ 10 ans d'expérience concrète sur des projets importants

consultants
Débutants ou première expérience.

O.A Nous vous remercions d'adresser votre candidature à :
OUROUMOFF & ASSOCIES. 24 rue Joannes-Masset, 69009 LYON

Organisation et Publicité

IMPORTANTE SOCIÉTÉ LYON 9e
RECHERCHE

TECHNICIEN
BTS ou DUT CHIMIE

Pour analyse structurale organique (I.R./R.M.N.).
Pour poste dans Centre de Recherches LYON.

- Rémunération X 13.
- Restaurant d'entreprise.
- Avantages sociaux + indemnité de transport.

Envoyer C.V. + photo s/nº 5213
M.P.A. – B.P. 2355 – 69216 LYON CEDEX 02.

INRS
recrute pour NANCY

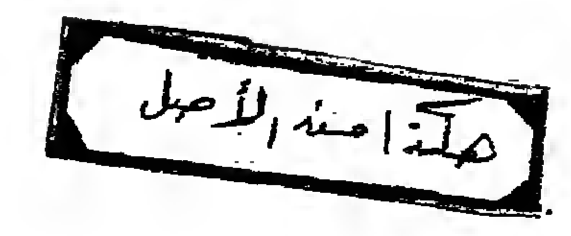
BIOLOGISTE H/F

(Pharmacien, vétérinaire, médecin, docteur 3e cycle).

Il lui sera confié les études de dysmorphogenese et fœto-embryotoxicité.

L'anglais scientifique lu et des aptitudes rédactionnelles sont exigées pour ce poste.

Envoyer lettre de candidature avec C.V., photo et prétentions à C.A. LEMAITRE, I.N.R.S., Avenue de Bourgogne, 54500 VANDŒUVRE.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



Entreprendre dans votre région

SPIE-TRINDEL rassemble 8 000 personnes réparties en 6 Fédérations Régionales, qui couvrent l'ensemble du territoire national. Avec un C.A. de 3 Milliards de Francs, elle est la plus importante filiale du Groupe SPIE-BATIGNOLLES.
SPIE-TRINDEL exerce l'ensemble des activités d'entreprise dans les domaines de l'Equipement Electrique sous toutes ses formes : Centrales, Postes, Lignes, Installations Industrielles et Tertiaires, Téléphonie et Courants Faibles, Instrumentation, Automatismes, Informatique Industrielle, Tuyauterie Industrielle...
Sa pluridisciplinarité lui permet de jouer le rôle d'Entrepreneur Général. Afin de renforcer ses équipes en REGION LYONNAISE, BRETAGNE, NORMANDIE, POITOU, PROVENCE et ILE-DE-FRANCE, SPIE-TRINDEL recherche des

Ingénieurs d'affaires en électricité industrielle

Vous avez **une première expérience** dans les domaines de l'**Equipement Electrique et des Automatismes Industriels**, et souhaitez acquérir une nouvelle dimension professionnelle en bénéficiant des opportunités de carrière qu'offrent SPIE-TRINDEL et SPIE-BATIGNOLLES.
Pour un premier contact, adressez votre candidature à SPIE-TRINDEL, OP/GRH, sous réf. 240 M, à Monsieur J.M. LAMBERT, 202 quai de Clichy 92111 Clichy Cédex.

média-system

Recrutement de cadres

Lyon

PA France, filiale du groupe PA International (1.300 consultants dans le monde), est implanté à Paris, Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg et Toulouse. Continuant son développement, l'agence de Lyon, qui couvre le quart sud-est de la France, recherche un nouveau consultant. Basé à Lyon et après formation, il devra mener en totale autonomie des missions de recrutement tant par approche directe que par voie d'annonces et gérer un portefeuille de clientèle. Nous recherchons un candidat âgé d'au moins 28 ans, impérativement diplômé de l'enseignement supérieur (grandes écoles ou universités) et ayant acquis une première expérience du recrutement, du conseil ou de la gestion des ressources humaines en entreprise ou en cabinet. La connaissance de l'anglais est souhaitée. La rémunération sera liée à l'acquis professionnel du candidat retenu. Ecrire à R. DAUDIN en précisant la référence A/062M.

MEMBRE DE SYNTEC



78, Bd du 11 Novembre - 69100 VILLEURBANNE - Tél. (7) 893.90.63

Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

RECHERCHE

INGÉNIEUR MÉCANICIEN SPÉCIALISTE MATÉRIELS BLINDÉS D'ORIGINE FRANÇAISE

- Expérience 10 ans exigée sur ces matériels.
- Apte à participer à la gestion d'un contrat en Arabie saoudite.
- Langue anglaise.
- Salaire motivant.

Envoyer c.v. et photo nº 304 204 M
Régie-Presse, 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

CABINET DE CONSEIL EN GESTION ET D'INGÉNIERIE RECHERCHE

1 JEUNE INGÉNIEUR

Grandes Ecoles ou TELECOM + MBA et

1 JEUNE CADRE CONFIRMÉ

MBA ou HEC

- Expérience Audit souhaitée.
- Maîtrise orale de la langue arabe exigée.

Envoyer C.V. détaillé sous nº 303.676 M
REGIE PRESSE - 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

CHEF DE DIVISION

CONTROLE DE GESTION

Afrique Francophone

Une importante société de service public (1.700 personnes) recherche pour son siège un spécialiste du contrôle de gestion.
Dépendant de la Direction Générale, il a pour mission de contrôler l'emploi des budgets de fonctionnement (12 milliards de F CFA) et d'investissement (4 milliards de F CFA), de participer à la mise en place de bases de données (autorisation et engagement de dépenses, sorties de stock, main-d'œuvre, fournisseurs...), d'établir les synthèses budgétaires, etc...
Formation HEC, ESSEC, ESC ou similaire. Expérience du contrôle de gestion dans une grande entreprise. Bonnes connaissances en comptabilité et informatique. Env. 35 ans. 400.000 FF +. Logement. Congé 2/ mois/10 mois. Retraite Cadres. Résidence grande ville universitaire d'Afrique Noire au bord de la mer.
Adresser CV détaillé sous réf. 652/05 M à

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

France Cadres 22, rue St-Augustin 75002 Paris

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Ingénieurs qualité

Bourgogne

Composants électroniques - Cette société de 1.500 personnes, filiale d'un important groupe international, produit et commercialise une gamme de composants électroniques destinés aux professionnels et au grand public. Dans le cadre de son développement important, elle recherche deux ingénieurs qualité. Responsable de section méthodes qualité, le premier aura pour mission la mise en place et le suivi des procédures qualité et des cahiers des charges produits, la sensibilisation et la formation aux méthodes statistiques de la qualité, l'analyse des défauts et des coûts qualité, ainsi que la métrologie et la saisie informatique des données correspondantes. Responsable de section contrôle qualité, le second sera chargé de la mise en place du contrôle intégré sur les chaînes, de la saisie des données, de la mise en place des actions correctives et du suivi de leur mise en application. Pour ces deux postes, nous souhaitons rencontrer des ingénieurs diplômés, justifiant d'une première expérience significative dans des fonctions similaires acquise dans des secteurs de haute technologie. La rémunération sera fonction de la formation et de l'acquis professionnel des candidats retenus et de nature à intéresser des personnalités de valeur. De réelles possibilités d'évolution existent au sein de la société et du groupe. Ecrire à Ph. BONNEFOY en précisant le poste choisi et la référence A/3384M.

MEMBRE DE SYNTEC



78, Bd du 11 Novembre - 69100 VILLEURBANNE - Tél. (7) 893.90.63

Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

DIRECTIONS . DIRECTIONS
Fonctions Nationales et Internationales

L'A.F.P.A., principal organe d'intervention du Ministère de la Formation Professionnelle, chargé de la formation professionnelle des adultes (10.000 personnes, 150 établissements) recherche un

Directeur
pour son CENTRE DE FORMATION de CORTE

Vous avez au moins 35 ans, une formation supérieure, une solide expérience de l'encadrement technique et humain en milieu industriel et une bonne connaissance du tissu économique corse.
Vous aurez à gérer les moyens humains, financiers et matériels dont dispose le centre, en liaison avec les services centraux de l'AFPA et dans le cadre des orientations négociées avec l'Agence Régionale de Corse.
Vous devrez développer les activités de l'établissement, rechercher des financements, ouvrir de nouveaux marchés, adapter les produits de formation, en réponse aux besoins de l'environnement.

afpa

Adressez-nous votre candidature accompagnée d'un CV, de vos prétentions et de votre délai de disponibilité : Nadine Crété, Service du Personnel 13, place de Villiers 93108 MONTREUIL.

VILLE DE MONTREUIL (93) recrute

1 DIRECTEUR (TRICE)

pour la Maison Populaire

Chargé(e) de :
- la mise en place et du développement d'ateliers et de stages de haut niveau ;
- l'administration, de la gestion du budget et du personnel.

Diplômes : Bac + 4 et expérience professionnelle.

Salaire brut : 7.380,88 F.

Adresser C.V., copies diplômes et références à Monsieur le Maire 93105 MONTREUIL CEDEX.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

INFORMATIQUE

DIRECTEUR
agence Paris

UNE SSCI PERFORMANTE en développement agréée par un des plus grands constructeurs mondiaux, recherche son **Directeur d'Agence.**

Poste important pour candidat de valeur, 35 ans, ECP ou équivalent, disposant d'une expérience de chef de département dans une SSCI importante ou chez un constructeur de forte notoriété.
Rémunération : 350.000 F.

Ecrire sous **référence 4.728 à PUBLIPANEL**, 20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

ORGANISME PRIVÉ PARTICIPANT AU SERVICE HOSPITALIER PUBLIC
REIMS
100 LITS

recherche

UN DIRECTEUR
POUR SES DEUX ÉTABLISSEMENTS

- En liaison avec le siège social de l'organisme, il dirige et coordonne l'action de trois secteurs d'activité.
- Convient à personne ayant solide formation comptable et juridique, ainsi qu'une expérience vécue de la fonction d'encadrement en domaine hospitalier.
- Position cadre.
- Rémunération : plus ou moins de 200.000 F selon ancienneté.

Pour détails écrire Nº 7.122, *le Monde* Pub., Service Annonces Classées
5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS

RÉGION PARISIENNE PAYS DE LOIRE

Filiale d'un Groupe de taille internationale spécialisée dans l'ARMEMENT, nous recherchons deux

AGENTS TECHNIQUES BTS ÉLECTRONICIEN OU ÉLECTROMÉCANIQUE DE PRÉCISION

(débutant ou quelques années d'expérience)

Dans le Cadre de la Direction du Développement, ils participeront à l'étude, à la mise au point, à la qualification et à la préindustrialisation des éléments électroniques, électromécaniques et électropyrotechniques pour de nouvelles fusées.
Anglais nécessaire.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et C.V.) sous réf. 78476 M à HAVAS CONTACT, 1, place du Palais-Royal - 75001 PARIS.

HAVAS CONTACT

CADRES EXPORT
EXPERIMENTES

PUISSANT GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS
leader en France dans notre activité nous exportons plus de 50% de notre production. Nous souhaitons renforcer notre structure internationale et recherchons des Cadres commerciaux, spécialistes de l'export.

Basés à Paris, ils devront être disponibles pour des déplacements de courte durée.

Une expérience de quelques années de la négociation internationale de produits industriels est demandée pour assumer la responsabilité de ces postes.

Une très bonne pratique de la langue anglaise est absolument indispensable.

Tout autre connaissance linguistique sera très appréciée.

Adresser CV, photo et rémunération actuelle sous réf. 8187 à CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.16.65

GROUPE DE COMMUNICATION recherche
CONCEPTEUR-RÉDACTEUR expérimenté pour ts travaux de rédaction (dos. de presse, com., enquêtes, etc.).
Envoyer C.V. et prétentions à : CHORUS
35, r. de Chazelles, 75017 PARIS.

Pour développer sa structure commerciale, le nº 1 français (C.A. 84 : 512 000 000 F, progression : + 26,6 %, 13 000 clients) propose un stage de formation. Si vous souhaitez devenir l'un de nos
COLLABORATEURS COMMERCIAUX
homme ou femme
à Paris ou Versailles.
Tél. pour Paris et banlieue ouest au 500-24-03, poste 42 et pour banlieue sud au 606-52-52. Poste 38.

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL recrute à Sèvres (92)

INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE

pour étude et contrôles variés (acier). Connaissance métallographie. Anglais lu.

Adres. lettre manus. et prét. à : CTIF, 72, avenue Raptiste 75016 PARIS.

ÉCOLE DE LANGUES recherche pour son centre de BOBIGNY

PROFESSEUR DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE

Diplômé (e) de l'enseignement supérieur.
Préférence accordée aux candidats avec une première expérience professionnelle.

Adresser C.V. et photo à CETRADEL, 32, av. Karl-Marx, 93000 BOBIGNY.

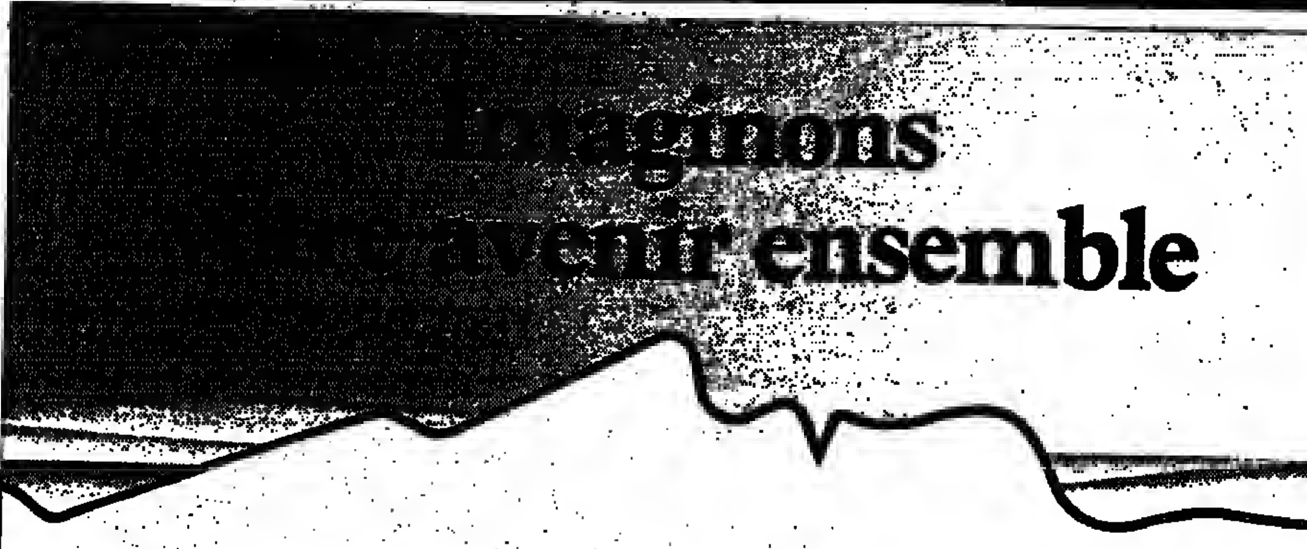
HEBDOMADAIRE SPÉCIALISÉ CHERCHE

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Premier emploi. Niveau maîtrise.

Env. C.V. à La Semaine vétérinaire 25, rue Bourgelat, 94700 Maisons-Alfort.

STÉ SECTEUR PÉTROLE rech. ANALYSTE PROGRAMMEUR, 1 an expér. informatique (Basic et/ou C. sous unix), excellent niveau mathématique pour développement PROGRAMMES SCIENTIFIQUES sur micro et mini H.P. ANGLAIS exigé.
Ecrire sous le nº 304.693 M RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.



Hewlett-Packard France : 56 % de croissance annuelle du CA en 1984, 2900 personnes, 3ème exportateur de matériel informatique en France, leader dans le domaine de l'instrumentation électronique. Les signes de cette expansion : le démarrage d'un nouveau site industriel à Lyon - l'Isle d'Abeau. Les fondements de cette réussite : des solutions commercialement adaptées, une forte capacité d'innovation, la gestion attentive des ressources humaines... mais aussi et surtout **la satisfaction du client**, notre principale priorité -n° 1 au classement DATA PRO pour la deuxième année consécutive-. Nos services d'assistance technique en sont le pivot : 600 spécialistes garantissent, dans la France entière, un délai maximum d'intervention de 4 heures chez le client.

Ingénieurs d'assistance technique.

Au sein de petites équipes, disposant d'une large autonomie, vous êtes responsable d'un portefeuille-clients. Formés sur des matériels et systèmes de haute technologie, vos interventions mettent en œuvre de grandes qualités d'analyse - diagnostic dans la phase préventive-tests, protocoles,...- conjuguées à un esprit pragmatique et efficace dans la phase curative -identification, résolution du problème-. Rapidement, vous devenez des spécialistes reconnus dans le domaine de l'informatique.
De formation supérieure en électronique et en informatique - ENSI, INSA, ENI,...- vous avez si possible une première expérience de 2 à 3 ans en clientèle ou en laboratoire. Réf. CE/02/11/M

Ingénieurs d'assistance logicielle.

Le conseil technique, avant-vente, constitue une dimension clé de la fonction. De l'étude des besoins et du cahier des charges jusqu'à la proposition des solutions, vous êtes l'interlocuteur privilégié du client. Vos compétences dans les domaines suivants : gestion de production, bureautique, gestion administrative, acquisition de données, télécom (gamme HP 3000) ou process industriel, test de cartes électroniques (gammes HP 64000, HP 1000) ou laboratoires (gamme HP 9000 sous UNIX) vous permettent d'appréhender des situations très diversifiées. De plus, la formation de nos clients met en œuvre vos qualités pédagogiques pour animer et concevoir les séminaires produits. Enfin, une assistance technique sous forme de contrats personnalisés -réactualisation des logiciels- requiert une forte implication personnelle. Votre formation supérieure -ESE, ENST, ENSERG, ISEP,...- s'est complétée d'une première expérience similaire de 2 a 3 ans.
Réf. SE/02/7/M

Pour tous ces postes une bonne connaissance de l'anglais, nécessaire lors de la formation de 6 à 9 mois dans nos unités européennes, facilitera votre évolution. Une voiture de fonction sera naturellement à votre disposition.

Localisation : Paris et région, Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Aix, Toulouse, Pau, Nantes, Brest, Rennes, Orléans, Besançon, Strasbourg, Rennes et Lille.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature -CV, photo, prétentions et préférence géographique, en précisant la référence choisie, à Hervé Gallon, Hewlett-Packard France, Service Recrutement, Parc d'Activités du Bois Briard, Avenue du Lac, 91040 Evry Cédex.

Hewlett-Packard France :
le partenaire de vos ambitions.



HEWLETT PACKARD

Un responsable marketing opérationnel
n° 2 d'une direction générale

UNE IMPORTANTE DIVISION EN EXPANSION (actuellement 5 filiales) faisant partie d'un groupe français (12.000 personnes – 33 filiales), leader dans une activité de prestation de services destinés au grand public, recherche, pour être rattaché au Directeur Général de la Division, un **Responsable Marketing de bon niveau et de fort potentiel.**

Il sera chargé :
- d'apporter une assistance technique aux filiales pour tous problèmes marketing et ventes,
- de collaborer avec le Directeur Général pour la gestion des filiales existantes et le développement de nouvelles unités.

Ce poste, polyvalent et évolutif, conviendrait à un candidat, diplômé d'une grande école, ayant 5 à 8 ans d'expérience en Marketing ou Ventes (ou comme directeur d'un centre de profits), animateur, négociateur, ayant un sens marqué du travail en équipe.
Larges perspectives d'évolution dans le Groupe.

Poste à Lille.

Écrire sous référ. YR 417 AM
Discrétion absolue.

Membre de Syntec

4, rue Massenet 75116 Paris



Jeune cadre commercial
haut niveau

Leader mondial sur ses marchés, une société industrielle française réalisant des produits "grand public" marque de forte notoriété offre à un cadre commercial de fort potentiel un poste intéressant et évolutif.

Sa formation ESSEC - ESCP ou équivalent, son expérience réussie d'environ 5 ans justifiant d'un acquis positif en marketing et en vente sur le terrain devra lui permettre de seconder efficacement le **Directeur Commercial France.**
Participant à l'élaboration des stratégies commerciales, il sera chargé de :
- l'encadrement d'un réseau national de distributeurs exclusifs, ainsi que des suivis et de l'analyse des résultats,
- l'animation de la force de vente sur terrain,
- la coordination avec le marketing pour l'analyse des informations,
- l'assistance du Directeur Commercial lors de négociations avec les grandes centrales.

Larges perspectives d'évolution de carrière dans société mère ou filiales.

Poste basé à Paris

Rémunération : 250.000 F +

Écrire sous référ. MC 413 AM
Discrétion absolue.

Membre de Syntec

4, rue Massenet 75116 Paris etap

X, ESE, Télécom, AM...
Jeune ingénieur automaticien
développement et assistance technique de premier plan

UN GROUPE FRANÇAIS DE PREMIER PLAN recherche un **Ingénieur de haut niveau** pour animer le développement de techniques d'exploitation d'un système automatisé à haute performance.

Il s'agit d'une première réalisation mondiale qui, dans les prochaines années, doit connaître un développement important en France et à l'étranger.
Ce poste conviendrait à un ingénieur grande école, ayant 2 à 3 ans d'expérience dans les systèmes automatisés (la candidature d'un débutant, ayant fait un doctorat en automatique, peut être envisagée). Outre son goût pour les techniques avancés, il témoignera de bonnes capacités d'autonomie, de solides qualités pédagogiques et d'excellentes facilités de contact à haut niveau.
Rémunération attractive en fonction de la valeur et de l'expérience du candidat.
Poste à Lille.

Écrire sous référ. ZS 418 AM
Discrétion absolue.

4, rue Massenet 75116 Paris



---

emplois régionaux

Nous sommes une Filiale d'un Groupe français, Leader européen de sa spécialité (équipements industriels et grand public). Pour assurer une meilleure gestion des Ventes et pour développer notre présence sur le marché européen, nous recherchons un RESPONSABLE

commercial — 200.000 F+

PARFAITEMENT TRILINGUE ANGLAIS-ALLEMAND

En prise directe avec le Directeur Général, votre fonction comporte 3 volets : • L'administration des ventes : réception, traitement et facturation des commandes, règlements, statistiques (informatisation générale en cours) • La communication directe avec l'ensemble de la clientèle et l'information sur les produits • La présence effective sur le terrain pour soutenir notre structure commerciale et tout particulièrement à l'Export.
Il s'agit d'un poste d'avenir, aux fonctions diversifiées et doté de larges responsabilités : il requiert une formation supérieure du type ESC (si possible **EAP**), une expérience commerciale des produits industriels, des qualités d'organisateur et de gestionnaire rigoureux. Vendeur de tempérament, vous êtes passionné par tout ce qui peut contribuer au développement des Ventes et des résultats de l'Entreprise.
Poste basé à 2 heures de Paris et à 10 km de la mer.

Adressez votre dossier sous la référence 37 BM à notre Conseil qui vous en remercie et vous garantit une discrétion absolue.

AFCOREM

HB **Hervé Le Baut Consultants**
11, rue la Boétie - 75008 PARIS
Tél. 265.38.39

Oyonnax 01

Nous avons des projets pour deux jeunes ingénieurs eni, insa...

Dans une région agréable à vivre, nous sommes spécialisés dans la transformation de PVC et résines de synthèse, fabriquant des produits destinés à l'aménagement et à la décoration de la maison et du jardin. Notre dynamisme et notre développement constant vous permettront d'évoluer rapidement vers des responsabilités importantes, après avoir fait vos premières armes :

*- **soit en intégrant notre BE** au sein duquel nous vous confierons les études de conception et de réalisation de nos produits, dans le cadre d'un groupe de travail en relation avec les services méthodes, production, commercial et marketing.*
La candidature d'un BTS matières plastiques valorisé par une expérience BE conception produits, est également possible.

*- **soit en intégrant le service méthodes** d'un département. Vous aurez alors pour mission d'améliorer la productivité (process d'extrusion, outillages, organisation générale de l'atelier...).*
Votre formation d'ingénieur complétée par une spécialité matières plastiques serait appréciée.
La prise en charge de votre déménagement est prévue dans notre offre.
Nous vous attendons pour parler de votre avenir.
Ecrivez au Service du Personnel, GROSFILLEX, BP 2, 01107 Oyonnax Cédex.

Grosfillex

SOCIÉTÉ FILIALE
D'UN GROUPE IMPORTANT
recherche

• Ingénieur chef de projet

Formation Centrale, AM ou équivalent, 3 à 4 ans d'expérience, aimant la technique : génie chimique, chaudronnerie, tuyauterie, instrumentation.
Anglais indispensable.

référence 4.726 M

• Technicien supérieur

Formation IUT, génie chimique ou thermique, débutant ou 3 à 4 ans d'expérience.
Anglais indispensable.

référence 4.727 M

Lieu de travail : banlieue sud Paris - Métro.

Ecrire avec C.V. photo et prétentions en précisant la référence à **PUBLIPANEL**, 20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

S N P E INGENIERIE

recrute pour
son département «Ingénierie de Sécurité»

INGENIEUR

Au sein d'une équipe, il sera chargé de calculs de structures résistantes aux explosions, particulièrement des questions informatiques (développement de logiciels scientifiques).

Sa formation travaux publics (ETP - ECP - ECL - AM - INSA - etc...) et un ou deux ans d'expérience en informatique scientifique seront les atouts majeurs.

Ecrire avec photo et prétentions à
SNPE CE - Service du Personnel
209/211, rue de Bercy
75585 Paris Cedex 12

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 296.10.88

Bureau d'étude recherche : un ingénieur travaux publics, long. exp. bureau d'étude : un Spécialiste en marketing d'étude de marchés et projets d'investissements, long. exp. M. Mousfo Didier, 161, bd Davout, 75020 PARIS.

FÉD. EC. CATH. FRANC. Istanbul ch. Prof. chrétiens rentrée sept. 85, franc./phys., CAPES ou lic. ens. ex. Trait. franç. + avant. Ecr. avec photo à HAVAS n° 3718, BP 412, 29275 Brest Cedex qui trans.

DU PONT

DU PONT DE NEMOURS (France) S.A.
recherche un

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Votre mission sera d'assurer et de promouvoir, sur la **FRANCE** et le **SUD DE LA BELGIQUE**, la vente de pièces plastiques à haute performance réalisées à partir d'une résine polyimide de haute technicité.

Connaissant et analysant les besoins et fabrication de nos clients (pièces de turbines, transmission automatique...), vous les assisterez dans la conception de pièces mécaniques.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN, vous possédez une expérience réussie dans la vente de produits techniques et parlez couramment anglais. Après plusieurs mois de formation en **EUROPE** et aux **ÉTATS-UNIS**, vous prendrez, à **PARIS**, la responsabilité d'un territoire de vente.

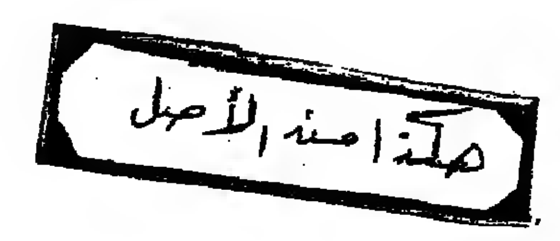
De nombreux contacts internationaux et de multiples déplacements impliquent disponibilité et autonomie.

Au sein d'une multinationale en expansion, votre performance vous ouvrira de nombreuses possibilités de promotion.

Voiture de fonction fournie.

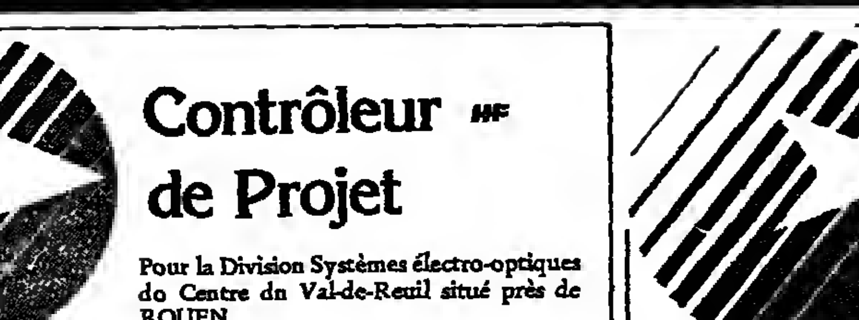
Merci d'adresser votre candidature (C.V., salaire actuel), sous réf. 78497 LM aux Services du Personnel
DU PONT DE NEMOURS (France) S.A. 9, r. de Vienne, 75008 PARIS

HAVAS CONTACT



هكذا من الأصل

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



Contrôleur de Projet HF

Pour la Division Systèmes électro-optiques du Centre du Val-de-Reuil situé près de ROUEN

Sa responsabilité s'exerce d'une part dans les prévisions et le suivi des réalisations budgétaires, d'autre part dans l'élaboration et le contrôle du planning des projets en étroite collaboration avec le chef de projet et toutes les équipes impliquées dans la vie des affaires.

Pour tenir cette fonction, il est nécessaire d'apporter une expérience industrielle de 3 à 10 ans selon le niveau d'études supérieures, d'avoir des compétences en gestion et comptabilité et d'être familiarisé avec la gestion informatisée sur de gros contrats.

Des qualités de rigueur, le sens des contacts et des capacités d'autonomie faciliteront la réussite dans la fonction. Anglais courant.

Adresser C.V., rémunération souhaitée et photo en précisant la référence NK 1218/M au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres-Centre de MONTIGNY 3, avenue du Centre - 78182 Saint-Quentin Yvelines Cedex

MATRA



Trésoriers d'Entreprise HF

Pour des filiales du Groupe MATRA

Pour réussir dans cette fonction, il est indispensable d'avoir une bonne maîtrise de la gestion de trésorerie notamment en devises, acquise par une expérience financière en milieu industriel, de l'ordre de cinq ans.

Les postes sont situés à PARIS et Banlieue proche.

Adresser C.V. rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 1217/M au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres - Centre de MONTIGNY -3 avenue du Centre - 78182 Saint-Quentin Yvelines Cedex

GROUPE **MATRA**

Sté secteur AÉRONAUTIQUE recrute de suite

INGÉNIEUR

ÉLECTRONIQUE

Connaissances informatique, anglais indispensable.
Env. C.V. réf. 1178 à PARAPHE, 10, rue de Louvois, 75002 PARIS qui transmettra.



Ingénieur Expérimenté HF

AERODYNAMIQUE THEORIQUE.

Pour prendre la responsabilité d'un groupe d'études scientifiques, au sein de la Direction Recherche et Développement.

Cette responsabilité sera confiée à un ingénieur G.E. ayant acquis par une expérience d'environ 6 - 8 ans, des compétences en aérodynamique, analyse numérique et en informatique notamment en FORTRAN.

Le poste est situé à VELIZY.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 1214 au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres - Centre de MONTIGNY - 3 avenue du Centre 78182 SAINT QUENTIN YVELINES CEDEX

MATRA

Juriste HF
droit international

Société internationale, nous recherchons actuellement un **juriste.**

A 28 ans minimum, outre une bonne connaissance du **droit international,** vous êtes parfaitement **bilingue anglais** et possédez **le sens des contacts.**

Nous vous proposons d'étudier et de rédiger les contrats, ainsi que d'assister la direction générale dans les problèmes juridiques.

De bonnes perspectives de carrière sont envisageables, à court terme, pour un candidat de valeur.

Lieu de travail : **Boulogne.**

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manus, C.V., photo et prétent., en précisant sur l'enveloppe la réf. 3485/LM, à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens. 75002 Paris. qui transmettra

Edition Arc en Art recherche Commerciaux Paris-province pour prospection dans monde de l'image et de la publicité. Envoyer C.V., lettre manuscrite et photographie au 151, av. Montmartre, 75002 Paris.

SOCIÉTÉ RECHERCHE

COMMERCIAUX

– Pour négociations à haut niv..
– Formation assurée.

Téléphone : 878-56-47.

secretaires

Institution d'éducation et de formation permanente cherche pour son Agence nationale de la communication

SECRÉTAIRE-DACTYLO

Elle sera chargée :
– du secrétariat de l'agence ;
– de la vente de programmes audiovisuels.

Expérience professionnelle exigée : 3 ans minimum, pratique de la vente exigée.
Connaissance du milieu éducatif et de la communication appréciée. Envoyer C.V. et prétentions à l'Agence nationale de la communication, 75341 PARIS CEDEX 07.

C.C.E. AIR FRANCE

Recherche pour siège (94 Orly)

1 CADRE DE GESTION

Adjoint au resp. du service.

CES MOYENS GÉNÉRAUX :
– 35-40 ans.
– Formation supérieure (ESSEC, SUP. de CO, EDC), très solide expérience, contrôle de gestion et commandement.
– Connaissances méthodes et outils informatiques.
– Disponible très rapidement.

Ecrire avec curriculum vitae : C.C.E. AIR FRANCE ORLY SUD 216 94542 ORLY AEROGARE CEDEX.

DEMANDES D'EMPLOIS

Ing. CNAM Électronique 35 ans, habitant banl. N-O, ch. situation de labo études. Rég. Paris. Responsab. souhaitées. Ecr. s/nº 7.118 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE SUPÉRIEUR important groupe fr./dir. filiale US/dir. gds projets – 20 ans exp. export équipements rech. poste motivant haute responsabilité Étr. ou Fr. Ecr. s/nº 2.241 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Femme expérimentée, polyvalente, ch. poste responsable cadre administratif et commercial, gestion commandes, suivi relations fournisseurs et clients. Dynamique, sens des contacts, bonnes notions comptabilité, gestion libre de suite. Tél. à partir 19 h., 361-65-61.

Artisane rech. ts travaux dactylographie et traitement de texte. Tél. : 461-14-22.

Graphologue expérimenté trilingue, psychotechnicien, morphopsychologue souhaiterait intégration cabinet de recrutement dynamique.
Tél. : 57-89-58, de 9 h à 12 h.

propositions diverses

L'État offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demand. une document. (grat.) sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402, 75009 PARIS.

Les possibilités d'emploi à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75428 PARIS CEDEX 09.

Part. vend suite de 3 dessins de Jean Cocteau (24 000 F). Tél. : (56) 28-10-73

La filiale française d'une grande banque européenne recherche dans le cadre du développement de son activité commerciale EMPLOYÉ/GRADÉ (H.F.) de son service étranger.

Expérience de trois à cinq ans dans un service étranger.

Avec connaissance des opérations import/export :
- des avances devises,
- de la trésorerie devises,
- des crédits documentaires et lettres de crédit,
- du portefeuille étranger.

Bonnes notions de la réglementation des changes et des déclarations en douane (domiciliations) ainsi que de la langue anglaise.

Env. C.V., lettre man., photo et prétent. sous nº 7.124, *le Monde* Pub., service Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Importante Institution Financière recherche **pour son département Marché Financier Titres**

un Responsable de la Division Bourse

Cette division de 22 personnes a pour missions principales :
- le traitement des ordres de Bourse sur les marchés français et étrangers
- le suivi des positions titres et espèces chez ses dépositaires.

- Diplôme d'Etudes Supérieures souhaitable.
- Expérience d'au moins trois ans dans une fonction similaire.
- Goût de l'organisation et grande qualité relationnelle.

Envoyer CV, photo, salaire et prétentions sous réf. RC 0427 à Lévi Tournay / Asscom 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra.

Sté secteur AÉRONAUTIQUE recrute de suite

INGÉNIEUR

ÉLECTRONIQUE

Connaissances informatique Anglais indispensable
Env. CV ss/référence 1.176 PARAPHE, 10, r. de Louvois, 75002 PARIS, qui transmettra.

INSEAD

INSTITUT EUROPEEN D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES - FONTAINEBLEAU recherche le

CHEF DE SON SERVICE COMPTABLE HF

35 ans environ, titulaire d'un DECS complet ou équivalent.

Il devra posséder une expérience de plusieurs années dans un poste similaire.

Une réelle expérience d'outils informatiques de comptabilité et de gestion est nécessaire.

Il devra faire preuve de qualités de contact et de rigueur et montrer une aptitude à travailler en contexte multiculturel. L'anglais est indispensable.

Envoyer C.V., photo, prétentions au Service du Personnel bd de Constance - 77305 FONTAINEBLEAU Cedex.

Ingénieur électrotechnicien débutant

FORMATION GRANDE ECOLE (ESE, IEG...)

Importante société de construction électrique recherche un Ingénieur Electrotechnicien.
Mission : participation aux travaux de recherches développement dans le domaine de la très haute tension où la Société est leader. Connaissance de l'anglais indispensable. Lieu de travail région **FONTAINEBLEAU**. Ce poste constitue une excellente base de départ pour la valorisation des connaissances d'un jeune Ingénieur.

Adresser C.V. et lettre manuscrite, sous référence 5929 à :

Organisation et Publicité

2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

THOMSON-LGT

Leader mondial de l'émission Télévision et Radio FM (70% de son C.A. à l'export – présent dans plus de 100 pays), recherche des

INGÉNIEURS COMMERCIAUX A L'EXPORTATION

De formation technique supérieure, ingénieur en électronique ou en électricité, vous avez au minimum 27 ans et maîtrisez parfaitement l'anglais et/ou une autre langue : l'espagnol ou l'allemand, par exemple.

Une expérience commerciale de quelques années dans l'électronique professionnelle serait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V. et photo), sous réf. 78483/M, à THOMSON-LGT, M. MILLER, 51, boulevard de la République, 78400 CHATOU.

THOMSON

UN DES PREMIERS GROUPES EUROPEENS DE B.T.P. recherche

jeune responsable financier export de zone géographique

POSTE : *il sera le représentant de la Direction Administrative et Financière auprès d'une ou de plusieurs directions opérationnelles de zone, auprès de chantiers ou d'établissements à l'étranger, auprès des organismes exportateurs français (COFACE, DREE...) et des banques pour les problèmes concernant sa zone.*

A ce titre, il participe activement à la préparation des soumissions et actions commerciales, met en place et gère les moyens financiers nécessaires aux chantiers.

PROFIL : 26 à 30 ans - diplôme de Grande Ecole de Commerce ou équivalent - Anglais très courant - Première expérience obligatoire, connaissance des mécanismes financiers export et internationaux - Ouverture d'esprit, dynamisme, grande motivation, disponibilité, mobilité.

Merci d'adresser CV, photo et prét. sous réf. 7878 à CONTESSE PUBLICITE *20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.*

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

Boul. Saint-Michel URGENT Gd séjour, 2 ch., IMPECCABLE 1 400 000 F. INMOCOM 727-84-78

6e arrdt

Prox. Odéon 90 m² 703-32-44.

TRAVAUX.

8e arrdt

ALMA 50 m²

Grand studio, grand standing GARBI 567-22-88

15e arrdt

F.-Faure, 4 p. 85 m² bains-dche, 5e, asc. bal. park. 1 000 000 F. Tél. : 296-00-45

17e arrdt

GUY-MOQUET

petit imm. neuf pptaire vend

GRAND LIVING

bains, douches, chambre, bureau. Prix : 580 000 F, 267-82-94.

18e arrdt

MAIRIE DU 18e
Dans imm. neuf standing (habitable de suite)

2 PIÈCES avec Park.

Possib. PRÊTS CONVENT. S/place : mardi, jeudi, samedi (14-18 h). 53, r. du Simplon. Tél. : 255-44-96 ou CECOGI S.A., (1) 575-62-78.

appartements achats

Recherche 2 à 4 pièces PARIS. Préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 873-20-67 même le soir.

Particulier recherche 40 m² minimum dans Paris (1er, 2e, 5e, 6e, 14e, 15e arrdt) avec ou sans travaux. Ecr. s/nº 6.742 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

AGENCE LITTRÉ

Recherche pour clientèle française et étrang. appts et hôtels part. dans quartier résidentiel. Paiement compt. chez notaire. TÉL. : 544-44-45.

JEAN FEUILLADE, 54, av. La Motte-Picquet 15e. 566-00-75. Recherche pour clients sérieux APPTS à partir de 100 m² dans 15e et 7e arrdts.

locations non meublées offres

Paris

LOCATION DISPONIBLE entre particuliers Paris-banlieue 707-22-06
CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES. 43, r. Claude-Bernard, PARIS-5e. Métro CENSIER.

HOTEL PARTICULIER

8 P. tt cft. 3 bains. 24 000 F. – 247-12-10

locations non meublées demandes

Paris

Fonctionnaire cherche urgent location 80 m² envir. 6.000 F charges comprises maxi. dans bon immeuble calme, près commerces et transports entre 1er et 9e arrondissement. Sérieuses garanties financières et bancaires fournies. Tél. heures bureaux : 842-67-11.

Pour divers employés et cadres supérieurs mutés, importante Cie française pétrolière recherche appts, studios toutes catégories : moyens, standing et grand standing, villas Paris et environs. Tél. : 503-37-00.

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES villas tres banl. loyer garanti. (1) 889-89-66 – 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 pièces. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 285-11-08.

appartements occupés

2 PIÈCES, CUIS. WC, SALLE D'EAU. Occupé loi 48

SEC BLUM 265-64-11

bureaux

Locations

DOMICILIATION 8e, 2e

Secrétariat, tél., télex. Location bureaux. Toutes démarches pour constitution de société.

ACTE - 359-77-55.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.

355-17-50.

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL**
loc. bureaux, secrét., télex

CONST. SOCIÉTÉS

ou créat. toutes entreprises.

ASPAC 293-60-50 +.

C.I.A. 256-35-29

Domiciliation
Une adresse de prestige : 31, Champs-Élysées, Paris 8e.

propriétés

20 km de CANNES, vd mas 258 m² hab. 2 niv., 3 ter., vue imprenable, mont., lac, mer, ter. 3.108 m². Px 1.650.000 F. Tél. : (93) 66-10-09.

viagers

ÉTUDE LODEL

Viagers. 35, bd Voltaire 75011 PARIS. – 355-61-58.

Près rue Lepic, 2 pièces 50 m² 65.000 + 850 F occupé 70/72 ans. 1er ét. très clair. 8, r. La Boétie. 266-19-00.

économie

REPÈRES

Dollar : 9,6345 F après un léger accès de faiblesse

En très vif repli, au début de la matinée du mardi 9 avril, sur toutes les grandes places financières internationales, le dollar s'est assez nettement raffermi ensuite au fil des échanges, assez nourris dans l'ensemble. Tombé aux alentours de 9,53 F à Paris, le « billet vert » retrouvait pratiquement, avec 9,6345 F en séance officielle, son cours du jeudi 4 avril (9,6350 F) De même à Francfort, remontant de 3,1150 DM il s'est approché de 3,17 DM (contre 3,1560 DM). Quelques heures auparavant, l'annonce de la faillite de la Bevill-Bresler and Schulman, firme spécialisée dans les transactions sur bons du Trésor, avait provoqué, à New-York, une chute du dollar. Les marchés européens ont, de l'avis des cambistes, jugé l'émotion causée sans commun rapport avec la petite taille de l'établissement.

Chômage : 17 % en Algérie pour 1984

Le taux de chômage en Algérie s'élevait à 16,9 % en 1984, selon la première statistique jamais publiée dans ce domaine. Le dernier numéro de *Révolution africaine*, qui consacre un dossier à l'inflation (6,5 % en 1984, selon le ministère algérien de la planification, contre 4,6 % en 1983), donne plusieurs chiffres sur la population algérienne en 1984 : 21,562 millions d'habitants, dont 43 % étaient des citadins. La population active atteignait 4 459 000 personnes. L'hebdomadaire signale aussi que le revenu moyen par habitant était de 5 493 dinars (9 155 F), contre 3 596 dinars (5 980 F) en 1979. — *(AFP.)*

De nouvelles mesures sont en préparation pour les contrats à durée déterminée

Après le décret allongeant les contrats à durée déterminée pour les chômeurs de longue durée, publié le jeudi 4 avril, le ministère du travail prépare plusieurs projets destinés à assouplir les conditions d'embauche et à faciliter ainsi l'emploi, du moins l'espère-t-il.

Le premier texte en préparation est un projet de loi permettant de porter à vingt-quatre mois, dans tous les cas, les contrats à durée déterminée conclus pour des commandes à l'exportation ; dans ce cas, il faut, en effet, modifier le code du travail, ce qui n'était pas nécessaire pour allonger la durée des contrats temporaires destinés aux chômeurs de longue durée. Ce texte serait présenté au Parlement dès la session de printemps.

D'autres textes en préparation permettraient d'assouplir les conditions de renouvellement et de fin de contrat à durée déterminée. Pour renouveler un contrat, il ne serait pas nécessaire d'en avoir prévu la possibilité dans le contrat initial. A l'inverse, l'employeur n'aurait plus besoin d'observer un préavis lorsqu'il déciderait de ne pas renouveler un contrat.

D'autre part, un projet de loi permettrait à des entreprises de se grouper pour employer un salarié ; le groupement ainsi formé paierait le salarié, verserait ses charges sociales et le mettrait gratuitement à la disposition des employeurs qu'il réunit, ceux-ci demeurant cependant solidairement responsables. Cette possibilité serait réservée aux entreprises de moins de dix salariés, notamment aux artisans et aux petits commerçants. Certaines toutes petites entreprises hésitent, estime-t-on, à embaucher un salarié à temps partiel, par crainte des difficultés administratives que cela implique.

Ces dispositions pourraient s'appliquer aussi à l'agriculture pour les emplois saisonniers, des agriculteurs se réunissant en groupement pour employer successivement un même salarié au cours de l'année.

Un projet de convention-cadre nationale avec l'Agence nationale pour l'emploi soumis ce mardi 9 avril à la commission permanente du Conseil supérieur de l'emploi constitue une première étape pour faciliter l'embauche de main-d'œuvre saisonnière. Cette convention permettrait à des associations réunissant des employeurs, ou des employeurs et des syndicats de salariés, voire des représentants des pouvoirs publics, de collaborer avec l'ANPE pour évaluer les besoins de main-d'œuvre saisonnière, informer à la fois les employeurs potentiels et les demandeurs d'emploi, organiser des formations de mise à niveau des demandeurs d'emploi et même aider à *« rapprocher offres et demandes d'emploi »* (le placement étant la prérogative de l'ANPE).

Cette convention nationale serait complétée par des conventions locales spécifiques.

SOCIAL

LA MODERNISATION DE L'USINE TALBOT A POISSY

Un effort de formation pour les nouveaux métiers de l'automobile

L'évolution de la construction automobile, son automatisation croissante, rendent nécessaire une réforme des métiers dans ce secteur et donc un effort de formation. Le lancement d'un nouveau modèle — la C 28 à Poissy dans le courant de l'année — est l'occasion d'un processus accéléré de modernisation. Mais le passé des ouvriers de Talbot, qui compte de nombreux travailleurs immigrés dont la formation primaire fut sommaire, rend cette modernisation difficile.

A Poissy *« pour assurer la compétitivité de l'entreprise »*, selon M. Daniel Eymery, directeur du personnel et des relations sociales, 1,2 milliard de francs ont été investis pour réformer la chaîne et 507 500 heures de formation sont prévues. Formation aux automatismes pour les ouvriers qui travailleront directement avec des robots, formation aux nouveaux métiers de l'automobile pour les agents de fabrication, information enfin pour permettre aux 13 500 salariés d'être au fait des transformations dans l'usine. 50 millions de francs, soit 5 % de la masse salariale, y seront consacrés en 1985.

C'est l'atelier de tôlerie polyvalente qui sera le plus modernisé (630 millions de francs), au point d'être une des unités les plus modernes en Europe. Il sera équipé de cent trente-quatre robots et de quatre cent treize automates programmables. Les salariés qui y travailleront sont actuellement au centre de formation aux automatismes créé il y a deux ans. Mais ces stages, qui exigent un minimum de connaissances au départ (un CAP), ne s'adressent pas aux travailleurs immigrés (52 % du personnel de Talbot-Poissy).

Les salariés reconnaissent la nécessité d'une formation : *« On est obligés de se mettre au courant des nouvelles techniques, c'est normal »*, affirme l'un d'eux. Mais leur moyenne d'âge (quarante et un ans) leur crée parfois des difficultés. *« J'ai trente-neuf ans, j'ai quitté l'école en 1964*, affirme un stagiaire, *il ne m'a pas été facile au départ de suivre les cours. » « Certains stages de jeunes sont terminés en trois jours, pour les autres, je dois prévoir des cours d'initiation, d'algèbre, logique, etc. »*, remarque un animateur. Cela n'empêche pas les salariés d'être inquiets pour leur avenir. Ils ne savent pas *« quelles seront leurs qualifications »* ni *« leurs salaires »*. Ils ignorent ce qu'on attend d'eux. *« Nous serons affectés à la maintenance mais si nous n'avons pas de travail, nous demandera-t-on de prendre un balai ? »*

Un second programme de formation s'adresse aux agents de fabrication, donc aussi aux travailleurs immigrés. *« Ces stages doivent leur permettre d'acquérir un véritable métier »*, affirme M. Michel Bolus, responsable de la formation. Mais M. Bolus reconnaît que, compte tenu des difficultés rencontrées par les travailleurs étrangers lors des cours d'alphabétisation des années passées, la formation des immigrés doit faire l'objet de *« cycles spécifiques de remise à niveau »*. Les stages commencent par des cours pratiques puis deviennent théoriques... pour ceux qui peuvent suivre.

« Je suis chez Talbot depuis 1969, explique par exemple Lahrach. *On m'a envoyé trois lettres pour me demander si je voulais rentrer chez moi, mais je ne veux pas. Mes enfants sont élevés ici. J'ai quitté l'école à quatorze ans, je sais lire et écrire. Pour moi le stage de tôlerie n'est pas difficile à suivre. »* La situation est différente pour Ouazziz qui comprend à peine le français. *« La maîtrise m'a dit d'aller en formation, alors j'y suis allé. »* Pour certains immigrés, le retour au pays apparaît comme la seule solution. Sept cents travailleurs étrangers ont jusqu'à présent déposé un dossier d'aide au retour. Mais lorsque les travailleurs immigrés se verront proposer des formations plus poussées que la plupart d'entre eux ne pourront pas suivre, de nouveaux départs pourraient intervenir. Une nouvelle convention avec l'Office national d'immigration (ONI) est donc envisagée. En outre, la mise en place des nouvelles technologies, même si elle est progressive, entraînera *« des sureffectifs »* pour lesquels M. Eymery espère trouver *« des solutions douces : départs FNE, mutations à l'intérieur du groupe, etc. »*. Pour la direction, *« tout dépendra du succès de la C 28 »*.

« Le programme de formation de la direction est intéressant, reconnaît pour sa part M. Yves Bongiorno (CGT), *mais il ne va pas assez loin. Si les salariés qui travailleront en tôlerie* [sept cent cinquante personnes] *bénéficient d'une bonne formation, les agents de fabrication seront finalement moins nombreux qu'on ne le croit à suivre un stage* [trois cent vingt mille heures pour neuf mille ouvriers]. *De plus, la direction intègre dans la formation l'adaptation classique aux postes que nécessite la construction de la C 28 »* ; bref, elle se contente d'une *« formation immédiatement rentable, alors que nous demandons la mise en place d'une formation de masse. »*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

LES CADRES FO ET LES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES

« Il faut faire le bilan de santé des techniques utilisées dans les entreprises »

déclare M. Hubert Bouchet

Comment faire face aux mutations technologiques et au formidable effort de formation qu'elles nécessitent ? Sur ce thème, M. Hubert Bouchet, secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs UCI-FO, a répondu à nos questions.

« L'augmentation du pouvoir d'achat est-elle aujourd'hui une motivation déterminante pour les cadres ?

— Les cadres et ingénieurs sont naturellement attentifs à leur pouvoir d'achat mais aussi préoccupés par la situation générale de l'économie et de leurs entreprises. Ils savent comment on produit les richesses à partager ensuite. Les cadres et ingénieurs veulent, avant tout, faire de la «belle ouvrage», donc faire leur métier dans une entreprise qui marche, c'est-à-dire celle qui, d'abord, fait de bons produits, des produits nouveaux et des produits bien vendus. Sur ces trois dernières exigences, les entreprises françaises ont encore beaucoup de chemin à faire.

» Je pense que les cadres et ingénieurs sont contre la fatalité du déclin et accusateurs envers tous ceux qui, aux commandes, n'ont pas vu venir les ébranlements technologiques qui mettent tout l'édifice économique et social à mal.

— Face à ces ébranlements technologiques, quelles propositions nouvelless allez-vous formuler à votre prochain congrès fin mai à Strasbourg ?

— Du côté des cadres et ingénieurs, deux constatations reviennent de plus en plus souvent. Les uns ont assisté à la disqualification de leur entreprise à cause du vieillissement des machines. Ils ont crié gare sans être écoutés. Il ne leur importe pas d'avoir raison trop tard... L'entreprise qui agonise, c'est l'emploi qui meurt. Les autres assistent au gaspillage technique qu'occasionne la modernisation. Ils ont de l'expérience et donneraient leur avis si on le leur demandait. Ne pas avoir son mot à dire revient à être empêché de faire son métier...

» Voir arriver le syndic avant que le syndicat n'ait été mis au courant d'une situation qui aboutit au licenciement est inadmissible. De la même manière, constater de mauvais choix parce que la consultation naturelle, qui eût éclairé le débat, n'a pas eu lieu est une insulte à tous ceux qui savent que gaspiller équivaut, à terme, à ce que meure l'emploi.

» C'est notamment pour cela que notre congrès étudiera la proposition d'un *« bilan technique »* complémentaire du bilan comptable et du bilan social de l'entreprise. Ce bilan donnerait un diagnostic sur l'état de santé des techniques utilisées par l'entreprise et ses conséquences sur l'emploi et les conditions de travail du personnel. Tout ce qui existe à ce jour est partiel car seulement axé sur la situation de changement technologique. Alors que c'est la situation de croisière qui demande le plus de vigilance pour ne pas s'endormir. Le bilan technique obligera périodiquement à faire le point. C'est un instrument de bord qui manque trop souvent. Celui-là permettra aux cadres et ingénieurs d'être naturellement informés d'un élément central de leur avenir et au syndicat de jouer son rôle de contrepoids, sans volonté aucune de participer aux décisions.

— Votre proposition d'un droit individuel à l'innovation et à la recherche n'est-elle pas en contradiction avec le caractère collectif des revendications syndicales ?

— Un syndicat est fait pour garder l'essentiel et guetter le futur. C'est dans cette perspective qu'il faut situer toutes nos revendications, qu'il s'agisse de la justice fiscale, de l'emploi et de la formation, de la sauvegarde de la protection sociale, du pouvoir d'achat... Quand on parle du droit individuel à l'innovation et à la recherche (DIIR), il n'y a aucune contradiction entre la nature du droit, qui est individuel, et les conditions de son exercice, qui sont presque nécessairement collectives.

» Pour nous, l'affirmation du caractère individuel du droit réaffirme la prééminence de la souveraineté individuelle, de laquelle, en définitive, tout procède. De la même manière que la meilleure équipe de football est celle qui regroupe les meilleures individualités, la meilleure équipe d'innovation et de recherche nécessite que chacun de ses constituants soit dans la meilleure forme. Dans l'un et l'autre cas, si rien n'est possible dans l'équipe, rien ne l'est non plus sans des individus aguerris. »

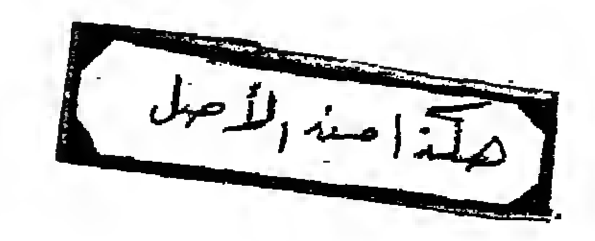
Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT.

LES « FAISANT FONCTION D'INTERNES » SE METTENT EN GRÈVE

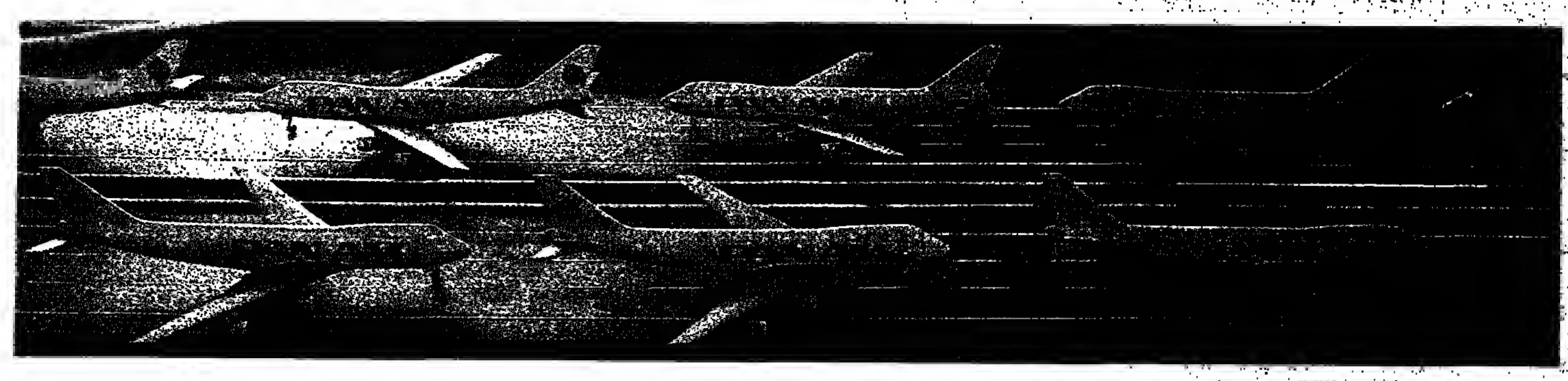
Après les internes des centres hospitalo-universitaires (CHU) et les internes en pharmacie, les « faisant fonction d'interne » (FFI), c'est-à-dire les jeunes médecins qui, parvenus au terme de leurs études, avaient décidé avant la mise en place de la réforme des études médicales de ne pas passer le concours de l'internat, se mettent en grève à partir du mardi 9 avril. Une grève *« illimitée »* pour obtenir une réévaluation de leur salaire, qui est actuellement de 3 400 F par mois.

Les FFI sont plusieurs milliers, essentiellement dans les hôpitaux généraux de province. Ils réclament l'alignement de leur salaire sur celui des internes de médecine générale nommés, du fait de la réforme, à l'issue de la sixième année d'études sans avoir passé de concours.

● **Fermeture prochaine d'une usine de jouets à Calais (quatre cent sept salariés).** — L'usine Micro-Meccano de Calais, spécialisée dans la fabrication de jouets, et qui emploie actuellement quatre cent sept personnes, devrait cesser son activité à la fin du mois d'avril, apprend-on auprès de la CGT. La direction de cette entreprise, filiale du groupe américain General Mills, a annoncé aux représentants du personnel la fermeture de l'usine et la réunion d'un comité central d'entreprise le 15 avril, afin d'informer le personnel. Micro-Meccano était installée à Calais depuis 1961 et employait encore en 1983 environ six cents salariés. Depuis plusieurs mois, l'usine était, en partie, en chômage technique, et General Mills souhaitait la céder à d'éventuels repreneurs, parmi lesquels une société britannique avec laquelle les pourparlers n'ont pas abouti. A l'appel de la CGT, les salariés de l'usine de Calais devaient se réunir le 9 avril en assemblée générale.



Pan Am ouvre l'autoroute céleste France/USA.



Printemps 1985, la nouvelle flotte Pan Am décolle sous le ciel de France.

Pas moins de 28 nouveaux vols par semaine vous ouvriront la route des USA de la côte Est à la côte Ouest. C'est un événement.

Au départ de Roissy-Charles de Gaulle, New York 2 fois par jour, San Francisco via Londres 1 fois par jour, Los Angeles via Londres 4 fois par semaine.

Pour la première fois un vol direct Roissy-Miami 3 fois par semaine et enfin un vol direct Nice-New York quotidien.

Jamais les hommes d'affaires n'avaient eu tant d'occasions de goûter aux services de Pan Am:

Le Worldport®, terminal privatif de Pan Am à Kennedy airport, qui vous assure directement les liaisons internationales et intérieures vers 35 villes américaines.

Le Worldexpress qui vous simplifie les opérations de transit grâce à la remise dès le départ de toutes les cartes d'embarquement et un seul enregistrement des bagages.

L'hélicoptère privé de Pan Am qui vous déposera gracieusement, que vous soyez en première classe ou en Clipper Class, dans le centre de Manhattan ou à Wall Street.

Le confort Pan Am : avec nos sièges Sleeperette® en première classe, nos six fauteuils de front en Clipper Class, la conception d'un habitacle spacieux mille fois repensé, un service chaleureux et attentif, nous pensons avoir mis toutes les chances de notre côté pour vous accueillir prochainement sur Pan Am.

Pour en savoir plus sur l'autoroute céleste France/USA, appelez votre Agent de Voyages ou Pan Am au 266.45.45.



Rien ne remplacera jamais l'expérience.

Jean & Montmarin

AFFAIRES

Aux États-Unis

Les jongleries boursières de M. Pickens

M. T. Boone Pickens récidive. Après avoir depuis deux ans multiplié les coups de bourse contre successivement General American, Cities Services, Gulf Oil et Phillips Petroleum, lançant des offres publiques d'achat (OPA) vite retirées et réalisant au passage de coquettes plus-values, le groupe de M. Pickens s'attaque officiellement à la douzième compagnie pétrolière américaine Unocal.

Lundi 8 avril, deux sociétés du groupe de M. Pickens, Mesa Partners, ont lancé une offre publique d'achat sur 37,4 % du capital d'Unocal, offrant 54 dollars par action, à comparer au cours actuel de 49,6 dollars. Cette initiative n'a surpris personne, le groupe Mesa ayant déjà acquis petit à petit depuis le début de l'année 13,6 % du capital d'Unocal, officiellement « à titre de placement ».

En dépit des assurances données par M. Pickens sur ses intentions, nul ne doutait que celui qui est devenu à Wall Street le chef de file d'une « nouvelle race » de financiers naufrageurs d'entreprises, n'allait pas en rester là.

Pour prévenir l'opération, Unocal avait augmenté de 20 % son dividende trimestriel et porté plainte en justice contre le groupe Pickens l'accusant d'avoir « frauduleusement » prétendu pendant des semaines qu'il ramassait des actions uniquement à titre d'investissement. Le président d'Unocal, M. Fred Hartley, s'était également opposé la semaine passée à M. Pickens, au cours d'une audition publique devant le Congrès, l'accusant de créer une « fièvre spéculative » en cherchant des profits faciles sans se soucier de l'avenir des entreprises auxquelles il s'attaque.

Reste qu'Unocal va devoir, pour éviter la prise de contrôle, proposer à ses actionnaires – dont fait déjà partie M. Pickens – une offre concurrente, cela avant la fin de l'offre publique d'achat prévue le 3 mai prochain. La direction de la société s'est donné dix jours de réflexion, demandant à ses actionnaires « d'agir sans précipitation ».

V. M.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	9,5850	9,5950	+ 145	+ 160	+ 250	+ 280	+ 490	+ 590
$ can.	6,9912	7,0036	+ 9	+ 35	– 42	+ 46	– 76	+ 47
Yen (100)	3,7618	3,7672	+ 143	+ 153	+ 266	+ 286	+ 771	+ 820
DM	3,0496	3,0548	+ 124	+ 134	+ 230	+ 245	+ 653	+ 697
Florin	2,7015	2,7066	+ 84	+ 91	+ 159	+ 172	+ 467	+ 505
F.B. (100)	15,1613	15,1892	+ 49	+ 97	+ 72	+ 154	+ 127	+ 380
F.S.	3,6088	3,6167	+ 160	+ 174	+ 297	+ 317	+ 852	+ 914
L (1 000)	4,7885	4,7951	– 171	– 153	– 331	– 301	–1 016	– 939
£	11,6218	11,6435	– 295	– 258	– 562	– 497	–1 188	–1 022

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	8 1/2	8 3/4	8 11/16	8 13/16	8 7/8	9	9 3/8	9 1/2
DM	5 5/8	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 7/8	6	6 1/16	6 3/16
Florin	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 7/8	7	6 7/8	7
F.B. (100)	10 1/8	11 5/8	10 3/16	10 7/16	10 3/16	10 7/16	10 3/8	10 11/16
F.S.	4 7/8	5 1/8	5 1/8	5 1/4	5 3/8	5 1/2	5 5/8	5 3/4
L (1 000)	14 1/4	14 3/4	14 1/4	15 3/4	14 3/8	14 7/8	14 3/4	15 1/8
£	13 1/4	13 1/2	13 3/8	13 1/2	13 5/16	13 7/16	12 11/16	12 13/16
F. franç.	10 1/4	10 3/4	10 1/2	10 3/4	10 5/8	10 7/8	11 1/8	11 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Des Airbus vendus à l'Inde et à la Corée du Sud

La vente de trois avions européens gros-porteurs Airbus A-300-600 à la Corée du Sud *« est une affaire réglée »*, a-t-on annoncé, lundi 8 avril, de source officielle française. Cette négociation entre la Corée du Sud et Airbus Industrie n'avait pu aboutir à la fin de 1984 en raison de la décision française de donner le statut de délégation générale à la mission commerciale nord-coréenne à Paris. La visite en Corée du Sud du premier ministre, M. Laurent Fabius, semble avoir débloqué la situation, et le contrat – qui devrait rapporter quelque 165 millions de dollars au consortium européen – pourrait être signé prochainement. *(Lire page 5 l'article de Jacques Amalric.)*

Le même jour, Airbus Industrie a signé avec la compagnie indienne Air India un contrat de 440 millions de dollars pour la vente de six avions A-310-300 (version « allongée » des A-310). Les premiers exemplaires de ces appareils seront utilisés sur les lignes en direction de l'Afrique, de l'Extrême-Orient et de l'Europe. Ils entreront en service en juin 1986.

UN « GUIDE » DU CNPF

L'art et la manière de satisfaire le consommateur

C'est un véritable événement dans le domaine de la consommation. Le CNPF vient d'éditer, à l'intention des chefs d'entreprise, un *Guide pratique* sur l'art et la manière de satisfaire vraiment le consommateur.

Comment ? En l'écoutant d'abord, et en tenant compte de ses lettres, de ses suggestions, de ses critiques aussi. En lui donnant toutes les informations dont il a besoin, de façon claire. En accordant davantage d'attention à la conception même des produits que l'on fabrique ou des services que l'on offre, pour que ceux-ci soient pratiques et facilement utilisables. En remplaçant ou en réparant très vite le produit défectueux, objet d'une réclamation. En allant, qu'il s'agisse d'étiquetage, de prix, de publicité, de promotions, naturellement et de soi-même au-delà de ce que la réglementation exige. Tout cela pour que le consommateur individuel soit d'abord et toujours satisfait.

Vis-à-vis des associations, la leçon est encore plus exemplaire : *« Toutes les associations ont droit à l'attention des entreprises »*, car *« elles reflètent des préoccupations qui deviendront celles de l'entreprise »* et *« elles sont à la fois miroir et modèle »*...

On trouve aussi dans ce petit ouvrage tout un chapitre sur les conflits – inévitables malgré la meilleure bonne volonté – avec un consommateur individuel, avec un organisme de consommation ou avec la presse. Dans tous les cas, explique le guide du CNPF, il s'agit de respecter d'abord l'interlocuteur, de savoir reconnaître une erreur, d'expliquer, preuves à l'appui, ce qui n'est pas fondé dans une critique et de ne recourir aux moyens juridiques que si tout a été d'abord tenté.

Cela débouche, bien sûr, sur la création d'un « service consommateurs », rattaché à la direction générale de l'entreprise. Au Japon, 71 % des firmes ont un tel service, alors qu'en France on en compte moins de cinquante...

Tout cela, à vrai dire, relève du bon sens ; les recettes sont simples et beaucoup moins coûteuses pour l'entreprise que de se retrouver en posture d'accusée sous les projecteurs de l'actualité.

Le CNPF va diffuser sa brochure par l'intermédiaire de ses quatre-vingts fédérations et ses cent soixante unions patronales, grâce à des réunions d'information. Ce faisant, le CNPF fait œuvre de pionnier. Ce n'est pas demain que l'échange standard et immédiat du « loup » de fabrication (inévitable dans la production de masse) sera de règle, même si quelques entreprises en flèche en matière de consumérisme, grandes ou petites, ont déjà adopté cette manière de faire. D'autre part, il faut bien remarquer que trop de « services consommateurs », lorsqu'ils existent, dépendent de la direction de la publicité ou du marketing, ce qui en fait des auxiliaires du lancement des produits nouveaux, au lieu de disposer d'une « grande autonomie » et d'un « pouvoir réel ».

La tâche risque d'être longue.

J.

• *Le Consommateur et l'Entreprise*. Editions techniques professionnelles, 31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris 16e, 50 F.

ÉTRANGER

TAIWAN VA INVESTIR 20,7 MILLIARDS DE DOLLARS DANS DIX ENTREPRISES D'ÉTAT

Le gouvernement de Taiwan va investir 20,7 milliards de dollars dans dix des douze entreprises d'Etat durant les six prochains exercices budgétaires commençant le 1er juillet prochain. Le but est de doubler d'ici 1991 le revenu moyen par habitant (actuellement de 3 000 dollars par an), par stimulation à l'investissement.

Ces dépenses seront surtout consacrées à la construction d'une quatrième centrale nucléaire, à l'extension de plusieurs ports, à la construction d'un nouveau port pour l'importation de gaz naturel, à l'augmentation de la production d'acier et à la construction de plusieurs chantiers navals.

Aucun projet n'est prévu au cours de cette période pour la Taiwan Metal Mining Corp. et la Taiwan Aluminium Corp., qui ont enregistré de lourdes pertes ces dernières années. – *(AFP.)*

En Papouasie - Nouvelle-Guinée

LA MINE D'OR ET DE CUIVRE D'OK TEDI A RECOMMENCÉ A FONCTIONNER

Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a autorisé la réouverture de la mine d'or et de cuivre du consortium Ok Tedi auquel il a accordé une licence d'exploitation provisoire de quatre mois (*le Monde* daté 17-18 mars).

Le premier ministre M. Michael Somare a annoncé qu'un premier accord avait été conclu entre les autorités et la compagnie multinationale Ok Tedi Mining Ltd., portant sur l'extraction du cuivre.

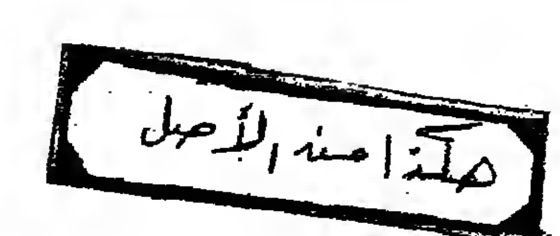
Le gouvernement avait dû fermer la mine en février dernier, les responsables n'ayant pas respecté les délais concernant le projet ni leur engagement d'exploiter le cuivre – en même temps que l'or – et de construire les équipements nécessaires.

Le ministre de l'énergie et des mines, Francis Pusal, a déclaré que la mine serait à nouveau fermée si un accord définitif n'intervenait pas dans les quatre mois. Les autorités tiennent, en effet, à s'assurer que la mine d'or n'aura pas été épuisée, après l'an 2000, avant que la production de cuivre n'ait pris le relai.

Ok Tedi Mining Ltd, qui avait commencé à produire à la mi-84, regroupe les sociétés australienne Broken Hill Proprietary, américaine Amoco (filiale de la Standard Oil), un consortium ouest-allemand, et le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée. – *(AFP.)*

JAPON

• **Production industrielle en hausse.** – La production industrielle du Japon a progressé en février de 0,7 % par rapport à janvier, et de 5,8 % par rapport à la même période de l'année dernière. L'indice de février pour l'industrie minière et manufacturière s'est établi à 120,8 (sur la base 100 en 1980).



TRANSPORTS

DIX ANS APRÈS SA MISE EN SERVICE

L'aéroport de Lyon-Satolas équilibre ses comptes

De notre correspondant régional

Lyon. – L'aéroport international de Lyon-Satolas fête ses dix ans d'existence. C'est en effet le 20 avril 1975 que M. Valéry Giseard d'Estaing avait inauguré un équipement qui fait d'ores et déjà partie du patrimoine économique de la région Rhône-Alpes. La sévère concurrence du TGV sur le trafic intérieur, et notamment sur la ligne vedette Paris-Lyon, a toutefois freiné la croissance du trafic depuis trois ans.

La réussite de Satolas se résume en quelques chiffres : depuis dix ans, le trafie voyageurs a connu une progression de 65 %, passant de 4 500 à 7 400 voyageurs par jour ; en terme de mouvements d'avions, la progression de plus de 36 % doit être évaluée en fonction de l'augmentation de capacité des appareils ; pour le fret, la hausse est significative, avec plus de 62 % en dix ans.

Ces évolutions globales masquent une redistribution sensible du trafic en fonction des destinations de départ ou d'arrivée. Satolas s'est internationalisé.

La part du trafic international est passée d'un tiers des mouvements à la moitié aujourd'hui. Deux raisons expliquent ce « décollage » : la baisse de la ligne Paris-Lyon, qu'Air Inter tente de minimiser en lançant une offensive commerciale et en portant à dix le nombre de ses fréquences quotidiennes ; la naissance de nombreuses liaisons directes entre Lyon et d'importants centres européens ou nord-africains. Symbole de cette volonté d'ouverture mondiale : le succès des vols spéciaux « charters ski », qui devraient voir cette saison le transit de près de 60 000 passagers, pour la plupart canadiens et américains.

Sur le plan financier, l'aéroport lyonnais parvient à équilibrer ses comptes et même à dégager, sur un chiffre d'affaires annuel de 113 millions de francs, un fonds de réserve (de l'ordre de 30 millions de francs). La mécanique de Satolas – qui emploie deux mille salariés sur le site – est bien huilée. Le quatrième aéroport français (après Paris, Marseille et Nice) présente donc un bilan de fonctionnement très positif. Mais les prochaines étapes de son développement devront comporter une importante amélioration des dessertes routières – notamment à partir du Nord – et régler l'irritante question du péage autoroutier : Satolas a le douteux privilège d'être le seul aéroport français relié à sa ville par une autoroute à péage. 6 francs, c'est peu pour un passager supposé plutôt à l'aise financièrement. C'est trop pour l'image de marque de la ville...

CLAUDE REGENT

En Grèce

LES RESPONSABLES DU SABORDAGE DU PÉTROLIER « SALEM » SONT CONDAMNÉS A DE LOURDES PEINES DE PRISON

La justice du Pirée a condamné, le 8 avril, cinq Grecs, – l'armateur et quatre membres d'équipage dont le commandant – à de lourdes peines de prison (deux à onze années de réclusion) pour leur responsabilité dans le détournement d'une cargaison de brut et le sabordage du pétrolier libérien *Salem*, le 17 janvier 1980, au large du Sénégal.

Le navire, d'une capacité de 215 000 tonnes, transportait 193 000 tonnes de brut appartenant à Shell.

L'affaire à l'époque avait fait grand bruit et non seulement la compagnie londonienne d'assurances Lloyd's mais Scotland Yard avaient été saisis.

Le pétrole chargé au Koweit avait été débarqué en Afrique du Sud, à Durban, en violation de l'embargo décidé par les pays arabes sur les ventes à l'Afrique du Sud. Ensuite, le capitaine du tanker avait simulé un accident pour que l'armateur puisse toucher les indemnités d'assurance.

Sept autres personnes jugées par contumace ont été condamnées chacune à sept ans de prison, dont deux hommes d'affaires, l'un de Houston, l'autre de Rotterdam. – *(Reuter, AP.)*

● **Étude par les Japonais d'un projet de métro à Casablanca.** – Le Maroc a signé, le 8 avril, avec l'Agence japonaise de coopération internationale un protocole d'accord pour l'étude d'un projet de métro aérien à Casablanca. Cette étude portera sur les aspects socio-économiques du projet, l'emplacement de la ligne, le plan d'équipement et l'évaluation des charges d'investissement. La phase d'étude durera quatorze mois. – *(AFP.)*

ÉNERGIE

SELON L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE

La consommation pétrolière mondiale devrait stagner en 1985

La demande de pétrole adressée à l'OPEP devrait rester faible jusqu'à la fin de 1985, contraignant l'Organisation à maintenir un contrôle strict de sa production, afin d'empêcher une nouvelle baisse des prix. C'est la conclusion qui ressort des chiffres publiés simultanément par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans son bulletin mensuel de conjoncture et par la société française Enerfinance dans son *Market Monitoring Bulletin*.

Selon l'AIE, la consommation mondiale de brut, qui a diminué de 2 % au cours du premier trimestre, par rapport à l'an passé, devrait globalement stagner en 1985 à un niveau de 46,3 millions de barils/jour (contre 46,1 millions en 1984), tandis que la production des pays non-membres de l'OPEP devrait progresser, passant de 27,7 millions de barils par jour au premier trimestre à 28,3 millions au second et à 28,2 millions sur l'ensemble de l'année, du fait notamment de la reprise des exportations soviétiques, interrompues depuis janvier. La part de l'OPEP, limitée à 16 millions de barils par jour au premier trimestre, ne devrait donc guère augmenter d'ici à la fin de l'année, sauf reconstitution des stocks par les compagnies. Ces stocks devraient se regonfler quelque peu au cours des six prochains mois.

Selon Enerfinance, qui prévoit également une consommation faible au cours des prochains mois et une hausse de la production non-OPEP, la reconstitution nécessaire des stocks devrait soutenir un peu la demande adressée à l'OPEP, au cours du troisième trimestre notamment. Mais les perspectives de production de l'OPEP pour 1985 restent « faibles », aux alentours de 17 millions de barils/jour soit 0,3 million de moins que l'an passé, estime la société. L'OPEP, qui a réussi au cours du 1er trimestre à respecter le plafond de 16 millions de barils/jour qu'elle s'est fixé, grâce aux efforts de l'Arabie saoudite qui a produit 3,9 millions de barils/jour et aux difficultés d'écoulement rencontrées par l'Iran. Elle devrait donc continuer à observer une grande discipline pour éviter au cours de l'été une nouvelle baisse des cours du brut, extrêmement fermes depuis deux mois.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



CBC

Le directoire de CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION (CBC) a arrêté le 29 mars 1985 les comptes de l'exercice 1984 qui seront examinés le 2 mai prochain par le conseil de surveillance, présidé par Gilbert Simonet.

CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION (CBC) a été créé en juillet 1982 pour regrouper toutes les activités Bâtiments du groupe CAMPENON BERNARD. Son activité couvre à ce jour l'ensemble du territoire français, l'Afrique, le Maghreb et l'Extrême-Orient.

Le résultat de l'exercice 1984 pour CBC, société mère, est de 3,6 millions de francs. Le résultat consolidé est de 13,1 millions de francs pour une activité de 1,7 milliard hors taxes, contre 1,1 milliard en 1983.

Le carnet de commandes était de 1,856 milliard de francs hors taxes au 1er janvier 1985 contre 1,292 milliard au 1er janvier 1984.

Il est d'ores et déjà acquis que le chiffre d'affaires consolidé connaîtra une progression significative en 1985 et sera supérieur à 2 milliards de francs hors taxes.

L'ensemble de ces chiffres ne tient pas compte des sociétés GCL et UDEC, filiales Bâtiment de CAMPENON BERNARD, qui ne sont pas encore juridiquement rattachées à CBC et dont l'activité en 1984 a été de 340 millions de francs.

CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION
29-31, RUE DE L'ABREUVOIR - BP 12 - 92101 BOULOGNE CEDEX
TÉLÉPHONE (1) 604.81.97 - TELEX CBC 206 816 F



BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

EXERCICE 1984 DE LA B.T.P. : PROGRESSION DE 22 % DES BÉNÉFICES

Le conseil d'administration de la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (la B.T.P.) s'est réuni le 4 avril 1985 sous la présidence d'Alain Treppoz.

Il a arrêté les comptes de l'exercice 1984, dont les principales valeurs se présentent comme suit :

● Le total du bilan s'élève à 4 559 MF contre 4 307 MF au 31 décembre 1983, soit une progression de 5,8 % qui se caractérise par :

– une augmentation sensible des fonds propres : 195 MF contre 116 MF, grâce à une émission de titres participatifs de 75 MF réalisée en mars 1984 et à l'affectation en réserves de 50 % des résultats 1983 ;

– une forte augmentation des dépôts clientèle : 2 923 MF contre 2 350 MF, soit une progression de 24,4 % ;

– un accroissement sensible des crédits à la clientèle : 1 443 MF contre 1 260 MF, soit une progression de 14,6 %, pour l'essentiel due au développement du « Prépaiement BTP » et à des avances exceptionnelles à des organismes du B.T.P. ;

– une réduction de l'activité de la banque sur le marché monétaire.

● Le produit net bancaire atteint 179 MF contre 153 MF en 1983, soit + 16,9 %.

● Les frais généraux connaissent une croissance plus faible que le produit net bancaire : 130 MF contre 121 MF en 1983, soit + 7,4 %. Cela témoigne de l'amélioration de la productivité de la banque se traduisant par un gain de 3 points sur le ratio coefficient d'exploitation (frais généraux/PNB).

● Le résultat brut d'exploitation augmente de 26 %, permettant, d'une part, d'accroître fortement les amortissements (+ 38 %), conséquence du développement de la bureautique et de l'informatique, et, d'autre part, de constituer des provisions (31 MF contre 24 MF en 1983) justifiées par la situation difficile du B.T.P.

● Le bénéfice net de l'exercice ressort à 10,9 MF contre 8,9 MF en 1983, soit une progression de 22,5 % (contre 20 % en 1983).

L'amélioration de la rentabilité de la B.T.P. se poursuit donc, malgré le poids élevé des provisions, grâce au développement des activités financières et aux gains de productivité dus à une forte mobilisation du personnel sur les objectifs du plan de développement.

BANQUE ODIER BUNGENER COURVOISIER

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Odier Bungener Courvoisier a été tenue le 25 mars 1985 et a approuvé le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 1984.

Le total du bilan se monte à F. 2 233 672 936 contre F. 2 101 229 976 et les dépôts progressent de F. 1 010 128 638 à F. 1 269 105 269.

Avant provisions, les produits d'exploitation sont en hausse de 66 %. Après constitution de provisions diverses pour F. 22 836 053 contre F. 7 665 548, le bénéfice net de l'exercice s'établit finalement à F. 7 182 288 contre F. 8 460 771 en 1983.

Il a été décidé d'affecter F. 3 000 000 à la réserve générale et de verser aux actionnaires à titre de dividende F. 4 400 000 contre F. 5 000 000 l'année précédente.

SICAV
sociétés d'investissement à capital variable
gérées par la Caisse des dépôts

LE LIVRET PORTEFEUILLE — S.N. FRANCE OBLIGATIONS — Livret BOURSE INVESTISSEMENTS — horizon

les assemblées générales des actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1984 et décidé la mise en distribution des dividendes suivants **mis en paiement le 1er avril 1985** aux guichets des établissements placeurs,
- chez **L'ÉCUREUIL** et à **LA POSTE**: LLP - SNFO - LBI - HORIZON
- au **TRÉSOR PUBLIC** et chez les Agents de Change: LBI

COUPON	LE LIVRET PORTEFEUILLE	* S.N. FRANCE OBLIGATIONS	Livret BOURSE INVESTISSEMENTS	horizon
	n° 30	n° 28	n° 18	n° 2
net à payer	22,46 F	35,00 F	19,15 F	34,17 F
avoir fiscal	2,37 F	2,32 F	2,33 F	2,37 F
brut	24,83 F	37,32 F	21,48 F	36,54 F
rappel de la valeur liquidative au 28.12.84	461,68 F	393,53 F	303,32 F	773,75 F

Réinvestissement sans frais en actions nouvelles jusqu'au 1er juillet 1985

***ATTENTION !** Si vous détenez des actions de S.N. FRANCE OBLIGATIONS, vous devez savoir:*
*- que, depuis le 1/1/85, l'objectif de distribution de cette SICAV a été modifié: **accumulation de plus-values en capital et moindre distribution;***
*- que, pour matérialiser ce changement, S.N. FRANCE OBLIGATIONS s'appelle depuis le 26 mars 1985 **FRANCE OBLIGATIONS.***

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

9 avril

Encore un peu plus haut

Dieu que la Bourse était jolie en ce mardi post-pascal, pour sa réouverture. Le soleil rehaussait sa beauté et même sa vieille horloge Lepautre de 1828 faisait façade neuve, tandis qu'un maître horloger s'affairait à la remettre à l'heure. Les valeurs françaises ? Toujours en pleine forme mais est-ce bien la peine de le dire ? La rue Vivienne n'est-elle pas à sens unique vers les Grands Boulevards ? A la corbeille, c'est vers la hausse. Pour la cinquième séance consécutive, celle-ci était de nouveau au rendez-vous. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une avance de 0,32 % et le « C.A.C. » battait un nouveau record.

Les vedettes de la séance ? S.G.E.-S.B., Moulinex, Locafrance, Redoute, Initial, Penarroya, Sanofi, Leroy-Somer, C.F.R., Club Méditerranée, Dassault, C.S.F. et bien d'autres.

Le marché n'avait cependant pas le « punch » montré au milieu de la semaine précédente. Après quatre jours de chômage et sa longue marche en avant commencée au début de l'année, rien de plus normal. Mais des achats étrangers étaient encore observés. De toute évidence, Paris se désolidarise, semble-t-il, complètement de New-York.

Le redressement du dollar dans la matinée a favorisé une légère reprise de la devise-titre. La fourchette s'est rétrécie vers le haut et cette dernière s'est traitée entre 9,91 F et 9,96 F (contre 9,80 F-9,97 F).

Hausse de l'or à Londres : 323,10 dollars (+ 6,35 dollars).

A Paris, le lingot a suivi, s'établissant successivement à 99 500 F puis à 99 700 F (+ 1 450 F). Baisse du napoléon à 591 F (contre 597 F). Curieusement, la rente 4 1/2 % 1973, indexée sur la pièce française de 20 F, a monté (+ 1,7 %).

Le volume des transactions a augmenté : 12,67 millions de francs contre 10,71 millions.

NEW-YORK

Repli en fin de séance

La semaine a failli bien commencer pour Wall Street. Las ! Après une progression initiale des cours, la tendance s'est, lundi, de nouveau alourdie et le marché a reperdu, et même très largement au-delà, tous les gains acquis au départ. Un moment parvenu à 1 267,01, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, à 1 252,98 (– 6,07 points).

Mais ce sont surtout les « Blue Chips » qui ont le plus souffert. Négatif, le bilan de la journée a, toutefois, été très mitigé. Sur 1 985 valeurs traitées, 874 ont baissé, 670 ont monté et 441 n'ont pas varié.

Les soucis du marché sont toujours d'ordre économique. « *Avec un dollar sans orientation particulière, la grande question pour les opérateurs est de savoir de quoi demain sera fait* », disait un analyste. Croissance ou refroidissement ? Autour du Big Board, les perspectives de résultats trimestriels très décevants pour les entreprises continuent de faire l'objet de toutes les conversations et constituent un puissant frein aux initiatives. « *Une baisse des taux d'intérêt éclaircirait la situation* », assurait un gérant de portefeuilles.

D'autre part, la Bourse souffre de sa propre faiblesse, qui la rend incapable de la moindre réaction.

Le volume des affaires a été maigre : 79,96 millions de titres échangés, contre 86,91 millions jeudi dernier.

VALEURS	Cours du 4 avril	Cours du 8 avril
Alcoa	35	34 5/8
A.T.T.	20 3/4	20 5/8
Boeing	58 1/4	58 5/8
Chase Manhattan Bank	52 1/4	52 5/8
Du Pont de Nemours	52	52
Eastman Kodak	68 5/8	68 1/2
Exxon	50	50 1/8
Ford	42 1/2	42
General Electric	60 1/4	58 1/2
General Foods	60 5/8	60 5/8
General Motors	73 1/2	72 1/4
Goodyear	27	27
I.B.M.	127	124 1/8
I.T.T.	35 3/8	34 1/2
Mobil Oil	29 1/4	29 3/8
Pfizer	43 1/8	43 1/4
Schlumberger	37 1/2	37 3/4
Texaco	35 1/4	35 3/8
U.A.L. Inc.	44 1/2	44 1/2
Union Carbide	38	37 3/4
U.S. Steel	28 7/8	28 7/8
Westinghouse	29 3/4	29 1/8
Xerox Corp.	42 3/4	42 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

SICLL. – Les résultats du groupe pour 1984 devraient être proches de l'équilibre (contre une perte de 17,7 millions de francs pour l'exercice précédent). Pour sa part, la société mère a réussi à dégager un très léger bénéfice (442 000 F) après un déficit de 19,8 millions de francs, compte tenu de charges et provisions (17 millions au total) provenant de la restructuration.

ELECTRONIQUE SERGE DASSAULT. – La société a dégagé pour 1984 une bénéfice net de 109 millions de francs, en progression de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'élève à 2,8 milliards de francs (contre 2,4 milliards en 1983), dont 45 % réalisés à l'exportation, et le carnet de commandes atteignait 6,2 milliards au 31 décembre dernier.

Le nombre des actions a été doublé en prévision de leur introduction au second marché au mois de mai prochain. Le capital de 271,8 millions de francs est dorénavant constitué de 3,75 millions d'actions au nominal de 72,50 F. La société a décidé de faire bénéficier le personnel d'options de souscription d'actions : près de deux mille quatre cents personnes sont concernées par cette décision.

MERRELL DOW. – Cette filiale pharmaceutique du groupe américain Dow Chemical va acquérir 20 % du capital du laboratoire japonais Funai Pharmaceuticals. Cette prise de participation, dont le montant n'a pas été rendu public, permettra à la société de s'implanter sur le marché nippon, le second en importance au monde. Dow Merrell compte notamment sur le lancement d'un nouvel « antihistaminique » sans effet secondaire, au dernier stade des études chimiques et pour lequel une licence de fabrication a été déposée au Japon, pour mener sa pénétration.

AUDIOANALYSE. – Ce fabricant de matériel hi-fi lance le premier préampli-amplificateur intégré français d'une puissance de 2 × 100 watts et à commutation digitale par circuits CMOS.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	3 avril	4 avril
Valeurs françaises	115,5	115,5
Valeurs étrangères	108,1	106,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	3 avril	4 avril
Indice général	215,7	216

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 9 avril : 10 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8 avril	9 avril
1 dollar (en yens)	255,95	254,35

BOURSE DE PARIS — Comptant — 9 AVRIL

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]								

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SECOND MARCHÉ — Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]					

SICAV 4/4

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]					

◆ : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

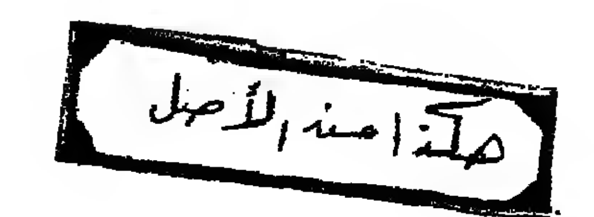
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1660	4,5 % 1973	1701	1730	1732	+ 1 82
3970	C.N.E. 3 %	4066	4130	4130	+ 1 58
1468	Electricité T.P.	1466	1470	1470	+ 0 27
540	Esso S.A.F.	562	555	556	– 1 24
1230	Eurafrance	1281	1250	1260	– 1 63
960	Euromarché	1050	1000	1000	– 4 79
[illegible]					
127	Gencor	135	141 50	142	+ 5 18
316	Gén. Belgique	305 90	305	305	– 0 29
645	Gén. Electr.	602	602	602	....
765	Gen. Motors	750	725	725	– 3 33
62	Goldfields	63 60	64	64	+ 0 62
35	Gd Metropolitain	36 10	35 65	35 65 c	– 1 24
154	Harmony	158	158	158	....
36	Hitachi	32 60	33 50	32 50	– 0 30
685	Hoechst Akt.	655	655	660	+ 0 79
94	Imp. Chemical	92	92	92	....
134	Inco. Limited	133	133	133	....
1340	IBM	1258	1247	1247	– 0 87
1780	Siemens A.G.	1705	1718	1716	+ 0 82
167	Sony	171 30	172	172	+ 0 40
240	T.D.K.	220 50	217 50	217 50	– 1 36
16 50	Toshiba Corp.	16 45	16	18 05	– 2 43
990	Unilever	955	958	958	+ 0 31
410	Unit. Techn.	386	392 50	382 50	– 0 88
960	Vaal Reefs	980	979	973	+ 1 36
400	West Deep	437 50	450	450	+ 2 86
325	West Hold.	330 60	339 50	339 50	+ 2 69
445	Xerox Corp.	423	419	419	– 0 84
2 07	Zambia Corp.	2 18	2 19	2 19	+ 1 38

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 635	8 634	9 300	9 950
ECU	6 819	6 821	....	....
Allemagne (100 DM)	305 285	305 250	294	314
Belgique (100 F)	15 171	15 161	14 600	15 700
Pays-Bas (100 fl.)	270 600	270 420	260	280
Danemark (100 krd)	85 500	85 200	800	88
Norvège (100 k)	105 900	106 070	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	11 617	11 603	11 200	11 850
Grèce (100 drachmes)	7 100	7 030	6 300	7 800
Italie (1 000 lires)	4 803	4 799	4 660	5 100
Suisse (100 fr.)	359 600	361 050	3 505	3 650
Suède (100 krs)	105 850	105 750	102	109
Autriche (100 sch)	43 440	43 430	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 492	5 474	5 300	5 900
Portugal (100 esc.)	5 450	5 440	6	6 200
Canada ($ can 1)	6 988	6 997	6 751	7 150
Japon (100 yens)	3 793	3 770	3 600	3 800

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/4
Or fin (kilo en barre)	98500	100000
Or fin (en lingot)	98250	99700
Pièce française (20 fr)	587	591
Pièce française (10 fr)	420	.....
Pièce suisse (20 fr)	580	593
Pièce latine (20 fr)	568	578
Souverain	712	725
Pièce de 20 dollars	4020	4025
Pièce de 10 dollars	2100	2080
Pièce de 5 dollars	1800	.....
Pièce de 50 pesos	3730	3770
Pièce de 10 florins	587	586



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D F G H

SELON UN DOCUMENT DE TRAVAIL DE L'ONU

74 millions de fillettes et de femmes ont subi des mutilations sexuelles

De notre correspondante

Genève. – L'appel lancé il y a déjà huit ans à l'ONU par M. Edmond Kaiser, fondateur de Terre des hommes, pour qu'elle pèse de tout son poids afin que ne soient plus pratiquées les mutilations sexuelles dont sont victimes des millions de fillettes aura enfin été entendu, malgré résistances et pressions. A la suite d'une série de réunions qui ont débuté en août 1981 et à l'issue d'une recommandation de la commission des droits de l'homme de l'ONU en février 1984, un groupe de travail « *sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants* » a été créé. Ce groupe, dont la première session vient de se tenir au Palais des nations, a été chargé d'entreprendre une étude approfondie sur diverses pratiques telles que l'infibulation et l'excision. Il a élaboré une définition des diverses formes de ces mutilations, recensant les méthodes utilisées, l'âge des victimes, le taux de morbidité et de mortalité qui s'ensuit et la nécessité d'évaluer l'ampleur du phénomène.

Selon un document de travail de l'ONU, actuellement soixante-quatorze millions de fillettes et de femmes auraient subi des mutilations sexuelles, lesquelles sont pratiquées de façon courante sur la presque totalité de la population féminine – principalement sur des fillettes – en Somalie, à Djibouti, dans les zones musulmanes du Soudan, dans le sud de l'Egypte, sur la côte de la mer Rouge en Ethiopie, à l'est du Kenya, dans le nord du Nigéria ainsi que dans plusieurs régions du Mali, de l'Indonésie et de la Malaisie. Ce document précise que « *les opérations sont habituellement faites par les vieilles femmes d'un village ou par les sages-femmes traditionnelles. Aucune anesthésie n'est utilisée, et les enfants sont immobilisées pendant l'intervention par d'autres femmes du village ou par celles qui se livrent à l'opération. Des mélanges d'herbe, de terre, de bouse de vache ou de cendres sont frottés sur la plaie pour arrêter l'hémorragie. Les instruments utilisés pour de telles interventions varient du couteau de cuisine aux lames de rasoir en passant par les morceaux de verre* ».

Le groupe de travail a décidé, étant données les conséquences néfastes, tant physiques que psychiques, de ces pratiques, de sensibiliser au maximum l'opinion publique sur ce problème. Une éducation tenant compte des mentalités et des coutumes devrait être entreprise, notamment au niveau des villages avec pour objectif leur abolition progressive.

Au cours de la réunion du groupe de travail présidé par Mme Halima Embarek-Warzazi (Maroc), et à laquelle ont participé des représentants de l'UNICEF, de l'OMS et de l'UNESCO, il a été également question des « *mariages précoces* » (en d'autres termes, des mariages forcés de fillettes), du gavage des femmes (destiné à rendre les maris fiers de l'opulence de leurs compagnes), des « *crimes d'honneur* » qui coûtent la vie à des adolescentes et à des femmes reconnues non seulement soupçonnées de s'être « compromises » avec un homme, ainsi que des conséquences sur les nouveau-nés du sexe féminin du « *traitement préférentiel accordé à l'enfant mâle* ».

Bien que conscient de la force des préjugés et de la nécessité de tenir compte des traditions séculaires, le groupe de travail de l'ONU admet que, « *étant donné que ces pratiques sont infligées de force à des enfants, il s'agit d'une violation flagrante de leurs droits tels qu'ils sont reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme* ».

ISABELLE VICHNIAC.

● PRÉCISION. – Dans l'article de notre correspondante Isabelle Vichniac sur l'épidémie de choléra en Somalie, paru dans *le Monde* du 6 avril, les derniers mots d'une phrase ont sauté. Il fallait lire : « *on n'a pas, à Genève, de nouvelles des produits bloqués par la grève dans les entrepôts de l'UNICEF à Copenhague* ».

Après les propositions de M. Gorbatchev

NOMBREUSES MANIFESTATIONS PACIFISTES EN RFA

Quelque deux cents manifestations contre les armes nucléaires et spatiales ont eu lieu en République fédérale pendant le week-end pascal. Selon les organisateurs, cinq cent mille personnes au total auraient participé à ces manifestations. La police juge ce chiffre « *beaucoup trop élevé* », mais elle n'a pas fourni d'estimation en raison du caractère très décentralisé des manifestations, dont les points forts ont été Hambourg, Hanovre, Dortmund, Cologne, Francfort, Berlin-Ouest et Heilbronn, l'une des bases américaines où sont stationnés des Pershing-2.

Ces rassemblements étaient dirigés tout particulièrment cette année contre le projet de « *guerre des étoiles* » du président Reagan. Au cours d'un discours prononcé à Duisbourg (Ruhr), M. Jo Leinen, l'un des dirigeants du Mouvement pour la paix et futur ministre social-démocrate de l'environnement dans le gouvernement de Sarre, a appelé le mouvement à s'engager « à *fond* » contre ce projet, comme il l'avait fait de 1980 à 1983 contre les euromissiles. « *Quand le président Reagan viendra en RFA au mois de mai, le mouvement pacifiste devra lui montrer clairement ce qu'il pense de sa politique de course aux armements* », a-t-il notamment déclaré.

(Lire nos informations page 5.)

● *Deux attentats en RFA.* – Deux attentats à l'explosif ont été commis en République fédérale le lundi 8 avril. Le premier était dirigé contre le pipe-line Tubingen-Aalen, élément du réseau Centre-Europe qui alimente en carburant les unités de l'OTAN ; le second a endommagé un bureau d'études maritimes de Hambourg, l'ISS, chargé en particulier de l'étude de faisabilité pour le projet de construction d'une frégate de l'OTAN dans les années 90. L'attentat de Hambourg a été revendiqué par une « *unité combattante Johannes Thimme* », du nom d'un membre de la Fraction armée rouge tué dans un attentat près de Stuttgart. – *(AFP.)*

M. GÉRARD DEUIL DÉMISSIONNE DE LA PRÉSIDENCE DU SNPMI

M. Gérard Deuil, président du Syndicat national du patronat moderne et indépendant (SNPMI), a abandonné ses fonctions, annonce cette organisation, mardi 9 avril, dans un communiqué.

M. Deuil, qui affichait des convictions politiques proches de l'extrême droite et usait fréquemment d'un langage « vigoureux », avait été contesté dans sa propre organisation. En février dernier, ses pouvoirs avaient été limités par une mission de « *restauration du syndicat* », notamment sur le plan financier, confiée à M. Gérard Delval. D'autre part, M. Deuil s'était opposé à une invitation lancée à M. Pierre Bérégovoy par la fédération d'Ile-de-France du SNPMI.

Au Cambodge

LES NATIONALISTES AURAIENT REPRIS LE CAMP DE PREAY-CHAN

Bangkok *(AFP)*. – Les guérilleros du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) ont réussi, lundi 8 avril, à reprendre le camp du Preay-Chan (ex-Nong-Chan), près de la frontière thaïlandaise, qui était tombé dimanche aux mains des forces vietnamiennes (*le Monde* du 9 avril), a-t-on appris de source militaire thaïlandaise. Les combats de dimanche pour le contrôle du camp de Preay-Chan ont fait dix-huit morts et cinquante blessés dans les rangs du FNLPK, a affirmé le général Pichitr Kullavanijaya, commandant de la Ire armée thaïlandaise.

NOMINATION D'AMBASSADEURS

Le *Journal officiel* du 6 avril et celui du 9 annoncent la nomination de deux ambassadeurs :

M. HONNORAT en Somalie.

M. Jean Honnorat est nommé ambassadeur à Mogadiscio en remplacement de M. Claude Epervrier.

[Né en 1924, M. Honnorat est breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. *Il a été notamment en poste à Khartoum (1960)*, Léopoldville (1961), Asmara (1962-1964), Cracovie (1968-1973) et Montréal (1978-1981), avant d'être nommé, en décembre 1981, ambassadeur à Abou-Dhabi.]

M. JESSEL à la conférence du désarmement de Genève.

M. Jacques Jessel est nommé ambassadeur auprès de la conférence du désarmement de l'ONU à Genève, en remplacement de M. François de la Gorce.

[Né en 1926, ancien engagé volontaire en 1944, M. Jessel a terminé l'Ecole nationale de l'administration en 1960. *Il a été notamment en poste à* Bonn (1961-1965), à Washington (1968-1973), Berlin (1973-1977), enfin premier conseiller à la délégation française auprès de l'OTAN à Bruxelles. Depuis 1982, *il était secrétaire général* adjoint de la défense nationale.]

● *Prochaine rencontre Moubarak-Weizman.* – M. Ezer Weizman, ministre israélien sans portefeuille qui avait contribué aux négociations du traité de paix israélo-égyptien de 1979, rencontrera le président Moubarak au Caire la semaine prochaine, a annoncé, ce mardi 9 avril, le ministre israélien des affaires étrangères.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Mauroy ne comprend pas M. Rocard.* – M. Pierre Mauroy, qui présentait mardi 9 avril à Lille son livre *A gauche*, a rappelé son attachement à la proportionnelle, « *scrutin de la modernité, de la justice et de la liberté* ». A propos de la décision de M. Rocard de quitter le gouvernement, M. Mauroy a affirmé que, dans le passé, même quand il était en désaccord avec lui, il avait toujours « *compris* » M. Rocard. « *Mais là*, a-t-il souligné, *je n'arrive pas à comprendre. Pourquoi quitter le gouvernement sur un tel sujet ? Je ne comprends pas cette dramatisation.* »

● *M. Proriol (UDF) n'a pas signé de proposition pour le rétablissement de la peine de mort.* – M. Jean Proriol, député (UDF) de la Haute-Loire, nous prie de préciser qu'il n'a pas signé la proposition de loi réclamant le rétablissement de la peine de mort dont M. Roland Nungesser (RPR, Val-de-Marne) a pris l'initiative au début de cette année (*le Monde* du 7 février). Cinquante-huit députés, selon M. Nungesser, avaient signé cette proposition. Deux d'entre eux, jusqu'à présent, nous ont fait savoir que c'était à tort que le député du Val-de-Marne les avait enrôlés sous sa bannière : M. Proriol et M. Adrien Zeller (Bas-Rhin, apparenté UDF) (voir *le Monde* du 9 février).

● *Dette : aggravation au Mexique.* – L'endettement extérieur mexicain, qui représentera 99,4 milliards de dollars à la fin de 1985, progressera de 3 à 4 milliards de dollars par an jusqu'en 1988, selon les estimations du ministère mexicain des finances. Il atteindra alors 110 milliards de dollars, en augmentation de 31 % par rapport à 1982. – *(AFP.)*

● *L'assassinat d'un vagabond à Toulon.* – Parce qu'il le jugeait « *inutile pour la société* », un jeune engagé volontaire du vingt-neuf ans, Alexandre Alviset, a tué un vagabond de quarante ans, Franco Zorzit, ressortissant italien, lundi à 3 heures du matin sur un parking de Sanary (Var). La victime portait une dizaine de plaies dans la région du cœur, provoquées par des coups de poignard. Les policiers ont découvert chez Alviset une collection d'ouvrages, de casquettes et autres objets nazis. – *(Corresp.)*

Sur le vif

Vous faites pas de bile !

Ça vous a pas frappé, la réaction des Américains aux avances de Gorbatchev : vos SS-20, vous les étalez, vous les étalez pas, vos SS-23, vous les remballez *pour six mois*, vous faites ce que vous voulez, nous on s'en fout. Ça vous a pas paru *bizarre*, cette *désinvolture* ? *Oui, je sais* ce qu'ils disent : dans la course aux têtes chercheuses, les Sov ont une telle avance que, de toute façon, proposer d'en mettre quelques-unes au frigo, c'est un énorme attrape-nigaud.

En réalité, s'ils prennent des grands *airs* au Pentagone, c'est pas à cause de ça. Rien à voir. Ils ont appris un truc incroyable, un truc à se demander *si* ça vaut le coup de se lancer dans la guerre des étoiles. L'URSS n'a plus de troupes. *Elles* sont décimées par les maladies, ravagées par les épidémies.

Le *New York Times* vient de consacrer un énorme article aux conclusions d'une étude *menée* par un prof à l'université de Georgetown. C'est effarant ! La typhoïde, *l'hépatite* virale, le choléra, l'infection intestinale, ils attrapent toutes les saloperies qui passent à portée de leur gamelle, là-bas. Une *simple* grippe et un tiers de l'armée rouge s'alite.

En plus, leurs toubibs sont complètement nuls. Ils se trompent de diagnostic une fois sur deux. Ils prennent une syphilis pour un eczéma. Un mec n'amène avec une diphtérie, ils *l'engueulent*, ils l'accusent d'avoir chopé une indigestion. Et leurs médicaments ne valent rien. *Récemment*, dans une unité décimée par les oreillons, 88 % des hommes avaient pourtant été vaccinés. Et, attendez, c'est pas fini : leurs conserves sont toutes pourries, leur viande – quand il y en a – c'est pas tous les jours ! – grouille d'asticots.

Bref, entre deux séjours à l'hosto, anéantis par la cliche, épuisés par la jaunisse, brûlés par la fièvre, officiers et soldats sont trop faibles pour lever le petit doigt. Même celui qui sert à appuyer sur le bouton lance-missile. Alors pourquoi se faire de la bile ?

CLAUDE SARRAUTE.

TV or not TV ?

SUSPENSE AUTOUR DE LA RETRANSMISSION DU MATCH DE TURIN

Fidèle à l'image de marque qu'il veut se donner, M. Claude Bez, le fougueux président des Girondins de Bordeaux, entretient le suspense autour de la retransmission, mercredi soir *10* avril, du match de demi-finale de la Coupe d'Europe de football des clubs champions que son équipe dispute contre la Juventus de Turin. Il réclame 1 500 000 F à TF 1 pour diffuser les images de la rencontre disputée à Turin, ce qui est en contravention avec les règles de l'Union européenne de radiodiffusion (UER), établies en accord avec les autorités européennes du football : aucune indemnité « *télévisuelle* » n'est prévue lorsqu'une équipe joue à l'étranger. Pour la retransmission du match retour, le 24 avril, M. Bez était résolu à exiger d'Antenne 2 près de 3,5 millions de francs. La somme pourrait, finalement, être négociée aux alentours de 2 millions.

Devant le refus de TF 1 de lui payer les images du match aller à Turin, mercredi 10, M. Bez menace d'en faire cadeau à Canal Plus, mais en « codé ». Pour tenter de mettre fin à cette surenchère permanente (le président des Girondins n'a-t-il pas créé des précédents, le dernier en date étant le match contre Paris-Saint-Germain, au Parc des Princes ?), Mme Michèle Cotta a pris l'initiative de réunir au siège de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, mardi 9 avril en fin de matinée, les responsables de TF 1, A 2 et Canal Plus, dans *l'espoir de leur faire adopter une* position commune. A 12 h 30, aucune décision n'avait pu encore être prise et une nouvelle réunion était convoquée pour mardi soir, à 18 h 30.

Le numéro du « Monde » daté 9 avril 1985 a été tiré à 357 292 exemplaires

A Cannes

M. BERNARD CHEVRY ENVISAGE TROIS NOUVEAUX SALONS

Il y avait le *MIDEM* (marché international du disque), le MIP-TV (marché des programmes de télévision), le VIDCOM (marché de la vidéo), cette année aussi le *MICEL* (marché des droits dérivés) ; il y aura désormais le MIPCOM (salon multimédias), le SPONCOM (marché de la sponsorisation et du mécénat), et – les sigles viennent à manquer – un « marché de la communication ».

Le MIPCOM, qui devrait remplacer le VIDCOM dès cet automne, visera à la commercialisation rapide des droits sur tous les supports : *vidéo, réseaux* câblés, satellites... Le SPONCOM, qui aura lieu pour la première fois en 1986 (du 7 au 11 avril), tentera de réunir les entreprises, les *marques*, et tous ceux – fédérations sportives, organisateurs de concerts ou de festivals, etc. – qui souhaitent *élargir* leur financement grâce au parrainage. Enfin, en 1986 encore, la semaine de la communication serait un salon professionnel et institutionnel concernant aussi bien les matériels (de la diapo au satellite) que la publicité, la télématique, les images synthétiques...

Trois *nouvelles manifestations*, une ville d'accueil, toujours la même : Cannes, et un seul maître d'œuvre : M. Bernard Chevry.

PREMIER CŒUR ARTIFICIEL EN EUROPE

Stockholm. – Le professeur suédois Bjarne Semb a effectué, le *7 avril, à l'hôpital Karolin* de Stockholm la première greffe d'un cœur artificiel en Europe, a-t-on appris, le 9 avril à Stokholm, de source médicale. Le *malade*, un *homme* âgé d'une cinquantaine d'années, se porte bien. Le greffon est un organe cardiaque en métal et en matière plastique, construit aux Etats-Unis.